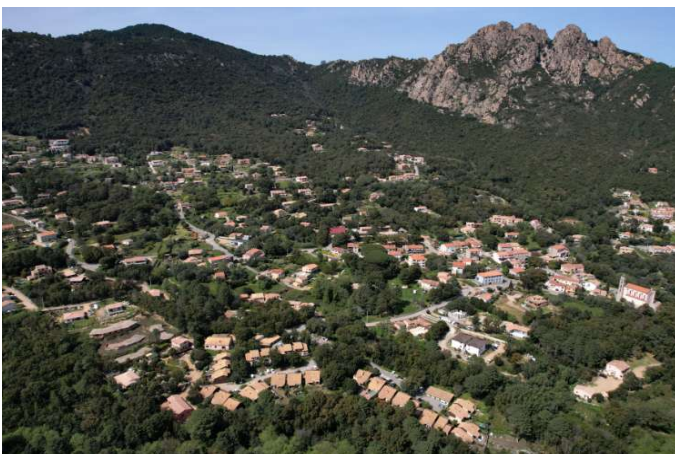
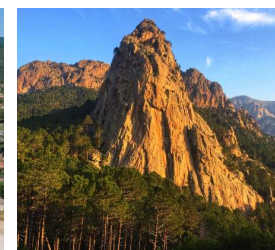




Région Corse

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION Partie I – Diagnostic Territorial

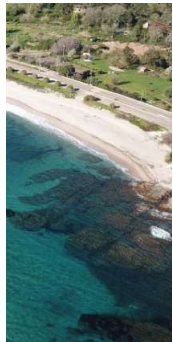


Commune de Conca

Septembre 2025

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation



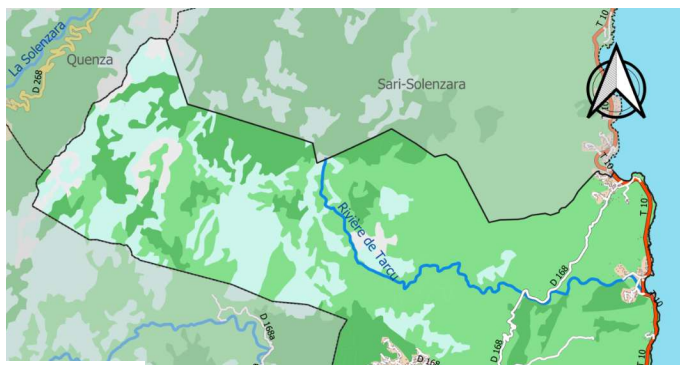
CONCA

Conca s'étend des montagnes commandées par le massif de Bavella jusqu'au littoral de la cote des nacres, au sud-Est du département de Corse du Sud, au cœur du bassin de vie de l'Alta Rocca. Partagées entre massif montagnard accidenté, forêts de pins, arrière-pays montagneux, et côte rocheuse découpée entre les anses sableuses de Fautea et de Favona.

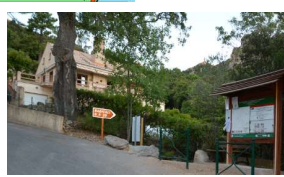
Commune de **1167 habitants en 2022**, couvre un territoire de **77,96km²** et s'étend des contreforts montagneux des massifs de la Punta Velaco (1483m.) jusqu'au littoral. La configuration du relief et l'histoire des hommes a favorisé le développement de l'espace villageois sur un petit plateau où se concentrent l'ensemble des zones d'habitat permanent et les services publics. Les espaces naturels dominent le paysage de Conca si bien que ce capital constitue d'ailleurs la principale source d'attractivité de la commune, la côte des nacres avec les stations balnéaires de Favona et de Tarcu, le GR20 qui part du village vers le massif de Bavella, les pinèdes de l'arrière-pays.



C'est une **commune relativement excentrée**. L'espace villageois étant abrité sur une petite conque montagneuse dominée par la Punta d'Ortu (695m.). Quoiqu'à moins de demi-heure de la ville-centre de Porto-Vecchio et 10mn du bourg de Sainte-Lucie, Conca souffre d'une certaine dévitalisation économique et se transforme peu à peu en espace résidentiel d'ortoir où le parc de résidences secondaires ne cesse de croître et de plonger la commune dans un sommeil hivernal en attendant la saison estivale.



- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêt
- Végétation arbustive
- Zone humide
- Cours d'eau



L'espace villageois est implanté sur une petite conque protégée et s'étire à plus de 250m. d'altitude, en retrait de la frange littorale, au sud de la côte des nacres et au nord du Cavu, entre les aiguilles de Bavella, la marine de Favona la tour de Fautea, la RT40 et le pont du Cavu.

Le village est situé à environ :

- 30mn du Porto-Vecchio.
- 10mn de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.
- 15mn de Lecci.
- 20mn de Solenzara.

L'espace littoral, quoique étendu, sur lequel reposent la plupart des espaces bâtis, ne représente qu'un quart du territoire communal. **Les aires habitées se concentrent essentiellement sur l'espace villageois et les groupes de constructions d'habitations de la RT40** entre le pont du Cavu et la tour de Fautea. **La frange littorale** accueillant essentiellement des activités saisonnières et des résidences secondaires. Plus de 70% du territoire sont occupés par des espaces à caractère naturels s'étendant sur des zones accidentées. Plateau villageois, vallées abritées, piedmonts littoraux accueillent quelques espaces agraires et pastoraux. De vastes massifs forestiers s'étalent sur la montagne et la moyenne montagne, difficilement accessibles et protégés.

Les principales aires bâties : Pianiccia, Santa, Impartu Supranu, Impartu Sutanu, Casamozza, Vignola, Castello, Radicale, Tozza, Contramurata, Saparellu Supranu, Saparellu Sutanu, Piseto, Franciscoli, Livisani, Monticello, Tozzarella, Aja di Santo, Pirelli, Aria Mezzana, Fautea, Figa, Cervoniccia, Tarcu, Favona.

Les communes limitrophes : Zonza, Sari-Solenzara et serra di Scopamène. Quenza.

INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes de l'Alta Rocca

Compétences obligatoires

- Aménagement rural.
- Charte paysagère.
- Développement économique.
- Signalétique.
- Opération grand site.
- Transports scolaires.
- Cadre de vie.
- Politique foncière.
- Tourisme.
- Patrimoine.
- Culture.

Compétences optionnelles

- OPAH.
- Logement locatif.
- Services de proximité ;
- Programme éducatif.
- Aménagement rural.
- Prévention contre les incendies.
- Ordures ménagères.
- Résorption des décharges et enlèvement des épaves.
- AEP – hydraulique.
- Assainissement.
- Aménagements culturels et de loisirs en montagne.

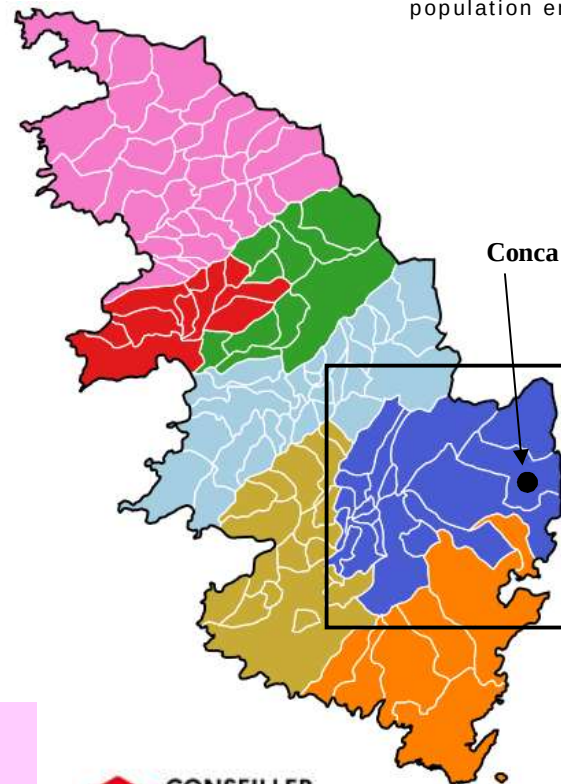
Compétences facultatives

- Soutien au système associatif à caractère socio-culturel.
- Assistance technique.

Travaux en cours

Recyclage et valorisation des déchets.
Compostage.
Opération Grand site de Bavella.
Développement économique de montagne.
Valorisation des productions de terroir.
Enquête sur les mobilités en zone de montagne.
Enquête sur l'impact du tourisme, la saisonnalité et l'insularité.

La commune de Conca membre de la communauté de communes de l'Alta Rocca et ses 18 communes (Aullène, Serra-di-Scopamène, Zerubia, Sorbollano, Cargiaca, Zoza, Loreto-di-Tallano, Altagene, Mela, Olmiccia, Saine-Lucie-de-Tallano, Levie, Carbina, San-Gavino-Di-Carbinì, Zonza, Sari-Solenzara et Quenza), s'étend sur près de 680 km² pour une population en 2019 d'environ 8 600 hab.



Conca

Composition au 1^{er} janvier 2017 :

- Communauté d'agglomération du Pays ajaccien
- Communauté de communes de l'Alta Rocca
- Communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona
- Communauté de communes Spelunca-Liamone
- Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
- Communauté de communes du Sartenais-Valinco
- Communauté de communes du Sud Corse

Partenaires

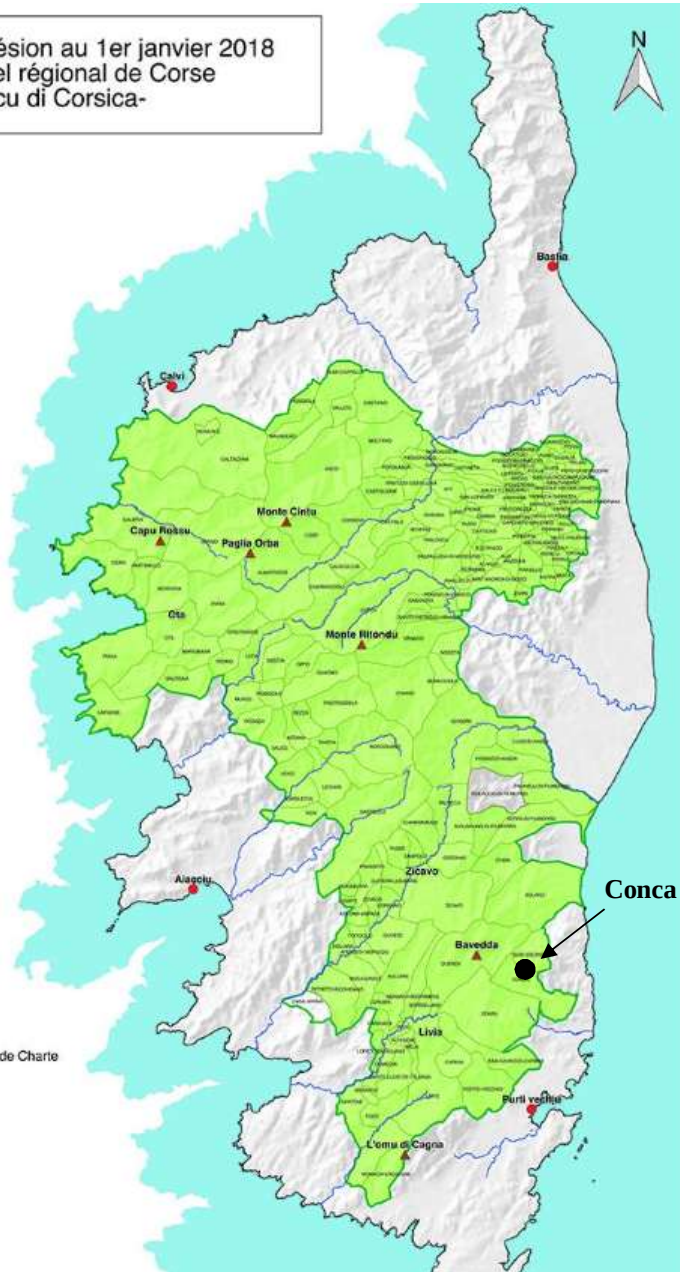
- Etat.
- Collectivité de Corse.
- Parc Naturel Régional de Corse.
- Office de l'Environnement de la Corse.
- Syvadec.
- Office National des forêts.
- Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud.
- Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.
- Chambre de commerce et d'industrie.
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse du Sud.



INTERCOMMUNALITE

Parc Naturel Régional de Corse

Périmètre d'adhésion au 1er janvier 2018
Parc naturel régional de Corse
-Parcu di Corsica-



Légende
 Périmètre d'étude de la révision de Charte
 Périmètre d'adhésion

Le parc naturel régional de Corse (*parcu di Corsica*) est une qui couvre une superficie de 440 200 hectares, soit 51 % de la Corse.

La situation insulaire a permis à une biodiversité exceptionnelle de s'y installer où le taux d'endémisme y est particulièrement élevé.

Le parc naturel régional s'étend sur 178 communes, depuis le renouvellement de sa charte en 2018, principalement dans la montagne Corse, il administre deux sites d'importance majeure pour le patrimoine, à savoir la réserve de biosphère de la Vallée du Fango qui descend jusqu'au golfe de Galéria et la réserve naturelle de Scandola sur la côte ouest.

La gestion du PNRC est assurée par un syndicat mixte composé des communes membres, de la CdC, de l'Université de Corse, de la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la chambre de commerce d'Ajaccio et de la Corse du Sud.

Le PNRC **participe à plusieurs programmes de sauvegarde du patrimoine naturel** : notamment pour la faune, avec les programmes LIFE de protection du Mouflon corse et du cerf élaphe de Corse, et le programme INTERREG au titre du Balbuzard pêcheur. Un programme de renforcement des populations de Gypaète barbu « Altore » en Corse, est en cours.

Un des autres objectifs majeurs du parc est la protection des lacs de montagnes. Il a contribué à l'amélioration de la connaissance de ces milieux à partir des années 1980, et à la **régulation des flux de visiteurs** sur ses sites. Il participe à la **sauvegarde du patrimoine bâti rural**, comme les moulins, fermes et bergeries, ainsi que les chapelles romanes qui abritent des fresques. Concernant le **patrimoine immatériel** il s'implique en recueillant des témoignages de la culture populaire.

Le parc naturel régional est le premier opérateur de randonnée de Corse, plus de 1500 Km ont été balisés, le GR 20, les Mare a mare, et Mare e Monti sont des exemples connus. Il gère également un certain nombre de refuges et participe au développement des activités de VTT.

Enjeux sur Conca

- Sauvegarde et sensibilisation à l'environnement «zone nature».
- Restauration et valorisation du patrimoine.
- Gestion des sites sensibles.
- Développement durable et agriculture de montagne.
- Gestion de la fréquentation des sites.

Opportunités

- Aménagement de la maison du Parc sur l'espace villageois.
- Opération Grand Site (site de Bavella et ses environs).
- Réintroduction du cerf de Corse et du mouflon.
- Elaborer une charte sur les modalités de circulation.
- Soutenir le redéploiement de l'agro-pastoralisme et de l'exploitation forestière durable.



PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de la commune



L'Alta Rocca est la partie orientale et montagneuse de l'ancienne seigneurie della Rocca. Un des derniers bastions féodaux avant la présence génoise sur l'île au XVI^e siècle. En effet, dès lors Gênes s'impose en Corse et plus particulièrement sur le littoral. Ainsi Porto-Vecchio devenant chef-lieu et piève, s'accapare à ce titre la frange littorale jusqu'à Sari.

La commune de Conca est récente et aurait été créée au XVIII^e siècle aux alentours de 1750, à partir des communes de Zicavo, Serra di Scopamene et de Petreto-Bicchisano. A l'origine, le village De Conca était composé de bergers qui passaient l'hiver à Conca et effectuaient la transhumance l'été vers Casale, Paliri, Cappeddu et Bavella.

Au XIX^e siècle les activités principales étaient la polyculture familiale sur le village. L'élevage d'ovins-caprins se caractérisait par la présence de vastes parcours et de nombreux caseddu jusqu'aux estives de Bavella. La pratique de la transhumance était courante avec le littoral (Favone, Tarcu). Alors que l'été venu, le littoral devenait insalubre avec ses zones humides infestées de moustiques.

Les suberaies de l'arrière-pays littoral étaient exploitées pour la construction (liège et isolation) et la confection de bouchons. Ceci était voué également à l'exportation vers l'Italie et notamment la Sardaigne.

L'activité principale pendant longtemps était liée au charbon. Les mulâtiers acheminaient sur la plage les sacs qui ensuite étaient chargés sur un voilier qui mouillait au milieu de la baie de Favone.

Après la guerre, c'est le commerce des pins lariciu, toujours avec l'Italie, qui a fourni du travail aux gens du village. Les troncs venant de Ghisoni étaient déchargés des camions sur la plage, puis roulés jusqu'à la mer pour rejoindre un voilier. Ce bois servait à confectionner des étais pour les mines.

La couverture végétale était beaucoup plus dense que celle qui peut être observée aujourd'hui. En effet, les massifs forestiers et pinèdes de montagne étaient alors exploités. Le XX^e siècle a connu la généralisation de l'exode rural et la récurrence des incendies qui ont ravagé les massifs forestiers de la commune.

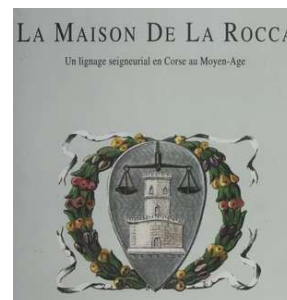
Les voies de communication étaient comparables à celles que nous connaissons avec tout un maillage de chemins et une jonction entre le village de Conca et le col de Bavella qui existe encore aujourd'hui avec le GR20 qui a été aménagé par le Parc Naturel Régional de Corse dans les années 1970.

L'adduction en eau potable est arrivée au village seulement en 1955. D'un petit village de bergers, Conca est devenu peu à peu un gros village et sa population s'est sédentarisée.



Le Casabianca à Favone

Pour l'anecdote, le sous-marin Casabianca est venu plusieurs fois à Favone pour débarquer du matériel et des armes. Il a même torpillé une péniche.



PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Patrimoine

La commune de Conca est couverte par des secteurs à sensibilité archéologique et vernaculaire. Certaines stations remonteraient à la période paléontologique et préhistorique (torréens), médiévale (féodalité, fortins, chapelles...), et moderne (occupation génoise...).

Préhistoire – les Torrèens – premières occupations humaines

Les sites se concentrent surtout l'arrière-pays littoral qui révèle l'intérêt premier des différentes sociétés qui l'ont occupé par le passé. Les torrèens (8000 ans avant JC). Premiers agriculteurs-éleveurs, se sont regroupé sur des espaces à la fois ouverts et protégés, proches des amas rocheux (Punta Calcina, Punta d'Acquella), chaos et blocs erratiques avec lesquels ils construisaient leurs "villages-forteresses". Le promontoire leur permettait également de se protéger contre l'ennemi et de le voir arriver au loin.



Epoque moderne, des menaces venues de l'extérieur

A l'époque médiévale et ce jusqu'au XX^e siècle, les hameaux étaient plutôt retirés sur l'intérieur à l'abri des regards exogènes afin de fuir les razzias et incursions barbares du littoral et la malaria qui sévissaient sur les zones humides et marécages de la frange littorale.



Constats

- Disparition du patrimoine archéologique sous la friche et au travers des temps.
- Absence de mise en valeur du patrimoine.
- Absence de ressources propres pour restaurer et valoriser le patrimoine archéologique.
- Propriété foncière et réglementation comme freins à la mise en valeur archéologique.

Impacts

- Dégradation et appauvrissement du patrimoine culturel.
- Sous-valorisation des ressources archéologiques.

Enjeux

- Restaurer le patrimoine dans la mémoire collective.
- Se réappropriier les vestiges archéologiques comme vecteur du développement local et identitaire.
- Appréhender le patrimoine culturel à la hauteur de son gisement local.
- Mettre en place une structure adaptée pour monter des dossiers et solliciter des aides afin de promouvoir et restaurer les vestiges du passé à l'échelle intercommunale.

Pistes d'action

- Acquisitions archéologiques par la collectivité.
- Mise en valeur et ouverture des sites archéologiques au public.

Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection, et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Patrimoine ordinaire

Le patrimoine vernaculaire et patrimoine ordinaire

Le patrimoine ordinaire ne s'aborde pas comme une science mais comme une somme. Il appartient à deux mondes, il est entre deux eaux : entre modeste et savant, entre rustique et sophistiqué, entre majeur et mineur, entre mémoire et projet. C'est précisément dans cette incertitude, dans cette hésitation, que le tissu patrimonial offre au projet une belle marge de manœuvre, un espace de travail où la compréhension de ce qui fait la substance se mesure avec les forces de transformation.

Le patrimoine ordinaire constitue un important témoin de la place majeure qu'occupe la ruralité sur le territoire de Conca. Il est très présent sur les noyaux anciens et sur les espaces de parcours. Une terre de bergers dont témoignent encore aujourd'hui les quelques fours, lavoirs, fontaines, bergeries, murettes, fortins, églises, chapelles et fêtes pastorales et religieuses.

Les fours appartiennent à plusieurs familles qui venaient y cuire leur pain et autres ripailles. Les fontaines sont généralement communales et se retrouvent tant sur le village qu'en rase campagne, sur les anciens parcours et surtout sur les piedmonts (nombreuses résurgences).

Les constructions traditionnelles se caractérisent généralement par des maisons en pierres sèches de granite avec des menuiseries en bois. Des constructions assez lourdes, ancrées dans la terre, bâtiments agricoles ou d'habitations. Ailleurs elles ont été enduites à la chaux et recouvrent des pierres de moindre qualité.

Les bergeries sont disséminées un peu partout sur le territoire et présentent des constructions typiques.

Les murettes en pierres sèches de granite couvrent les piedmonts, les plateaux, les micros vallées et l'arrière-pays littoral. Les terrains ont été dégagés des pierres pour permettre leur exploitation, celles-ci ont été entassées en murettes en limite des parcelles et des propriétés. Des pierres de plus grosse taille chapeautent les murettes afin de les protéger des intempéries (pluies, vent..) et d'une altération plus rapide par le temps ou le passage des animaux. Lorsque les pentes étaient plus prononcées, des terrasses ont été réalisées à la périphérie directe des hameaux pour permettre la polyculture familiale en jardins.

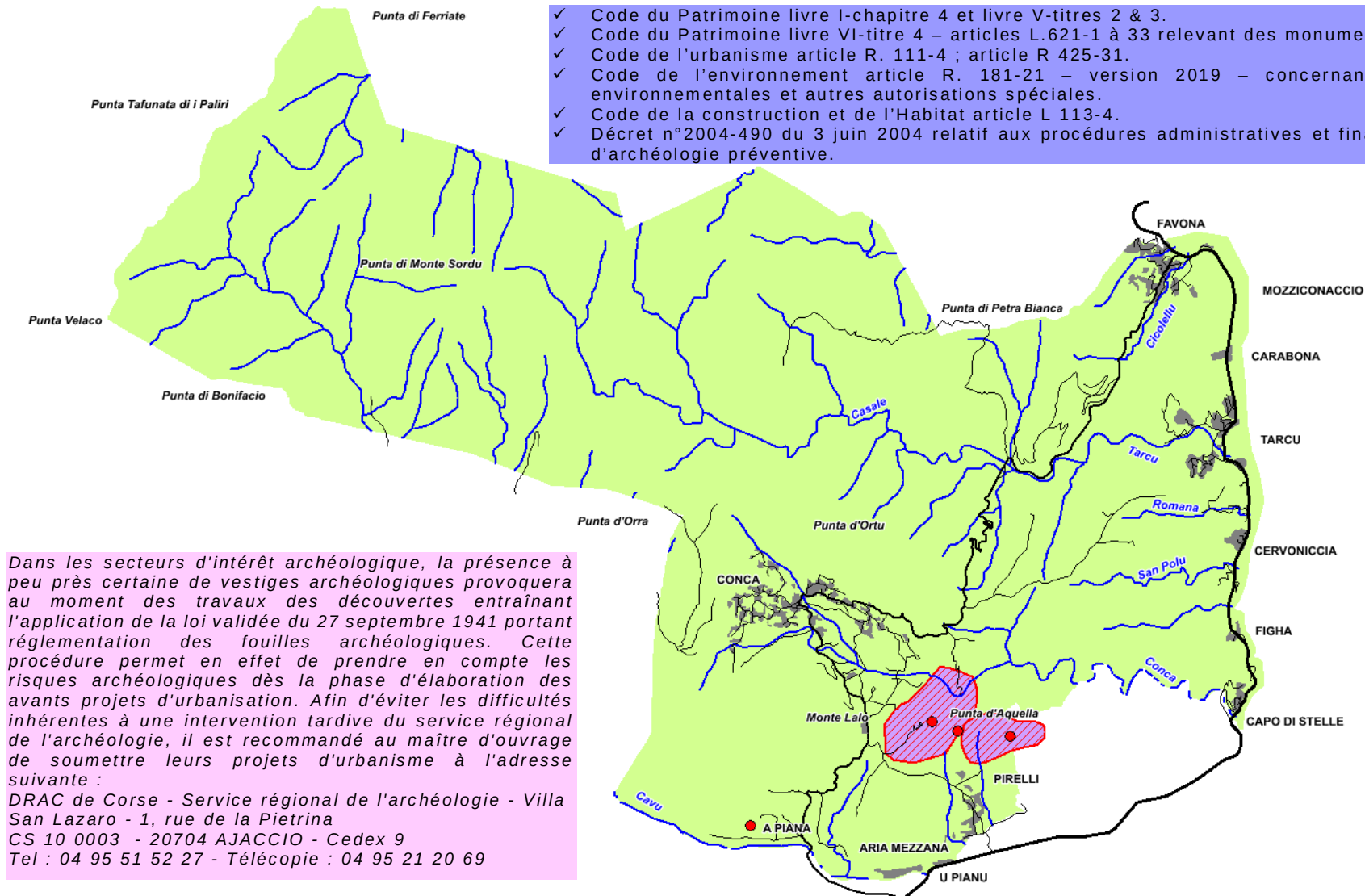
Le réseau de chemins et d'anciens parcours est très développé et témoigne de la place du pastoralisme dans la culture locale. Ces chemins couvrent l'ensemble de la commune, relient les différentes bergeries de montagne, les exploitations forestières, les fontaines, les sources, les terrains agricoles et les bocages de la plaine ou encore les parcours de bergers et les sentiers de chasseurs sur les piedmonts. Tous convergent vers le village de Conca.



PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Monuments & Archéologie

- ✓ Code du Patrimoine livre I-chapitre 4 et livre V-titres 2 & 3.
- ✓ Code du Patrimoine livre VI-titre 4 – articles L.621-1 à 33 relevant des monuments historiques.
- ✓ Code de l'urbanisme article R. 111-4 ; article R 425-31.
- ✓ Code de l'environnement article R. 181-21 – version 2019 – concernant les autorisations environnementales et autres autorisations spéciales.
- ✓ Code de la construction et de l'Habitat article L 113-4.
- ✓ Décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

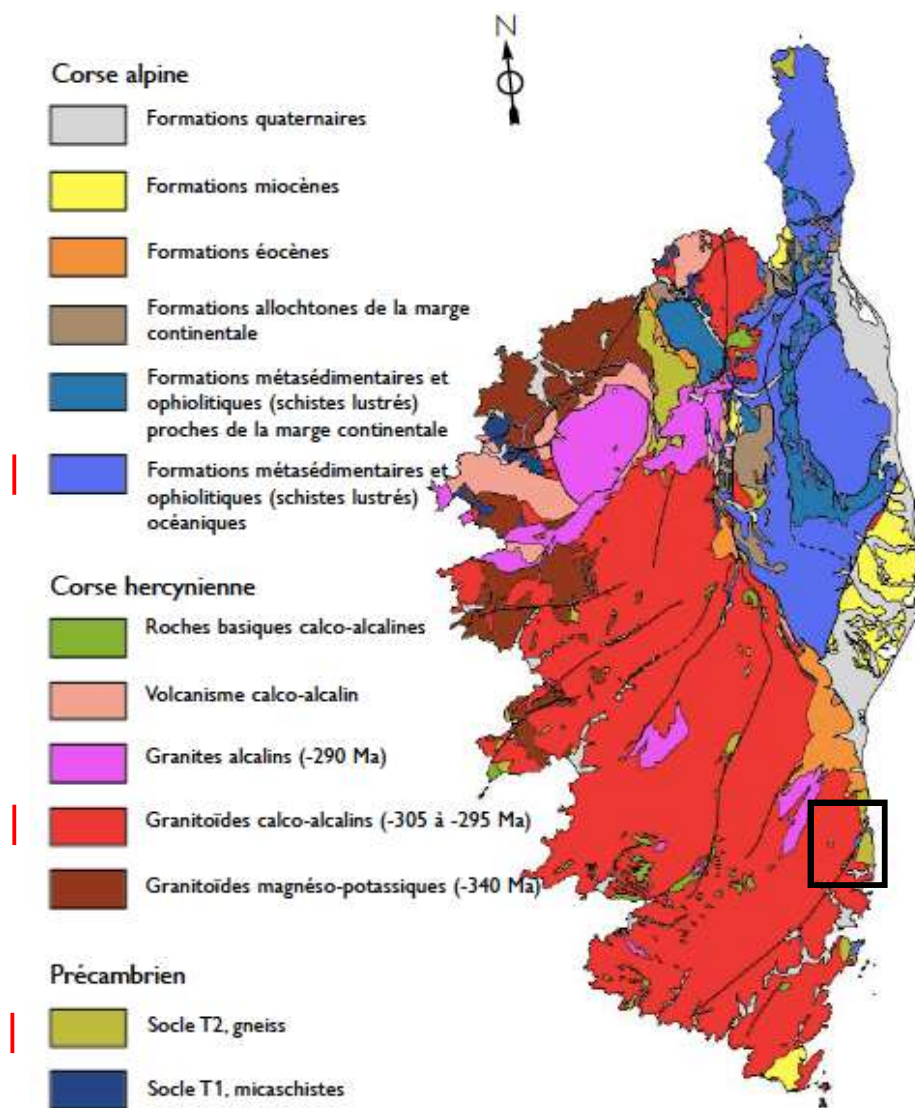


Dans les secteurs d'intérêt archéologique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera au moment des travaux des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques. Cette procédure permet en effet de prendre en compte les risques archéologiques dès la phase d'élaboration des avants projets d'urbanisation. Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie, il est recommandé au maître d'ouvrage de soumettre leurs projets d'urbanisme à l'adresse suivante :

DRAC de Corse - Service régional de l'archéologie - Villa San Lazaro - 1, rue de la Pietrina
CS 10 0003 - 20704 AJACCIO - Cedex 9
Tel : 04 95 51 52 27 - Télécopie : 04 95 21 20 69

ENVIRONNEMENT

Géologie - Granitoïdes de la Corse cristalline



Le système géologique du territoire est inscrit sur le grand ensemble de la Corse dite « cristalline » formée par orogénèse à la fin du Paléozoïque. Il est principalement constitué de roches magmatiques plutoniques type granodiorites et granites (massif cristallin) orientées nord-Est/sud-ouest, ainsi que des alluvions à proximité des cours d'eau (formations superficielles). Les différents granites indifférenciés se situent sur les massifs montagneux et sur les îlots. Ces roches, qui forment le massif cristallin, se sont formées pendant le Paléozoïque ou Ere Primaire entre les périodes du Carbonifère et du Permien, il y a environ 300 millions d'années.

Constats

- Roche imperméable.
- Roche en cours d'arénisation.
- Roche ductile en massifs.
- Complexe absorbant des sols médiocre.

Impacts

- Agriculture sur les piedmonts, les petites plaines littorales, les vallées, les plateaux abrités.
- Assainissement contraignant.
- Problème de salubrité publique sur les zones d'habitat regroupé.

Enjeux

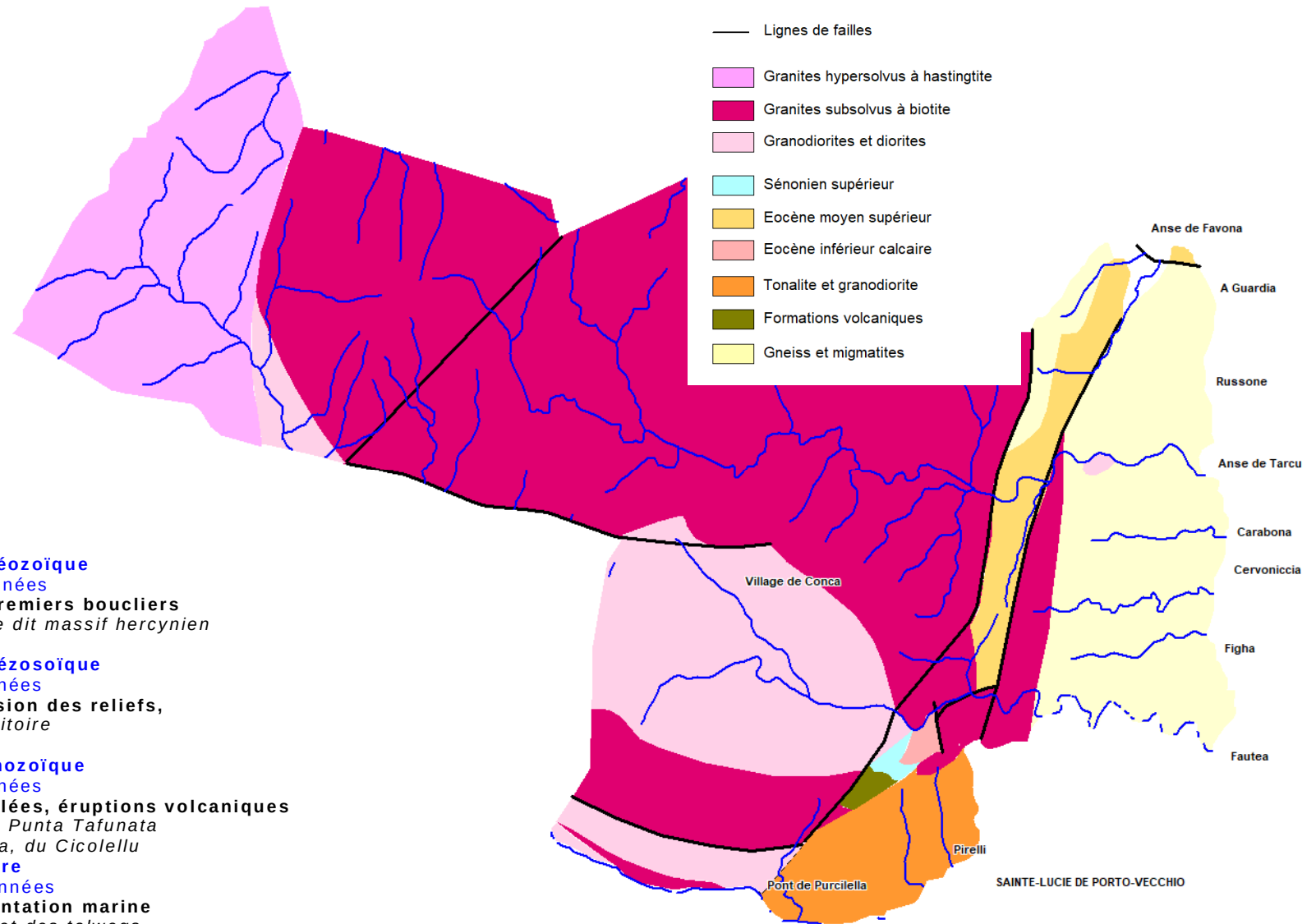
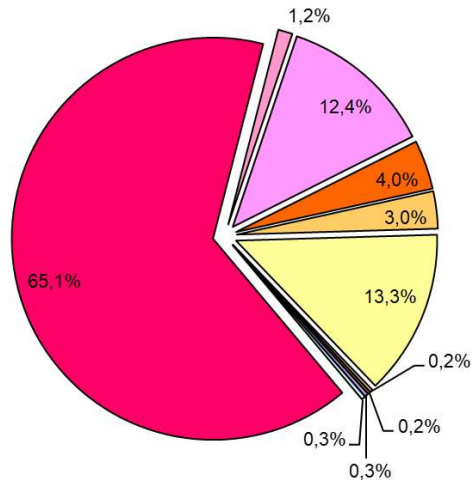
- Adapter les filières d'assainissement à la qualité des sols et aux perspectives de développement dans un souci de salubrité publique.
- Intégrer la notion de risque naturel en s'appuyant sur les caractéristiques pédologiques, orthométamorphiques et anthropiques.

Pistes d'action

- Prévoir un assainissement collectif efficace sur les zones d'habitat.
- Implanter les infrastructures d'assainissement autonome à plus de 35m. de tous points d'eau.

ENVIRONNEMENT

Géologie - Granitoïdes de la Corse cristalline



Ere primaire ou Paléozoïque

350 millions d'années

Plissement, formation des premiers boucliers

Apparition du batholite de granite dit massif hercynien

Ere secondaire ou mésozoïque

150 millions d'années

Sédimentation marine, érosion des reliefs,

Ensemble du territoire

Ere tertiaire ou Cénozoïque

60 millions d'années

Plissement alpin, effondrement des vallées, éruptions volcaniques

Massifs de la Punta Velaco, Punta Tafunata

Vallées du Cavu, de Conca, du Cicoellu

Ere quaternaire

2 à 6 millions d'années

Erosion fluviale, sédimentation marine

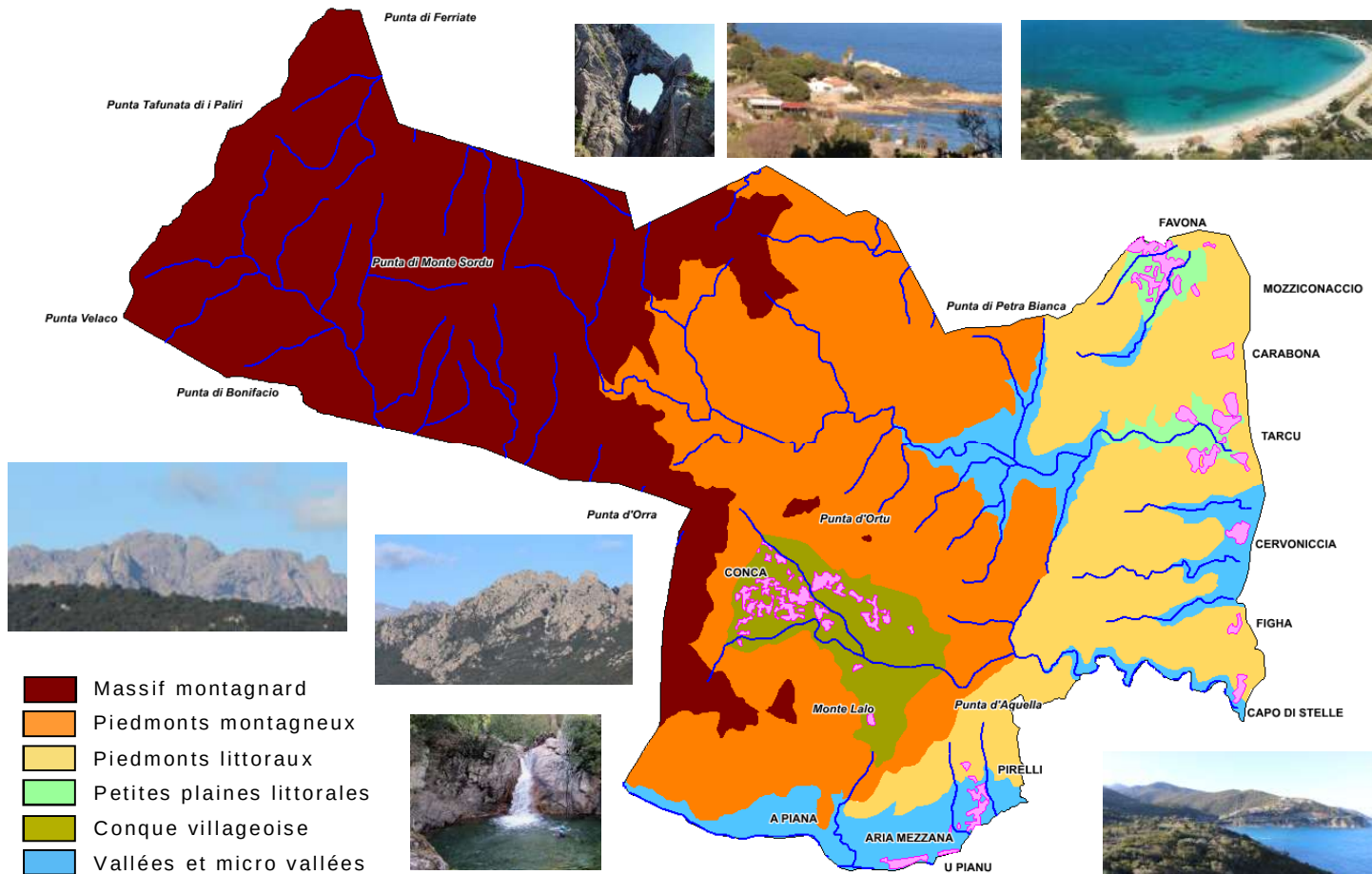
Comblement des plaines et des talwegs

Formation des tabliers d'éboulis et des piedmonts.

Creusement des vallées en V, ravines et torrents.

ENVIRONNEMENT

Formes et modelés entre mer et montagne



Constats

- Un déterminisme géographique contraignant.**
- Un littoral rocheux alternant avec de petites anses sableuses.
 - De petites plaines littorales.
 - Un plateau suspendu : la conque villageoise.
 - Un relief de piedmonts et de vallées.
 - Un massif montagnard accidenté.
 - Barres rocheuses et lignes de crêtes.

Impacts

- Déterminisme géographique contraignant
- Implantation de l'habitat et des zones d'urbanisation.
- Déterminisme dans les formes d'occupation des sols.
- Importance de la place de l'habitat dans un paysage sensible et remarquable.
- Mixité et conflits d'usages localisés.

Données de cadrage

Commandement général orienté nord-ouest/sud-Est prolongement du massif de Bavella.
 Point culminant : Punta 1483m.
 Point le plus bas : littoral 0m.
 Espace villageois de Conca : 250m.
 Altitude moyenne 730m.
 Pentes moyennes : 24%.

Reliefs doux (<10%) : petites plaines littorales, vallée du Cavu, espace villageois, Pirelli, Aria Mezzana, A Piana-pont de Conca.

Pentes moyennes (10-30%) : piedmonts littoraux et montagneux.

Fortes pentes (> 30%) : lignes de crêtes, Punta Velaco, Punta Tafunata di i Paliri, Punta di Ferriate...

Enjeux

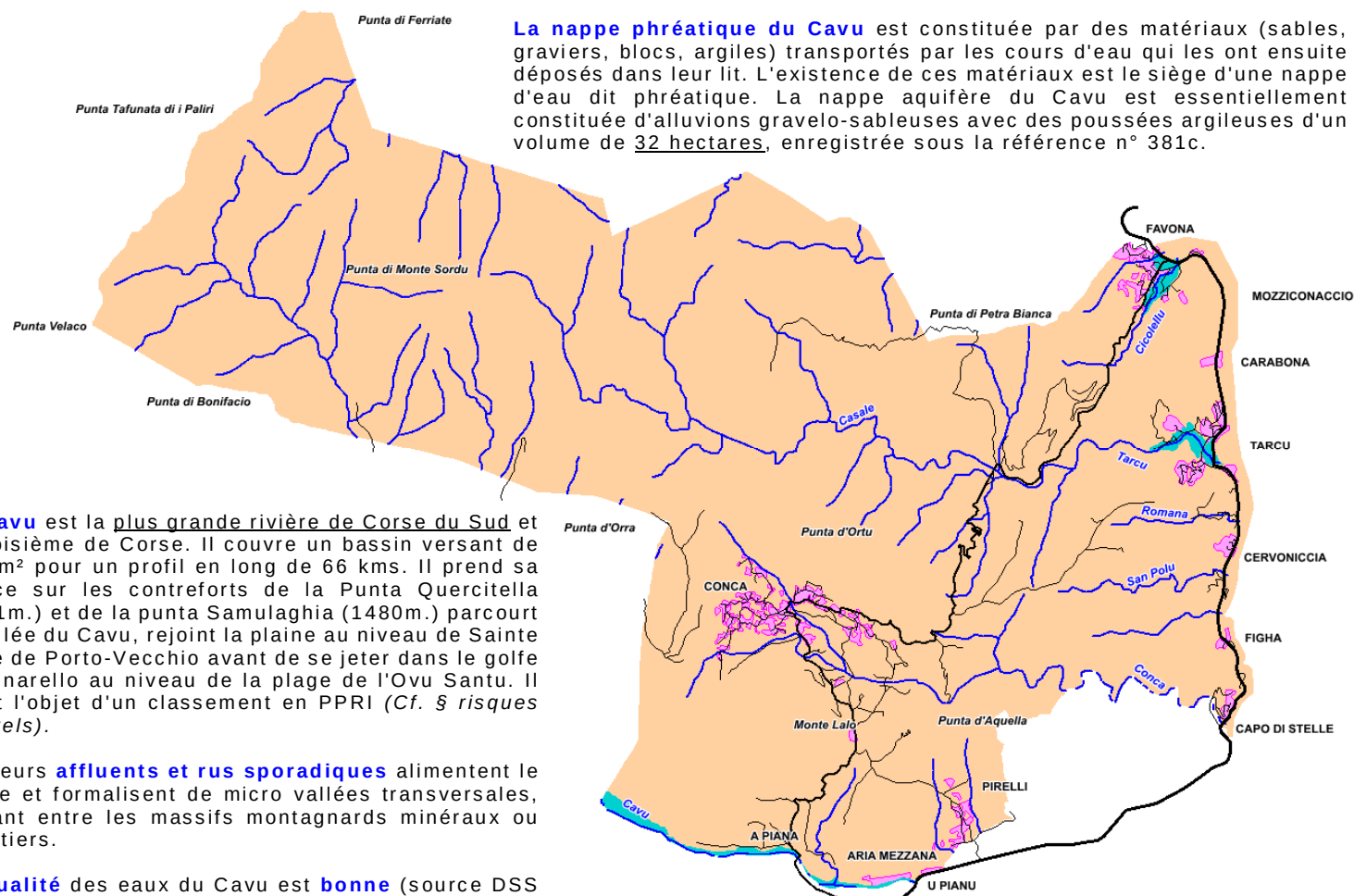
- Soutenir une politique contraignante quant à l'insertion du bâti et des zones urbanisées dans le paysage.
- Profiter du déterminisme géographique à des fins économiques et de loisirs.

Pistes d'action

- Implantation du bâti en composant avec le relief.
- Variété des paysages et géomorphologie comme vitrine du développement durable de la commune : tourisme vert, loisirs, énergie renouvelable, agriculture traditionnelle.
- Importance des prescriptions architecturales et paysagères.

ENVIRONNEMENT

Hydrographie, un régime torrentiel de type méditerranéen



Le Cavu est la plus grande rivière de Corse du Sud et la troisième de Corse. Il couvre un bassin versant de 480km² pour un profil en long de 66 kms. Il prend sa source sur les contreforts de la Punta Quercitella (1461m.) et de la punta Samulaghia (1480m.) parcourt la vallée du Cavu, rejoint la plaine au niveau de Sainte Lucie de Porto-Vecchio avant de se jeter dans le golfe de Pinarello au niveau de la plage de l'Ovu Santu. Il a fait l'objet d'un classement en PPRI (Cf. § risques naturels).

Plusieurs **affluents et rus sporadiques** alimentent le fleuve et formalisent de micro vallées transversales, sinuant entre les massifs montagnards minéraux ou forestiers.

La qualité des eaux du Cavu est **bonne** (source DSS de Corse du Sud) avec une faible teneur en nitrates et matières azotées depuis le raccordement du hameau de Taglio Rosso à un système d'assainissement collectif. En période estivale les eaux limpides de la rivière, les cascates, les piscines naturelles et marmites de géants font le bonheur des familles, des adeptes de la baignade et du canyoning, alors que les amateurs du rafting et du canoë-kayak se retrouvent aux intersaisons. Toutefois la vigilance doit être toujours présente, une montée rapide des eaux est vite arrivée suite à une période pluvio-orageuse et se révéler dangereuse pour les usagers.



La nappe phréatique du Cavu est constituée par des matériaux (sables, graviers, blocs, argiles) transportés par les cours d'eau qui les ont ensuite déposés dans leur lit. L'existence de ces matériaux est le siège d'une nappe d'eau dit phréatique. La nappe aquifère du Cavu est essentiellement constituée d'alluvions gravo-sableuses avec des poussées argileuses d'un volume de 32 hectares, enregistrée sous la référence n° 381c.

Une hydrographie très hétérogène

7 rivières pérennes :

Le Cavu, la Conca, le San Polu, la Romana, le Tarcu, le Cicalu et le Casale. Elles reprennent les lignes de failles et zones d'effondrement (vallées, gorges) délimitant les massifs principaux des massifs montagneux et piedmonts littoraux de la vPunta d'Ortu, di Petra Bianca, d'Aquella, du Monte Lalo.

Rivières et ruisseaux sporadiques :

Ce sont des rus sporadiques dont le niveau d'étiage en été est souvent nul. Affluents ou simples rivières s'incisant dans des micros vallées.

Torrents et ravines de montagne et de vallées :

Les bassins versants des torrents et des ravines sont très réduits et se limitent à quelques kilomètres carrés, voire quelques hectares. Par contre, leur profil en long est pentu avec des dénivelés parfois supérieurs à 35% qui accentuent les effets de torrencialité et d'érosion.

Torrents littoraux :

Ceux sont de petites ravines sporadiques dont le niveau d'étiage est nul en période estivale et peuvent devenir turbides et violentes lors des événements pluvio-orageux.

Sources et fontaines :

Les résurgences résultent des nombreuses anfractuosités et diaclases générées sur la roche ductile qu'est le granite, lors du plissement alpin. Elles se localisent sur les piedmonts des massifs montagnards, sur les fractures minérales, aux alentours du village de Conca. Les anciens ont d'ailleurs rapidement localisé ces résurgences pour s'y installer (premiers peuplements, casette, bergeries...) et y développer l'activité agricole, pastorale et arboricole.

ENVIRONNEMENT

Hydrographie, un régime torrentiel de type méditerranéen

Qualité des eaux de rivière

La qualité des eaux de rivière est variable dans le temps et dans l'espace en fonction de différents facteurs :

- **L'élevage** : la divagation des animaux sur les versants et les piedmonts accroît la présence de matière organique polluante dans les eaux de ruissellement.
- **Le climat et les variations du débit de la rivière** : la dilution des polluants est plus ou moins importante selon les débits. Lorsqu'il est faible en période d'étiage, la possibilité de rejet des eaux épurées est limitée (25l/seconde).

L'ensemble de ces facteurs agit sur la teneur en azote et phosphate dans les eaux de rivière pouvant avoir des répercussions directes sur la flore et sur la faune aquatique.

La qualité des eaux est bonne type 1A (objectif du SDAGE de Corse) avec une faible teneur en nitrates et matières azotées. Baignade en eaux vives, pêche, irrigation des terres agricoles et des jardins sont les activités principales recensées sur les rivières situées sur la commune.

Extraits des relevés (octobre 2022 – laboratoire Pumonte)

- Caractéristiques organoleptiques :
 - Odeur : RAS.
 - Saveur : RAS.
 - Couleur : absence.
- Paramètres azotés et phosphatés :
 - Ammonium (NHA) inférieur à 0,05mg/l.
- Analyses bactériologiques :
 - Coliformes totaux : Non interprétable.
 - Escherichia Coli : Non détecté.
 - Entérocoques : Non détecté.
 - Micro-organismes revivifiants à 22°C : Non détecté.
 - Micro-organismes revivifiants à 36°C : Non détecté.
 - Bactéries et spores sulfite-réductrices : Non détecté.

Données de cadrage

Concentration de la ressource sur les piedmonts (résurgences).

Résurgence aux alentours du village, des massifs granitiques fracturés et des massifs forestiers.

Maillage développé de rus, ravines et torrents sporadiques sur les piedmonts littoraux, les vallées et les massifs montagnards.

Nappe aquifère du Cavu.

Absence de retenue ou de plan d'eau artificiel.

Fortes précipitations et torrentialité active généralement en automne.

107kms du cours d'eau.
7 rivières pérennes.
Nombreuses sources et résurgences.
Fontaines essentiellement sur les quartiers villageois.

Constats

- Un ruissellement de surface.
- Une force torrentialité.
- Des étiages nuls en période estivale.
- Une force dynamique érosive et de transport.
- Réchauffement climatique.

Impacts

- Des zones inondables très localisées.
- Une dépendance climatique avec un temps de réponse court.
- Une faune et une flore endémiques sensibles.
- Appauvrissement de la ressource.
- Ruissellement de surface et érosion des sols.

Enjeux

- Maîtriser la ressource en eau.
- Prévenir contre les risques d'inondation (Favona, Tarcu, vallée du Cavu).
- Limiter les gaspillages de la ressource.

Pistes d'action

- Implantation des constructions en retrait des zones inondables et des cours d'eau.
- Mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs (ANC).
- Préserver les habitats.
- Canaliser les flux et organiser l'accueil du public (Favona, Tarcu).



ENVIRONNEMENT

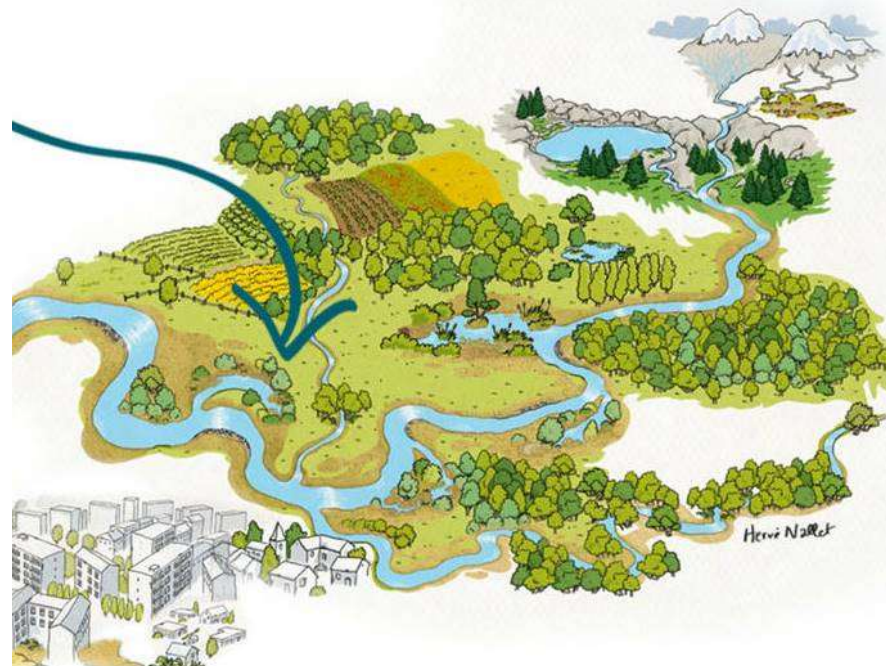
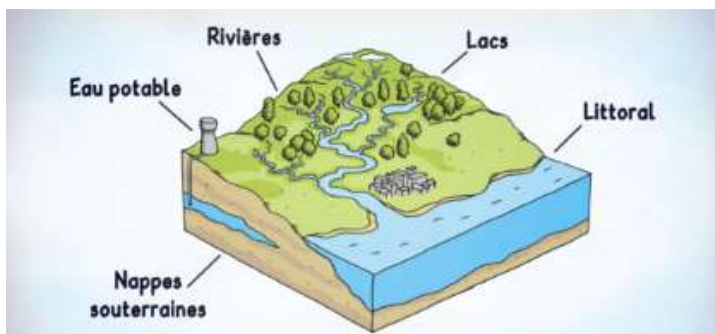
Le S.D.A.G.E. de Corse – délibération de la CdC du 17 septembre 2021

Le SDAGE est un document établi pour 6 ans dont les orientations fondamentales reposent sur une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que sur des objectifs de qualité et de quantité d'eau à atteindre dans le bassin de Corse dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

En 2019, 88% des cours d'eau de Corse sont de bonne qualité. L'objectif à atteindre serait 100% d'ici l'horizon 2027.

Quatre orientations :

- ✓ Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- ✓ Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.
- ✓ Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.
- ✓ Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.



Enjeux

- ⇒ Assurer la transition climatique.
- ⇒ Lutter contre les pollutions.
- ⇒ Préserver la ressource
- ⇒ Préserver les écosystèmes.

Pistes d'actions

Réduire la consommation en eau potable.
Imposer des mesures contraignantes quant à l'utilisation de l'eau.
Renforcer la couverture des aires urbanisées par l'assainissement collectif.
Renforcer la ressource disponible.
Changer les pratiques agricoles : permaculture, agriculture biologique...
Favoriser l'urbanisme écologique.
Promouvoir un droit à l'Environnement.

ENVIRONNEMENT

Par leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologique, les zones humides assurent de nombreuses fonctions hydrologiques, biologiques qui coïncident avec des besoins de mise en sécurité de l'homme et de la biodiversité :

Zones tampon entre eaux souterraines et eaux de surface.

Zones d'épanchement des crues.

Habitats d'espèces à valeurs économiques pour l'homme.

Ressource énergétique et grenier alimentaire en période de sécheresse.

Au-delà du caractère fragile écosystémique et environnemental des zones humides, tous ces éléments justifient la mise en place de mesures de protection et de gestion pour les préserver eu égard aux nombreux services rendus à la collectivité...



Menaces sur la commune de Conca

- Stationnement anarchique en période estivale.
- Proximité des espaces bâtis littoraux.
- Camping-caravaning désaffecté sur Favona.
- Surféquentation estivale des plages et arrière-plages à proximité des zones humides (Tarcu, Favona).

Les embouchures et petites plaines du Cicoellu et du Tarcu constituent des zones humides riches de vie et particulièrement vulnérables.

Il est primordial de trouver un compromis urgent entre la fréquentation des sites et leur préservation.

Penser la gestion des flux et peut être réfléchir sur la gestion publique et la sensibilisation à l'environnement et aux zones humides pour les sites de Tarcu et de Favona ainsi que la mise en place d'une charte de moralité afin de garantir la sauvegarde de ces espaces.

Les zones humides

Participe à la régulation de la ressource en eau. Certaines zones humides possèdent par ailleurs une capacité à stocker de l'eau et à la restituer ensuite, plus progressivement. Ces milieux jouent donc un rôle majeur dans l'écrêtement des crues mais peuvent aussi contribuer au soutien d'étiage des cours d'eau dans certaines conditions. Elles sont d'ailleurs souvent comparées à des éponges.

Participe à la qualité des eaux.

Les zones humides contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. Elles favorisent le piégeage, la neutralisation, voire la transformation et l'absorption d'éléments comme les matières en suspension, les nitrates ou certains toxiques ou encore certains métaux lourds, grâce aux espèces végétales et animales qu'elles abritent.

Fonction d'habitat et de réservoir de biodiversité

De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées aux zones humides qui abritent plus de 30% des plantes remarquables et menacées en France, de nombreux oiseaux migrateurs, batraciens, insectes etc. Elles assurent à la fois des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection pour de nombreux poissons ou oiseaux d'eau. Par exemple, les milieux annexes des cours d'eau jouent le rôle d'abri pour de nombreuses espèces piscicoles lors des crues ou des pollutions accidentelles.



ENVIRONNEMENT

Climat & dérèglement climatique

Données de cadrage Conca

- ⇒ 700mm de précipitations annuelles.
- ⇒ 65 jours de pluie/an en moyenne.
- ⇒ Maximum 1187mm en 1996.
- ⇒ 120mm de maximum mensuel (octobre).
- ⇒ 5mm de minimum annuel (juillet).
- ⇒ Sécheresse de mai à septembre.
- ⇒ 85% d'hygrométrie en juillet-août.
- ⇒ 3 jours de brouillard par an (avril).
- ⇒ 32 jours d'orage, pics en novembre.
- ⇒ Température minimum moyenne : 13°C.
- ⇒ 12 jours de canicule > à 30°C (41°C le 12 juillet 1968).
- ⇒ Température la plus froide : - 2,9°C le 10 février 1986.



Réchauffement climatique, vers une pollution locale plus importante

Lorsque les températures augmentent, les réactions chimiques se font plus facilement et peuvent entraîner des événements climatiques pouvant aller jusqu'à créer des conditions extrêmes. Par exemple, l'ozone se forme pendant l'été et peut être amené à être présent en grande quantité engendrant ainsi une pollution locale plus forte. De même que pour l'ozone, nous devons également nous attendre à respirer plus de poussières.

Réchauffement climatique un défi pour l'agriculture et la pêche

Du côté des éleveurs la conséquence directe est le manque d'eau et de fourrages ainsi que l'apparition de nouveaux vecteurs de maladies. Aussi certains organismes porteurs d'infections tels que le moustique sont beaucoup plus résistants. Si bien que la profession est tenue de s'adapter en préférant l'irrigation aux estives, une meilleure sélection des races, l'aménagement de parcours pour les troupeaux, diversifier la ressource fourragère, avoir recours au sylvopastoralisme reposant sur une optimisation de la ressource hydrique disponible...

Les écosystèmes marins ne sont pas épargnés. Le réchauffement climatique a entraîné une modification des propriétés de l'eau. Le mécanisme naturel de mélange des masses d'eau qui s'effectue sous l'effet du froid en hiver se fait difficilement si bien l'eau de surface est moins riche en nutriments. Et menace certaines espèces comme les gorgones, les nacrées, et la ressource pélagique en général (corb, loupes) avec l'apparition de nouvelles espèces telles que les daurades coryphènes, les barracudas.

La ressource s'appauvrissant on va se tourner vers l'aquaculture qui deviendra la tendance mondiale.

La Corse est concernée par tous les événements extrêmes induits par le dérèglement climatique

Le Mare Nostrum se *tropicalise* de plus en plus. Le rythme actuel du réchauffement climatique donne un climat d'1,5°C plus chaud horizon 2040. Aujourd'hui, le climat s'est déjà réchauffé d'1°C sous l'influence humaine. Force est de constater qu'un demi degré entraîne déjà des conséquences très importantes. En effet, la Méditerranée occidentale constitue un Hot Spot du réchauffement climatique, c'est-à-dire un endroit où l'on va avoir énormément d'impacts de par sa localisation géographique et parce qu'elle se trouve dans une zone qui est actuellement une transition entre le climat désertique et le climat des latitudes tempérées. Si bien que la Méditerranée va passer dans la zone désertique et du coup d'un climat habitable à un climat moins habitable. Aussi, sur la Corse, les effets du réchauffement climatique risquent d'être particulièrement accentués. En effet, l'île étant boisée, elle va nécessairement être impactée par la sécheresse et donc un appauvrissement de la ressource en eau. Le risque incendie sera aggravé avec tout ce que cela implique de dangers pour les habitations, sans compter les conséquences du point de vue économique sur le secteur touristique, prégnant en Corse.

Sur le plan de la biodiversité, une perte prévisible et très importante due à ces événements extrêmes est imaginée. Aussi, l'impact sera saisissant sur les rendements agricoles. Les effets sont également inévitables dans le domaine de la santé avec notamment la possibilité pour de nouveaux moustiques de se propager. Enfin sur le plan social, les phénomènes extrêmes vont forcément creuser les inégalités.

De façon générale, c'est l'amplitude et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes qui va se renforcer : crues et sécheresses. Rappelons qu'autrefois, les rivières de Corse étaient à l'étiage pendant 3 mois. Depuis 1984 on est passé à 5 mois et en 2017 la sécheresse a duré 8 mois avec des conséquences incroyables sur la ressource en eau disponible alors que la fréquentation estivale dépasse le million de personnes en Corse.

Aussi, la température des plans d'eau atteint parfois jusqu'à 28-30°C où apparaissent de nouveaux organismes tels que les cyanobactéries. Les écosystèmes sont totalement bouleversés. Notamment la truite dont les alevins sont de moins en moins nombreux compte tenu de la diminution de l'oxygène dans l'eau.

Dans un proche avenir, la couverture végétale va se modifier. Ainsi, avec les sécheresses répétitives, les feuillus disparaîtront au profit des conifères. Les fleuves seront à l'étiage plus de 8 mois par an, les espèces qui vivent en eaux froides remonteront le cours des fleuves ou disparaîtront.

ENVIRONNEMENT

Climat & dérèglement climatique

Précipitations

- 700 à 1200 mm/an.
- 100 à 150 mm de précipitations moyennes en hiver.
- 75 à 100 mm de précipitations moyennes au printemps.
- 10 à 25 mm de précipitations moyennes en été.
- 100 à 190 mm de précipitations moyennes en automne.
- Concentration des précipitations de septembre à décembre et de mars à mai avec des pics en octobre et en avril.
- 200 l/m² de précipitations enregistrées le 20 octobre 1992.
- 3 jours de brouillard par an (mai).
- 32 jours d'orage par an (pics en novembre).
- 5 jours de gelées par an (février).
- 2 jours de neige par an (février).
- 2 jours de grêle par an (mars).

Vents dominants

- Le Gregale, vent de nord-Est, fort et sec, en automne et printemps.
- Le Levante, vent d'Est, très humide, tempétueux amenant de fortes précipitations entre fin d'automne et printemps.
- Les brises littorales adoucissent l'atmosphère été comme hiver.
- Les brises de pentes quotidiennes : la topographie locale oriente les brises, les accentuent suivant les heures de la journée et peut favoriser des meso-perturbations très localisées dans les talwegs (vallées), les plaines (Favona, Tarcu), sur les plateaux (Conca...), les cols et les cuvettes (village).
- Les brises de vallées : Cavu, Conca, Tarcu, Cicoellu, Casale...
- Les effets de foehn, perturbations d'Est en automne et en hiver.

Températures

- 17 C° de température moyenne annuelle.
- 8 C° d'amplitude thermique annuelle.
- 21 C° de moyenne maximale annuelle.
- 13 C° de moyenne minimale annuelle.
- 12 jours de gel par an (pics en février).
- 12 jours de canicule + 30 C° (pics en août).

Constats

- Réchauffement climatique.
- Renforcement et récurrence de conditions climatiques extrêmes.
- Apparition de nouveaux vecteurs de maladies.
- Modification des propriétés des plans d'eau marins et des cours d'eau.

Impacts

- Pollution locale plus forte.
- Renforcement de la teneur en poussières et particules fines.
- Dégradation de la production agricole et pastorale.
- Eau de surface moins riche en nutriments.
- Dégradation de la biodiversité marine et terrestre.
- Appauvrissement de la ressource en eau.
- Dégradation des habitats et des écosystèmes.
- Dégradation de la couverture végétale.
- Renforcement des inégalités sociales.
- Renforcement des conflits d'usages (agriculture, tourisme,...).

Enjeux

- Anticiper le réchauffement climatique.
- Optimiser les ressources naturelles.
- Limiter les gaspillages de la ressource.
- Modifier en profondeur les pratiques et les références actuelles.
- Tendre vers la résilience.

Pistes d'action

- Adapter les pratiques agricoles au réchauffement climatique.
- Aménager des retenues collinaires.
- Imposer des réservoirs récupérateur d'eau pluviale.
- Favoriser la production d'énergie renouvelable.
- Soutenir les constructions bioclimatiques.
- Renforcer les pratiques de recyclage.
- Renforcer la végétalisation des tâches urbaines.
- Canaliser la fréquentation touristique.

ENVIRONNEMENT

Exposition

De façon générale, la commune de Conca bénéficie d'un bon ensoleillement par sa position Est/sud-Est.

Les tâches urbaines sont protégées, ouvertes sur la côte des nacres, les massifs montagnards de l'arrière-pays et la pleine mer.

L'espace villageois concaï

En retrait des flux drainés par la RT10, sa position en balcon sur les flancs de la Punta d'Ortu le protège de tout risque d'inondation. Exposé sud/sud-est, il bénéficie des rayons de soleil même dans les plus basses journées d'hiver. Aussi, le village reste abrité des perturbations d'est par les massifs de la punta di Telica et de la punta d'Acquella. Abrisé des brises de la vallée du Cavu qui draine en hiver les vents froids venant de la montagne et des aiguilles de Bavella vers le littoral. A 250m. d'altitude, au sein d'une petite cuvette naturelle, le village pâtit de fortes canicules en période estivale et d'une certaine douceur en hiver. Le village de Conca bénéficie d'un arrosage régulier aux intersaisons qui compensent avec la sécheresse estivale.

Sur les entrées du village après avoir traversé des boisements de chênes verts et de pins maritimes, des perspectives et horizons se dégagent sur le littoral et la plaine du Cavu vers l'Est et le petit plateau de Conca à l'ouest.

Espaces habités des piedmonts de la plaine du Cavu

Nombre de constructions diffuses se sont implantées de façon inorganisée, en retrait du bourg de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, aux abords de la RT10, adossées sur les bas versants de la Punta Calcina. Abrisé, exposé sud-est, le site révèle un tissu lâche de résidences pavillonnaires et des terrains agricoles (vignes, oliveraies, fourrages).

La frange littorale

Sites exposés plein Est vers la mer tyrrhénienne, parfois abrités et enclavés par les piedmonts littoraux transversaux. Drainés par les flux et les nuisances sonores de la RT10, espaces résidentiels, touristiques, petites stations balnéaires se regroupent généralement à proximité de petites anses sableuses, ponctuellement de part et d'autre de la route structurante, sur les quelques replats d'une côte rocheuse battue par les perturbations d'Est aux intersaisons.



Constats

- Habitat diffus à isolé sur la frange littorale et les piedmonts retro littoraux.
- Sites protégés – bonne exposition de l'espace villageois.

Impacts

- Etalement urbain.
- Formes d'urbanisation contemporaines consommatrices d'espace.
- Implantation spontanée des constructions au gré des opportunités foncières.

Enjeux

- Optimiser la mise en valeur du parcellaire au regard de son exposition.

Pistes d'action

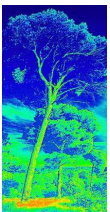
- Implanter les constructions nouvelles de préférence sud/sud-Est.
- Favoriser la production d'énergies renouvelables.
- Tendre vers l'urbanisme écologique.
- Favoriser les écoconstructions.
- Adapter les modes de mise en valeur agraires des terroirs au regard de leur exposition.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Incendie de Forêt

Conca est classée en **zone rouge** pour les incendies de forêt par les services de l'ODARC, de la DDDTM de Corse du Sud, de la Dreal de Corse et du SIS de Corse. Depuis le 1^{er} janvier 1973 plus de **5909ha** ont été parcourus par les incendies de forêt sur la commune pour 147 départs, soit **plus de 76%** de la surface totale de la commune.

Caractéristiques du secteur



- Dénivelés importants.
- Couverture végétale constituée de pyrophytes.
- Habitat diffus sur la frange littorale et les piedmonts retro littoraux.
- Disparition des activités agricoles et du pastoralisme extensif.
- Flux importants sur la RT10.
- Brises marines & perturbation maritimes d'Est.
- Brises de vallées et brises de pentes.
- Réchauffement climatique.

Grands incendies :

60ha le 4 août 1973.
460ha le 27 juillet 1982.
300ha le 29 juillet 1985.
4000ha le 6 août 1985.
245ha le 25 juillet 1993.

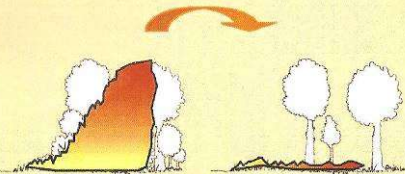
Grands incendies :

429ha le 13 mars 1997.
305ha le 18 août 2002.
28ha le 8 juillet 2009.



Pourquoi débroussailler ?

- Débroussailler, c'est se protéger et protéger ses proches, en restant confiné dans son habitation.
- Débroussailler, c'est sauver sa maison, son jardin, ses biens.
- Débroussailler, c'est réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction et permettre aux pompiers de mener une action de protection efficace.
- Débroussailler, c'est protéger le milieu naturel.



Et si je ne fais rien ?

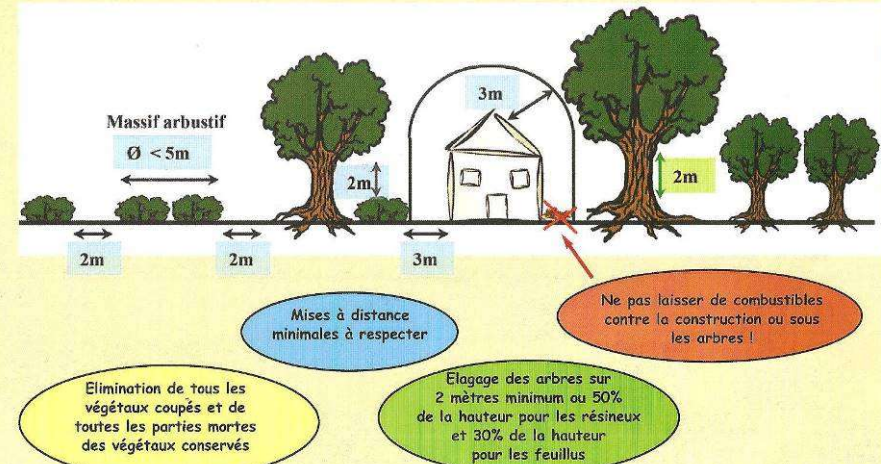
VOUS VOUS EXPOSEZ A :

- la sanction du feu
- une **contravention** dont le montant peut s'élever à 1 500 €
- une **mise en demeure** de débroussailler assortie d'une astreinte journalière de 75 € par hectare soumis à obligation
- une **indemnisation du préjudice** subi par les tiers s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de votre construction
- l'**exécution d'office** des travaux par la commune ou le préfet, à vos frais

Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS TOUT ENLEVER !

MAIS C'EST respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation.



Vous devez éliminer les végétaux coupés soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu. Un **entretien annuel** garantira le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessitera un travail moins important que le premier débroussaillage. En cas de feu, pensez à fermer toutes les ouvertures de votre maison et, sauf consignes d'évacuation, restez confinés chez vous.

Zones à risques

- RT10, RD16b, RD268.
- Zones d'habitat diffus.
- Zones d'habitat isolé.
- Espaces de végétation de reconquête.
- Zones en déprise agricole.
- Massifs boisés.
- Massif de Bavella.

Sites épargnés :

- Les cours d'eau et ripisylves.
- Les escarpements rocheux
- Les espaces bâtis et zones urbaines intramuros.
- Le village et les anciens hameaux.
- Les pinèdes de haute montagne

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Incendie de Forêt

P.I.D.A.F.



Des moyens de prévention sur Conca, état des lieux

Des bornes incendie aux alentours des espaces urbanisés.

L'aménagement de points d'eau (bouches d'incendies, cuves DFCL, réservoirs...),

L'obligation de débroussaillage légal sur une distance de 50 mètres autour des constructions (arrêté préfectoral – Cf. illustrations supra).

L'interdiction de réaliser des feux du 30 juin au 30 septembre inclus (arrêté préfectoral modifiable en fonction des conditions climatiques).

Moyens de prévention préconisés par le SIS

Eviter l'implantation de constructions isolées ou trop espacées dans les massifs de végétation.

Eviter les constructions ou aménagements particulièrement vulnérables sur zones sensibles aux risques d'incendie (camping caravaning, habitat en bois, habitations légères...).

Mise en place de pare-feu pour préserver les zones bâties de tout risque d'incendie.

Aménagement de points d'eau (cuves, bassins, réservoirs...) à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

Installation de bornes à incendie d'un débit minimum de 60 m³/h à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

Réalisation d'un PPRIF (plan de prévention des risques

Recommandations pour l'accessibilité des zones urbanisables.

Toute zone urbanisable doit être desservies par :

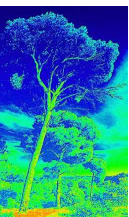
Une voie suffisamment dimensionnée pour permettre le croisement entre un véhicule léger et un camion incendie (4,5m.).

Des poteaux incendie normalisés (débit minimum de 60m³/h pendant 2 heures).

Autres moyens de prévention :

Le brûlage dirigé.
L'ouverture du milieu au pastoralisme (baux, AFP, OGAF...)
Le sursemis.
Le renforcement des mesures de pénalisation.
Le renforcement des dispositifs de surveillance terrestre et aérien (tournées, guets, observatoires...)
Le contrôle de l'application des débroussaillages (en zone U de la carte communale notamment).

- ZAL existante
- - - ZAL à créer
- - - Piste à créer
- Limites commune de Conca
- HBE Point d'eau mixte existant
- Point d'eau terrestre existant
- HBE Point d'eau mixte à créer

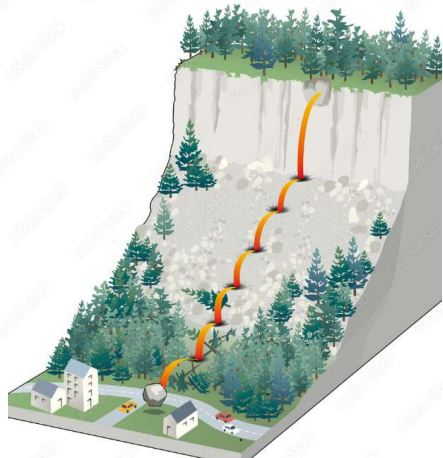
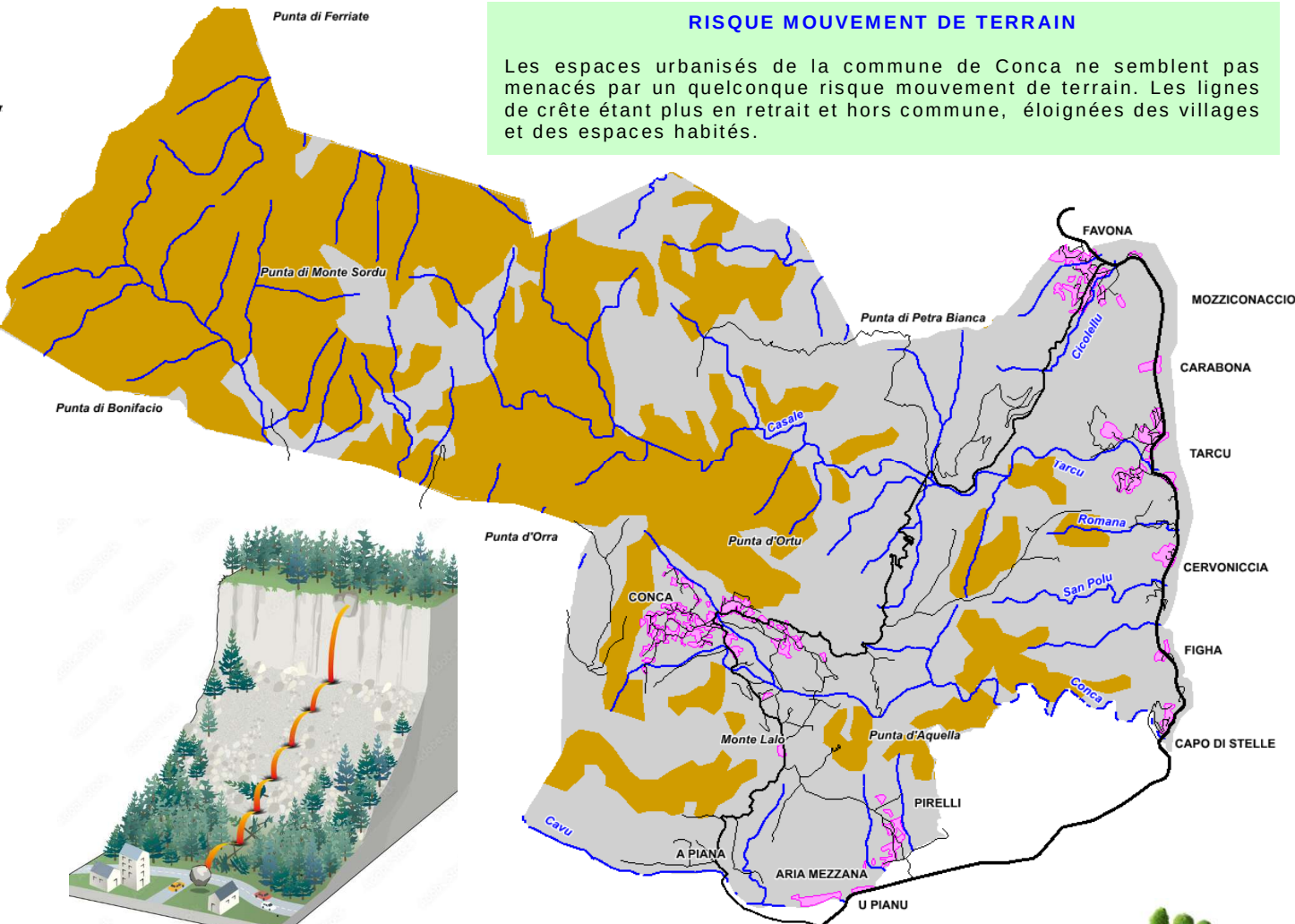


ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Mouvement de terrain

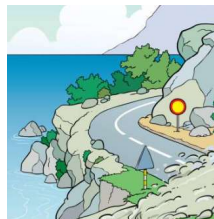
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les espaces urbanisés de la commune de Conca ne semblent pas menacés par un quelconque risque mouvement de terrain. Les lignes de crête étant plus en retrait et hors commune, éloignées des villages et des espaces habités.



Sites exposés

- Capo di Stella – RT10.
- Tarcu.
- Favona.
- Hauteurs de l'espace villageois.
- Sites parcourus jadis par les incendies de forêt.
- Massifs minéraux, granitiques et diaclasses.



Ces phénomènes sont limités sur le territoire de la commune étant donné que la majeure partie des terrains est recouverte par des formations végétales herbacées, buissonnantes, arbustives ou arborescentes. Si bien que l'impact de l'eau sur les sols est réduit par la végétation qui absorbe les volumes d'eau précipités avec un réseau racinaire qui les draine en profondeur vers les anfractuosités de la roche.

Sont exposés les bas-côtés des routes et chemins, les murs de soutènement en pierres sèches des anciennes terrasses de jardins, les mouvements de terres – excavations et enrochements. L'absorption peut être rendue difficile par l'abondance et la soudaineté des pluies d'automne. Dans ce cas, les aléas sont limités à la voirie mais peuvent engendrer des accidents de la circulation si celle-ci n'est pas régulièrement entretenue.

Par contre le risque est plus prononcé sur les massifs montagnards accidentés, jusque sur les piedmonts montagneux et littoraux et même les contreforts du village qui est ceinturé par le risque mouvement de terrain. Ces zones, pour certaines, ont été parcourues par les incendies dans les années 1970 & 1990, la maigre végétation en taches éparées ne suffit pas à retenir les sols fragilisés, exposés aux intempéries (ruissellement de surface, sécheresse, ravinement...). Si bien que ces sites sont particulièrement exposés à des risques de coulées de boues, glissements de terrains et laves torrentielles (franes).

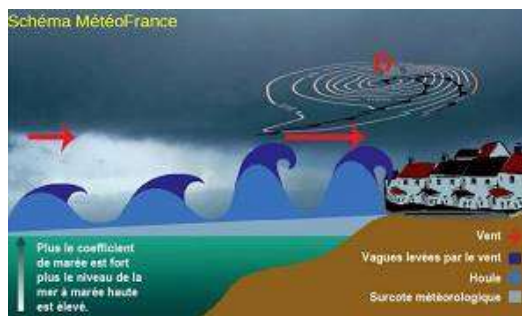
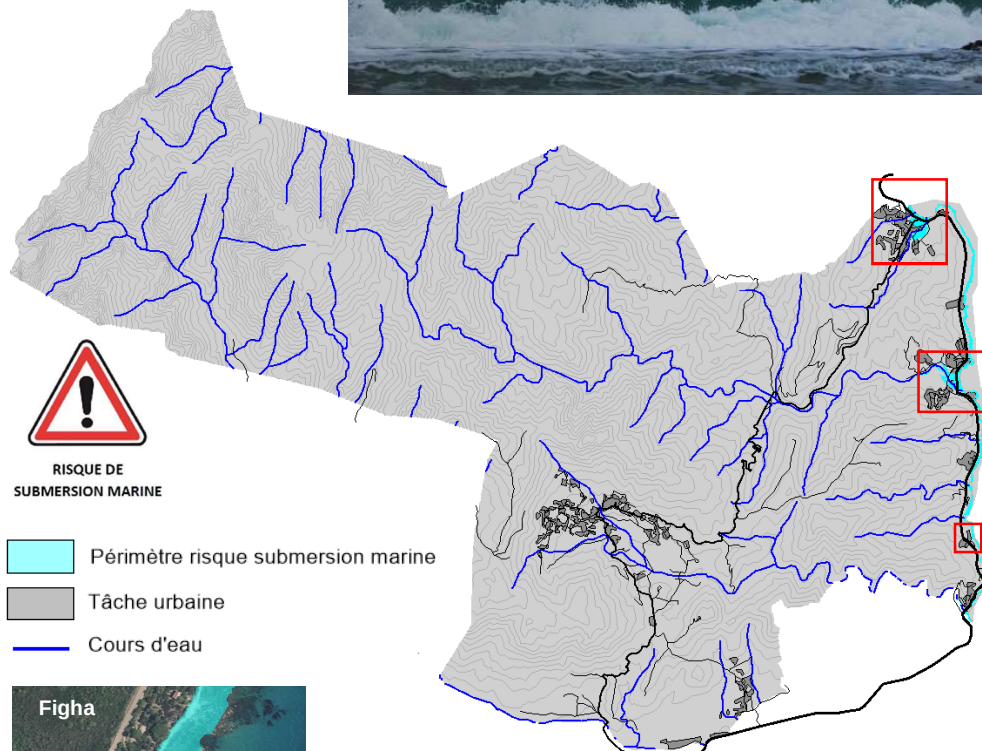
Aussi, suite à des opérations de terrassement, les sols sont ameublés, décapés de leur couverture végétale et soutenus par de simples enrochements. Ceux-ci peuvent constituer de véritables poches d'eau lors d'intempéries longues et brutales et peuvent céder lorsqu'ils atteignent le seuil de saturation. Les terrains qui ont connu un terrassement récent sont particulièrement exposés au ravinement et au ruissellement de surface. Ceci pouvant, dans ce cas d'espèce, engendrer des coulées de boues si aucun aménagement n'a été réalisé en contrepartie.



ENVIRONNEMENT

Risques naturels - submersion marine

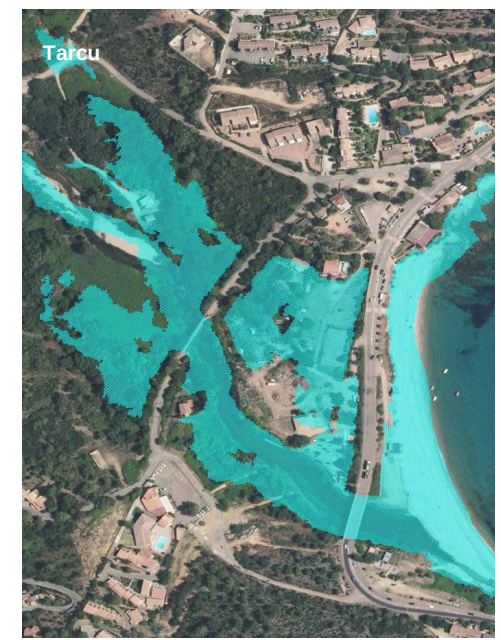
Sites menacés
 Frange littorale
 Favona
 Tarcu
 Plages et arrière-plages.



Depuis la tempête Xynthia, la prévention du risque de submersion marine est devenue l'une des priorités de l'État. Des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été prescrits sur les façades maritimes. Toutefois, en Corse, la prise en compte de ce risque est assez récente et les données disponibles, que ce soit pour l'aléa (houlographes, marégraphe, etc.) ou les enjeux (MNT littoraux) sont encore imprécises. Le risque de submersion marine définit, à l'échelle régionale, les phénomènes associés aux surcotes de tempêtes marines, et les secteurs les plus exposés à la submersion.

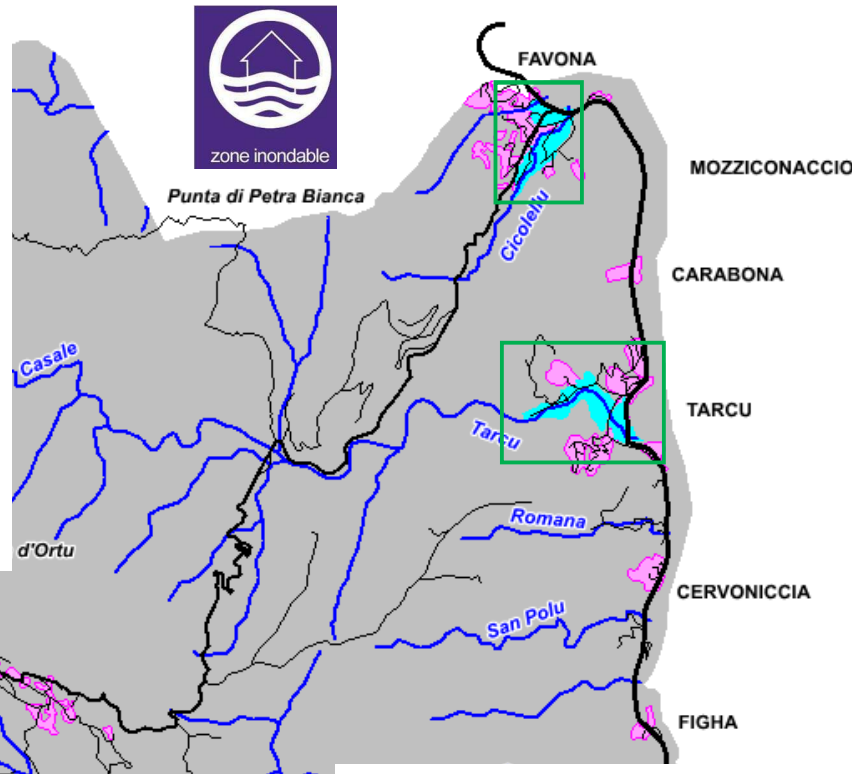
Un point en lien direct avec la submersion marine qu'il semble important de prendre en compte est celui de la montée du niveau des eaux suite au réchauffement climatique. La Corse, comme toutes les régions côtières, est directement impactée par ce phénomène qu'il ne faut donc pas négliger. Les hypothèses sur l'augmentation du niveau de la mer faites par l'ONERC sont de 0,4 m, pour les plus optimistes, à 1 m dans le cas extrême à l'horizon 2100.

Une marge supplémentaire liée aux inondations par submersion marine est à considérer. Cette marge, qui a déjà pu être prise en compte dans les études liées aux suites de la tempête Xynthia en rehaussant d'un mètre toutes les valeurs de niveaux marins, doit être prise en considération.



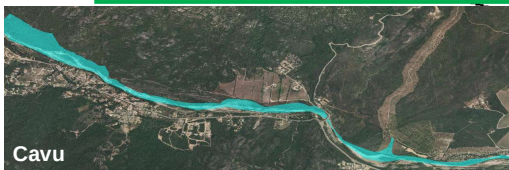
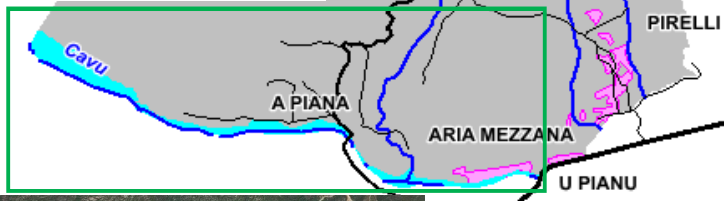
ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Inondation



Sites exposés :

- Camping – Cavu.
- Station balnéaire de Tarcu.
- Station balnéaire de Favona.



Classes d'aléa			
Vitesse	Hauteurs		
	moins de 0,5 m	de 0,5 m à 1 m	plus de 1 m
< 0,5 m/s	modéré	fort	très fort
de 0,5 m/s à 1 m/s	fort	fort	très fort

La commune de Conca est particulièrement concernée par le risque inondation. Un **PPRI** couvre le Cavu et remonte assez loin dans la vallée, bien au-delà du pont de Conca. Il a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 01-0691 du 15 mai 2001.

Le Tarcu et le Cicolettu-Tafunata, étant inscrits également dans l'Atlas des zones inondables réalisé par le BE Carex pour le compte de l'Etat.

Aussi, force est de constater que certains secteurs sembleraient être inondables en cas d'événement pluvio-orageux. S'ils sont limités, on peut cependant repérer certains talwegs, la confluence de ruisseaux, les goulets d'étranglement, les ponts...

Autrement, en zone urbanisée des aménagements sont nécessaires pour palier tout risque d'aléas (limiter les zones imperméabilisées, réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales, éviter les murs de clôture...). Par ailleurs, les caractéristiques géomorphologiques (replats, surfaces d'expansion et d'étalement des eaux, niveau marin, fines, alluvions...), et les espèces végétales (hygrophytes, roselières...) sont autant d'indices qui peuvent justifier un tel classement, au-delà de la réalité du territoire et de la connaissance des sites comme inondables dans la mémoire collective.

Objectifs

- Interdire toute expansion urbaine en zone inondable.
- Préserver les biens et les personnes.
- Préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues.
- Sauvegarder les milieux naturels qui contribuent à l'équilibre des sites et des paysages liés à l'eau.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – le Radon

Le radon, un gaz dangereux pour la santé publique

L'évolution des connaissances scientifiques a montré que le radon est à l'origine des cancers pulmonaires humains, et pouvait poser un problème de santé publique. Le seuil de radioactivité naturelle accepté par le corps humain serait de 400 Becquerels/m³ d'air, au-delà des aménagements sont à envisager afin d'éviter tout risque de contamination pouvant avoir des répercussions sur la santé. Des travaux devront être réalisés dans les établissements concentrant entre 400 et 1000 Becquerels/m³ afin d'abaisser la concentration du radon au-dessous de 400 Becquerels. Les établissements concentrant plus de 1000 Becquerels devront être fermés au public dans l'attente de travaux de mise en conformité.

Mesures de prévention et aménagements préconisés

- Ventilation des habitations et lieux de vie.
- Percement d'ouvertures nouvelles pour les pièces aveugles.
- Percement des menuiseries en partie haute.
- Percement des murs extérieurs en partie haute et mise en place d'une grille d'aération.
- Mise en place de VMC.
- Mise en place de persiennes (volets ajourés).
- Tirage thermique naturel traversant les différents planchers des bâtiments par une conduite ouverte sur l'extérieur.
- Ventilation des vides sanitaires.
- Imperméabilisation et étanchéité des sols.
- Dégagement des murs enterrés par excavation.

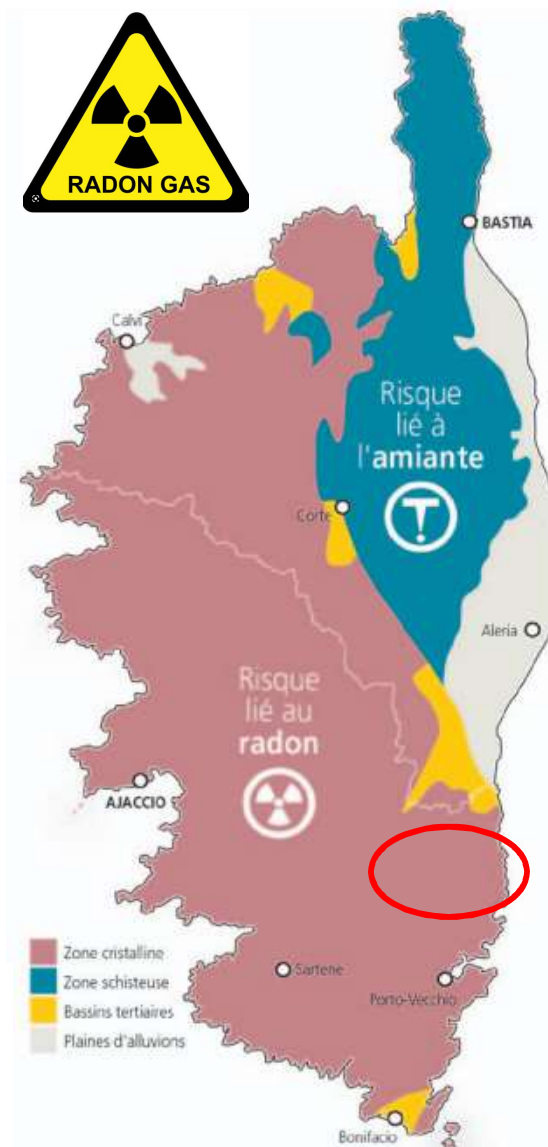
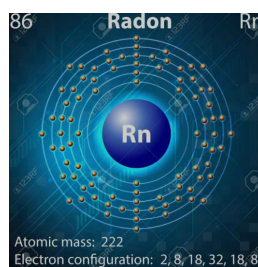
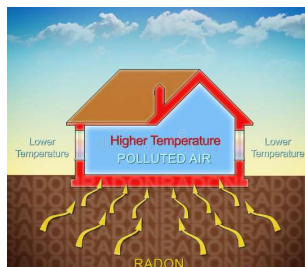
Le radon est un gaz naturel radioactif produit par certains sols granitiques. Il provient de la désintégration du radium contenu dans l'uranium naturel présent dans la croûte terrestre. Celui-ci peut par ses caractéristiques s'accumuler dans certaines parties des bâtiments. C'est d'ailleurs ici que réside le risque.

La circulaire DGS/DGUHC n°99/46 du 27 janvier 1999 prévoit des mesures systématiques concernant les établissements publics. La Corse est concernée par ce risque et plus particulièrement la commune de Conca. Les établissements scolaires seront traités en priorité.

Sites concernés en priorité Bâtiment communal de l'école

- Les classes.
- La mairie.
- Les caves.

Les travaux sur les bâtiments publics ont été exécutés conformément aux recommandations de l'ARS.



ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Autres risques - bilan

RISQUE DE VENTS VIOLENTS

Au-delà des tempêtes maritimes, le Gregale (vent du nord-est) et le Levante (vent d'Est) soufflent sur la microrégion de Conca et peuvent avoir des conséquences diverses sur les biens et les personnes. Ces vents sont d'autant plus forts par la présence de falaises, de relief et de vallées qui accentuent les phénomènes de tuyère.

- Fragilisation du bâti : toitures, ancrage des structures démontables, cheminées, antennes, paraboles ...
- Réseaux aériens : préférer l'enfouissement des lignes du réseau électrique et les lignes télécom.
- Incendies : danger des rafales qui attisent le feu en cas d'incendies. Les piedmonts littoraux et montagneux ont connu la récurrence des incendies parce que particulièrement exposés aux vents marins et brises de pentes.
- Végétation : port en drapeau, période végétative perturbée, culture et agriculture difficiles...



RISQUE SISMIQUE

L'ensemble de la Corse est soumis à un risque sismique compte tenu de la dérive sud-Est de l'île vers l'Italie engendrée par la poussée africaine. A ce jour aucune contrainte particulière parasismique n'est imposée sur le territoire.



Constats

- Récurrence des incendies dans les années 1970 et 1990.
- Réchauffement climatique.
- Accroissement de la récurrence des risques naturels.
- Accentuation des extrêmes climatiques.

Impacts

- Menaces des biens et des personnes renforcées.
- Exposition accrue des espaces artificialisés aux risques naturels.
- Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes.
- Dégradation des rendements agricoles.
- Appauvrissement de la ressource en eau.
- Erosion et lessivage des sols.

Enjeux

- Préserver l'environnement et les sites sensibles.
- Contribuer à des campagnes de reboisement et de Préservation des massifs forestiers.
- Soutenir des opérations d'ensauvagement.
- Renforcer les densités habitées et lutter contre l'étalement urbain.
- Promouvoir la croissance verte.
- Soutenir le redéploiement agropastoral sur le territoire.
- Changer les habitudes et les modes de vie.
- Anticiper le réchauffement climatique.
- Tendre vers une certaine résilience des pratiques.

Pistes d'action

- Contenir les tâches urbaines et limiter leur extension.
- Renforcer les densités urbaines.
- Tendre vers la mixité fonctionnelle des quartiers.
- Limiter les déplacements.
- Soutenir la production d'énergie renouvelable.
- Ré-enchanter les tâches urbaines et les espaces habités.
- Ressources naturelles et déterminisme géographique comme vecteurs de développement durable.

ENVIRONNEMENT

La diversité de la faune est étroitement liée à celle des habitats qui existent sur le territoire. La localisation des espèces varie d'un type de milieu à un autre.

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont propices aux concentrations d'insectes, de passereaux, de petits rongeurs qui se nourrissent essentiellement de graminées. Les mammifères se répartissent plutôt dans les forêts et autres boisements. Les rapaces situés plus haut dans la chaîne alimentaire se rencontrent soit sur escarpements rocheux et autres cavités des montagnes sur les versants ubacs (salamandres...), les rivières et zones humides et les espaces ouverts (tortues...). Tandis que les lézards se concentrent sur les espaces minéraux et autres massifs rocaillieux adrets et dénudés de végétation, exposés aux fortes températures.

Espèces endémiques et/ou protégées

> Les reptiles et batraciens

Arrêté du 9 septembre 1993 :

Lézard tyrrhénien, discoglosse sarde, hemis orbicularis ...

Annexe II directive Habitats : Tortue d'Hermann, phylodactyle d'Europe, cistude d'Europe...

Annexe IV : Lézard de Bedriaga, crapaud vert, rainette Sarde, podarcis tiliguerta...

> Les mammifères

Le grand et petit rhinolophes, le vespertillon de Capaccini, le mouflon de Corse, vulpes vulpes, mustela nivalis linnaeus, sus scofa linnaeus, ovis gmelinii musimon...



La faune

> Les oiseaux

Buteo buteo, aquila chrysaetos, falco tinnunculus, gypaetus barbatus, accipiter gentilis arrigonii, falco peregrinus tunstall, alectoris rufa, columba alivia, lullula arborea, pyonoprogne rupestris, anthus campestris, anthus spinoletta, tichodroma mararia, cinclus cinclus, prunella collaris, oenanthe oenanthe, monticola saxatilis, monticola solitarius, turdus viscivorus, sylvia sarda, pyrrhoconax graculus, corvus corvax, sitta whiteheadi, accipiter gentilis arrigonii.

> Les invertébrés Tacheocampylea cyrniaca.

Constat

- ⇒ Une grande variété des espèces animales – avifaune, mammifères terrestres, reptiles et batraciens.

Impacts

- ⇒ Des milieux sensibles.
- ⇒ Un environnement agricole et touristique.



Enjeux

- ⇒ Préserver l'environnement et la biodiversité.
- ⇒ Gérer les flux et les circulations anthropiques.
- ⇒ Contenir et maîtriser l'étalement de la nappe urbanisée vis-à-vis des corridors écologiques et des boisements.

Pistes d'action

- ⇒ Réglementer et préserver les zones sensibles.
- ⇒ Ecarter la place de l'homme vis-à-vis des espaces sensibles protégés (habitats et écosystèmes).
- ⇒ Préserver et protéger les espaces boisés et les espaces littoraux.



Espèces protégées faune & flore (source INPN)

- ⇒ 259 taxons terminaux.
- ⇒ 65 espèces protégées.
- ⇒ 18 espèces menacées.
- ⇒ 244 espèces indigènes.
- ⇒ 3 espèces endémiques.
- ⇒ 8 espèces envahissantes.



ENVIRONNEMENT

La faune au regard des mesures de protection de l'environnement

Réglementation	Mesures de protection	Espèces	Famille	Secteur
Arrêté du 19 janvier 1993	Espaces remarquables	Oursin diadème, date de mer, arapède géante, grande nacre ou jambonneau hérissé	Mollusques et crustacées	Frange littorale
Arrêté du 17 avril 1981	Espaces remarquables Z.N.I.E.F.F I Espaces boisés classés Site Natura 2000 Site classé	Guêpier d'Europe	Oiseaux	Zones humides Littorales
Arrêté du 9 septembre 1993		Lézard tyrrhénien Tortue cistude d'Europe, discoglosse sarde, discoglosse corse...	Reptiles et batraciens	Ensemble du territoire Zones humides
Arrêté du 24 septembre 1993		Le grand capricorne, le porte queue de Corse.	Insectes	Ensemble du territoire
Arrêté modifié du 19 mai 1981 Arrêté du 9 septembre 1995		Le Rhinolophe le Minoptère de Screibers, Murin de Capaccini, le petit Rhinolophe, le hérisson d'Europe, la belette, 8 espèces de mammifères marins dont les dauphins.	Mammifères	Lignes de crêtes, cavités rocheuses des piedmonts, cavités littorales Falaises littorales Sites NATURA 2000
Annexe II directive HABITATS 92/43/CEE		Tortue d'Hermann Discoglosse sarde, discoglosse Corse	Reptiles et batraciens	Ensemble du territoire Zones humides Rus, rivières, ripisylves Ensemble du territoire
Annexe IV directive HABITATS 92/43/CEE		Lézard tyrrhénien, crapaud vert, rainette sarde, euprocte de Corse, salamandre de Corse		Zones humides Rus, rivières, ripisylves
		Mouflon corse	Mammifères	Massif montagnard - Bavella
Directive OISEAUX n° 75/409/CEE du 2 avril 1979		Guêpier d'Europe, Huppe fasciée, faucon pèlerin, aigle royal, pigeon biset, grand corbeau, hirondelle des rochers, mésange noire, merle bleu, fauvette pitchou, fauvette passerinette, venturon corse...	Oiseaux	Zones humides Plaines littorales de Favona et de Tarcu
Annexe II Convention de Berne		Rainette verte de Sardaigne Lézard tyrrhénien	Reptiles et batraciens	ZH – Rus, rivières, ripisylves Ensemble du territoire

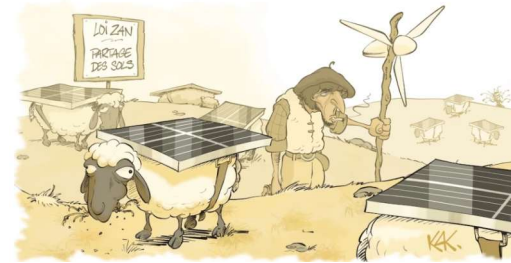


ENVIRONNEMENT

La faune - Bilan



ENVIRONNEMENT
UN TIERS DES OISEAUX
ONT DISPARU DES CAMPAGNES
EN VINGT ANS



Constats

- Etalement urbain sur les ENAF.
- Artificialisation de sols.
- Accroissement des pollutions.
- Pratique agricoles agressives – intrants, surpacage, déchets, rejets... (très ponctuelles).
- Concentration dans le temps et dans l'espace du tourisme de masse.
- Absence de conformité de certaines unités en ANC.
- Renforcement de l'imperméabilisation des sols.
- Fermeture du milieu.
- Dégradation de la mosaïque paysagère.
- Exode rural.

Enjeux

- Limiter l'artificialisation des sols.
- Résorber toutes formes de pollutions.
- Restaurer les milieux naturels dégradés.
- Tendre vers un urbanisme écologique.
- Canaliser, réglementer et quantifier la surfréquentation saisonnière des sites sensibles (littoral, espace montagnard).
- Préserver et renforcer la biodiversité et les écosystèmes sensibles.
- Restaurer les continuités écologiques.
- Réduire les déplacements motorisés.
- Lutter contre la fragmentation lumineuse.

Impacts

- Dégradation des habitats et des écosystèmes.
- Chute et menaces sur la biodiversité.
- Accroissement des menaces sur les espèces faunistiques sauvages.
- Disparition d'espèces endémiques.



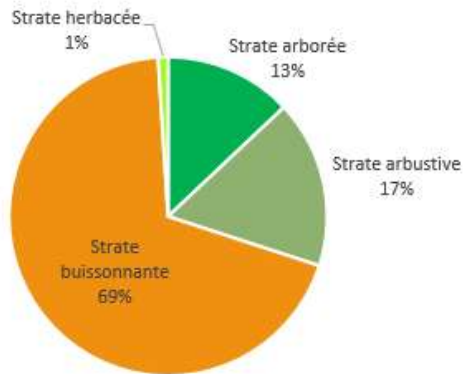
Pistes d'action

- Tendre vers la transition énergétique.
- Réduire la consommation en eau potable.
- Soutenir une utilisation durable des ressources naturelles.
- Favoriser un tourisme responsable.
- Changer les modes de consommation.
- Réduire les déplacements et tendre vers des modes de déplacements durables.
- Respecter les sites protégés.
- Promouvoir des campagnes d'ensauvagements ciblés du territoire.
- Développer et soutenir une économie circulaire.
- Tendre vers des pratiques agro-pastorales responsables.
- Réglementer la fréquentation et les usages sur la bande des 300m. marins.
- Renforcer les espaces de respiration urbaine.

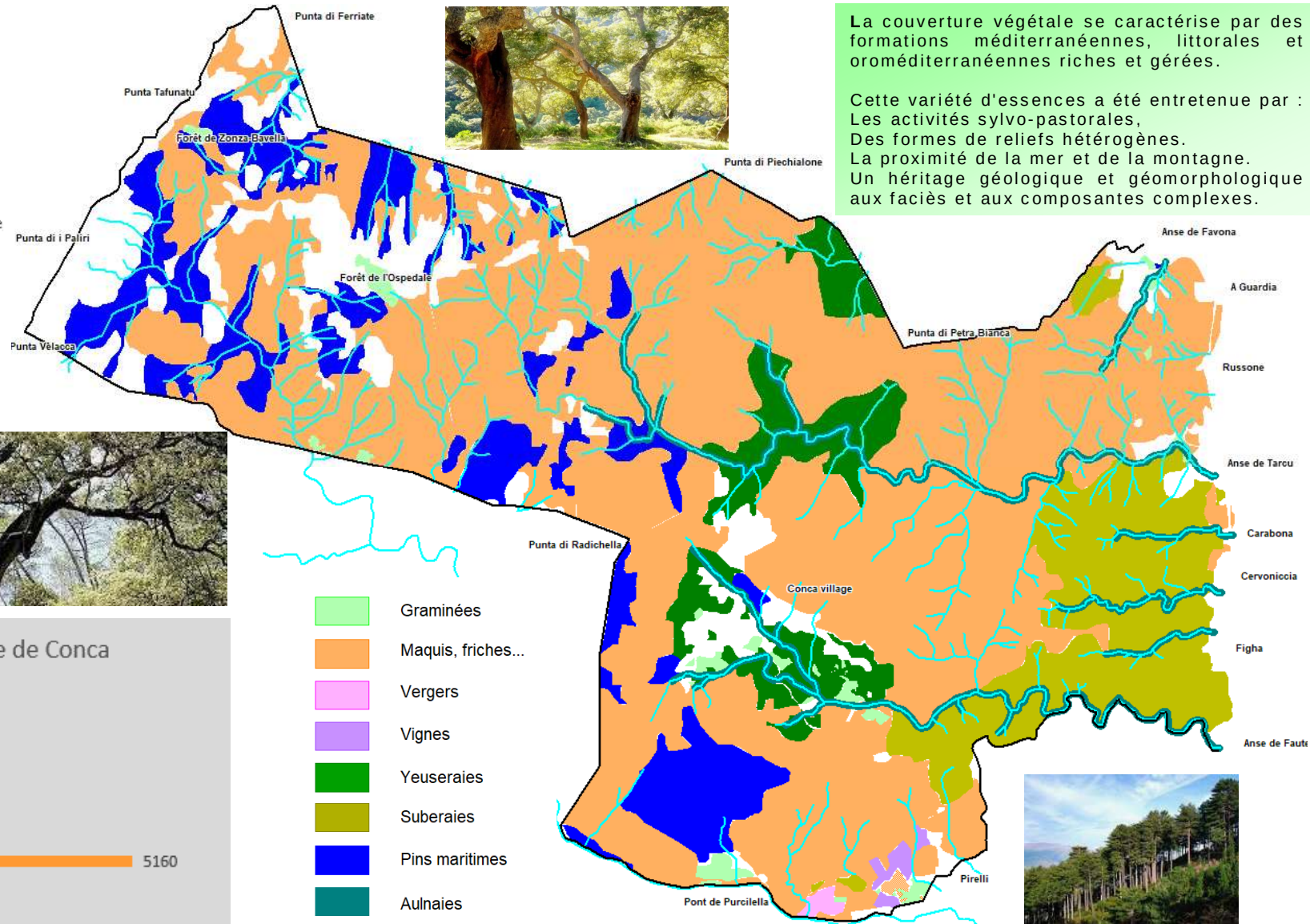
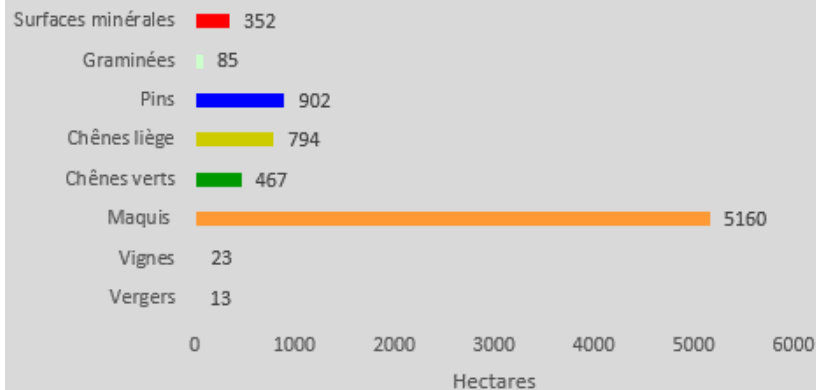
ENVIRONNEMENT

La couverture végétale

Formations végétales commune de Conca



Paysages végétaux, commune de Conca



La couverture végétale se caractérise par des formations méditerranéennes, littorales et oroméditerranéennes riches et gérées.

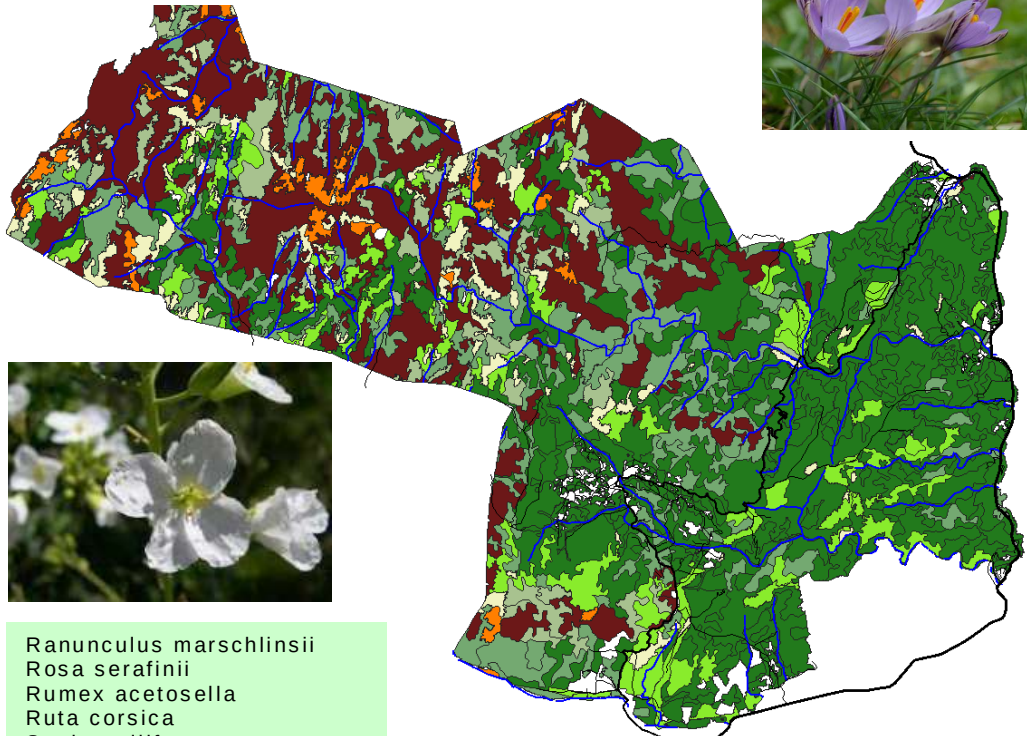
Cette variété d'essences a été entretenue par :
Les activités sylvo-pastorales,
Des formes de reliefs hétérogènes.
La proximité de la mer et de la montagne.
Un héritage géologique et géomorphologique aux faciès et aux composantes complexes.



ENVIRONNEMENT

La couverture végétale - Endémismes

Types de boisements - Conca



Ranunculus marschlinii
Rosa serafinii
Rumex acetosella
Ruta corsica
Sagina pilifera
Scleranthus burnatii
Sedum brevifolium
Sedum dasyphyllum
Sedum monregalense
Sesleria insularis
Sorbus aria
Sorbus aucuparia
Stachys corsica
Statice leucocephala
Statice pusilla
Teucrium marum
Thesium kynosum
Thlaspi brevistylum
Thymus herba-barona
Veronica verna
Athyrium filix-femina
Blechnum spicant

FORMATION_VEGETALE_2A_SPECIFIQUE

- Forêt fermée conifères
- Forêt ouverte conifères
- Forêt fermée feuillus
- Forêt ouverte feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte mixte
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Formation herbacée
- Lande
- Verge
- Peupleraie



Directive HABITATS n° 92/43/CEE

Code européen	Type d'Habitat
N08	Landes, broussailles, recrus, maquis, garrigues
N16	Forêts caducifoliées
N17	Forêts de résineux
N18	Forêts sempervirentes
N19	Forêts mixtes
N22	Rochers intérieurs, éboulis, dunes, neige, glace
8210	Pentes rocheuses calcaires végétation chasmophytique
8220	Pentes roch. Siliceuses végétation chasmophytique
9330	Forêts à quercus suber
9340	Forêt à quercus ilex et quercus rotundifolia
9530	Pinèdes méditerranéennes de pins noirs endémiques
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens

Annexe II Directive Habitat & espèces protégées

Brasica insularis	Agropyron caninum	Festuca cyrnea
Anchusa crispa	Alnus cordata	Festuca sardoa
Aconitum napellus	Alnus viridis	Festuca sylvatica
Alchemilla	Anthoxanthum odoratum	Fraxinus
Aquilegia litardierei	Anthyllis	Glum corsicum
Arctium minus	Arrhenatherum elatius	Genista lobelii
Arenaria bertolonii	Astragalus sirinicus	Gnetiana asclepiadea
Carx caryophylla	Bellium bellidioides	Helichrysum frigidum
Cerastium soleirolii	Brberis aetnensis	Helleborus argutifolius
Cerinthe tenuiflora	Betula verrucosa	Hieracium amplexicaule
Cyclamen repandum	Brachypodium pinnatum	Hieracium lactucella
Dactylorhiza saccifera	Bunium corydalinum	Holcus lanatus
Euphrasia salisburgensis	Bupleurum stellatum	Hypericum hircinum
Herniaria latifolia	Calamintha nepeta	Hypochaeris cretensis
Juniperus communis	Carex frigida	Laserpitium cynapifolium
Leucantherum corsicum	Carex microcarpa	Ligusticum corsicum
Paris quadrifolia	Carex ornithopoda	Linaria hepaticifolia
Polygala serpillifolia	Carlina macrocephala moris	Narthecium reverchonii
Polygonatum verticillatum	Cerastium stenopelatum	Nepeta agrestis
Prunus prostata	Colchicum alpinum	Paronychia polygonifolia
Senecio rosinae	Crocus corsicus	Peucedanum ostruthium
Sesleria insularis	Cynosurus exinatus	Phyteuma serratum
Silene requienii	Daphne oleoides	Pinus laricio
Tanacetum audibertii	Deschampsia fillexuosa	Poa violacea
Typhoides arundinacea	Doronicum corsicum	Potentilla crassinervia
Vicia glauca	Erica terminalis	Prenanthes purpurea

ENVIRONNEMENT

Les boisements forestiers et filières bois

Contraintes et dysfonctionnements

Une forêt non gérée

- ⇒ 100% du massif forestier délaissés (4028ha).

Une forêt productive mais difficilement accessible et protégée

- ⇒ Pinèdes, yeuses, suberaies.

Un relief contraignant

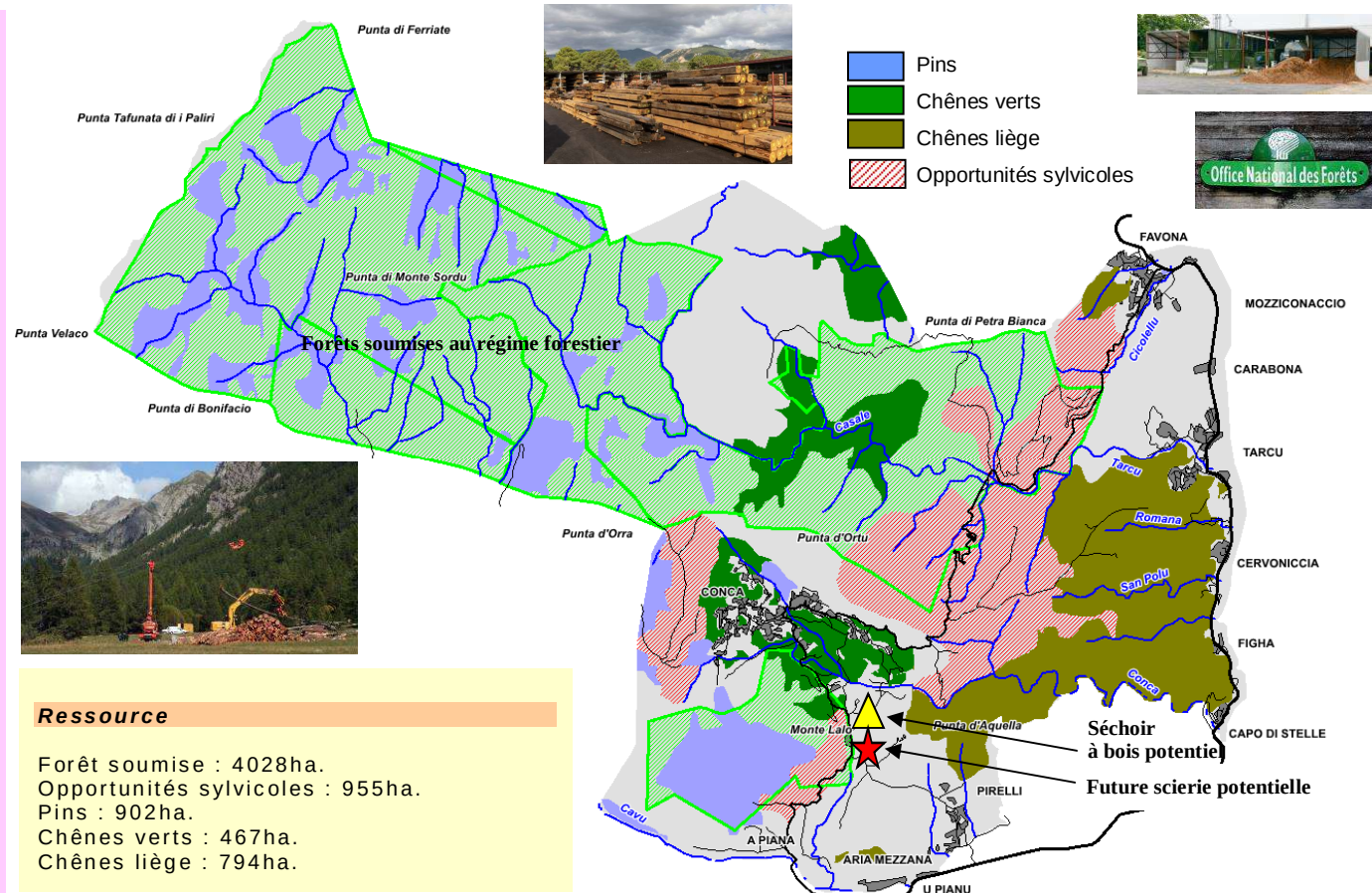
- ⇒ 40% de pentes > à 40%.

Des contraintes structurelles

- ⇒ Récurrence des incendies, disparition des massifs forestiers. Une campagne de replantation s'impose.
- ⇒ Absence de desserte.
- ⇒ Relief accidenté.
- ⇒ Coût élevé de la masse salariale comme frein dans le développement de la filière bois.
- ⇒ Prix élevés du bois chez les négociants (importation)
- ⇒ Absence de personnels formés à l'exploitation forestière.
- ⇒ Absence de formation sylvicole sur la Corse
- ⇒ Absence de structuration de la filière bois.
- ⇒ Absence de soutien public de la filière bois
- ⇒ Absence de programmation publique régionale de la filière bois dans les politiques d'aménagement.

Opportunités économiques

- ⇒ Exploitation forestières brute.
- ⇒ Transformation et produits élaborés – industrie bois.
- ⇒ Construction (isolation...).
- ⇒ Artisanat.
- ⇒ Sylviculture (pins, frênes, merisiers, noyers, hêtres).



Ressource

Forêt soumise : 4028ha.
Opportunités sylvicoles : 955ha.
Pins : 902ha.
Chênes verts : 467ha.
Chênes liège : 794ha.

Opportunités & Filières

- ⇒ Bois de chauffage : chênes verts et arbousiers.
- ⇒ Bois= emballages (cagettes, palettes...).
- ⇒ Bois d'œuvre : ébénisterie, menuiserie, art.
- ⇒ Industrie : isolation, construction, bouchons.
- ⇒ Sylviculture : frênes, chênes, noyers, hêtres, pins.

Pistes d'actions

Implantation d'un pôle bois industrie.
Construction d'une scierie.
Soutenir et promouvoir des campagnes de plantations (sylviculture).
Ouverture des pistes de désenclavement des massifs et des propriétés forestières
Aménager des entrepôts pour le séchage des coupes et la commercialisation des essences.

ENVIRONNEMENT

Les forêts soumises au régime forestier

Lieu-dit	Superficie Approx.	Caractéristiques dominantes
Forêt de Zonza	311 ha	Milieu montagnard, lignes de crêtes, escarpements, vallée Pins maritimes et larici
Forêt de Bavella-Sambucco	1570 ha	
Forêt de Conca	1188 ha	Moyenne montagne, piedmonts Pins maritimes, chênes verts, maquis d'arbousiers et de chênes
Forêt domaniale de l'Ospedale, massif d'Albarellu	959 ha	Massif forestier rive gauche du Cavu, piedmonts Pins maritimes épars, maquis, friches, évolution régressive du milieu dû à la récurrence des incendies
Forêt domaniale de Bavella	95 ha	Grand site Aiguilles, escarpements rocheux, milieu montagnard fragile Pins maritimes et larici, estives

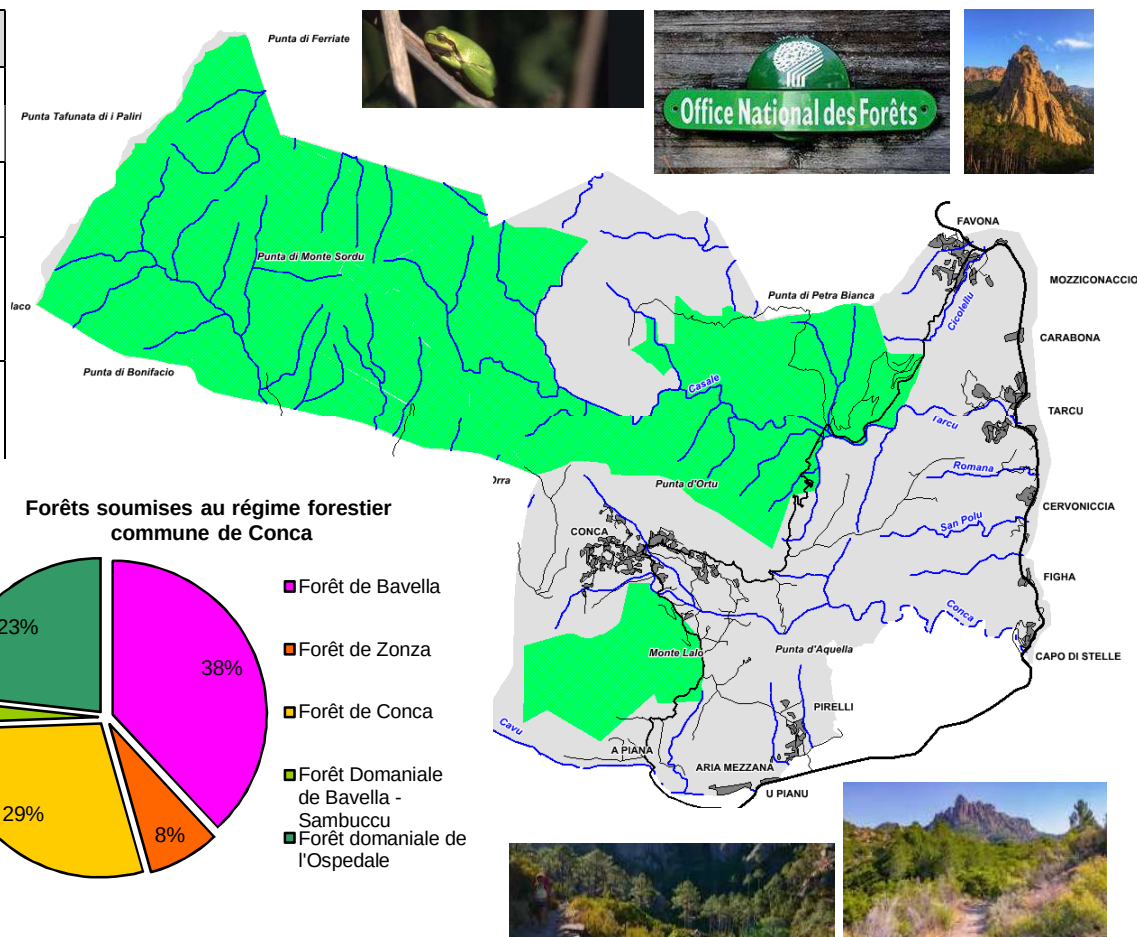
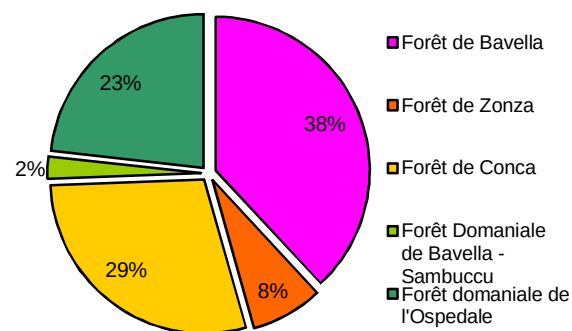
Les forêts communales représentent 100 000ha, 32% de la Corse. La politique forestière repose sur la gestion durable des forêts, l'alimentation de la filière bois, la préservation de la biodiversité, l'accueil du public et l'aménagement du territoire. 55 communes en Corse sont adhérentes dont Conca.

Les forêts soumises au régime forestier sur la commune de Conca couvrent plus de 4028ha (52 % de la surface du territoire).

Enjeux

- Renouer avec les pratiques forestières des XIX-XX^{ème} siècles.
- Rôle stratégique de la forêt dans le développement local.
- Soutien de la filière bois.
- Encouragement de la filière transformation du bois.
- Soutien de la filière bois-énergie.

Forêts soumises au régime forestier commune de Conca



ENVIRONNEMENT

Les espaces boisés à classer

Les documents d'urbanismes peuvent classer comme espaces boisés, les forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient ou non soumis au régime forestier, enclos ou non, atenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres I et II- livre III du code forestier.

Ces espaces sensibles doivent être préservés au titre de l'équilibre des habitats pour la reproduction et le gagnage de l'avifaune, au titre de la diversité des essences et des endémismes, au titre de la qualité et de la diversité des paysages, au titre du maintien de la ressource et du libre écoulement des eaux, au titre du maintien et de la stabilité des sols, au titre de la biodiversité.

Quels effets ?

- ✓ Toutes destructions et tous défrichements interdits.
- ✓ Les coupes sont soumises à autorisation.
- ✓ L'aliénation des terrains est interdite.

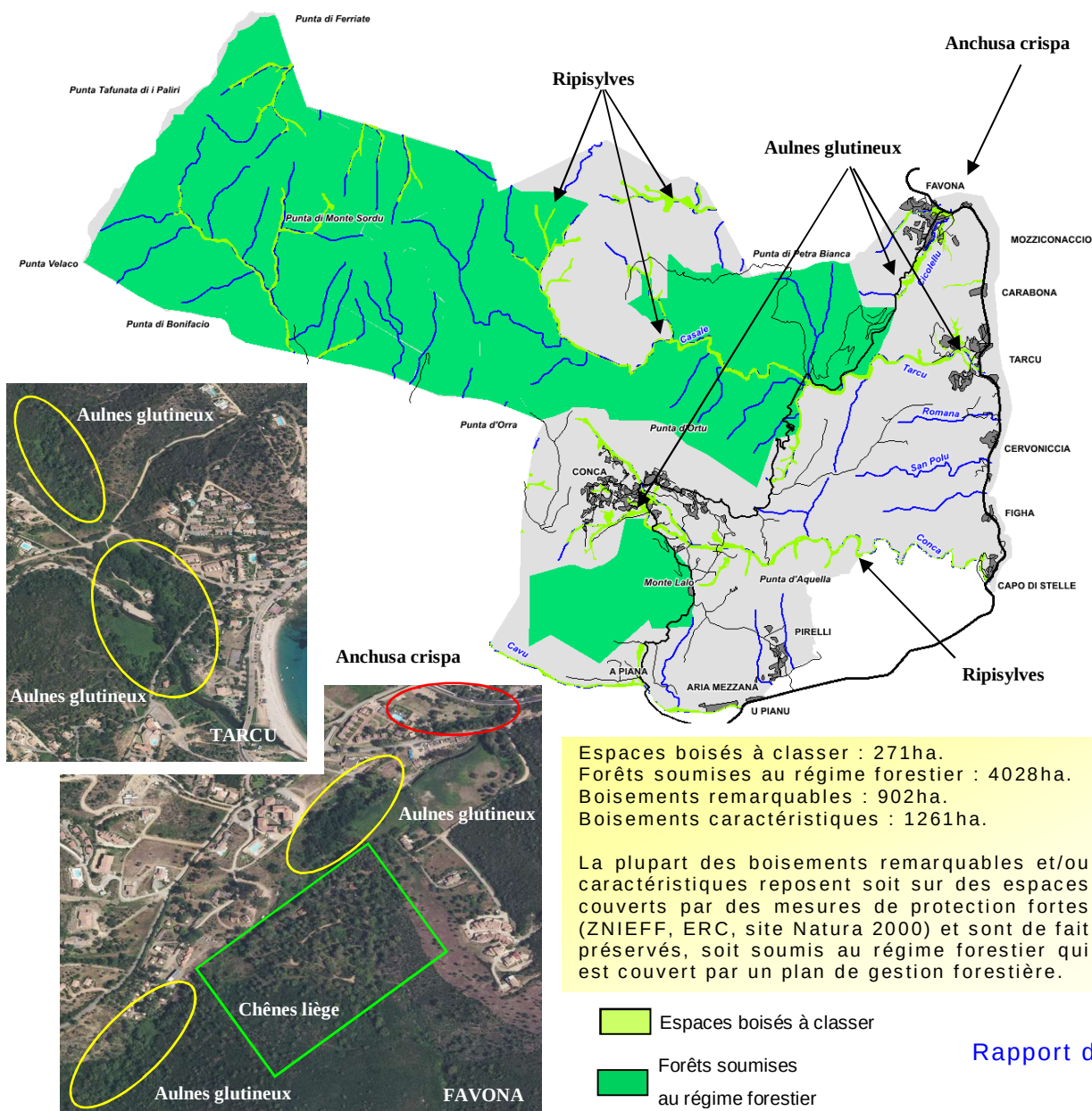
Des critères de sélection

- ✓ Les espaces sensibles.
- ✓ Des essences caractéristiques.
- ✓ L'intérêt paysager de certains espaces.
- ✓ Des formations remarquables, des essences rares.
- ✓ Les massifs forestiers homogènes de grande surface.



Pistes d'actions

Préserver les sites sensibles de la surfréquentation.
Sensibiliser les populations à l'environnement.
Gérer les massifs forestiers, les zones humides et les arrière-plages.
Organiser le stationnement à proximité des sites remarquables.
Mettre en place une signalétique d'information.
Promouvoir une gestion durable des boisements.
Renforcer la place des filières bois au cœur des territoires.

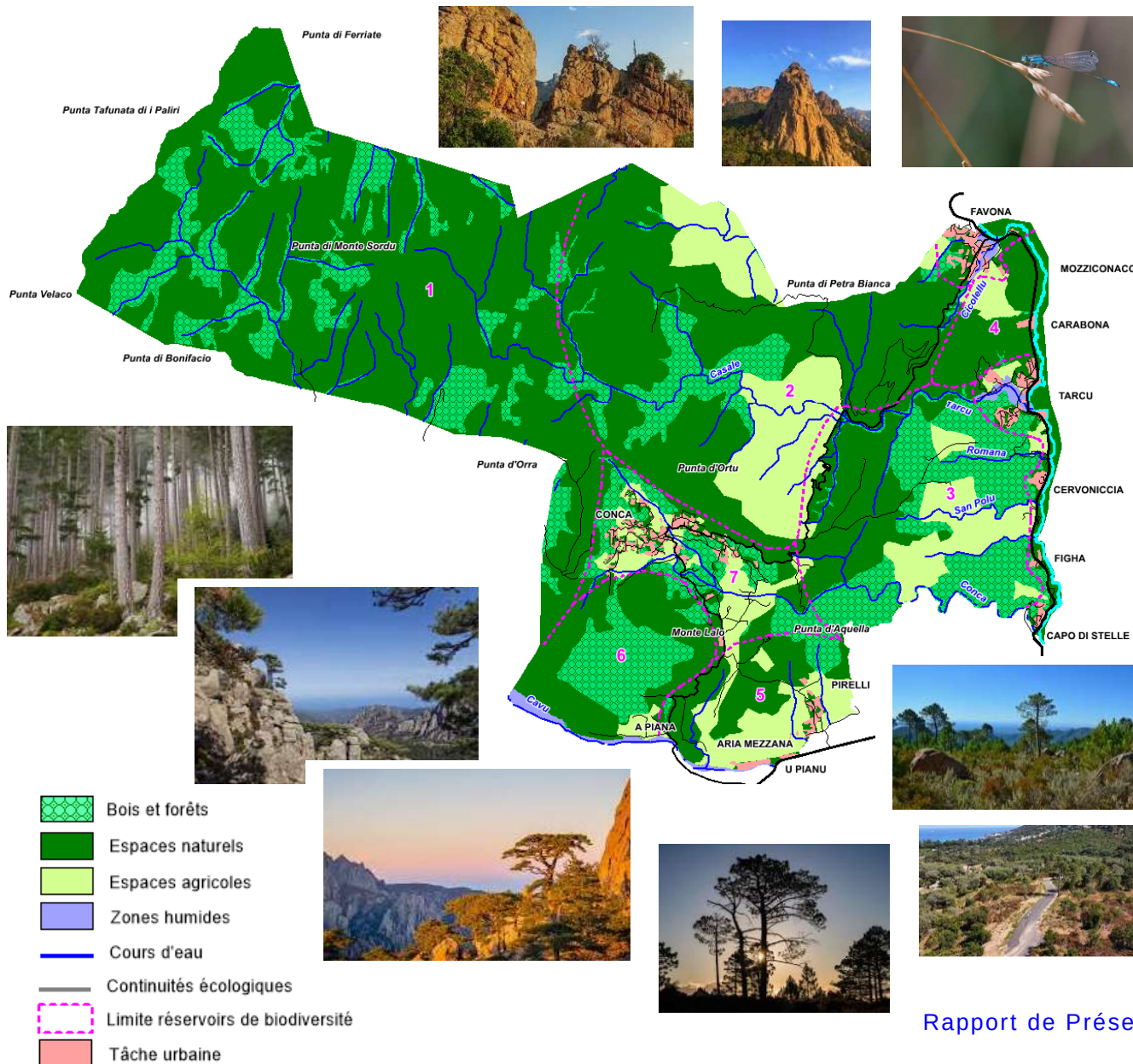


Espaces boisés à classer : 271ha.
Forêts soumises au régime forestier : 4028ha.
Boisements remarquables : 902ha.
Boisements caractéristiques : 1261ha.

La plupart des boisements remarquables et/ou caractéristiques reposent soit sur des espaces couverts par des mesures de protection fortes (ZNIEFF, ERC, site Natura 2000) et sont de fait préservés, soit soumis au régime forestier qui est couvert par un plan de gestion forestière.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue



La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification. *La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.* Elle s'applique à l'ensemble du territoire.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Enjeux

- Anticiper le réchauffement climatique.
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Promouvoir un usage économe de la ressource en eau.
- Préserver les sites des risques naturels.
- Engager une gestion durable des massifs forestiers.
- Lutter contre les formes de pollutions.
- Reconquête verte du territoire par l'agriculture

BILAN VEGETATION

Constats

- Evolution régressive du milieu : matorral de reconquête, déprise agricole, extension sans précédent de la nappe urbanisée.
- Développement des essences pyrophytes au détriment des essences nobles sur les piedmonts.
- Récurrence et ravages des grands incendies sur la couverture végétale : matorral de reconquête.
- Progression spontanée de la nappe urbanisée sur les périphéries de l'espace villageois, le long de la RT10 et sur les stations balnéaires.
- Reconquête des pinèdes et des suberaies.
- Disparition des pinèdes littorales et des chênaies retro-littorales par la récurrence des incendies.
- Végétation sensible de montagne (Bavella), littorale et des zones humide menacées par la surfréquentation estivale (Favona, Tarcu).

Impacts

- Blessures de l'environnement accentuées par la surfréquentation et l'étalement urbain et les incendies.
- Renforcement de l'évapotranspiration.
- Appauvrissement de la ressource en eau (évolution du climat) et prélèvements accrus.
- Fermeture du milieu et évolution régressive du couvert végétal.
- Instabilité des sols.
- Absence de renouvellement des massifs boisés à cause des sécheresses répétitives, des spécificités climatiques et de la récurrence des incendies dans les années 1970-1990.
- Disparition progressive des jardins-vergers de polyculture sur l'espace villageois et sur les piedmonts.



Enjeux

- Maîtriser de l'extension de la nappe urbanisée vis-à-vis des ENAF et des secteurs sensibles au titre du paysage et de l'environnement.
- Protéger les zones humides.
- Maintenir, développer et restaurer l'activité maraîchère, arboricole méditerranéenne, agricole et de parcours sur le territoire afin de garantir une certaine biodiversité des biotopes et éviter l'évolution régressive des milieux ainsi qu'une uniformisation des paysages.
- Préserver les continuités écologiques.
- Renforcer la place de l'agriculture au cœur des réflexions d'aménagement du territoire.
- Protéger les massifs forestiers et les boisements sensibles, caractéristiques et remarquables.
- Lutter contre la fermeture du milieu.

Pistes d'actions

- Faire appliquer les prérogatives relatives au débroussaillage légal.
- Aménager et gérer les boisements comme vecteur de développement économique durable.
- Sortir la constructibilité des espaces sensibles.
- Réhabilitation des chemins et des pistes afin de favoriser un meilleur accès aux engins de lutte.
- Restaurer et développer l'activité agricole comme outil de prévention contre les incendies de forêt.
- Préserver les boisements sensibles, les ripisylves, les zones de reconquête.
- Exploiter les massifs forestiers pour une meilleure gestion des sites.
- Gérer les massifs forestiers en vue de l'accueil, de la sensibilisation du public et de la prévention contre les risques incendie.

ENVIRONNEMENT

Mesures de protection de l'environnement – Z.N.I.E. F.F.

Les Z.N.I.E.F.F. circulaire du 14 mai 1991

Les Z.N.I.E.F.F. constituent un inventaire scientifique et un outil de connaissance destiné à éclairer les décisions urbanistiques. Cet outil indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention particulière sur un écosystème donné.

Z.N.I.E.F.F. I :

Secteur d'une superficie limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Stations botaniques de l'anse de Favone 5ha (n° 9400030815).
Milieux dunaires, zone boisée. Espèces végétales rares et menacées.
Forte anthropisation du site.

Punta Calcina 12ha (n°940030864).

Affleurement calcaire rare au sein d'un massif granitique.
Intérêt géologique et site paléontologique.

Z.N.I.E.F.F. II :

Ces périmètres correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes avec comme objectif la préservation des sites naturels, des paysages, la sauvegarde et la mise en valeur de patrimoine bâti et non bâti caractéristique.

Crêtes et hauts versants du massif de Bavella

510ha (n°940004224).

Végétation éparses au milieu d'un massif granitique.

Habitat du mouflon de Corse, de l'ancolie et de l'aigle royal.

Gestion

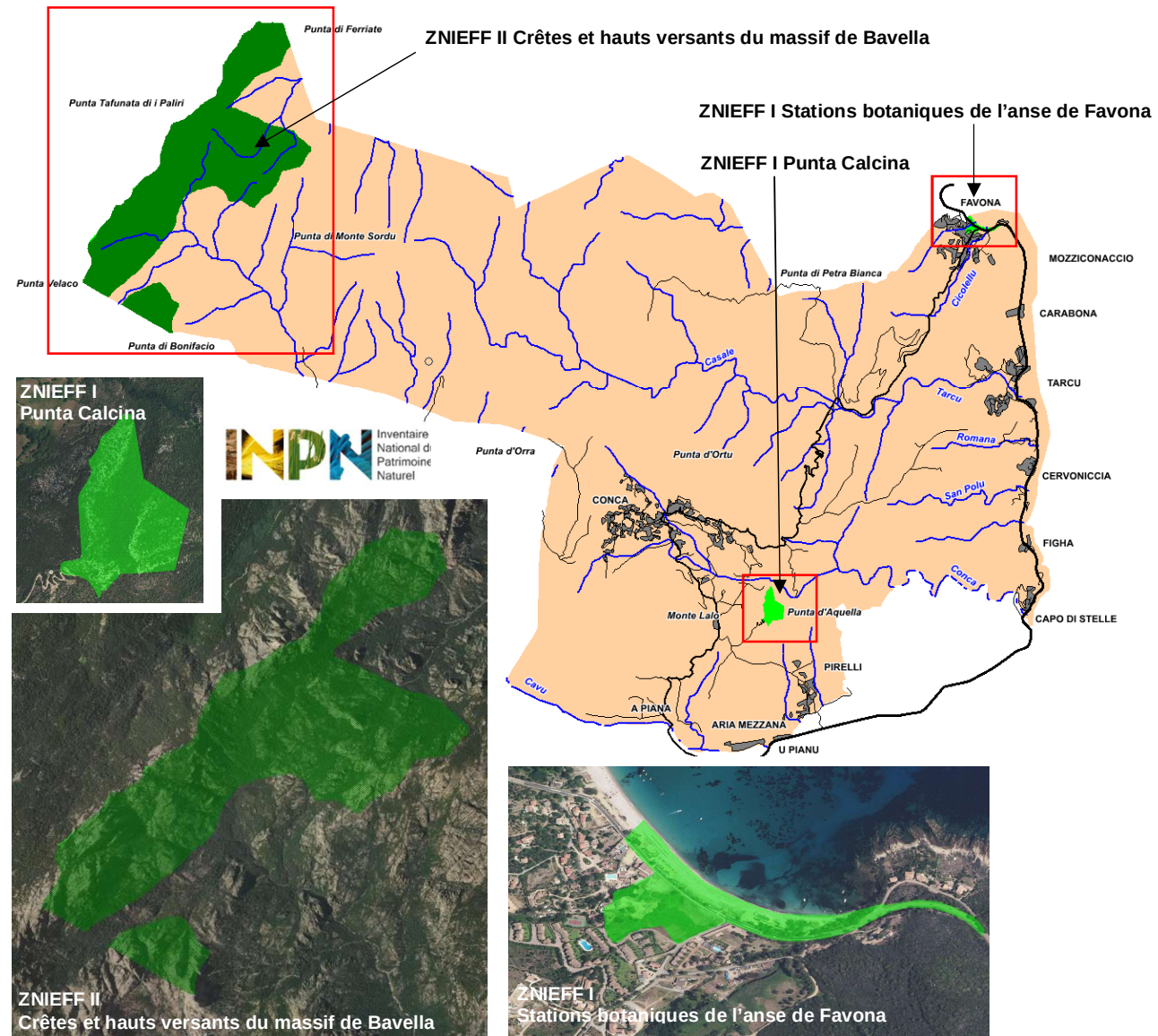
Office National des Forêts.
Parc Naturel Régional de Corse
Conservatoire du Littoral

Menaces

Tourisme et loisirs.
Elevage extensif d'ovins-caprins.
Surfréquentation des sites et piétinement – stationnement (Favona).
Modification des berges, remblais, déblais, fossés artificialisés.
Prolifération d'espèces envahissantes.

Enjeux

- Maîtriser l'étalement urbain
- Maîtriser l'occupation du DPM
- Canaliser la surfréquentation estivale.
- Lutter contre toutes formes de pollutions.



ENVIRONNEMENT

Mesures de protection de l'environnement – Arrêté biotope

Les arrêtés de protection biotope
Articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-15 à R. 411-17
du code de l'environnement.

Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, qui peuvent être des formations végétales ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme mais aussi des sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.

Les mesures ainsi prises par arrêté peuvent interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux.

Punta Calcina (8 ha), le 15/06/1998 (n°FR3800538)

Présence d'une plante rare et d'un mollusque.
La Punta Calcina" devenue site NATURA 2000 conformément aux dispositions de la directive 92/43 du 21 mai 1992 par décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001.
L'objectif étant de protéger une espèce floristique menacée (la brassica insularis) et un escargot (le tacheocampylea raspailii)

Gestion

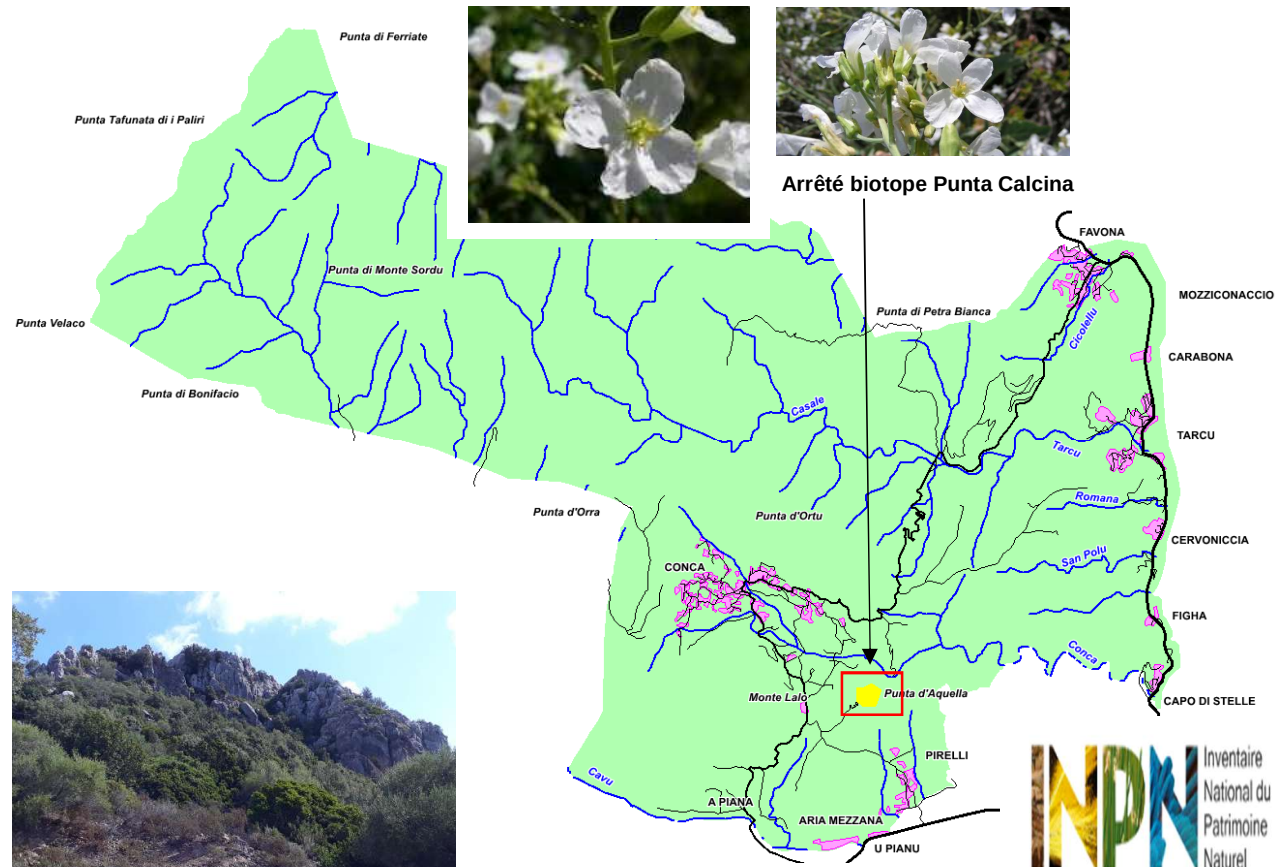
Parc Naturel Régional de Corse
Office de l'Environnement de la Corse

Menaces

Tourisme et loisirs.
Bivouac et camping sauvage.
Piétinement.
Stationnement.
Elevage extensif.
Prolifération d'espèces envahissantes.

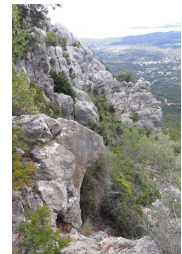
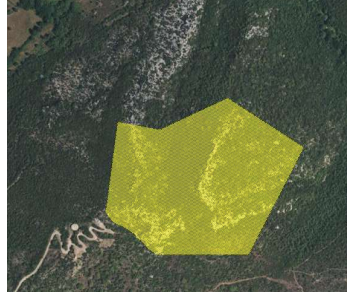
Enjeux

Lutter contre tout type de pollution.
Maîtriser et surveiller la fréquentation du site.
Prévenir contre les incendies.



INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

Arrêté biotope
Punta Calcina



ENVIRONNEMENT

Sites NATURA 2000

Sites NATURA 2000

Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage d'intérêt communautaire.

Directive 79/409 CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages ayant pour objectif la protection des habitats permanents pour assurer la survie des oiseaux sauvages rares ou menacés ainsi que la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices

Depuis 2004, les sites NATURA 2000 regroupent également les ZPS et les ZSC décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 :

- Forêts territoriales de Corse (FR9410113).
- Forêt de l'Ospedale (FR9400583).
- Forêt de Bavella (FR940004226).
- Punta Calcina (FR9400612).

CLASSES D'HABITATS

Eaux douces intérieures (eaux courantes et stagnantes)	N06	1%
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigue, phrygana	N08	2 %
Forêt caducifoliées	N16	5%
Forêts de résineux	N17	79%
Forêts sempervirentes non résineuses	N18	5 %
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes	N22	2 %

TYPES D'HABITATS

4090	Landes oroméditerranéennes à genêts épineux
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
92A0	Forêt-galerie à salix alba et populus alba
9330	Forêts à quercus suber
9340	Forêts à quercus ilex et quercus rotundifolia
9530	Pinèdes méditerranéennes de pins noirs endémiques
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

Menaces, un milieu encore relativement protégé

- ✓ Pression humaine estivale.
- ✓ Activités de plein air de loisir et de découverte.
- ✓ Risque élevé incendie.
- ✓ Développement de l'escalade peu affecter des stations botanique et la nidification des balbuzards pêcheurs.
- ✓ Chasse.



ESPECES ANNEXE II, III & IV Directive Habitats, conventions de Washington, Bonn, liste rouge

Ovis gmelinii musimon pallas, sitta whiteheadi, discoglossus sardus, discoglossus montalentii, euproctus montanus, salamandra corsica, bufo viridis, hyla sarda, rana gergeri, rhinodolphe ferrumequinum, plecotus austriacus, barbastella barbastellus, eptesicus serotinus, pipistrellus pipistrellus, tadarida teniotis, hysugo savii, plecotus macrobullaris, nyctalus leisleri, myotis emarginatus, euleptes europaea, hierophis viridiflavus, fabriciana elisea, papilio hospiton, cerambyx cerdo, testudo hermanni, emys orbicularis, hemidactylus turcicus, tarentola mauritanica, algyroides fitzingeri, podarcis tilgueta, archaeolacerta bedriagae, natrix natrix corsa.

AUTRES ESPECES IMPORTANTES

Taxus baccata, polystichum setiferum, polypodium interjectum shivas, pteridium aquilinum, paeonia corsica tausch, cymbalaria hepaticifolia wettst, solenopsis minuta, abies alba miller, euphorbia dulcis, typhoides arundinacea, veronica scutellata, bellium bellidioides, solanum nigrum, pseudognaphalium luteo-album, asphelium foreziense, rubusulmifolius schott, pinus pinaster aiton, cyclamen, salmo trutta, hypericum androsaemum, leucantherum corsicum, platanthera algeriensis...

ENVIRONNEMENT

La terre a connu 5 extinctions de masse en 500 millions d'années. Elle pourrait en vivre une sixième en accéléré et sans précédent.

Ce qui équivaldrait à brève échéance à la disparition d'une espèce sur huit, végétale & animale. Véritable manifestation de la crise écologique en cours. En effet, depuis 1900, près de 500 extinctions ont été observées, soit 69 mammifères, 80 oiseaux, 24 reptiles, 146 batraciens et 156 poissons. Un lourd tribut. 41% des espèces de batraciens, 26% des espèces mammifères.

Dans le lot figurent le cerf de Corse, le mouflon de Corse, le chat sauvage de Corse. Il y a aussi péril pour les oiseaux caractéristiques de l'île tels que le gypaète barbu, la sitelle Corse, le chardonnet élégant. L'avenir est également compromis pour les batraciens comme la salamandre Corse, le discoglosse Corse, le crapaud vert. Tandis que le risque place également sur les rivières avec des victimes comme la truite macrostigma, la blennie fluviatile, l'aloise feinte, et l'anguille européenne. Certaines de ces espèces vivent sur la commune de Conca entre mer et montagne, entre terre et rivières, et dans les airs entre littoral et montagne.

Les habitats de ces espèces sont en train de disparaître : massifs forestiers, zones humides, es pace littoral... Un assiste à une **importante réduction de ces zones humides** (50% en 30 ans) par **l'urbanisation et l'artificialisation des terres**. Or, ces portions de territoires revêtent une importance capitale car elles sont la matrice du développement de nombreuses espèces.

La pollution, la contamination des eaux, des sols et de l'air exacerbent le processus.

Aussi, des **espèces invasives** peuvent également causer de gros dégâts. S'agissant des eaux douces, 21 espèces de poissons ont été introduites sur les 24 peuplant nos cours d'eau. Plusieurs centaines d'espèces végétales invasives sont présentes à travers l'île et sur la commune en particulier.

Le changement climatique (Cf. page 13) dégrade également la situation. Sur le plan insulaire, les températures ont accusé une hausse de 1,5C° en l'espace de 50ans. Depuis 60ans le débit des cours d'eau a diminué de 30%. Dans le même temps, les rivières se réchauffent...

Quel enjeu ?

Faire prendre conscience que l'humanité est dépendante de la Biodiversité.

Menaces sur la Biodiversité

Près de 6800 espèces prospèrent dans l'île. Soit 2468 espèces de plantes vasculaires, 1781 espèces d'insectes dont 824 coléoptères, 1104 lichens, 750 champignons, 303 oiseaux, 277 algues, 133 gastéropodes, 79 arachnides, 63 mammifères dont 30 chiroptères et 10 batraciens.

S'agissant de l'endémisme de la faune des eaux douces de Corse, on, dénombre chez les invertébrés 200 espèces dont 105 endémiques corse et 50 endémiques corso-sardes. Chez les poissons figure une souche endémique de la salmo trutta macrostigma. La couleuvre à collier de Corse illustre quant à elle un endémisme reptilien. Dans la liste des batraciens endémiques, se côtoient le discoglosse corse avec le sarde, l'euprocte corse, la salamandre de Corse, la rainette sarde et le crapaud vert.

Quelles causes ?

1. L'artificialisation des sols, un bétonnage sans précédent qui détruit les habitats naturels et les surfaces agricoles.
2. Les agriculteurs qui tendent à une mécanisation des espaces, un remembrement des terres et un assèchement de la ressource en eau et des zones humides. Ainsi qu'une utilisation pour certains de pesticides.
3. La concentration en Méditerranée de particules de plastiques, record mondial.

Des solutions connues ...

... Qu'il reste à appliquer sur les territoires

Lutter contre l'étalement urbain.
Redynamiser les cœurs de villages et d'agglomérations.
Rémunérer les agriculteurs pour la gestion des paysages.
Promouvoir la reconquête verte des territoires par l'agriculture et la forêt.
Vider la mer des plastiques.
Restaurer les sites dégradés.
Résorber les dépôts sauvages.
Protéger les sites sensibles.
Développer un plan nature : 1 arbre pour 1 habitant.
Imposer 40% de surfaces végétalisées au cœur des espaces urbanisés.
Eduquer les populations à la Biodiversité.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et loi littoral

La loi n°86-2 du 3 janvier 1985 relative à l'aménagement, la protection et la valorisation du littoral.

La loi propose une urbanisation le long du littoral qui doit respecter le principe d'équilibre et notamment :

Dans la bande des 100 mètres à compter de la limite haute du rivage, les constructions sont interdites « en dehors des espaces urbanisés », sauf exceptions liées à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Dans les espaces proches du rivage, une extension limitée de l'urbanisation est autorisée.

Au-delà, la seule contrainte est de réaliser l'extension de l'urbanisation soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit de réaliser des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

En ce qui concerne la **servitude de passage**, il s'agira d'assurer la **continuité du cheminement piétonnier et le libre accès à la mer** sur une bande de trois mètres de largeur le long du rivage et sur une bande transversale au rivage afin de relier la voirie publique au rivage de la mer en l'absence de voie publique située à moins de 500m. et permettant l'accès au rivage.

Une application trop tardive de la loi littoral sur la commune

L'application stricto sensu de la loi littoral en Corse sur la commune de Conca n'est que trop récente à en constater les dégâts que l'on peut observer au regard de la dispersion de la construction et le mitage sur les espaces proches du rivage, au regard de l'habitat diffus pavillonnaire en périphérie du village.

Cela révèle le déclassement ponctuel d'espaces naturels sensibles, d'espaces à caractère agraires (ENAF) au profit de la construction. Les notions d'étalement urbain, de loi littoral, de loi montagne.

Un urbanisme généralement spontané, sans structuration urbaine ni réflexion d'aménagement d'ensemble. Du cas par cas généralisé au gré des opportunités foncières qui ont parfois grevé la qualité du paysage ou la sensibilité architecturale des sites.



Des moyens pour envisager un recadrage des débordements passés

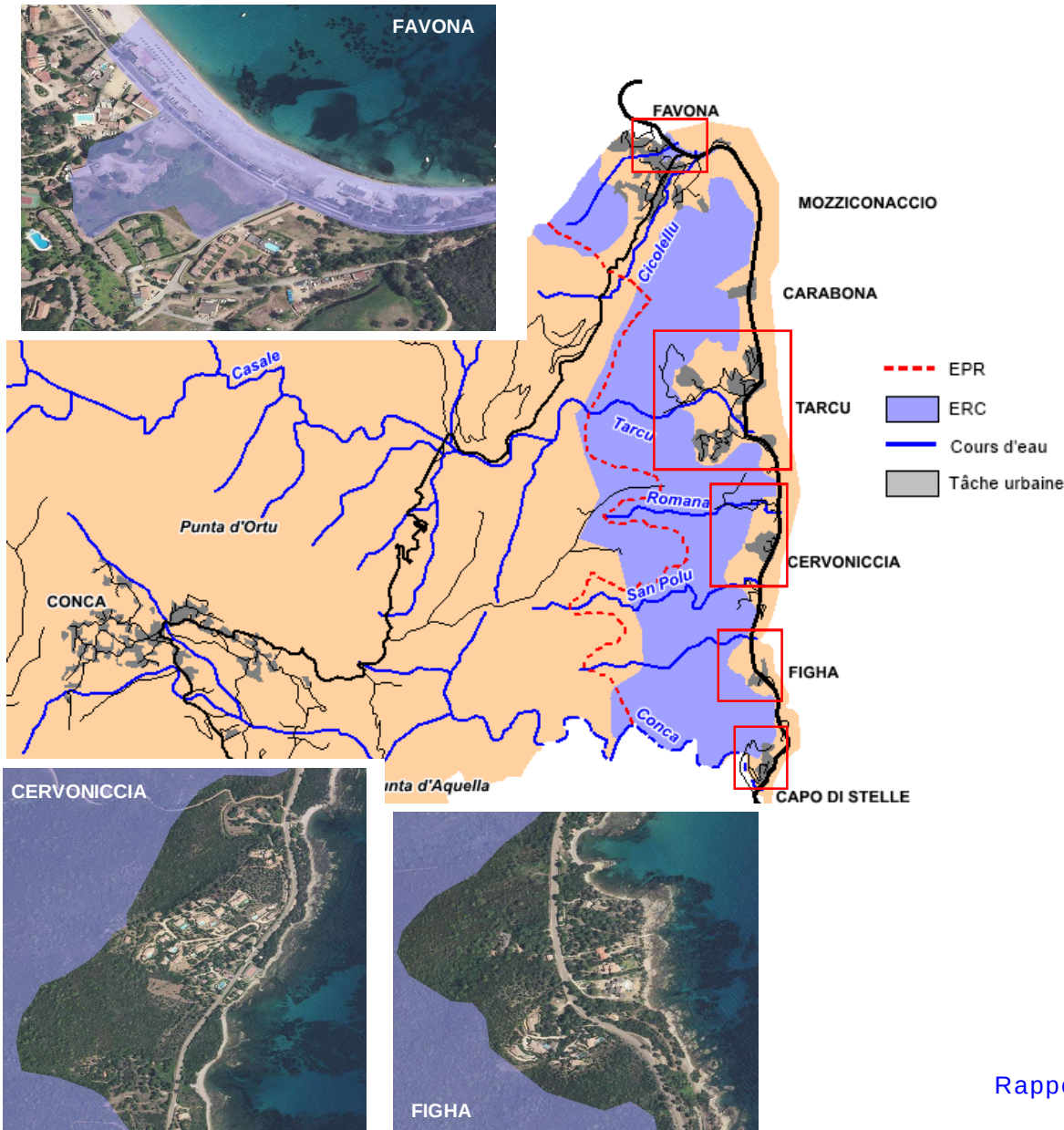
Une application des principes mêmes de la loi littoral par un nouveau document d'urbanisme : Vers un Plan Local d'Urbanisme (PLU) respectueux de l'environnement, des espaces agraires, des mesures de protection de l'environnement et de l'espace littoral en général.

- Un recadrage des zones urbanisables en extension concentrées uniquement sur l'espace villageois.
- Limiter l'extension de l'urbanisation.
- Réfléchir sur un cadencement de l'urbanisation.
- Sortir de la banalisation de l'espace avec vers un urbanisme écologique en vue d'une meilleure intégration des bâtiments.
- Engager un travail de réparation (loi Elan et Padduc).
- Recomposer les continuités écologiques et les coupures d'urbanisation.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et renforcer la trame verte...
- Promouvoir une reconquête verte du territoire.
- Renforcer la préservation des sites sensibles.
- Engager la transition écologique dans un souci de développement durable au profit des populations locales.
- Anticiper le réchauffement climatique.
- Soutenir un développement économique respectueux de l'environnement vecteur de renouvellement démographique et de préservation du patrimoine identitaire.



ENVIRONNEMENT

Espace littoral, ERC* et EPR** - Padduc



Définition des ERC et des EPR au sens réglementaire

Les espaces naturels remarquables et les espaces proches du rivage constituent un des éléments essentiels de la loi du littoral. Ces espaces doivent faire l'objet de précautions, de préservation ou de protection. Il importe dès lors d'adapter les mesures de préservation et de protection à chaque catégorie d'espace sachant que la protection des ERC est la plus restrictive.

Quelles modalités de classification ?

Les plages et les lidos...les falaises et leurs abords.
 Les forêts et zones boisées proche du rivage de la mer.
 Les parties naturelles...des rias et abers, caps.
 Les zones humides et milieux temporairement immergés.
 Les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignées par la directive européenne n°79.409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
 Les parties naturelles des sites inscrits ou classés, en application de la loi du 2 mai 1930...
 Les formations géologiques particulières ou les accidents géologiques remarquables.

ERC inscrits au Padduc sur la commune de Conca soit 625ha.

*ERC : Espaces remarquables caractéristiques du Padduc – Plan, d'Aménagement et de développement durable unique de la Corse.

**EPR : Espaces Proches du Rivage.



ENVIRONNEMENT

Les fonds marins, un équilibre fragile

Les formes de reliefs sous-marins sont la continuité de celles que l'on peut observer en surface avec des pics, des falaises, de petites plates-formes, des systèmes de failles, des micros vallées, des gorges et des zones d'expansion et de comblement : une inversion de reliefs. La plate-forme continentale est donc très étroite. Si bien que les fonds marins sont très profonds à proximité même du littoral (supérieurs à 200m. à moins de 2Kms du trait de côte).

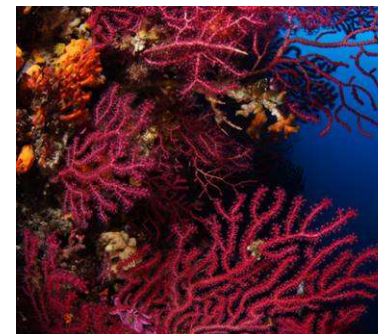
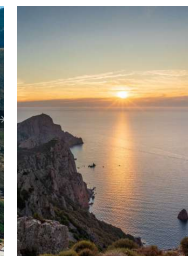
Par contre, au cœur l'anse de Fautea, les fonds ne dépassent guère 5m. à 50m. Le brassage des eaux est plus difficile ce qui rend sensible ces milieux à tous risques de pollution. D'autre part, le mouillage inorganisé, dit sauvage sur cette baie fermée tendrait à menacer les fonds marins fragiles et plus particulièrement les herbiers de posidonies, espèces protégées (Cf. page suivante). En effet, les ancrs tendent à retourner les sols et arracher les végétaux et thalophytes.

Faune et flore fragile et endémique

La faune et la flore marines sont caractéristiques au milieu méditerranéen : poissons de sable et de roche (mérou, sar, rascasse, girelle, murène...), coquillages, mollusques et crustacées (patelle, bigorneaux, grandes nacres, poulpes, crevettes, langoustes, oursins...), anémones de mer, gorgones, herbiers de posidonie et autres thalophytes.



Espace littoral et écosystème littoral



Des eaux de baignade de bonne qualité

La qualité des eaux de baignades en mer dans les secteurs de Favona, Tarcu et Fautea est généralement bonne d'après les relevés des services de l'ARS de Corse du Sud. Toutefois, la qualité de l'eau peut être ponctuellement médiocre à cause des facteurs suivants :

- ⇒ La forte houle.
- ⇒ Les courants marins qui redistribuent ou concentrent les pollutions sur certains sites.
- ⇒ La décomposition des algues marines sur le littoral.
- ⇒ La surcharge de population en période estivale : cosmétiques, accroissement des déchets et pollutions...
- ⇒ Le climat : pluies diluviennes (M.E.S), sécheresse (prolifération de parasites et de maladies).
- ⇒ Les activités de plaisance : mouillages (traitement des déchets, hydrocarbures...)...

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et Biodiversité marine

Les posidonies – arbre de vie de la Méditerranée

On ne rappellera jamais assez que l'herbier de posidonie n'est pas un espace naturel sous-marin comme les autres. Révélateur de la biodiversité, fixateur de carbone, espace de lutte contre l'érosion des plages, garde-manger de la faune marine, la plante est aussi et surtout l'indicateur le plus fiable de la qualité du milieu marin.

Des solutions pour la posidonie ?

Il est protégé en France par une loi avant d'être élargie sur des conventions internationales. La question est de s'interroger sur leur application. La grande plaisance devrait être interdite dans la mesure où elle arrache les posidonies qui font partie des espèces protégées. Le mouillage devrait être interdit dans les herbiers. Au-delà de 14m, cela constitue déjà un véritable problème.

Sur les rivages de l'extrême sud, environ 10% des herbiers ont été détruits en quelques années. Le problème se situe essentiellement sur les baies abritées où il y a de l'herbier au fond et où tous les plaisanciers viennent s'abriter pour passer la nuit. Le débat autour de la place de la plaisance en Corse n'arrange pas les choses. Toutefois force est de constater qu'en Sardaigne les plaisanciers sont taxés et doivent impérativement s'ancrer dans des mouillages organisés. Or, de nombreuses zones font l'objet de la présence de corps mort installés sur de faibles profondeurs pour l'ancrage des petites embarcations. Rien ne leur empêche de mouiller sur le sable.

Pour certains la solution serait de multiplier les aires de protection marines (AMP), mais si elles ne sont pas respectées cela ne changera pas grand-chose.

Récemment il a beaucoup été question de la disparition de la grande nacre qui a d'abord été victime des grosses ancrs qui raclaient le fond et cassaient ce grand coquillage qui peut atteindre 90cm. A cela est apparue en 2017 une maladie en Méditerranée qui a détruit plus de 90% des populations.

D'ordre général, si les herbiers disparaissent, toutes les espèces qui y vivent disparaîtront. Force est de constater que c'est l'habitat qui importe avant l'espèce. Les herbiers de posidonie couvrent près de 53 000ha en Corse. Ses caractéristiques font de la plante une arme de lutte contre le changement climatique, mais c'est une plante qui en est également victime. L'élévation du niveau de la mer affecte en effet la posidonie qui comme toutes les plantes a besoin de lumière pour se développer.

Les posidonies un écosystème clé

Les herbiers de posidonie sont les organismes vivants les plus vieux de la planète. Une espèce absolument essentielle à l'écosystème marin. Néanmoins en 50ans leur superficie a diminué de moitié, le phénomène s'étant particulièrement accéléré ces 10 dernières années. La présence de plus en plus de bateaux sur l'Extrême Sud de la Corse n'est pas étrangère. Source d'oxygène, les posidonies offrent un habitat sûr et naturel à des centaines d'espèces du milieu marin. Les herbiers absorbent le CO2 dans des proportions plus importantes que la forêt. Aussi, la présence de posidonie contribue à réduire l'impact des vagues sur le littoral. En Corse, leur présence sur les plages dérange parfois commerçants et collectivités, tentés de les déplacer pour laisser apparaître le sable. Ce qui est formellement interdit. Un guide du nettoyage des plages a d'ailleurs été édité par le Conservatoire du Littoral pour expliquer les bonnes pratiques. Des panneaux d'information ont également été posés aux abords des plages de l'île pour sensibiliser les populations.

Halte aux faucheurs de posidonies

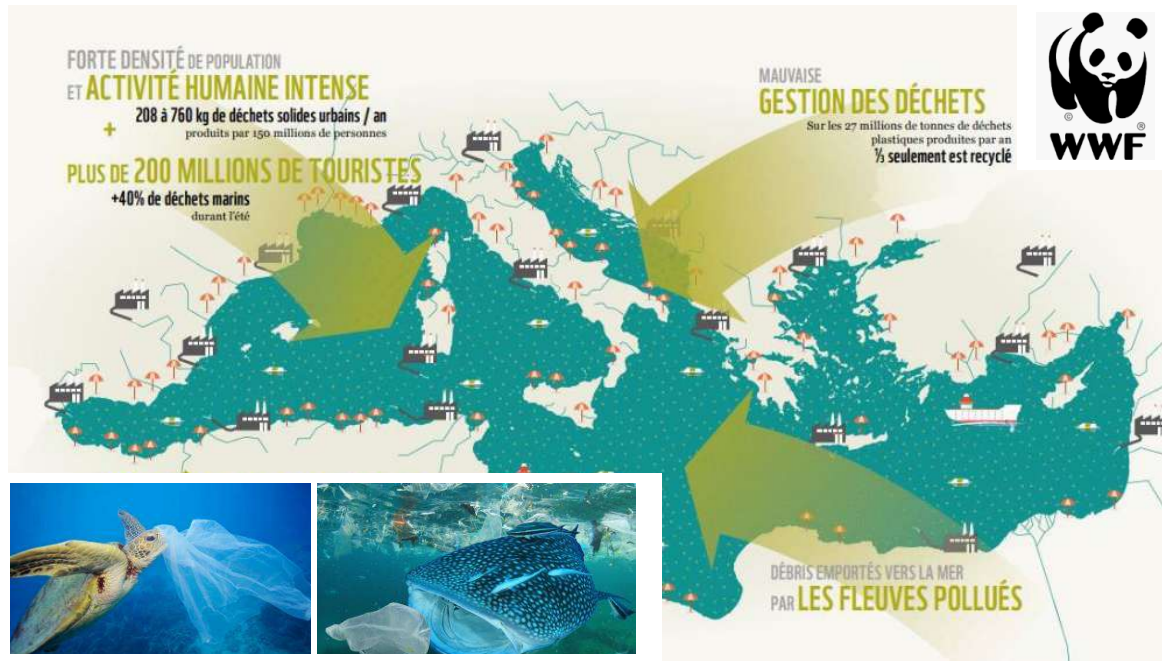
En relevant son ancre posée sur un magnifique herbier de posidonie, le yacht de grande plaisance laboure irrémédiablement les fonds sur des dizaines de mètres, arrachant d'épaisses touffes de cette plante subaquatique pourtant strictement protégée. Répété des centaines de fois chaque saison sur le littoral Corse, cela constitue un véritable drame écologique. Les dégâts à l'échelle humaine sont irréversibles. En remontant à la surface l'ancre trace un sillon labourant le fond marin comme un tracteur, détruisant des spécimens vieux pour certains de 100 000ans.

Afin de résorber cette situation il s'agira de réglementer le mouillage des navires dans les eaux intérieures et territoriales, de limiter toutes les formes de mouillage avec la mise en place de dispositifs de mouillages collectifs obligatoires.

En clair, cela signifie que chacun doit définir en fonction de la dispersion des posidonies les périmètres interdits au mouillage et proposer des solutions alternatives comme par exemple l'installation de coffres à poissons et de bouées d'amarrage. Ainsi, l'application Donia permet de jeter l'ancre en toute sécurité en dehors de tout écosystème marin protégé.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et pollution en mer



La pollution par les hydrocarbures reste ponctuelle et particulièrement limitée sur la frange littorale allant de Fautea à Favona. Il s'agit d'accidents occasionnels de plaisanciers notamment en période hivernale et lors des tempêtes d'équinoxe. Les ferries et autres porte-containers étant plus éloignés vers le large et seules quelques boulettes peuvent très sporadiquement atteindre les plages littorales.

La pollution par les eaux noires et les eaux grises se concentre aux abords des mouillages sauvages et tendant à s'accroître avec la fréquentation des plages et des baies abritées (Cf. page suivante).

La pollution des plages et arrière-plages en déchets et autres ordures ménagères se concentre lors de la période estivale lorsque la fréquentation atteint son paroxysme et lorsque les établissements de plages battent leur plein. Un gros travail de sensibilisation contre ces incivilités estivales est à engager avec notamment la présence d'éco-gardes.



Plastiques rejets en mer La France plus gros pollueur en Méditerranée

66kg/pers./an.
22% de plastiques recyclés sur les 4,4 millions de tonnes collectés.
98% de déchets plastiques collectés.
2% génèrent la fuite de 80 000t. de plastiques rejetés dans la nature dont 11 200t. en Méditerranée.

Selon le WWF, la France détient le triste record en tant que producteurs de déchets plastiques en Méditerranée. Les causes de la pollution sont multiples et communes aux pays de la Méditerranée occidentale.

Le tourisme et les activités de loisirs impactent à hauteur de 79% l'environnement (8000t.), si bien que la concentration de plastiques est particulièrement élevée aux alentours de Marseille, de Nice et de la Corse.

La pêche, l'aquaculture et le transport maritime sont à l'origine de 9% de cette pollution.

Les activités maritimes mais également les fleuves qui courent çà la mer charrient 12% des déchets plastiques retrouvés.

La Corse est particulièrement concernée puisqu'elle fait partie des zones côtières dont le taux de recyclage des déchets est le moins performant selon le WWF.

Impacts financiers par filières :

La faune et la flore ne sont pas les seules touchées puisque l'impact pour la pêche est estimé à 12 millions d'euros (débris plastiques dans les moteurs de bateaux et/ou les filets).

21 millions d'euros pour le commerce maritime (enchevêtrement de plastiques dans les pales d'hélices, collisions...).

40 millions d'euros pour le tourisme.

Le coût de nettoyage des côtes est estimé à 3 millions d'euros pour les collectivités.

Au-delà des bons gestes individuels de chacun à travers la mise en œuvre scrupuleuse du tri, il est impératif que les industriels proposent autre chose et qu'on collecte les déchets à la source, sur terre, dans les rivières.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral écologie et économie touristique

Habitats : maison des poissons et récif artificiels Visées économiques et scientifiques

Ce genre d'infrastructures est censé créer et favoriser l'implantation de ressources halieutiques. Il s'agit de mettre en place des structures de modules en gardant à l'esprit les nécessités de certaines espèces marines. Ainsi, la daurade, poisson plat aime se glisser dans des endroits étroits qui la protègent. Les récifs artificiels comporteraient des failles qui permettraient aux poissons de se glisser dessous.

Le béton couplé à un module en silicone présente toutes les aspérités et la rugosité d'un rocher marin.

Ailleurs, des lignées composées de coupelles et de tubes permettraient de capter les larves de langoustes. Des pochons remplis de coquilles d'huîtres servant à attirer les poissons plats comme les turbots. Ces systèmes ont déjà été mis en place au Japon et en Corée.

Un autre système de récif artificiel consiste à partir d'un grillage facilement modulable de capter les ions magnésium et calcium de la mer, de les regrouper et permettre de fabriquer un matériau nouveau proche du rocher.

Ces dispositifs permettraient de réparer les habitats sous-marins abîmés par des ancre par exemple. Par ailleurs le but serait aussi de fixer des poissons sur des sites sablonneux qui ne comptent pas beaucoup de poissons, à l'embouchure des fleuves, zones riches en nutriments et favorables au développement halieutique.

Si bien que ces récifs entendent aussi devenir un atout économique en diversifiant le paysage marin avec des espèces locales par la constitution et/ou la reconstitution d'habitat favorable à leur expansion.



Concilier Yachtisme et Biodiversité

Un projet qui aurait pour objectif la protection du littoral et des fonds marins en mariant environnement et économie de la plaisance. 3 objectifs, 3 compétences :

Encadrer le dépôt des ordures ménagères des plaisanciers afin d'éviter le déchargement sauvage en mettant en place un système de récolte directement auprès des plaisanciers au mouillage contre une redevance.

Récolter les eaux usées des plaisanciers sachant qu'un plaisancier produit en moyenne une dizaine de litres d'eaux noires (sanitaires) par jour et beaucoup plus d'eaux grises (cuisine, lave-linge, lave-vaisselle...) qui sont le plus souvent rejetées dans le milieu marin. Un objectif zéro rejet s'impose pour préserver la qualité des eaux de baignade. Cet objectif est d'autant plus indispensable pour une commune littorale qui souhaiterait obtenir l'écolabel *pavillon bleu* qui a une forte connotation touristique.

Aussi, cela a été démontré supra, les mouillages sauvages à répétition labourent les fonds marins et augmentent considérablement la probabilité d'apparition d'algues envahissantes par colportage accidentel telles que la *Caulerpa Taxifolia* et la *Caulerpa Racemosa*. L'objectif ici serait de proposer des mouillages sur bouées associés à des services proposés aux plaisanciers contre le versement d'une redevance tel que cela a été mis en place en Sardaigne.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral DPM, concessions et AOT

Occupation temporaire du domaine public maritime Entre économie touristique, réglementation et solutions

La concession de plage

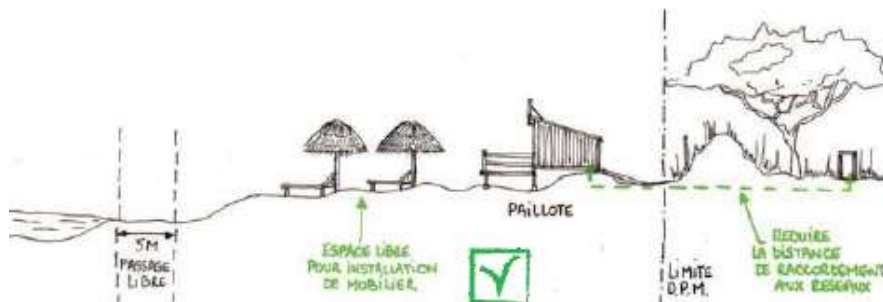
Le régime de la concession présente de multiples avantages pour les communes qui à ce titre maîtrisent l'aménagement de leur territoire mais aussi pour les usagers de plages qui récupèrent une partie du domaine public maritime et pour les établissements du littoral qui gagnent ainsi d'une vision économique à moyen terme.

Dans la procédure, la mairie doit soumettre son projet au conseil municipal, puis devant le Conseil des sites de Corse, après quoi, il est soumis à enquête publique et rendu opposable à terme par la préfecture de Corse qui valide le projet.

En matière d'AOT, la libre circulation et l'accès à la plage reste le maître mot. Aussi, les espaces remarquables caractéristiques et les espaces environnementaux faisant l'objet d'une quelconque mesure de préservation doivent être protégés et sanctuarisés pour les générations futures.

De manière générales, la DSP peut être attribuées à de multiples activités : cuisines, restaurants de plages, bases nautiques, boutiques, location de bateaux, d'activités nautiques, de loisirs, bains de soleil...

Aussi cela va permettre d'envisager un cahier des charges qui fera l'objet d'une convention avec notamment des préconisations architecturales pour la réalisation de structures démontables qui s'intègrent à l'environnement (bois flotté...). En contrepartie, la commune devra assurer aux établissements du littoral l'adduction d'eau potable et l'assainissement.



Le Domaine Public Maritime
Un espace commun inaliénable appartenant à tous



Une charte destinée à tous les exploitants et professionnels du tourisme littoral

Les professionnels du tourisme littoral ont des devoirs et des services à garantir en contrepartie aux usagers du DPM. Cette charte imaginée par *U Culletivu di i professionali di u litturali* pourrait constituer une référence en la matière :

- ✓ Remettre obligatoirement en état les lieux à la fin de la période d'exploitation autorisée.
- ✓ Respecter les obligations en matière d'hygiène, d'environnement et d'assainissement.
- ✓ Exercer une activité commerciale dans le respect de tous les usagers du DPM.
- ✓ Respecter scrupuleusement les surfaces attribuées par chaque AOT.
- ✓ Garantir une libre circulation sur le DPM avec au moins 80% du DPM libre de toute exploitation.
- ✓ Ne pas dépasser 300m² par installation reposant sur le DPM ;
- ✓ Laisser le libre accès au littoral au public lorsqu'il n'existe pas d'accès public à moins de 500m. de l'établissement.
- ✓ Laisser un droit de passage de 3m. par période de temps calme entre chaque établissement et la mer.
- ✓ Donner systématiquement un accès libre aux sanitaires à tous.
- ✓ Favoriser l'accès à la mer pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- ✓ Trier les déchets, emballages et huiles usagées.
- ✓ Collecter les déchets des usagers du DPM et inciter au tri.
- ✓ Nettoyer et entretenir la plage en respect de la réglementation dans un rayon de 100m. autour de chaque établissement.
- ✓ Favoriser les partenariats avec les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants avec l'environnement marin et les activités du littoral.
- ✓ Assurer la surveillance incendie aux alentours des plages et arrière-plages.

ENVIRONNEMENT

Paysages – Grand Sud et versants de Bavella



ENSEMBLE PAYSAGER DU GRAND SUD

Un ensemble très diversifié. L'organisation du réseau routier facilite la découverte des différentes richesses paysagères.

La frange littorale desservie par la RT10 décline une succession de golfes, baies, anses, plages, criques alternant avec la côte rocheuse. Son attractivité et sa bonne accessibilité induisent des pressions par l'urbanisation et une très forte fréquentation qui mettent en danger la qualité des sites.

Plus en retrait, la découverte se fait à partir de paysages contrastés avec de grands espaces à dominante naturelle avec des chaînes collinaires couvertes de maquis évolué, de versants boisés, de crêtes rocheuses.

Enjeux :

Réguler et redistribuer les flux saisonniers.

Lutter contre l'étalement urbain.

Canaliser la surfréquentation estivale.

Soutenir une reconquête verte du territoire dans un souci de biodiversité et de prévention contre les incendies de forêt.

Prévenir contre les risques incendie.

ENSEMBLE PAYSAGER DES VERSANTS EST DE BAVELLA

La Limite nord est calée sur la Solenzara, un changement paysager significatif avec la vaste plaine orientale. Ici, les hauts massifs semblent proches de la côte et restent très présents dans le paysage. Leurs versants se prolongent jusqu'au littoral qui présente toutefois de nombreuses anses au droit des embouchures des divers cours d'eau.

L'occupation humaine est plus réduite quoique significative. L'activité agricole se concentre sur l'élevage au niveau de piedmonts et la sylviculture en montagne.

Le réseau routier est peu fourni mais permet une bonne découverte des unités paysagères.

Enjeux :

Traitement Paysager des traverses urbaines.

Redéploiement des circulations douces comme vecteurs de découverte.

Restaurer une gestion durable des massifs.



ENVIRONNEMENT

Paysages – Conca, frange littorale et piedmonts retro-littoraux

UNITE DE TRANSITION DE FAVONA-FAUTEA

Un espace de transition entre la Plaine Orientale et celle de Porto-Vecchio. Elle n'est aisément accessible que sur sa frange littorale parcourue par le RT10 où se concentre la totalité des espaces artificialisés. Les vues, perspectives et horizons sont ici peu étendues et n'offrent qu'une idée partielle de l'ensemble.

Enjeux :

Aménagements paysagers et enchantement des traverses urbaines.
Restauration de la voirie et aménagement de voies douces sur la montée de Conca à partir de Favona et Tarcu.

Sous-unité de Sainte-Lucie (pont de Conca – Fautea)

Elle s'appuie sur les grands reliefs du massif de l'Ospedale et s'organise autour de la basse vallée et de l'embouchure du Cavu.

L'urbanisation s'est organisée de façon diffuse le long de la RT10. La basse vallée du Cavu reste en bonne partie cultivée et la suberaie persiste sur les collines tandis que le maquis domine les grands reliefs.

Enjeux :

La gestion des risques naturels et la violence des crues du Cavu.
Exode rural et récurrence des incendies qui menacent l'équilibre des paysages.
Tendre vers la réparation urbaine des tâches urbaines.
Préserver les coupures d'urbanisation et assurer un accompagnement végétal des bâtis en vue d'une meilleure insertion dans le paysage.

Sous-unité de Conca

Il s'agit de la conque villageoise de Conca. Une vallée suspendue, entourée de massifs qui culminent à près de 700m. et des reliefs moins élevés au sud et à l'Est qui la séparent du littoral.

L'ambiance villageoise semble accueillante, départ du célèbre GR20. L'activité touristique tournée vers la montagne contribue à l'animation du village, aux portes du PNRC. Le Contraste avec la frange littorale met en scène rapidement ce changement d'ambiances entre mer et montagne.

Enjeux :

Veiller au maintien de la qualité architecturale des nouvelles constructions afin de préserver l'unité villageoise.
Renforcer Le rôle de porte d'entrée du PNRC et du GR20.
Restaurer la trame verte dans un souci paysager et de renforcement de la biodiversité.

Sous-unité littorale de Favone

Cette sous-unité révèle les reliefs littoraux escarpés qui plongent dans la mer sans transition, ménageant seulement les petites anses au débouché des rivières Conca, Tarcu, Canella qui alternent avec un littoral rocheux mais peu découpé.

La forêt de chênes qui se mêle au maquis occupe la quasi-totalité des versants alors que la présence humaine se concentre aux abords de la RT10 qui longe le littoral à faible distance. Elle n'offre d'ailleurs jamais de vues sur le grand paysage et met en scène chaque anse qui prend ainsi de la valeur après les vastes séquences de maquis.

Enjeux :

Améliorer le traitement des espaces publics et des traverses de stations.
Améliorer l'image perçue depuis la RT10.
Garantir une meilleure intégration du bâti dans le paysage.

Sous-unité des collines de Favona

Cet espace correspond à la partie septentrionale des bassins versants de Tarcu et Favona. Elle s'appuie sur une ligne de crêtes qui la sépare de la vallée de la Solenzara. C'est le territoire du maquis et de la forêt de chênes qui a persisté dans les vallons et sur les sites moins exposés. L'habitat est absent hormis les rares bergeries.

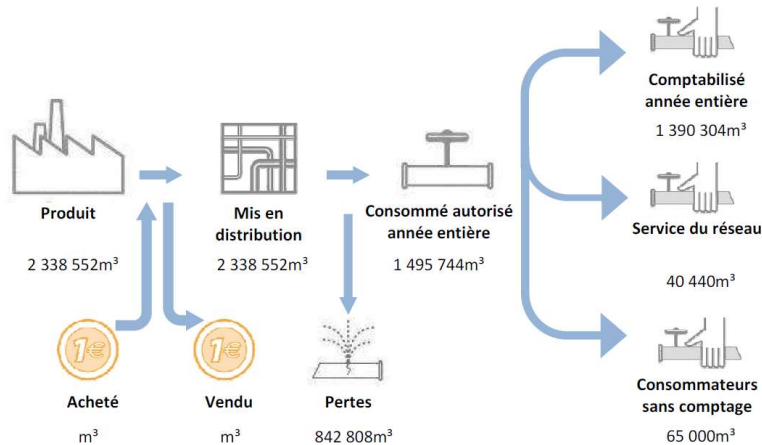
Enjeux :

Renforcer la biodiversité par l'ouverture du milieu et la restauration de l'activité agro-sylvo-pastorale.
Prévenir contre la récurrence des incendies. .
Valoriser les ambiances boisées.



ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable



La loi sur l'eau n°92-3 janvier 1992 (extraits)

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont donc d'intérêt général." [...]

Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource eau qui vise à assurer :

- ⇒ **La préservation des écosystèmes** aquatiques.
- ⇒ **La protection contre toute pollution** et la restauration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et des eaux de mer.
- ⇒ Le développement et **la protection de la ressource**.
- ⇒ La valorisation de **l'eau comme ressource économique** et à satisfaire ou à concilier les exigences :
 - ✓ De la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.
 - ✓ De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.
 - ✓ De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

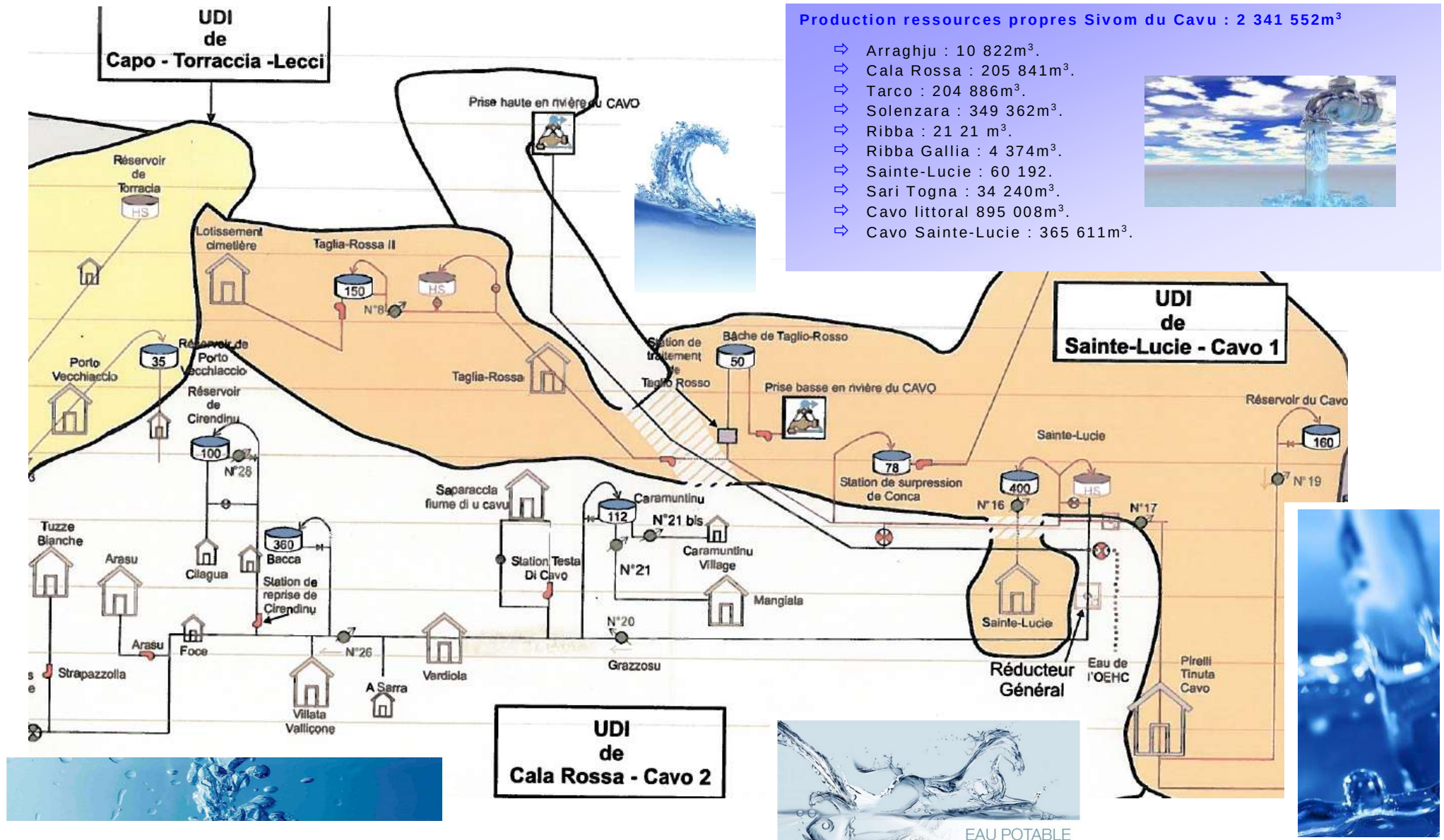
Données de cadrage Conca – Sivom du Cavu

- ⇒ Alimentation en gravitaire.
- ⇒ Capacité de stockage : 1097m³ + réservoirs de Ste Lucie 1264m³. Autonomie de 15h46mn en période estivale et de 55h44mn en basse saison.
- ⇒ Usine de potabilisation de 1500 m³ de réservoirs. 600 m³/h de capacité de traitement. Estimation 675m³/h horizon 2030.
- ⇒ 2 captages – rivière de Cavu.
- ⇒ Source de Cirendinu.
- ⇒ Eau OEHC – barrages de l'Ospedale + barrage de Figari.
- ⇒ Nappe phréatique du Cavu : 32ha.
- ⇒ 310 kms. de conduites d'alimentation et d'adduction en PVC 63-160mm, en fonte 80mm à 400mm et partiellement en amiante ciment 50mm à 110mm.
- ⇒ 6 réseaux de distribution interconnectés (63mm à 350mm) :
 - UDI de Gialla (*sources captées – San Gavino*).
 - UDI Capo-Torraccia-Lecci.
 - UI Cala Rossa – Cavo2 (*rivière du Cavo + eau OEHC*).
 - UDI de Ste lucie – Cavo1 (*Rivière du Cavo + eau OEHC*).
 - UDI de Tarcu – (*Forage de Tarcu*).
 - UDI de Salenzara – Solaro (*3 forages*).
- ⇒ Hydrants répartis sur tous les espaces bâtis de la commune.
- ⇒ Eau 100% conforme aux contrôles physico-chimiques et bactériologiques.



ENVIRONNEMENT

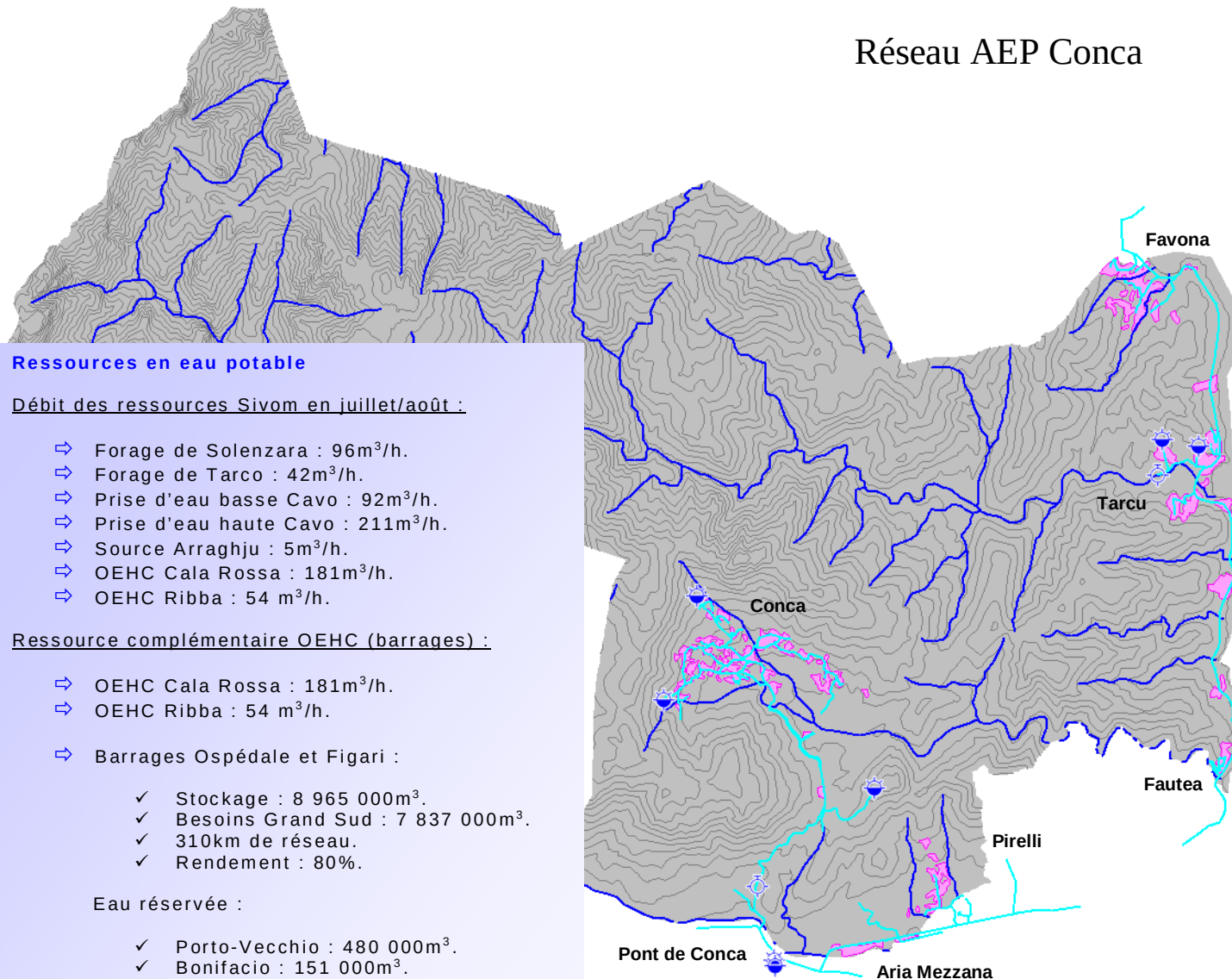
Gestion de la ressource en eau potable



ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

Réseau AEP Conca



Ressources en eau potable

Débit des ressources Sivom en juillet/août :

- ⇒ Forage de Solenzara : 96m³/h.
- ⇒ Forage de Tarco : 42m³/h.
- ⇒ Prise d'eau basse Cavo : 92m³/h.
- ⇒ Prise d'eau haute Cavo : 211m³/h.
- ⇒ Source Arraghju : 5m³/h.
- ⇒ OEHC Cala Rossa : 181m³/h.
- ⇒ OEHC Ribba : 54 m³/h.

Ressource complémentaire OEHC (barrages) :

- ⇒ OEHC Cala Rossa : 181m³/h.
- ⇒ OEHC Ribba : 54 m³/h.
- ⇒ Barrages Ospédale et Figari :
 - ✓ Stockage : 8 965 000m³.
 - ✓ Besoins Grand Sud : 7 837 000m³.
 - ✓ 310km de réseau.
 - ✓ Rendement : 80%.

Eau réservée :

- ✓ Porto-Vecchio : 480 000m³.
- ✓ Bonifacio : 151 000m³.
- ✓ Figari-Pianotolli-Sotta-Monaccia d'Aullène : 101 000m³.
- ✓ Lecci-Ste-Lucie-Conca-San Gavino : 690 000m³.
- ⇒ Besoins en eau Grand Sud : 7 837 000m³.

Données de cadrage Sivom du Cavu (Kyrnolia)

7359 abonnés.
7608 compteurs.
5971 branchements.

10 installations de production.

26 réservoirs.

310kms de conduites et aménées.
367kms de conduites de distribution.

Volume d'eau prélevé : 2 341 552m³.
Volume AEP produit et distribué : 2 338 552m³.
Volume prélevé pour le service réseau : 40 440.
Volume vendu : 1 459 103m³.
Volume consommé : 1 394 103m³.

Fuites : 258u.
Rendement réseau : 64%.
Indice linéaire : 8,62m³/km/j.
Volume pertes : environ 2303m³/j.
Volume pertes sur un an : 840 690m³/an

Consommation moyenne : 465l/hab/j.
Consommation moyenne : 163m³/abonné/an.

Production : 73% de l'eau consommée.
Achat eau OEHC : 484 000 m³.
Besoins en eau Grand Sud : 7 837 000m³.

NOTA : Les prises d'eau basse dans le Cavu ne permettent pas de garantir en toute sécurité la distribution d'eau potable en période estivale. Les prises d'eau dans le Cavu mériteraient d'être réhabilitées afin d'en améliorer leur efficacité et de sécuriser leur fonctionnement.



ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

Le réseau AEP, commune de Conca

Secteur	Diamètre des conduites	Infrastructures	Type d'habitat
Secteur de Favona	80- 250 mm (Fonte/PVC)	-	Pavillonnaire diffus à regroupé Résidences de vacances
Secteur de Tarcu	60 – 200 mm (Fonte/PVC)	Réservoir de Tarcu 471 m ³ Réservoir de Tarcu I (HS) Station de pompage de Tarcu : 2 forages de 75m ³ /h chacun	Pavillonnaire diffus à regroupé Résidences de vacances Hôtellerie – restauration Commerces – services Camping
Secteur de Fautea Capo di Stelle	60 – 150 mm (Fonte/PVC)	Surpresseur de Stazzola	Pavillonnaire regroupé
RT10 Fautea-Favona	60 + 150 mm (Fonte/PVC)	-	Pavillonnaire regroupé Résidences de vacances Hôtels Restaurants - commerces
Pirelli – Pont de Conca	60 - 150 mm (Fonte/PVC)	Réservoir de Sainte Lucie I 500m ³ Réservoir de Sainte Lucie II 400m ³ (commune de Sainte Lucie de Porto-Vecchio)	Lotissements Habitat diffus à isolé Camping
Pont de Conca - village	150 mm (Fonte)	Station de Pompage de Conca Réservoir de Calcina 506 m ³	Habitat isolé Terrain de sport Cimetière
Village	50 – 150 mm (Fonte/PVC/AC)	Réservoir de Radicale 60m ³ Réservoir de Funtanella 60m ³	Habitat regroupé traditionnel Pavillonnaire Services – commerces Hôtellerie - restauration



Estimation des besoins en eau potable

La consommation AEP sur la commune de Conca connaît d'importantes variations saisonnières.

Cette estimation est basée sur une consommation moyenne de 220 litres par habitant et par jour et sur une évolution de 120 habitants horizon 2033 de la population permanente et de 25% de la population estivale.

Consommation actuelle : 220 l./hab./j.(ratio par habitant).

Année	Population permanente	Population maximale	Besoins max.
2013	1130 hab.	8000 hab.	1760m ³ /j.
2023	1175 hab.	8650 hab.	1900m ³ /j.
2033	1300 hab.	9150 hab.	2010m ³ /j.
2043	1435 hab.	10 000 hab.	2200m ³ /j.



ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

Qualité des eaux potables frange littorale (ARS)

Fortes variations saisonnière de la qualité des eaux du barrage de l'Ospedale (OEHC) et de la rivière du Cavu :

- ⇒ Turbidité.
- ⇒ Fer.
- ⇒ Manganèse.
- ⇒ Agressivité.
- ⇒ Bactériologie

Le taux de conformité des prélèvements des contrôles sanitaires est de 94,3% au titre de la microbiologie et de 100% au titre physico-chimique.

Conca – eau potable de BONNE QUALITE

Travaux (Kyrnolia)

Maintenance :

- ✓ Maintenance régulière.
- ✓ Remplacement des anciens compteurs.
- ✓ Extension réseau sur Conca.
- ✓ Renforcement du réseau.
- ✓ Mise en conformité du réseau de Pirelli et renforcement des conduites.
- ✓ Remplacement des conduites en amiante ciment sur Cavu, Fautea, entre Tarcu et Favone.

Gros travaux en cours :

- ✓ Usine de potabilisation.
- ✓ Réservoir de distribution (usine 600m³ + réservoir de distribution de Bacca 1000m³).
- ✓ Réseau d'alimentation.
- ✓ Changement des canalisations AC et PVC.



COLLECTIVITÉ DE CORSE

Dossier n° : 092-220901-5524

Produit : Eaux de baignade en mer limite selon ARS2A.

Origine : CONCA-

Rapport N° 220910793 - 20220905

Page : 1 sur 1

Date de réception : 01/09/2022

Date de prélèvement : 01/09/2022

Heure de prélèvement : 09:05

Prélevé par : JMV -Le laboratoire (JMV)

Code lieu de prélèvement : 0000002185

Localisation : Tarcu plage

Commune : Conca

LABORATOIRE D'ANALYSES PUMONTE
Vétérinaires, Agricoles, et de contrôle des Eaux.
22, rue François Pietri B.P. 60969. 20700 AJACCIO cedex 09.
Tél 04 95 29 14 80 E-mail labo2a@ajaccio.corsica



ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-6512
portés approuvés sur
WWW.COFRAC.FR

Mairie de CONCA-

20135 CONCA

Heure de réception : 11:53

N° de prélèvement :

N° analyse DDASS :

Motif de visite : CS - Contrôle legal

Type de visite : AU_BAI MER

Autre : N°73506

RAPPORT D'ANALYSES

Echantillon n° : 20220901-26799

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	NORMES	METHODE	Date début / fin d'analyse
Prélèvement.					
* Prélèvement effectué selon le guide technique	FDT90-521	—		—	01/09/22 10/10/22
Paramètres déterminés sur place.					
Température de l'Air	25.1	°C		M_INTERN	01/09/22 10/10/22
* Température de l'Eau	25.9	°C		SPMO150301	01/09/22 10/10/22
Transparence disque de Secchi	1.0	mètre			01/09/22 10/10/22
Nébulosité	SOLEIL	qualit.			01/09/22 10/10/22
Substances tensio-actives	ABSENCE	qualit.			01/09/22 10/10/22
Huiles minérales	ABSENCE	qualit.			01/09/22 10/10/22
Rési. goudronneux et mat. flottantes	ABSENCE	qualit.			01/09/22 10/10/22
Phénol	ABSENCE	qualit.			01/09/22 10/10/22
Caractéristiques organoleptiques.					
Couleur	Absence	qualit.			01/09/22 10/10/22
Analyses bactériologiques.					
* Escherichia coli / 100 ml	<10	NPP/100ml	1000	NFENISO9308-3	01/09/22 10/10/22
* Entérocoques intestinaux	<10	NPP/100ml	370	NFENISO7899-1	01/09/22 10/10/22

Légende

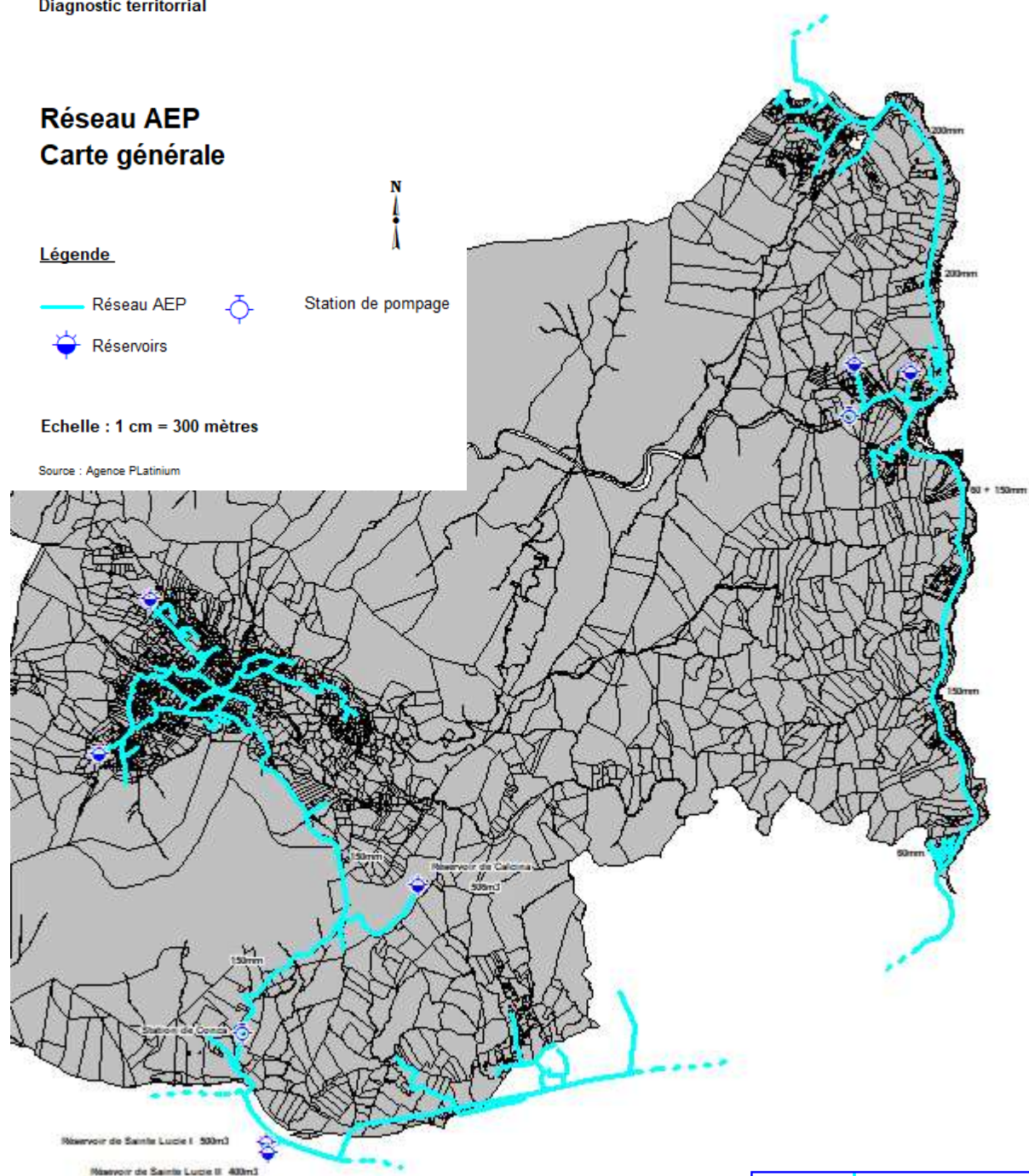
— Réseau AEP

Station de pompage

 Réervoirs

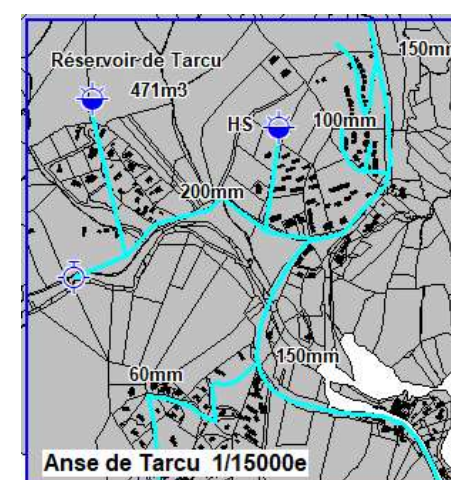
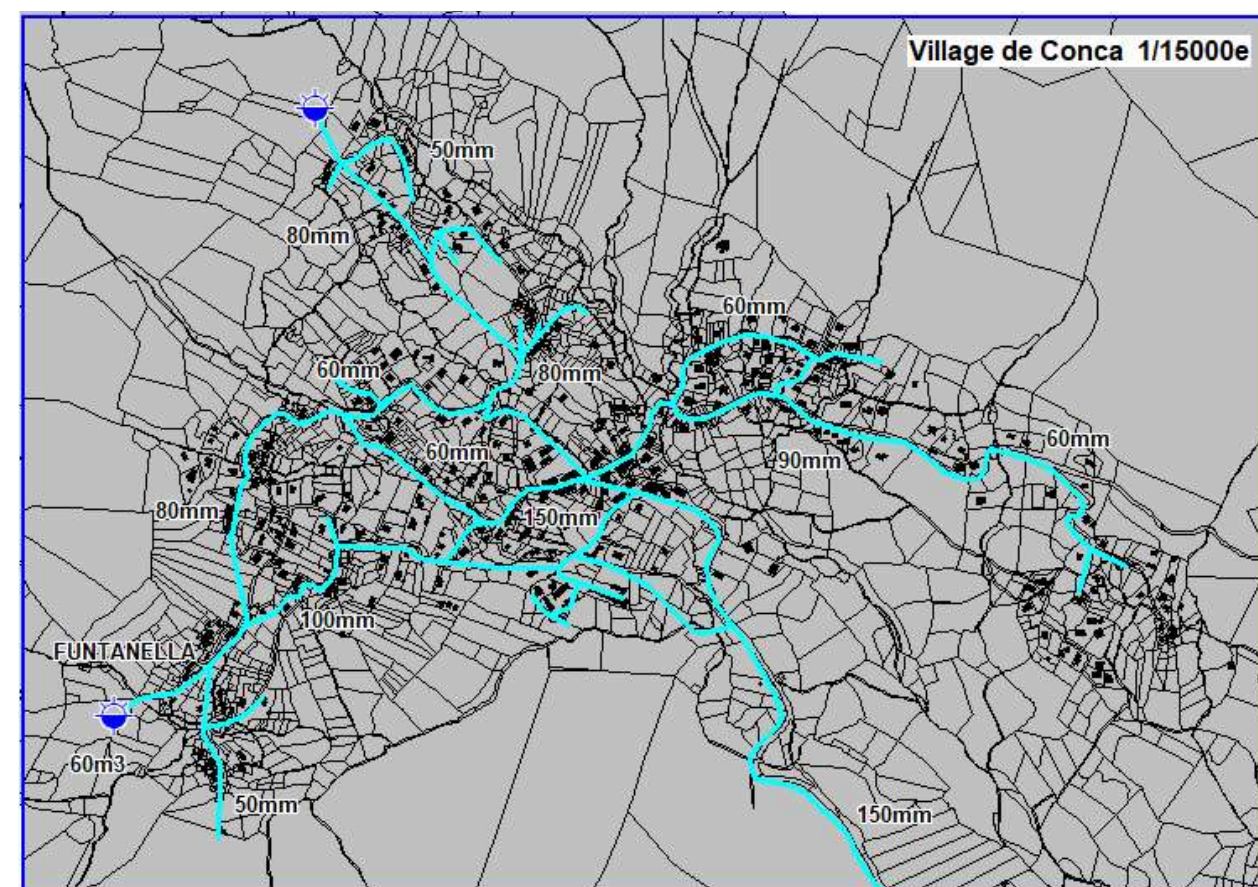
Echelle : 1 cm = 300 mètres

Source : Agence PLatinium



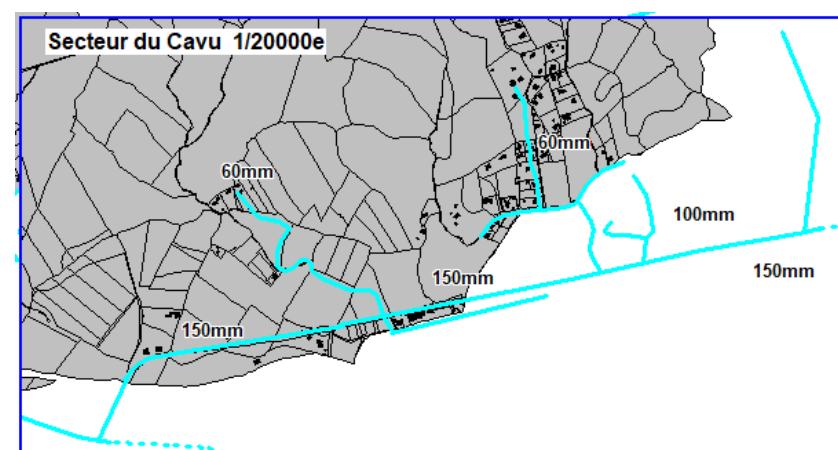
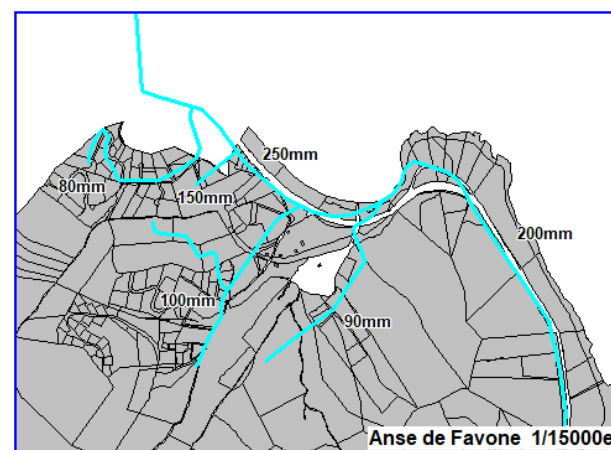
Enjeux

- Anticiper les besoins futurs de la commune.
- Lutter contre le réchauffement climatique et l'appauvrissement de la ressource.
- Optimiser la ressource en eau.
- Tendre vers un usage économe de la ressource.



Pistes d'actions

- Contrôle régulier des infrastructures en eau potable.
- Récupération domestique des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins.
- Récupération des eaux usées traitées à des fins agricoles et paysagères.
- Limiter les prélèvements sur la ressource.
- Aménager des retenues collinaires en vue de la récupération des eaux pluviales.



ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Réglementation

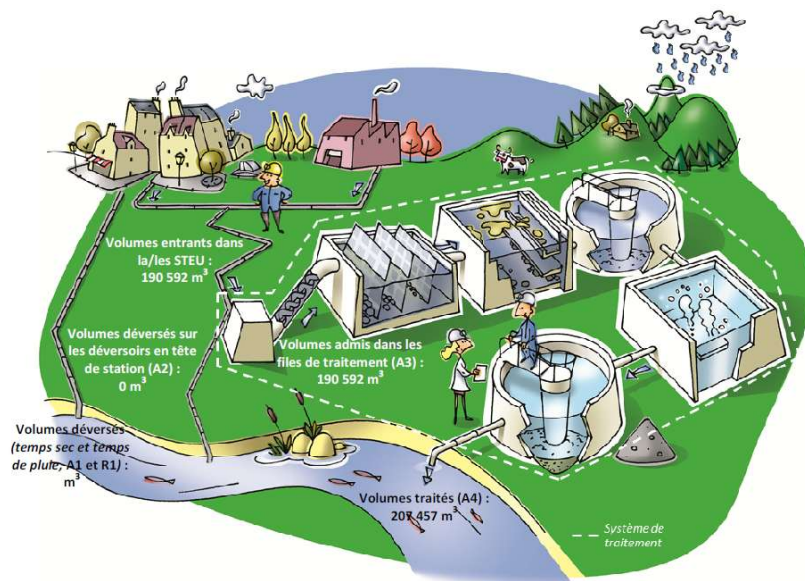
Filières d'assainissement et réglementation

La réglementation française et la Directive Européenne du 21 mai 1991 imposent une obligation à l'assainissement des eaux usées domestiques sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2005. Deux modes sont envisageables en fonction du milieu (pentes, sols, concentration des zones habitées) et suivant les principes fixés par la loi sur l'eau (article 35) : assainissement collectif ou autonome.

- ⇒ L'assainissement collectif est à la charge de la collectivité.
- ⇒ L'assainissement autonome reste à la charge des particuliers et sous contrôle du SPANC (Sivom du Cavu).

Objectif :

- ⇒ Garantir aux populations des solutions durables pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Préserver l'environnement et la ressource en eau souterraine et superficielle.
- ⇒ Assurer le meilleur compromis économique.
- ⇒ Etre en harmonie avec la législation en vigueur.



Synthèse globale du système d'assainissement

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques, et le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 (abrogé partiellement le 7 avril 2000 et consolidé le 23 mars 2007) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, transposent en droit la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Le zonage d'assainissement prévu par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 54 de la loi sur l'eau constitue un outil d'optimisation de ces choix. Les collectivités doivent délimiter les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une opération distincte de la mise en place du service d'assainissement en lui-même qui apparaît bien plus comme une responsabilité de la collectivité en question au titre de la police et de la salubrité.

L'article du 22 juin 2007 relatif au système d'assainissement collectif de moins de 2000Eqhab. (120Kg DBO5/j) fixe ainsi des obligations de résultats et de performances beaucoup moins contraignantes en comparaison des systèmes d'assainissement collectifs de plus de 2000Eqhab.

Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, la collectivité est tenue afin de protéger la salubrité publique d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels. L'arrêté du 7 septembre 2009 fixe les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement individuel. Ce même arrêté fixe également les modalités d'exécution de la mission de contrôle exercées par la collectivité en charge de l'assainissement en application des articles L. 224-8 et R.224-17 du code général des collectivités territoriales sur les installations d'assainissement non collectif mentionnées à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique.

L'arrêté du 9 juin 1994 précise que "peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif".

ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif

Assainissement collectif

En vertu de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique, les eaux usées non domestiques ne peuvent être rejetées dans le réseau public que sous réserve de l'accord du service en charge de l'assainissement.

Conformément à l'article R 214-5 du code de l'Environnement, " constituent un usage domestique de l'eau, au sens de l'article L. 214-2, les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

Assainissement collectif – village de Conca n°060920092001

L'espace villageois de Conca dispose d'une unité de collecte et de traitement des effluents sur Conca.

- Taux de raccordement: 100%.
- Secteurs raccordés : le village et ses 22 hameaux.
- 7 510 ml de réseau gravitaire de calibre 200 mm.
- Station d'épuration de 2 500 Ehab. mise en service en juillet 1996.
- Production et population collectée : entre 930EH et 2020EH.
- Marge de 480EH en août.
- Type de traitement : boues activées en aération prolongée.
- Capacité nominale : 375m³/j.
- Une capacité en charge moyenne de 122m³/j.
- Une capacité en charge maximale moyenne de 294m³/j.
- Autorisation de rejet en rivière de Conca.
- Filière boues : déshydratation. Evacuation en bennes d'un volume approximatif de 6,5 tonnes.
- Destination des boues : station de compostage de Sainte-Lucie.

Informations générales sur la station de Conca

COLLECTIVITE	
Département	CORSE-DU-SUD
Maître d'ouvrage	Sivom du Cavu
Exploitant	Kyrnolia
STATION D'EPURATION	
Station	Station d'épuration de Conca
Capacité	2500 Ehab
Milieu récepteur	Rivière de Conca
TRAITEMENTS APPLIQUES A L'EAU	
EAUX USEES	Boues activées - aération prolongée
	Nitrification
	Prétraitements physiques
TRAITEMENTS APPLIQUES AUX SOUS-PRODUITS	
BOUES	Station de compostage de Sainte-Lucie
	Déshydratation mécanique
GRAISSES	Décharge
REFUS DE DEGRILLAGE	Décharge
	Décharge
COMMUNES ET INDUSTRIES CONNECTEES	
	Commune
COMMUNE DE CONCA	
	Industries
	Aucun établissement connu à l'Agence raccordé à cette station d'épuration

Effluents supplémentaires attendus sur Conca village

- ⇒ Population permanente : 150 EH.
- ⇒ Population estivale : 450 EH.
- ⇒ Total : environ 600 EH. Soit une marge d'environ 700 EH horizon 2040 pour la station d'épuration du village.



ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif

Assainissement collectif Frange littorale – Sainte-Lucie n°060920362002

- ✓ Station d'épuration type physico-chimique de 20 000EH. Extensible à 30 000EH. Rejet dans le fleuve Cavu.
- ✓ Qualité conforme aux normes européennes (Satese).
- ✓ Communes raccordées : Conca, Zonza et Lecci qui va se désolidariser en 2026-2027 et avoir sa propre station d'épuration d'une capacité de 15 000EH afin de libérer de la capacité de traitement.
- ✓ Production : environ 3360m³/j. 856 242m³/an, avec un maximum de 7917m³/j.
Pic estival : environ 19 000EH. (5192 abonnés dont 1976 sur Ste Lucie).
Charge maximale entrante 11 673EH.
Saturée environ 49j/an.
- ✓ Volume moyen d'eau usée domestique à traiter en période estivale : 2998m³/j soit 89,2% de sa capacité nominale.
Flux maximum à traiter : 7917m³/j.
Volume moyen d'eau usée domestique à traiter en basse saison : 1796m³/j soit 53% de sa capacité nominale.
- ✓ 4 postes de relevage : Villata, Pinarello, Vardiola et Cataro.
- ✓ Réseau séparatif en PVC et fonte allant de Favona à Cala Rossa. 195 130ml en gravitaire et 24 1057ml de refoulement.
Intrusion d'eaux brutes parasites dans le réseau.
- ✓ Production de boues : 156 tonnes de matière sèche et 3142 m³ de produits bruts. Les boues sont envoyées dans la plate-forme de compostage de St-Lucie, juste à côté.

Effluents supplémentaires attendus

- ⇒ Conca littoral : 200 EH.
- ⇒ Solenzara Favona : 100EH.
- ⇒ Ste Lucie : 800 EH.
- ⇒ Lecci : 0 EH.
- ⇒ Total : environ 1100 EH.

Effluents à soustraire : 8000EH

- ⇒ Lecci
- ⇒ Frange littorale Lecci.

Construction d'une nouvelle STEP de 30000 EH. Sur la commune de Lecci qui va se désolidariser de celle de Ste Lucie dès courant 2026-2027.

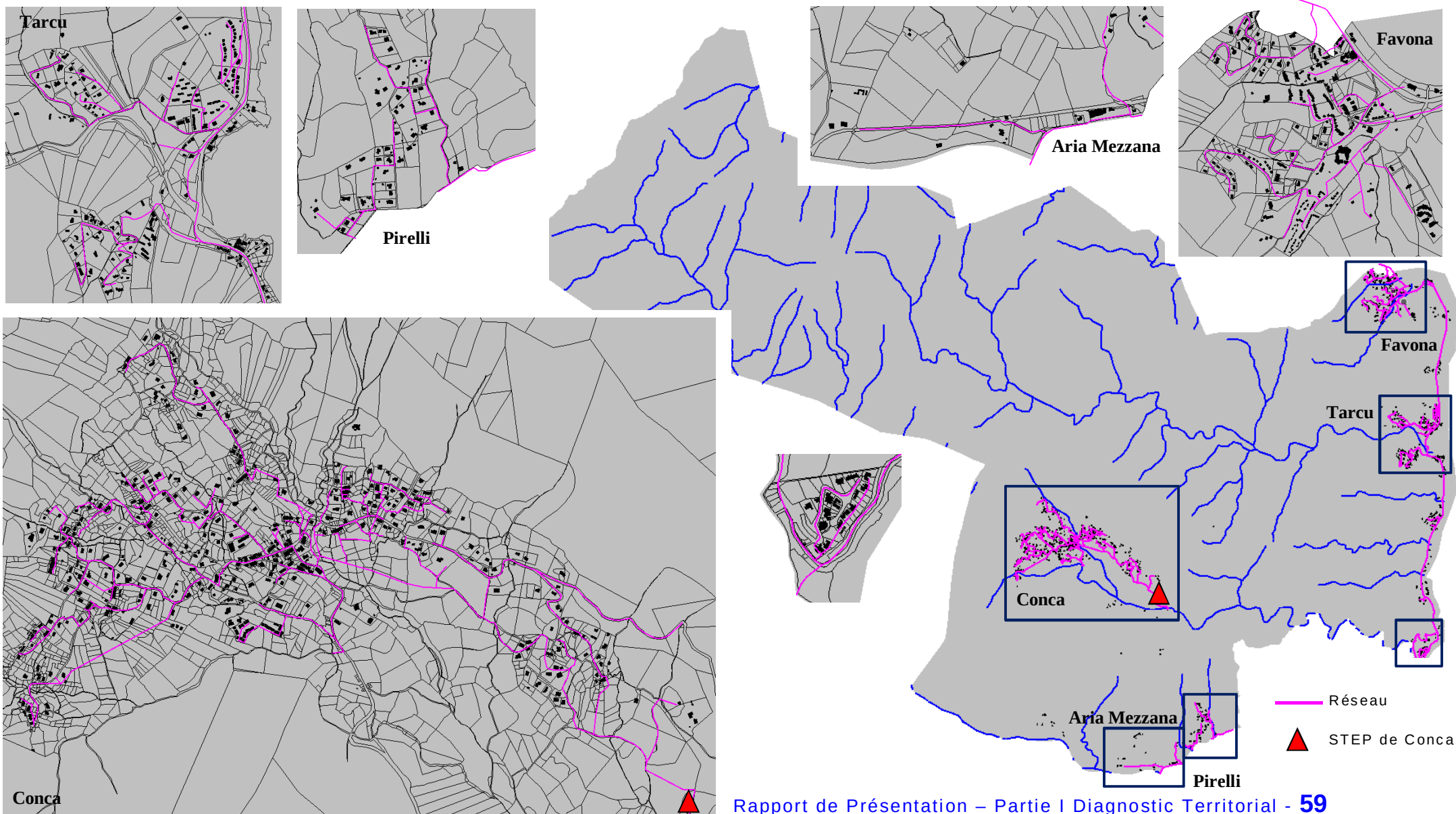
Informations générales sur la station de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

COLLECTIVITE	
Département	CORSE-DU-SUD
Maître d'ouvrage	Sivom du Cavu
Exploitant	Kyrnolia
STATION D'EPURATION	
Station	Station d'épuration de Ste Lucie de Pvo.
Capacité	20 000 Eghab
Milieu récepteur	Rivière du Cavu
TRAITEMENTS APPLIQUES A L'EAU	
EAUX USEES	Physico-chimique
	Nitrification
	Prétraitements physiques
TRAITEMENTS APPLIQUES AUX SOUS-PRODUITS	
BOUES	Station de compostage de Sainte-Lucie
	Déshydratation mécanique
GRAISSES	Décharge
REFUS DE DEGRILLAGE	Décharge
	Décharge
COMMUNES ET INDUSTRIES CONNECTEES	
Communes	
Solenzara (Favona), Conca (frange littorale), Zonza (secteur littoral) et Lecci (désolidarisation courant 2023)	
Industries	
Aucun établissement connu à l'Agence	



ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif – plans de réseaux



ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif

Infrastructures et réseau d'assainissement collectif – commune de Conca 2023

Secteur	Diamètre des conduites	Type assainissement	Structure de l'habitat	Observations
Conca village	PVC 200-300 mm	Collectif	Mixité de l'habitat Petits commerces	Densification de l'existant Petit parcellaire
Aria Mezzana	PVC 200 mm	Collectif	Camping Zone d'activités Habitat diffus à isolé	Au regard des prescriptions de la loi littoral et en absence actuelle d'application de la loi ELAN en Corse seule la restauration et l'extension limitée des constructions existantes sera autorisée ainsi que des opérations de renouvellement urbain sans accroître de façon notable les densités
Pirelli	PVC 200mm	Collectif	Habitat diffus pavillonnaire	
Capo di Stella Fautea	PVC 200 mm	Collectif	Habitat groupé Pavillonnaire	
Cervoniccia	PVC 200 mm	Collectif	Habitat isolé à diffus	
Figlia	PVC 200 mm	Collectif	Habitat pavillonnaire isolé à diffus Motel	
Mozziconaccio	PVC 200 mm	Collectif	Habitat mixte linéaire Pavillonnaire diffus	
Tarcu	PVC 200 mm	Collectif	Pavillonnaire diffus Résidences de vacances Petits commerces Restaurants débits de boissons Camping	
Favona	PVC 200 mm	Collectif		Aucune construction ou extension supplémentaire dans la bande des 100m. Densification limitée dans les EPR
Pont de Conca	-	Individuel	Habitat isolé	

Source : Agence Platinum 2025 - d'après les plans Kyrnolia

Qualité de l'eau rejetée

Sur l'ensemble de l'année les analyses on relevées que l'eau traitée rejetée respecte toujours les valeurs seuils de conformité sur tous les paramètres et la STEP présente de très bons rendements compris entre 98% et 100%.

La STEP est conforme réglementairement du point de vue du traitement, conforme tant en équipements et en performances, tant au titre de la DERU, qu'au titre de l'AP du 12 mars 1992.



Estimation de la production d'effluents en 2023
Commune de Conca
Assainissement collectif

Secteur	Production d'effluents en hiver/jour	Production d'effluents en période estivale/jour
Espace villageois	930 Eqhab.	2020 Eqhab.
Frange littorale	245 Eqhab.	6630 Eqhab.
TOTAL	1175 Eqhab.	8650 Eqhab.

Estimation de la production d'effluents supplémentaires - horizon 2040
Frange littorale de la commune de Conca
Assainissement collectif

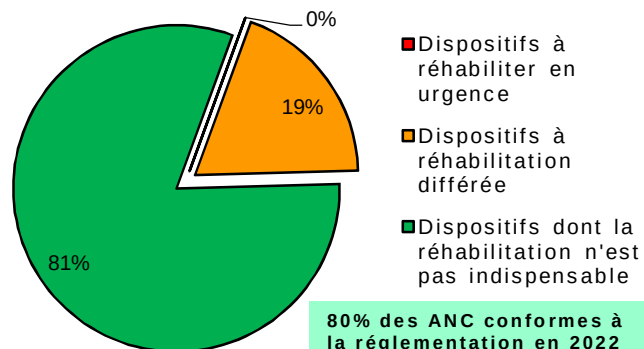
Secteur	Production d'effluents en hiver/jour	Production d'effluents en période estivale/jour
Pont du Cavu – Aria Mezzana	40 Eqhab.	60 Eqhab.
Fautea – Figa – Cervoniccia Tarco - Favone	70 Eqhab.	140 Eqhab.

ENVIRONNEMENT

Eaux usées – ANC

Eaux usées - Travaux

Situation des systèmes d'assainissement non collectifs commune de Conca



En 2023 une vingtaine de constructions d'habitations étaient en ANC. La compétence SPANC relève du Sivom du Cavu. D'ordre général, les sols sont constitués de granodiorites à gros grains et rendent l'assainissement non collectif difficile. Mais l'absence de sols hydromorphes et la présence d'une roche fortement arenisée permet de mettre en place l'assainissement individuel.

Les zones concernées par ce type d'assainissement sont limitées aux constructions isolées et/ou éloignées, du pont de Conca et de l'arrière-pays d'Aria Mezzana.

Des avantages

- ✓ Traitement de la pollution « à la source »
- ✓ Pas d'envoi direct d'eaux traitées dans le milieu hydraulique superficiel

Et des inconvénients

- ✓ Nécessite une superficie minimum de terrain (particuliers)
- ✓ Nécessite un sol apte à l'assainissement non collectif (particuliers)
- ✓ Entretien à prévoir (particuliers)
- ✓ Coûts non subventionnés (collectivité)

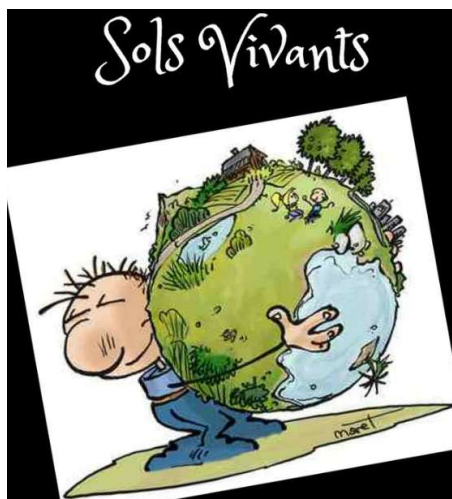
Secteurs en ANC

Unités : 40u.

- ✓ Habitat isolé.
- ✓ Habitat éloigné.
- ✓ Pont de Conca.
- ✓ Aria Mezzana.

Perspectives

40EH.

Aptitude des sols à l'assainissement individuel
Contrainte du sol et dispersion de l'habitat

Secteur	Faible	Moyenne	Forte
Aria Mezzana	X		
Figa		X	
Tarco		X	
Mozziconaccio		X	
Guardia			X

Aptitude des sols sur la commune de Conca

Très fréquemment et sur un même terrain, il peut y avoir des différences énormes de perméabilité dues à des faciès complètement différents (sols peu épais, granite arénisé très argileux, colluvions argileuses, substratum sain, ou complètement altéré, couche de sol sablo-graveleuse, granite arénisé argileux....).

Ainsi, d'après l'étude hydrogéologique, hormis le secteur d'Aria Mezzana (essentiellement agricole) présente des perméabilités faibles à médiocres pour réaliser des assainissements autonomes. En effet, le sous-sol est essentiellement granito-rocheux. Le substratum est généralement imperméable et limite ainsi les infiltrations des eaux qui s'écoulent à faible profondeur dans la porosité du faible sol existant superficiel.

Seule une étude hydrogéologique à la parcelle peut dans ce cas donner une idée des contraintes par habitation.

Si bien que de façon générale, **la perméabilité des sols est très souvent proche de 7mm/h et s'inscrit en limite entre les perméabilités défavorables et moyennement favorables.**

Dans le cas où la perméabilité est supérieure à 7mm/h, un épandage souterrain par tranchées d'infiltration pourrait être envisagé. Lorsque les conditions ne sont que moyennement favorables, des aménagements supplémentaires peuvent néanmoins être nécessaires et seront à définir après étude à la parcelle.

ENVIRONNEMENT

Gestion des eaux Pluviales

La gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et l'aménagement de leur territoire.

- **Inondations** : limiter les crues liées au ruissellement pluvial, les phénomènes d'érosion et de transport solide qui sont associés, ainsi que les débordements de réseaux.
- **Pollution** : préserver ou restaurer la qualité des milieux récepteurs par la maîtrise des flux des rejets de temps de pluie.
- **Assainissement** : limiter la dégradation du fonctionnement des stations d'épuration par temps de pluie et le risque de non-conformité. Ce troisième enjeu est particulièrement d'actualité et valable pour tous. Il est renforcé par l'arrêté du 22 juin 2007 et maintenant celui du 21 juillet 2015 en termes d'exigence sur les seuils de charges en stations d'épuration.
- **Aménagement** : envisager l'aménagement de leur territoire en maîtrisant les trois risques précédents.

Ces enjeux sont aussi valables en milieu rural qu'en milieu urbain, même si l'ordre des priorités est différent selon le contexte : ruissellement en amont d'un village et saturation du réseau, inondation directe par ruissellement ou par débordement de réseau, pollution diffuse ou rejet direct dus au ruissellement agricole, ...

La maîtrise du cycle de l'eau sur un territoire doit être intégrée dans l'aménagement, que ce soit par la définition de zones constructibles ou non, par des règles constructives relatives à des surélévations, à l'assainissement non collectif, au raccordement des eaux pluviales ou à l'imperméabilisation des sols, ainsi que par des pratiques agricoles.

Quels objectifs ?

- Rétablir des zones d'expansion des crues.
- Interdire les constructions en zones inondables.
- Limiter les rejets aux milieux récepteurs.
- Ne pas aggraver les crues torrentielles.
- Préserver la capacité de collecte et de traitement du système d'assainissement.



Règlementation

Le volet pluvial du zonage permet d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie, sur un territoire communal ou intercommunal.

Il permet de fixer des prescriptions cohérentes à l'échelle du territoire d'étude.

Article L2224-10 du CGCT : "Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique : [...]"

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Le zonage est souvent mis en place sur des périmètres à fort développement. Il permet alors de programmer les investissements publics en matière de gestion des eaux pluviales, d'anticiper les effets à venir des aménagements ou d'optimiser les bénéfices d'opérations de requalifications d'espaces, pour ne pas aggraver la situation existante, voire même pour l'améliorer.

Facteurs de ruissellement pluvial

La saturation du sous-sol qui finit par déborder en surface sous l'effet de pluies longues et soutenues ; on parle de ruissellement par surfaces contributives.

Le dépassement de la capacité d'infiltration de la surface au sol par l'intensité de la pluie elle-même. On parle alors de ruissellement hortonien (c'est-à-dire que toute l'eau précipitée ruisselle).

Repérage des secteurs affectés par le ruissellement pluvial

- Zones de production.
- Zones de transfert permanentes.
- Zones d'accumulation temporaires, inondées pour des événements extrêmes, même de courte durée.
- Zones d'accumulation permanentes – zones humides et potentiellement inondées.

ENVIRONNEMENT

Gestion des eaux Pluviales

Risques associés au ruissellement

- Les risques d'inondations.
- Les risques de pollution des ressources et milieux naturels.
- Les risques liés au transport solide (érosion, ensablement, ...).

Éléments clés pour évaluer les risques liés au ruissellement

- La pente.
- Les caractéristiques du sol et du sous-sol (instabilité, sensibilité à l'érosion, ...).
- Les zones de production, les zones de transfert (calcul de l'imperméabilisation) et les zones d'accumulation des écoulements.
- Les descripteurs de probabilité de concomitance des écoulements (coefficient de bifurcation, équivalent temps de transfert en réseau hydrographique).
- Les conditions d'effets synergiques urbain-rural.
- Le croisement spatial avec les sources de pollution (agriculture intensive, zone et friche industrielles, décharges actives, importance du trafic automobile, etc.).
- Dysfonctionnements des ouvrages hydrauliques (déversoirs, bassins d'orages...).

Les facteurs de vulnérabilité

- La densité humaine.
- Les activités à forte valeur ajoutée.
- La profondeur des aquifères : sensibilité aux pollutions, risque d'inondation par remontée de nappe en secteur à faible pente (plateau).

Les facteurs d'atténuation

- ⇒ Les sols forestiers.
- ⇒ Les zones d'expansion naturelles des crues.
- ⇒ Les corridors fluviaux arborés, les substrats perméables de rivière.
- ⇒ Les zones humides.
- ⇒ Les retenues collinaires.
- ⇒ Les exutoires sous- terrains (bassin d'infiltration, tranchées...).

Mise en application des prescriptions sur la commune de Conca

Les constructeurs ou aménageurs devront mettre en place les mesures nécessaires à la gestion des débits :

Pour les zones de production et de passage, il s'agit de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et de compenser les débits issus des surfaces imperméabilisées indispensables.

Pour les zones de passage, il est nécessaire que les projets intègrent le libre écoulement de l'amont vers l'aval et les vitesses de l'eau.

Pour les zones basses, l'aménagement et le bâti doivent être pensés et réalisés de manière à prendre en compte les conditions locales d'écoulement et notamment les risques d'inondation des parties enterrées.

Article 22 : Principes

"La collectivité n'a pas d'obligation de collecte des eaux pluviales issues des propriétés privées. Le principe de gestion des eaux pluviales est le rejet au milieu naturel. Il est de la responsabilité du propriétaire ou occupant. Ce rejet au milieu naturel peut s'effectuer par infiltration dans le sol ou par écoulement dans des eaux superficielles. Dans tous les cas, le pétitionnaire devra rechercher des solutions limitant les quantités d'eaux de ruissellement ainsi que leur pollution."

Inventaire sommaire des eaux pluviales sur la commune de Conca

- La présence de grilles, avaloirs, buses et autres ouvrages de collecte et d'écoulement des eaux de pluie.
- Le mauvais état de certains ouvrages.
- Le manque d'entretien et de nettoyage de quelques ouvrages.
- Le sous-dimensionnement des ouvrages.
- Absence de plans du réseau et des équipements.
- L'entretien réalisé par la mairie avec des moyens limités.

Enjeux

- Limiter l'imperméabilisation de sols.
- Préserver le libre écoulement des eaux pluviales.
- Créer des alternatives en compensation des surfaces imperméabilisées.

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets domestiques et autres déchets

" Toute personne qui produit ou détient les déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assumer l'élimination".

Que deviennent les déchets issus du tri sélectif en Corse ?

Acier : fonderie à Fos/mer en vue de faire des bobines et de stubes en acier.

Aluminium : Fonderie à Narbonne et Gignac-la-Nerthe transformés en matière première.

Tetrapack : En Italie pour en faire du papier essuie-tout et de l'aluminium.

Cartons : Avignon en vue de la fabrication de papiers et de cartons.

Plastiques des bouteilles et flacons : En Bourgogne en vue de la fabrication de nouvelles bouteilles en plastique et de matières premières pour le BTP.

Les nouveaux plastiques (pots, films, barquettes...) : Espagne en vue de faire des granulés pour fabriquer des nouveaux emballages et des canalisations en PVC.

Petits aluminiums : Allemagne, fabrication de produits en alu.

Déclinaison de la production des déchets Produits par la commune de Conca

Type	Tonnes
Ordures ménagères	639t
Plastiques	23t
Papiers	8t
Verre	61t
Site apports volontaires	17u
Composteurs individuels	169u (32%)
Production de déchets par habitant	634kg/hab.



Modalités retenues pour parvenir à la réduction de déchets

- ⇒ Développer le compostage individuel et collectif.
- ⇒ Ramassage du tri sélectif au porte à porte.
- ⇒ Cartonnage chez les professionnels.
- ⇒ Réduire les biodéchets à la source par le renforcement du plan de compostage.
- ⇒ Interventions en milieu scolaire avec le SYVADEC afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes citoyens (Eco Scola).
- ⇒ Lier des partenariats pour une économie durable.
- ⇒ Soutenir le réemploi par le développement de ressourceries-recycleries.
- ⇒ Concassage et recyclage des gravats (un gisement d'au moins 1 000t/an).
- ⇒ Développement de plateformes de compostage.



Estimation de l'évolution de la production de déchets horizon 2033 Commune de Conca

Références	2023	2033
Population	1175hab.	1300hab.
Ordures ménagères et assimilés	639t	190t
Volumes issus du tri sélectif	91t	412t
Proportion du tri sélectif	12,5%	50%
Déchets du BTP	173t	193t
Compostage	13,5t (2%)	222t (27%)
Boues de la station d'épuration (matières sèches)	6,5t	7,3t

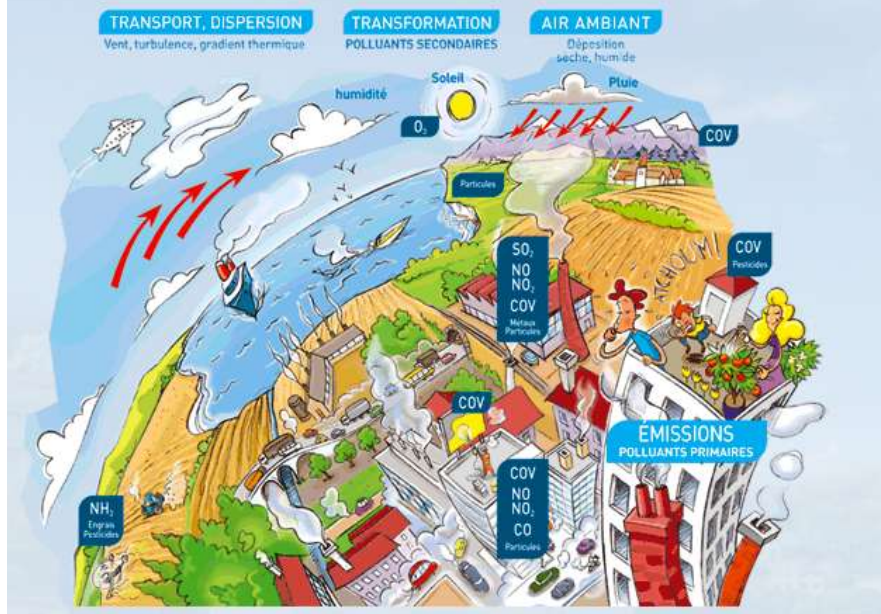
* Avec la mise en place de composteurs individuels et par la suite de composteurs collectifs cela permettra de réduire le volume de déchets ménagers et concomitamment aux efforts générés par une politique de sensibilisation et la généralisation du tri sélectif qui va engendrer un accroissement conséquent du tri à la source au profit d'une réduction généralisée du volume des OM de 27% soit environ 80kg/hab./an, malgré une augmentation de la population entre 2023 et 2033.

ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique et santé publique

La qualité de l'air

Le dessin ci-dessous représente les différentes sources d'émissions des principaux polluants ainsi que les modes de dispersion et de transformation. Afin d'améliorer la compréhension des phénomènes en Corse et les outils de prévision, Qualitair Corse travaille à l'élaboration d'un inventaire des émissions selon la méthodologie nationale ("Bilan sectorisé des émissions")



Le plan régional de la qualité de l'air

Bien que de portée juridique limitée, puisque n'étant pas opposable aux tiers, le PRQA prévoit notamment :

- ⇒ L'évaluation de la qualité de l'air dans la région, au regard d'objectifs de qualité.
- ⇒ L'évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels, le patrimoine l'inventaire des émissions des substances polluantes.
- ⇒ Le relevé des organismes qui contribuent à la connaissance de la qualité de l'air et de son impact sur l'homme et l'environnement.

Aucun relevé n'est disponible à ce jour sur la commune de Conca malgré la présence d'axes de circulations majeurs RT10.

Pistes d'actions

- ⇒ Mise à disposition des particuliers de composteurs individuels.
- ⇒ Mise en place d'un service de broyage des végétaux afin de réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère et donc les GES.
- ⇒ Imposer des dispositions réglementaires au titre de l'implantation des bâtiments quant à leur exposition.
- ⇒ Imposer des dispositions réglementaires en termes de matériaux performants liés à la construction et à l'isolation.
- ⇒ Renforcer les circulations douces.
- ⇒ Renforcer le transport en commun.
- ⇒ Réduire les déplacements dans les réflexions d'aménagement du territoire.
- ⇒ Renforcer les circuits courts.



Pollution de l'air : l'ennemi invisible

La pollution de l'air serait la cause de 9 millions de morts dans le monde, deuxième cause après les maladies cardio-vasculaires. Les ennemis les plus insidieux étant les particules fines, cancérigènes, qui aggravent les insuffisances respiratoires, augmentent les allergies et fragilisent profondément les voies respiratoires.

Ces particules proviennent du transport, du chauffage, des mauvaises performances énergétiques des bâtiments, de la gestion aérobie des déchets, des pesticides de l'agriculture et des activités industrielles. Combustion des moteurs, pneus, freinage, transport maritime (100 paquebots produisent autant que 260 millions de véhicules).

Enjeu : changer le modèle économique.

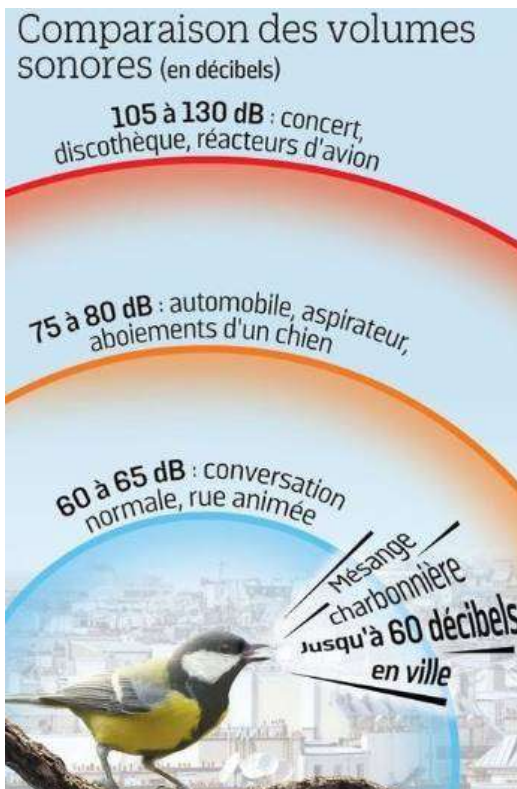
ENVIRONNEMENT

Pollution sonore et santé publique



Les nuisances sonores

La gestion de l'environnement sonore affecte la qualité de vie des habitants et celle des milieux naturels et leur fonctionnement. Considérant que le bruit est vécu comme une véritable nuisance par 40% des français, sa bonne gestion est perçue comme une valeur. La qualité de l'environnement sonore est un des points forts de l'attractivité des communes.



Pour rappel les niveaux sonores sur Conca

- Les espaces naturels se situent dans des niveaux inférieurs à 30dB.
 - Maquis, chênaies, piedmonts.
 - Massifs forestiers montagneux.
 - Massifs montagnards de Bavella - Ospedale.
- Rue calme sans trafic de jour – ambiance rurale : 40 dB
 - Les aires bâties excentrés des axes structurants, hauteur du village, espaces résidentiels sur les hauteurs de Favone, Aria Mezzana.
- Rue calme sans trafic de nuit : 50 Db
 - Aires bâties de l'espace villageois, quartiers habités éloignés de la RT10.
- Nuisances ponctuelles 60 à 80 dB.
 - Automobile, aboiements de chiens, travaux...
 - Secteurs habités de l'espace villageois de Conca, Pirelli, pont du Cavu, Capo di Stelle, Figa, Cervoniccia, Tarcu, Favone... (RT10).

Enjeux

- Réduire les déplacements.
- Réduire l'usage de véhicules et des engins motorisés.
- Renforcer la végétalisation des espaces habités.
- Changer les modes et les habitudes de vie.

ENVIRONNEMENT

Pollution lumineuse et santé publique

L'éclairage a un impact conséquent sur l'environnement

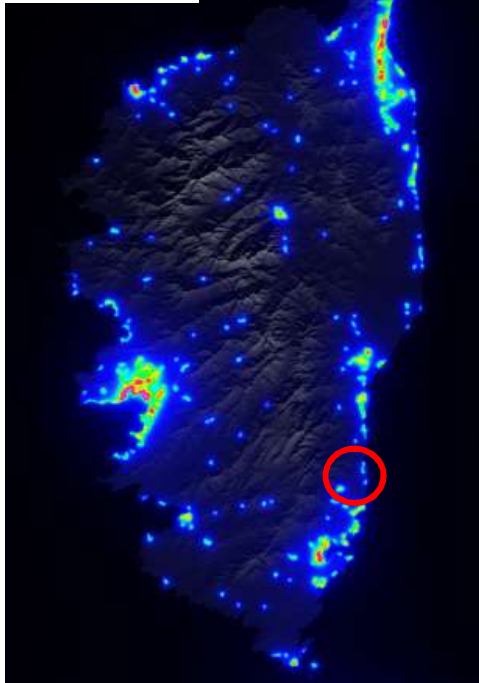
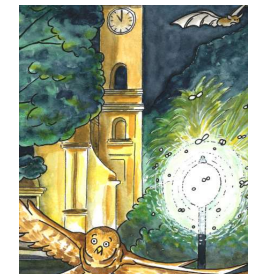
- ⇒ Il représente 40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire.
- ⇒ L'éclairage public et la signalisation c'est 47 % de la consommation d'électricité des communes. Or, l'ADEME estime que les économies sur ce poste peuvent atteindre 20 à 40 %
- ⇒ C'est 1 à 2% de la consommation électrique en France
- ⇒ C'est 4% des émissions de gaz à effet de serre...

Une fragmentation lumineuse limitée

Conca, par l'étendu des zones boisées, des coteaux viticoles, par une concentration des espaces habités, par l'étendue des espaces naturels et/ou agricoles et pastoraux, la pollution lumineuse réduite aux espaces bâtis du littoral entre Fautea et Favone et au niveau de l'espace villageois de Conca



POLLUTION LUMINEUSE:



La pollution lumineuse participe au morcellement des habitats naturels et conduit à la rupture du continuum paysager et biologique. Elle est considérée par les chercheurs comme la plus grande menace pour beaucoup d'espèces.

Les conséquences de la pollution lumineuse sur la faune seront variables en fonction des capacités des espèces à résister à la modification des équilibres écologiques. Elles iront de la sélection par groupes ou par espèces, jusqu'à la régression pour les petites colonies, la perte de ressources pour un prédateur qui ne supporte pas la lumière ou l'accroissement d'une espèce dont le développement sera favorisé par l'éclairage artificiel (faucons crécerelles, pigeons, étourneaux...)

En d'autres termes, l'éclairage peut favoriser des espèces banales aux dépens d'une faune riche et diversifiée. L'adaptation biologique aux sources lumineuses ne pourrait se faire que sur des périodes très longues.

Le principe de précaution veut que l'on n'attende pas les effets négatifs pour agir. Ce principe est inscrit depuis 1992 dans le droit européen et le développement durable en France. Il est l'un des fondements du préambule de la convention sur la biodiversité signé par la France à Rio en juin 1992.



Enjeux

- **Moderniser le réseau d'éclairage public** pour le remplacer par des dispositifs moins énergivores et plus "intelligents".
- **Lutter contre l'étalement urbain** et soutenir la densification des tâches urbaines.
- **Sensibiliser la population.**

Bien qu'éloignée des espaces urbanisés, la présence de chiroptères protégés sur le territoire justifie cet investissement tout comme la présence d'élevage, d'oiseaux et d'insectes nocturnes.



ENVIRONNEMENT

Bilan pollutions

Constats

- Renforcement des pathologies pulmonaires.
- Renforcement du stress et de l'équilibre interne.
- Dépérissement floristique.
- Extinction de certaines espèces faunistiques.
- Renforcement des pollutions.
- Dégradation de la biodiversité.

Enjeux

- Améliorer la santé et la salubrité publique.
- Gérer et préserver l'environnement et le milieu naturel.
- Renforcer la place de l'agriculture sur le territoire.
- Réduire la consommation d'énergies fossiles.
- Lutter contre la fragmentation urbaine.

Pistes d'actions

- Limiter les déplacements.
- Privilégier les circulations douces.
- Renforcer la mixité des circulations.
- Renforcer les modes et les usages de transports en commun.
- Renforcer l'activité économique sur le territoire afin de limiter les déplacements, encourager le télétravail, renforcer la place de l'agriculture dans l'économie locale...
- Préférence écologique dans le choix des matériaux de la construction.
- Renforcer la place de l'énergie renouvelable sur le territoire.
- Importance de l'exposition dans les choix d'implantation des bâtiments.
- Prendre en compte le déterminisme géographique dans les politiques d'aménagement du territoire.
- Renouer avec les pratiques anciennes de bon sens.
- Tendre vers la mixité fonctionnelle des quartiers.



DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale

Approche générale

L'espace villageois de Conca et semble isolé des stations balnéaires littorales et du bourg centre de Sainte-Lucie. La ville de Porto-Vecchio étant à plus de 20kms. La commune n'est guère attractive sur le plan socio-économique et révèle une économie exsangue et saisonnière, renvoyant vers une certaine forme d'exode rural socio-économique et chronique. L'absence de développement économique de la frange littorale au détriment de la prolifération des résidences secondaires dans les années 1990-2020 n'a pas servi la commune. Les jeunes actifs ont migré vers les bassins d'emplois et zones de chalandises micro-régionales. La commune n'a pas su anticiper cette crise socio-économique et présente un tourisme saisonnier qui ne constitue pas une solution exclusive à un renouveau démographique.

Si bien que la population de Conca se stabilise avec une hausse 143% depuis 1975 passant de 481 habitants permanents à plus de 1167 habitants en 2022. Si la croissance démographique tant à ralentir, elle affiche tout de même **une progression de +8% sur les 10 dernières années (+84hab.)**.

Une relative dégradation démographique n'est pas sans incidences sur bien d'autres aspects de l'organisation et du fonctionnement du territoire (économie, animation, dynamique socio-culturelle, services publics, équipements, mixité sociale, logement..., elle révèle :

- ⇒ Une hausse taux de natalité de 28% à 8,2 pour mille (+18 points).
- ⇒ Un taux de mortalité en hausse de 49% à 7,9 pour mille (+34 points).
- ⇒ Un solde naturel négatif de -0,2% (négatif depuis 1968 = exode rural).
- ⇒ Une hausse relative de 8% des jeunes de moins de 15 ans (15% pop. totale).
- ⇒ Une hausse de la proportion des actifs de 3% (50% de la population totale).
- ⇒ Une baisse de 5% des plus de 60ans, majoritaires (35% de la population).
- ⇒ Un solde migratoire positif et exponentiel (0,9%/an) en hausse de 29%.
- ⇒ Une variation annuelle en hausse de 17% (0,7%/an).

Une population vieillissante
35% a plus de + 60ans.
18% a moins de 15ans
Solde naturel négatif depuis 1968.
Solde migratoire exponentiel depuis 2011.



+ 84 habitants
en 10 ans

+ 397 habitants
en 20 ans

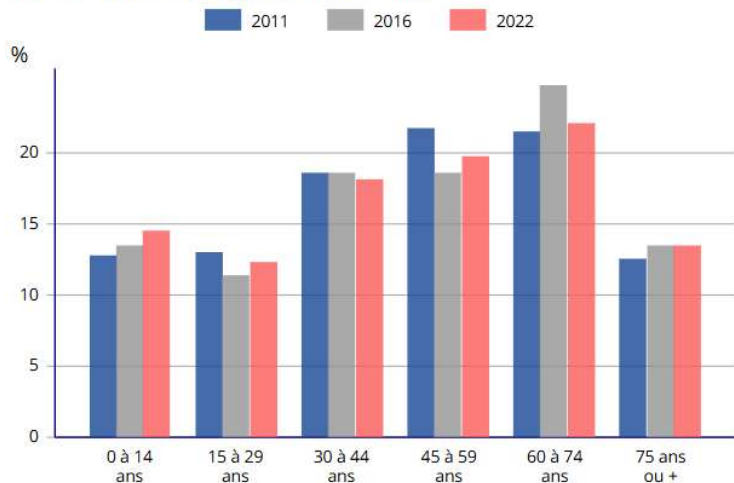
Origine des variations de la population

- ✓ Migration des populations actives, de jeunes ménages vers la ville et les stations balnéaires.
- ✓ Retour de certains retraités de la diaspora.
- ✓ Installation de jeunes retraités exogènes.
- ✓ Economie saisonnière et dépendante.

Pistes D'actions

- ✓ Développement économique.
- ✓ Développement des espaces publics.
- ✓ Renouer avec le lien intergénérationnel.
- ✓ Renforcement des services à la personne.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

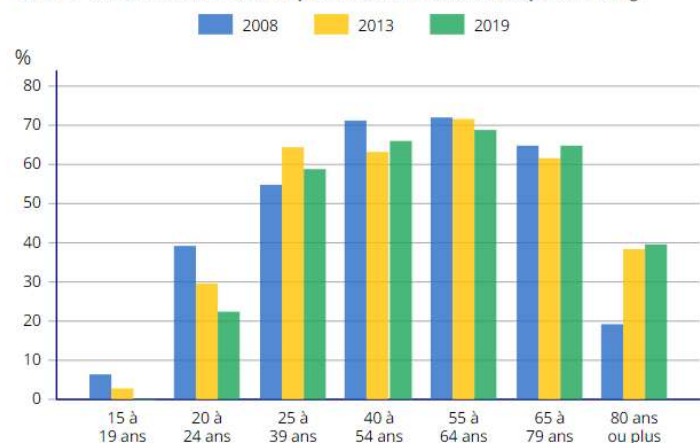


DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Les ménages

La commune compte **578 ménages en 2022** contre 520 en 2011 soit une progression de plus de **+ 11% sur 10 ans** (+58 ménages). Sur la même période, la taille moyenne des ménages passe de **2,1 pers./log. à 2,0pers./log.** légèrement inférieure à la moyenne d'équilibre (2,2pers./log.).

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Constats

- ⇒ Hausse des jeunes ménages et des primo arrivants.
- ⇒ Célibataires représentent plus de 26% des ménages.
- ⇒ Peu de ménages monoparentaux.
- ⇒ Disparition des ménages de 3-4 personnes
- ⇒ Familles : 59% des ménages.

Mutations démographiques

- ⇒ Décohabitation des ménages (6%).
- ⇒ Veuvage (9%).
- ⇒ Disparition des ménages avec plusieurs enfants.
- ⇒ Multiplication des couples de retraités.
- ⇒ Hausse des jeunes ménages d'actifs en âge d'avoir des enfants.

BILAN DEMOGRAPHIE

Constats

- Croissance démographique fragile mais continue depuis 1968.
- Faible croissance de la population sur 10 ans (8%) après une forte hausse.
- TAMP moyen (+0,7% l'an) depuis 2016.
- Vieillissement atténué de la population (plus de 60 ans 35% pop. totale).
- Solde migratoire dynamique (+0,9%/an) en hausse depuis 2016.
- Solde naturel négatif (-0,2%), depuis 1968.

Impacts

- Renforcement des besoins.
- Renforcement de la dépendance socio-économique.
- Dégradation des services à la population.
- Dégradation du marché local malgré l'attractivité relative de la commune.
- Croissance des flux.
- Renforcement de la place des résidences secondaires sur le territoire.

Enjeux

- Renforcer et diversifier les services à la population.
- Impulser un coup de fouet dans l'économie locale.
- Renforcer la place de l'économie et de l'emploi sur la commune.
- Renforcer le lien social et culturel.
- Assurer la sécurité et la salubrité publique.
- Renforcer les structures liées à la petite enfance et l'assistance aux personnes dépendantes.
- Diversifier le parc de logements.

Pistes d'actions

- Renforcer et diversifier les transports en commun.
- Renforcer les services et les équipements à la personne.
- Soutenir une politique dynamique en vue de l'amélioration du cadre de vie.
- Renforcer la place du logement permanent et du logement locatif dans le parc de logements.
- Promouvoir l'accession à la propriété.
- Soutenir la création d'un pôle de loisirs et culturel.
- Renforcer les structures et équipements à caractère public, culturel, ludique, médical et social.

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Population active

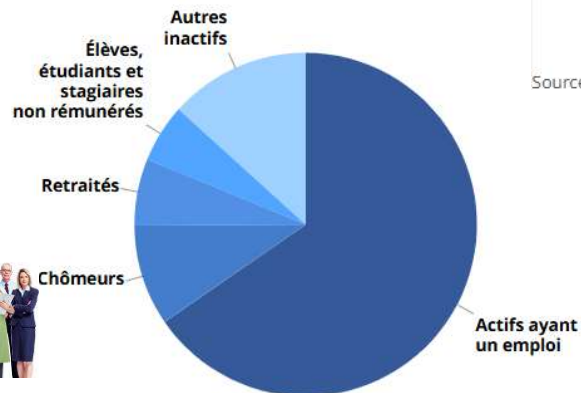
L'économie et le marché du travail sur la commune de Conca sont essentiellement stimulés par le secteur tertiaire et le tourisme.

Conca reste relativement isolée et dépendante d'une économie saisonnière, si bien que beaucoup d'actifs partent sur le bassin de vie Porto-Vecchiaï pour y vivre et y travailler.

Le commerce et les services généralement liés directement ou indirectement au tourisme restent une source omniprésente dans le paysage économique.

La population active (669u) a cru de 5% (+32u) sur la période intercensitaire au regard de l'évolution démographique et représente près de **57% de la population totale en 2022** avec près de 20% de plus de 45ans et 12% de jeunes de moins de 29ans.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022



Les principales sources d'emplois locales sont les services, le commerce de détail, et les services publics (mairie, groupe scolaire, bureau de poste).

Les activités économiques sont plutôt de petites entreprises ayant un effet peu significatif sur l'emploi local. 75% des entreprises n'ont pas de salariés

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2022

Statut et condition d'emploi	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	248	100	201	100
Salariés	166	67,1	151	75,3
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	148	59,9	137	68,3
Contrats à durée déterminée	12	4,8	10	5,0
Intérim	1	0,4	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	1	0,5
Apprentissage - Stage	5	2,1	3	1,5
Non-Salariés	81	32,9	50	24,7
Indépendants	54	21,7	39	19,3
Employeurs	28	11,2	11	5,4
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Enjeux

Création d'emplois.

Développement économique.

Renforcer la place de l'agriculture et de l'artisanat.

Renforcer l'activité liée aux tourisms et les hébergements touristiques marchands



Parmi les actifs ayant un emploi, les salariés représentent 67%, reflet du profil d'une commune touristique fournie en services à la population et petits commerces de proximité.

Le caractère relativement isolé de la commune vis-à-vis des bassins d'emplois lui confère une population active travaillant sur la commune de plus de 36%.

En **2022**, la commune de Conca comptait **669 actifs** dont 501 avec un emploi soit un taux d'activité de 75% et un taux emplois de 65%.

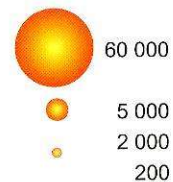
- hausse de 5% de la population active sur la période intercensitaire (+32u).
- 64 chômeurs soit 10% de la population active (-21%), une amélioration significative marquée par l'augmentation des flux pendulaires.
- 45% des actifs ayant un emploi sont des femmes en 2022.
- 67% de salariés.
- Proportion d'emplois sur la commune : 36% de la population active ayant un emploi sur la commune soit 160 emplois.
- Hausse du nombre d'emplois dans la zone : 449 (+65 emplois).
- 285 employés dans la fonction publique soit 43% de la population active.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Conca est dans l'aire d'influence du bassin d'emplois et de la zone de chalandises de Porto-Vecchio. Son taux d'équipement est élevé avec plus de 26 équipements sur les 36 de référence soit **0,4 base 1**.

Aires d'influence des pôles de services intermédiaires

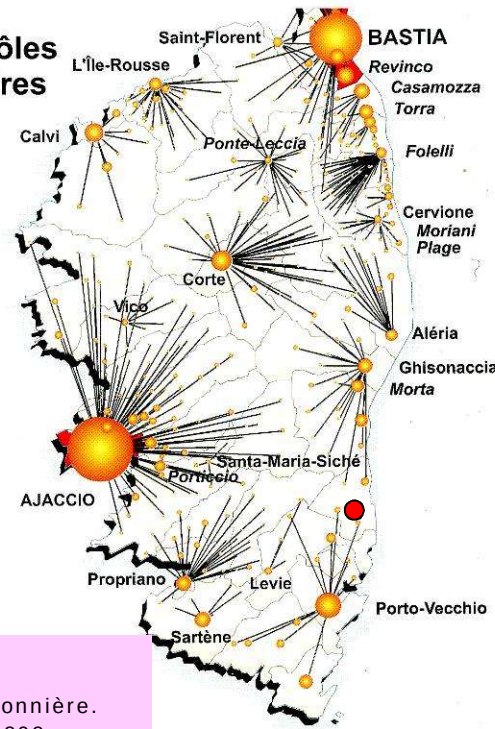
Nombre d'habitants en 1990



Aire d'influence

Les communes peu ou pas équipées en services de la gamme intermédiaire sont reliées au pôle de service fréquenté habituellement

Unité urbaine de plus de 10 000 habitants



Enjeu

Sortir d'une économie exsangue saisonnière. Profiter de la position isolée de l'espace villageois comme atout de développement économique. Richesse environnementale et paysagère comme vitrine du développement économique. Pérenniser l'emploi et les activités économiques sur la frange littorale

Pistes d'actions

- Renforcer les services à la personne.
- Renforcer l'enseignement public et parapublic.
- Développer des services d'aide à la personne.
- Promouvoir le développement des services et équipements culturels.

Le taux d'équipement

Les distances-temps à la ville-centre sont de l'ordre de 25mn.

Les petits commerces de proximité, les services de première nécessité, les structures médicales, les services publics et d'enseignement primaire sont présents sur la commune. Cependant l'activité économique en basse saison est au ralenti, voire à l'arrêt compte tenu de la saisonnalité du tourisme, de l'isolement de l'espace villageois, de l'hypertrophie de résidences secondaires sur la grange littorale et d'un faible bassin de population qui réduit d'autant les opportunités commerciales et socio-économiques.

Les aires d'influence de Porto-Vecchio, Sainte-Lucie et Solenzara atteignent Conca et captent nombre de jeunes, ce qui renforce la fragilité de la commune et accentue l'exode rural.

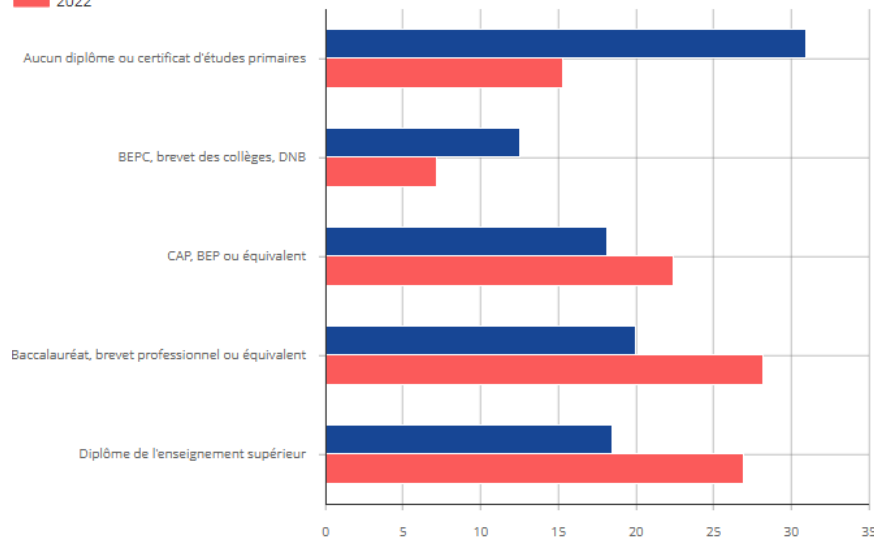
Restauration et hébergements ✓ Chambres d'hôtes ✓ Résidences secondaires ✓ Résidence de vacances ✓ Locatif ✓ Gîtes ✓ 1 Camping ✓ Bars-glaciers ✓ Restaurants	Structures médicales Infirmière Enseignement & petite enfance Groupe scolaire Garderie Cantine Secteurs du Bâtiment ✓ Maçonnerie générale ✓ Electricité générale ✓ Plombier ✓ Peintre
Commerces ✓ Commerces alimentaires ✓ Alimentation générale ✓ boulangerie ✓ boucherie	Action sociale ✓ ADMR ✓ repas, ménage, soins ✓ Foyer rural
Services ✓ Coiffeur ✓ Agence immobilière ✓ Loisirs et culture	Autres services et commerces de proximité Commerces ambulants

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Enseignement

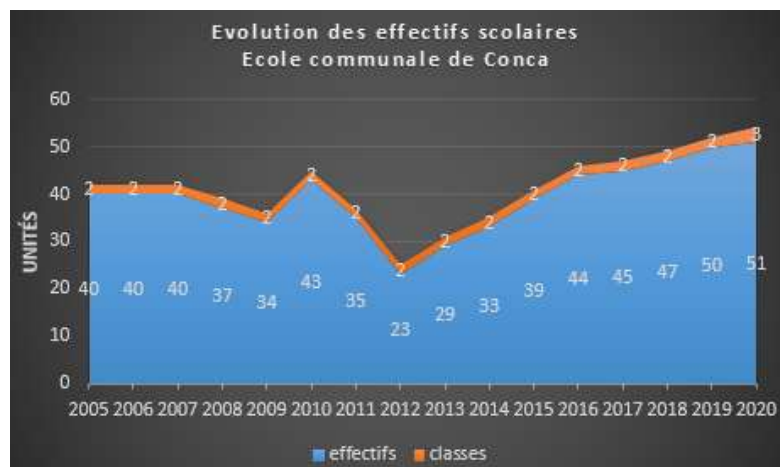
■ 2011
■ 2022

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée et 15 ans et plus



Pistes d'actions

Ouverture d'une crèche associative ou communale
Aménagement d'un CLSH
Implantation d'un centre de formation pour les adultes



Taux de scolarisation moins de 30ans 66%

- ⇒ Petite enfance : (34u) 75%.
- ⇒ Primaire : (58u) 98%
- ⇒ Secondaire : (69u) 97%.
- ⇒ Supérieur : (16u) 13%.

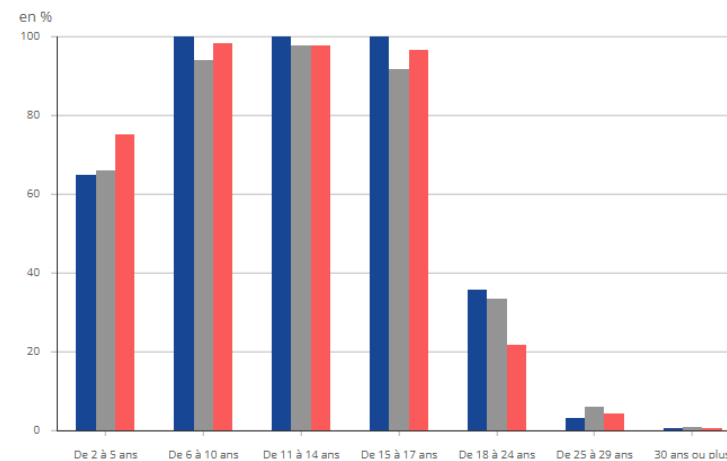
Enjeux

Renforcer les équipements scolaires
Renforcer les équipements périscolaires
Renforcer les équipements de la petite enfance.

Le taux de scolarisation des moins de 5 ans passe de 66% à 75% sur la période intercensitaire ce qui justifie une bonne proportion de jeunes familles d'actifs sur la commune d'où le besoin de renforcer les équipements publics et de loisirs afin de fixer ces populations sur le territoire et améliorer la qualité de vie.

■ 2011 ■ 2016 ■ 2022

Taux de scolarisation



Les élèves se rendent à Sainte-Lucie et Porto-Vecchio pour ce qui est du collège et Porto-Vecchio pour le lycée.

La croissance des effectifs scolaires allant de pair avec la croissance démographique.

Conca dispose d'une école communale de 3 classes avec plus de 51 élèves en 2021.

Crèche : NON

Cantine : OUI



Le rajeunissement de la population s'exprime également indirectement par le niveau de scolarité de la population et la proportion de diplômés. En effet, on constate sur la période intercensitaire un renforcement conséquent du niveau et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que celui de jeunes enfants (moins de 15 ans). Ceci implique également un effort supplémentaire que la collectivité doit mener en termes de besoins à caractère culturel, de loisirs et de patrimoine. Tant au niveau des équipements mais également quant aux choix de développement et de mise en valeur du territoire.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Transports en commun

TRANSPORTS SCOLAIRES

Absence de transports scolaires

Les collégiens et les lycéens doivent se rendre de façon individuelle aux établissements scolaires de second degré (Sainte-Lucie et/ou Porto-Vecchio) ainsi que vers les établissements supérieurs (Ajaccio, Porto-Vecchio, Corte).

Cette situation renforce d'autant plus l'exode rural et la fuite des jeunes vers d'autres communes.



Enjeu

Renforcer la place des transports en commun dans le paysage urbain de la commune

Pistes d'actions

- ⇒ Connecter le village au réseau de transports en commun.
- ⇒ Renforcer les fréquences de lignes régulières et lignes saisonnières.
- ⇒ Mettre en place au niveau intercommunal un bus des plages et des villages avec des navettes régulières.
- ⇒ Mettre en place le cabotage – lignes saisonnières et régulières entre Solenzara – Conca littoral – Pinarellu – San Ciprianu et Porto-Vecchio.
- ⇒ Mettre en place un service saisonnier de location de vélos sur les sites du village, de Favone, de Tarcu et de Fautea.
- ⇒ Réserver en entrée de village et des stations balnéaires (Tarcu, Favone) une aire pour le co-voiturage et un parc relais.

TRANSPORTS AUTOCARS

Lignes régulières :

- ⇒ Ajaccio – Figari - Solenzara.
- ⇒ Bastia – Ste-Lucie – Bonifacio.
- ⇒ 1 AR du lundi au samedi.

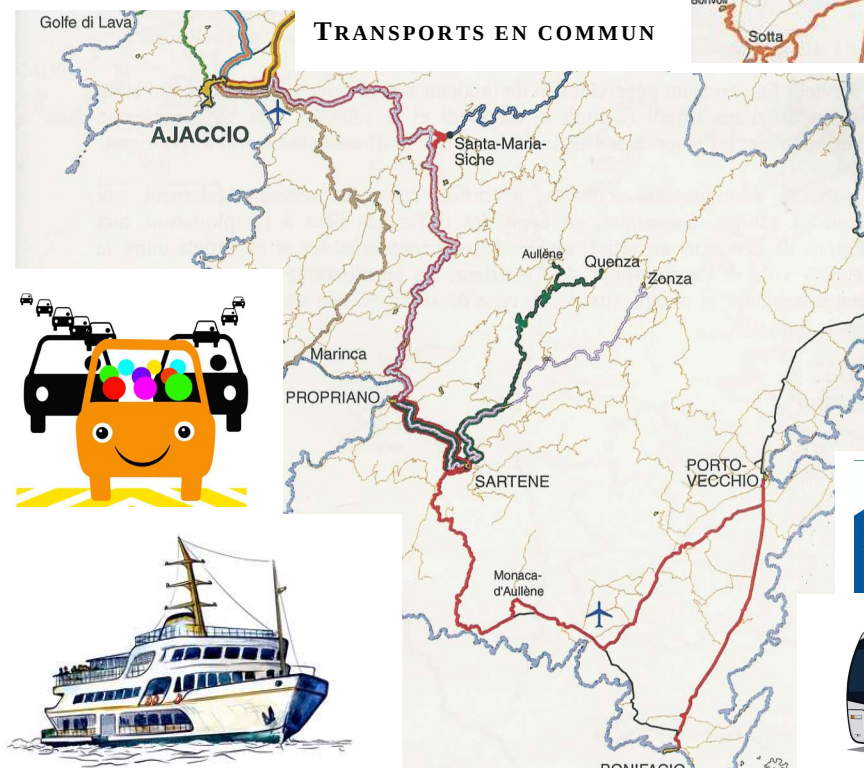
Lignes saisonnières :

- ⇒ Les mêmes avec plus de rotations.

TRANSPORTS SCOLAIRES



TRANSPORTS EN COMMUN



la plage à portée de bus



SERVICES ET EQUIPEMENTS

Sports et loisirs

SPORTS & LOISIRS

La commune est assez bien dotée d'**équipements destinés à la vie sportive & culturelle** qui s'adresse tant à la population locale, qu'aux touristes. Ces équipements sont dispersés sur l'ensemble du territoire entre sports de pleine nature, sports nautiques, terrains de jeux et espaces culturels.

Aménagements existants

Sur Conca et ses alentours :

Arrivée/départ du GR20.
Circuits de randonnées.
Chasse.
Place publique (Conca).
Stade de football.
City stade.
Salle polyvalente.
Concerts chants dans l'église de Conca.
Terrains de tennis.



Sur la frange littorale :

Bases nautiques (Favone, Tarcu, Fautea).
Terrains de tennis.
Mini-golf (Tarcu).
Centre équestre (Favone).



Enjeu

Renforcer la place de la culture et des équipements culturels et de loisirs dans le paysage communal.

Renforcer et structurer les équipements sportifs et ludiques.

Renforcer le lien social et l'animation culturelle de façon pérenne.

Créer un produit capable de drainer une attractivité régulière de la commune à partir du tourisme, des loisirs et du patrimoine.

Aménagements pouvant faire l'objet d'une réflexion

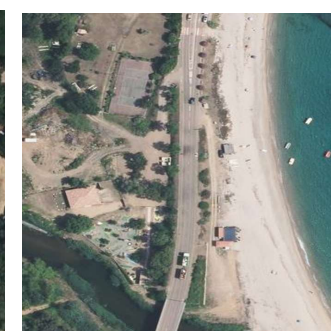
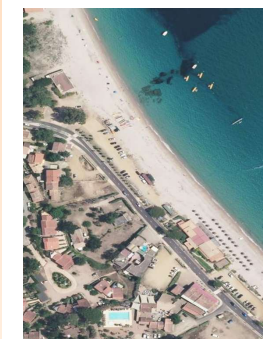
Un théâtre de verdure pour les événements et les spectacles vivants.
Un espace de rencontres et de distractions.
Des places publiques.
Un éco-parc ludique et de découverte.
Des petits squares sur les espaces habités.
Des terrains de pétanque.
Des jeux pour enfants.
Des sentiers du patrimoine.

Salles de sports (combat, squash, ping-pong, fitness, gym...)
Espace dédié au tir à l'arc.
Parcours Paint Ball.
Skate Park.
Acrobranche.

Des Pistes VTT, équestre
Restaurer les pistes de randonnée et de découverte avec le PNRC.
Un parcours santé.

Des salles d'exposition.
Un musée des arts et traditions populaires.
La maison du Parc Naturel Régional de Corse.

Aménager un centre d'accueil pour les scolaires type classe vertes – classes bleues.
Aménager un centre d'hébergement et d'animation touristique à caractère social type mouflon d'or, paesolu, les chênes verts... (jadis).



SERVICES ET EQUIPEMENTS

ANIMATIONS ET FESTIVITES

La commune est dotée de plusieurs **équipements destinés à la vie culturelle** qui s'adresse tant à la population locale, qu'aux scolaires, aux visiteurs et aux touristes, notamment durant la **période estivale**. Ces événements sont dispersés tant sur Tarcu, Favona, que sur le village de Conca.

L'objectif est de favoriser l'aménagement et le développement de lieux de rencontres, de spectacles vivants, d'animations et de fédérer les populations autour d'événements tout au long de l'année et plus particulièrement l'espace villageois de Conca afin de **renforcer la vie de village et son attractivité en basse saison**.



Evènements à Conca

Carnaval (février).

Fête de la musique le 21 juin.
Feu d'artifice 14 juillet.

Marché des producteurs (été).

Concerts de musique classique et de chants (août).

Bal du 15 août (pompiers).

Festa di a nazioni (décembre).



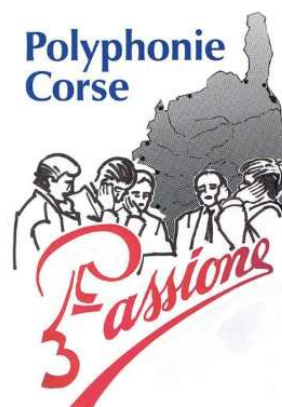
Vie associative, animations, festivités

VIE ASSOCIATIVE RICHE

On retrouve un **minimum de vie associative** sur la commune avec plusieurs événements culturels et sportifs présents tout au long de l'année et notamment durant la saison estivale tant sur le village que sur les deux petites stations balnéaires littorales.

22 associations :

- ⇒ Associations culturelles : 6u
- ⇒ Associations politiques et juridiques : 3u.
- ⇒ Associations sportives : 4u.
- ⇒ Association sociales et humanitaires : 4u.
- ⇒ Associations de défense de l'environnement : 3u.
- ⇒ Autres associations : 2u.



Art contemporain Artiste Arts de la rue
Arts du cirque Arts
plastiques Arts visuels
Association Atelier
Audiovisuel Auteur Auto-
entrepreneur Autre Batteur Bibliothèque
Chanteur Chorale Cinéma
Cinéma/Audiovisuel Collectivité Publique
Collectivité publique / Etablissement public
Compagnie Compositeur conférence
Costumier Créatrice Danse Danseur
Ecole Editeur Ensemble musical Etablissement
Public Festival Galerie Groupe Histoire
Individuel Intervenant Lecture lecture
publique Lecture publique Lieu de
diffusion Livre Musicien



SERVICES ET EQUIPEMENTS

Services publics & équipements santé

SERVICES EQUIPEMENTS PUBLICS

La commune est dotée de quelques services et équipements publics essentiellement sur l'espace villageois de Conca. Ils permettent de renforcer la vie au village et de subvenir aux besoins de la population permanente.

Leur concentration se voudrait renforcer l'attractivité de la commune.

- ✓ Mairie.
- ✓ Bibliothèque.
- ✓ Lieux de culte.
- ✓ Poste.
- ✓ Ecole communale.
- ✓ Une salle des fêtes.



Aménagements pouvant faire l'objet d'une réflexion

Un théâtre de verdure pour les événements et les spectacles vivants.
Un espace de rencontres et de distractions.
Une médiathèque.
La maison des associations.
La maison du Parc (PNRC) et du GR20.
Gymnase – complexe sportif – salles de sports.

EQUIPEMENTS SANTE

La santé en Corse

95 sages-femmes.
246 chirurgiens-dentistes.
945 médecins.
26 laboratoires d'analyses médicales.
137 pharmacies.
576 kinésithérapeutes.
49 établissements médicaux-sociaux et 1265 places.
24 EHPAD pour 1594 places ;
8 services de soins à domicile.
35 établissements publics et privés de santé pour 2080 places.

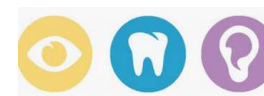


Equipements médicaux sur la commune de Conca

- ⇒ Infirmière.
- ⇒ Aide à domicile (ADMR).

Pistes d'actions & besoins

- ✓ Cabinet médical.
- ✓ Dentiste.
- ✓ Kinésithérapeute
- ✓ psychologue.
- ✓ Soins à domicile.
- ✓ Construction d'une résidence senior.
- ✓ Construction d'un EHPAD.
- ✓ Aménagement d'un centre de convalescence.
- ✓ Un espace de téléconsultation.
- ✓ Hébergement et soins pour personnes handicapées.
- ✓ Maison verte et aide sociale.



SECTEURS ECONOMIQUES

Les entreprises

Objectifs

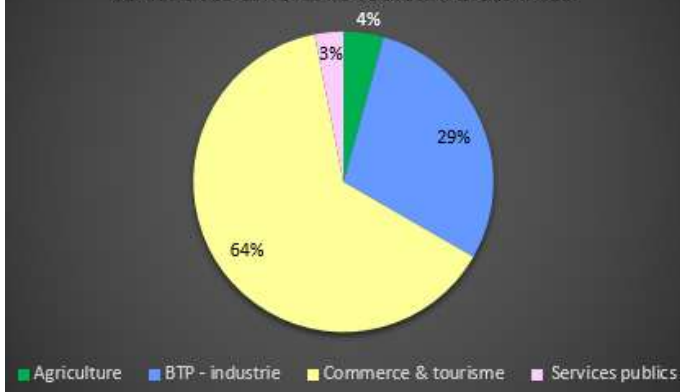
Impulser le développement économique
Renforcer l'attractivité socio-économique de la commune
Renouer avec les traditions et savoir-faire
Reconquête verte du territoire
Allonger et pérenniser la saison touristique

Constats

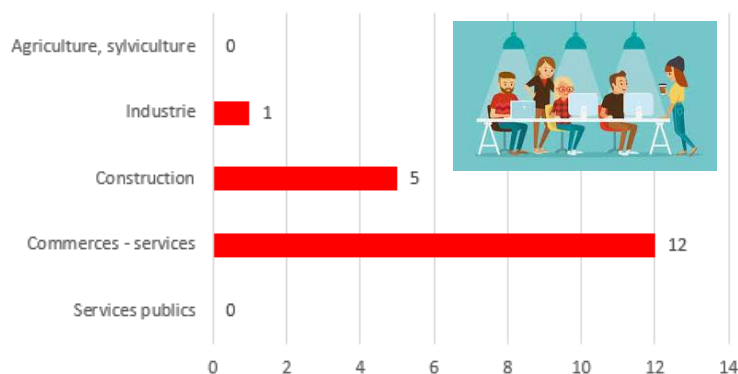
- ⇒ 162 entreprises.
- ⇒ Prépondérance du secteur tertiaire avec 67% de l'ensemble (services).
- ⇒ 75% des entreprises n'ont pas de salariés.
- ⇒ Secteur secondaire 28% des entreprises (BTP).
- ⇒ 73% des entreprises ont plus de 5 ans.
- ⇒ 12% des entreprises ont moins de 2 ans.
- ⇒ Création moyenne de 18 entreprises nouvelles/an sur 10



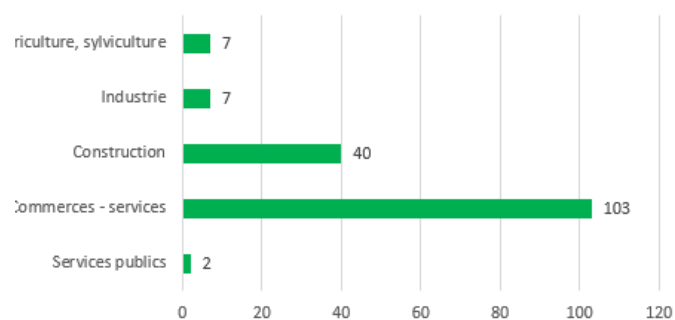
Répartition des entreprises, commune de Conca
suivant les différents secteurs d'activités



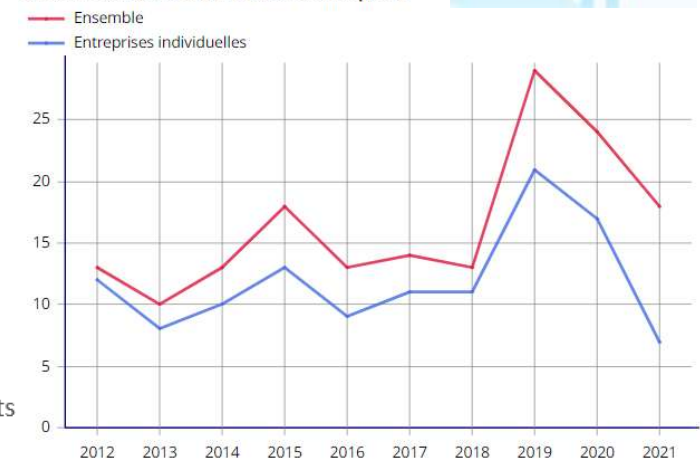
Création d'entreprises par secteurs d'activité



Répartition des établissements
par secteur d'activité



DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Enjeux

Création d'emplois non délocalisables
Renforcement des petits commerces et des services de proximité.
Soutien de l'artisanat.
Redéploiement de l'activité agro-pastorale.
Restauration de l'activité forestière et sylvicole.
Structuration et renforcement de l'appareil touristique

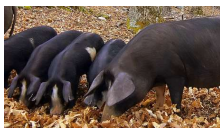
SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire - Agriculture

L'agriculture sur Conca au milieu du XIX^{ème}

- ⇒ Fabrication de charbon essentiellement exporté en Italie à partir de Favona.
- ⇒ Activité forestière avec l'exportation de grumes pour la fabrication de charpentes et pour la construction navale.
- ⇒ Terres de bergers et pastoralisme extensif.
- ⇒ Des jardins-vergers de polyculture familiale aux alentours du village.
- ⇒ Cultures céréalières sur la plaine suspendue du Conca
- ⇒ Oléiculture et arboriculture en terrasses sur les piedmonts.
- ⇒ Viticulture sur l'Entre-deux.

Espace de réserve pour le pastoralisme & l'arboriculture traditionnelle



— Cours d'eau
 ■ ERPAT

Menaces

Etalement urbain.
 Pression foncière.
 Conflits d'usages.
 Exode rural.
 Déprise rurale.
 Récurrence des incendies.

SAU : 338ha.
 Espaces agraires : 329ha.
 RPG : 506ha.
 ESA (Padduc) : 95ha.
 ERPAT : 199ha.
 Terrains irrigables : Néant.
 Peuplements forest. : 2341ha.

Données de cadrage

SAU : 338ha (+48%).
 7 exploitations (-22%).
 Surfaces toujours en herbe (89%).
 Oléiculture (13ha).
 Viticulture (23ha).
 Cheptel (ovins, bovins, porcins) -27%.
 Activités complémentaires à l'agriculture.
 Transformation fermière.

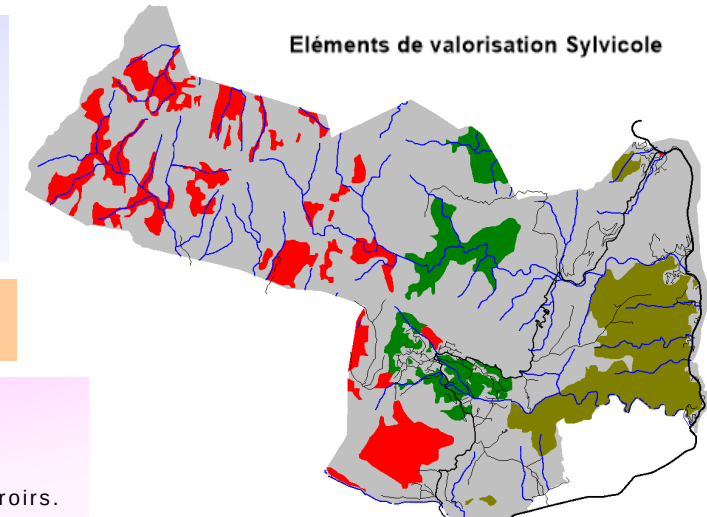
Arboriculture et pastoralisme : 234ha
 Terres cultivables : 95ha.

Enjeux

Lutter contre l'étalement urbain.
 Soutenir la croissance verte.
 Tendre vers l'autonomie alimentaire.
 Valoriser une agriculture durable et de terroirs.

Pistes d'actions

Renforcer les baux communaux.
 Aménager un marché des producteurs.
 Valoriser les espaces de réserve.
 Restaurer les pratiques héritées des anciens.



Eléments de valorisation Sylvoicole

■ Bois de chauffage (467ha)
 ■ Charpentes, menuiserie (902ha)
 ■ Isolation, artisanat (794ha)

Zonage agro-sylvo-pastoral - Sodeteg

■ Oliviers
 ■ Espaces pastoraux de forte potentialité
 ■ Espaces pastoraux de potentialité moyenne
 ■ Espaces cultivables de forte potentialité
 ■ Espaces cultivables en 1980
 ■ Espaces cultivable de potentialité moyenne
 ■ Peuplements forestiers



SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire – Opportunités de l'agriculture

Conca et l'agriculture labellisée

L'ensemble du territoire communal est couvert par des appellations et notamment :

- L'AOP Mele di Corsica.
- L'AOP Brocciu.
- L'IGP Olio di corsica.
- IGP clémentine Corse.
- L'AOC prisutu, lonzu, coppa...

Opportunités de l'agriculture sur Conca

- Hébergements touristiques
- Restauration des oliveraies.
- Transformation fermière.
- Elevage caprin (produit à forte identité).
- Agriculture biologique.
- Arboriculture sèche méditerranéenne.
- Apiculture.
- Viticulture (vin AOC).
- Maraîchage.
- Elevage équin – randonnée et loisirs.
- PAM.

Menaces

Incendies de forêt.
Étalement urbain.
Spéculation foncière.
Conflits d'usages.
Indivision et foncier.

Pistes d'actions

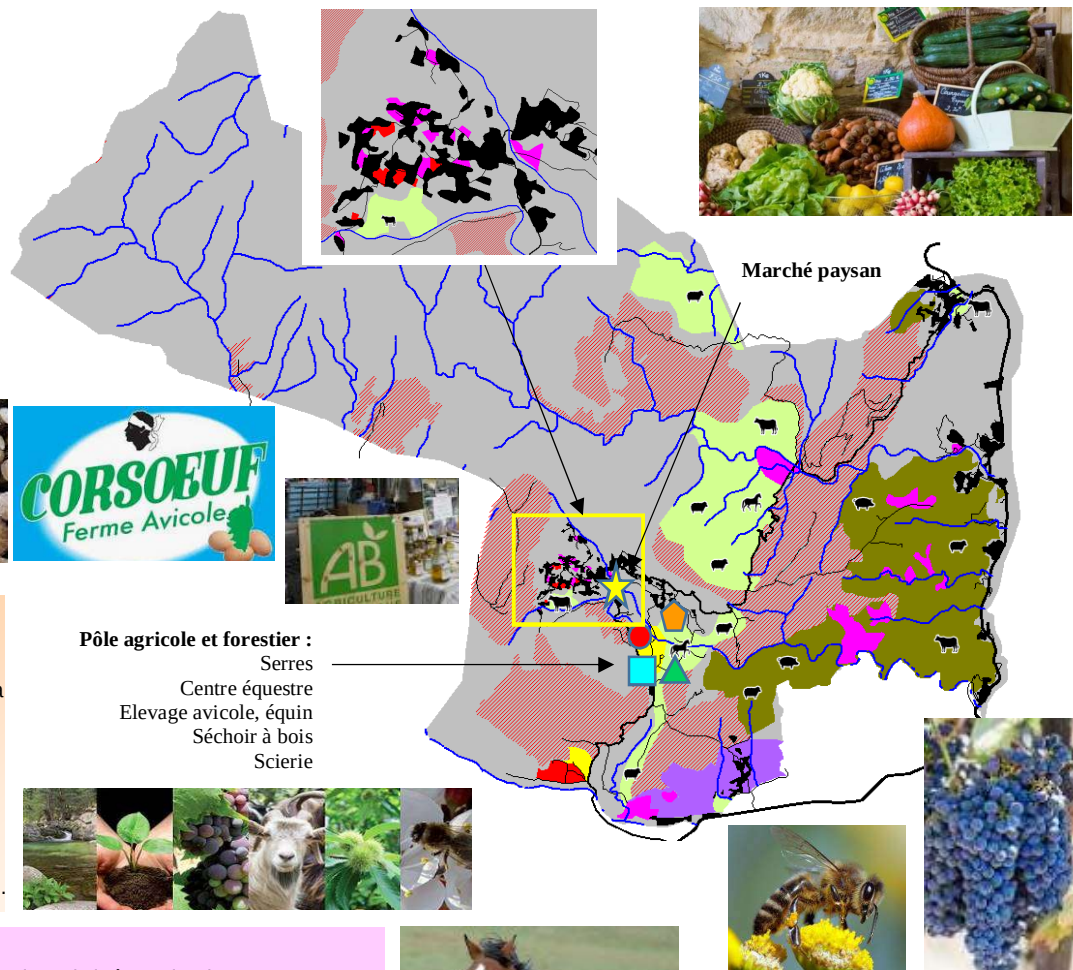
Acquisition de foncier agricole.
Renforcer la réalisation de baux agricoles.
Soutenir les productions agro-pastorales.
Modernisation de l'appareil agricole.
Diversification de l'activité.
Renforcement de niches à forte valeur ajoutée : transformation fermière, maraîchage, viticulture, apiculture, arboriculture, oléiculture, sylviculture, AB & labels...
Réalisation d'une AFP.
Activités complémentaires : hébergements, restauration, goûters, découverte, animation...

-  Vignes
-  Parcs
-  Subéiculture
-  Maraîchage
-  Arboriculture
-  PAM
-  Sylviculture



Opportunités agricoles

Oléiculture : 23ha.
Viticulture : 122ha.
Maraîchage : 18ha.
Subéiculture : 727ha.
Vergers : 81ha.
PAM : 30ha
Elevage ovin
Elevage caprin
Elevage bovin-équin
Elevage avicole
Apiculture
Sylviculture : 1543ha.



Pôle agricole et forestier :
Serres
Centre équestre
Elevage avicole, équin
Séchoir à bois
Scierie

Enjeux

- Renouvellement de l'activité agricole.
- Renforcer la biodiversité.
- Réduire les conflits d'usages.
- Optimiser l'exploitation agricole du territoire.
- Prévention contre les incendies.
- Gestion du paysage.
- Renforcer la biodiversité.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire - La ressource halieutique en danger

La fuite des ressources halieutiques

Depuis une dizaine d'années, les pêcheurs constatent une baisse de poissons dans les filets et estiment qu'il n'est plus possible de vivre de ce métier pour des raisons aussi diverses que nombreuses :

- ⇒ Le réchauffement des eaux côtières pousse les poissons vers le large ou le fond.
- ⇒ La raréfaction des espèces nobles comme le saint-pierre.
- ⇒ Les dégâts de la surpêche et des technologies modernes sur les populations de poissons sauvages. IL faut laisser le temps à la Méditerranée de se reposer pour que la faune reconstituée.
- ⇒ Les filets : avant les pêcheurs avaient des filets en coton, ce qui laissait une chance aux poissons d'échapper aux mailles. Avec des filets en nylon, ils n'ont aucune chance.
- ⇒ Les radars et sonars permettent malheureusement aux pêcheurs amateurs de faire des razzias sur les bancs de poissons...
- ⇒ La plaisance où en été toute la journée, les jet-skis passent et repassent au-dessus des filets et font fuir les poissons.

Pour la gestion de la pêche traditionnelle, il faut être conservateur, freiner le progrès. La Méditerranée riche et fascinante est aujourd'hui en danger. Il faut absolument se mettre d'accord sur l'avenir qu'on lui souhaite, c'est une affaire d'années avant qu'il ne soit trop tard. Le dialogue entre les différents acteurs est essentiel et pour l'heure inexistant. Aussi, les différents pays qui la bordent doivent se mettre d'accord et adopter une ligne de conduire responsable et respectueuse de l'environnement dans un objectif de développement durable.

Enjeu

Renforcer la place de la pêche côtière dans l'économie locale (hors zones protégées).
Renforcer les mesures de sauvegarde et de contrôles

Pistes d'actions

- ⇒ Réglementation des mouillages, des flux et des activités en mer.
- ⇒ Reconstitution des habitats pour la ressource halieutique.
- ⇒ Mener une réflexion sur les mouillages intelligents.
- ⇒ Contingenter la circulation et les flux sur la bande des 300m.
- ⇒ Renforcer Les contrôles et les mesures de rétorsion.

Se partager la mer



Un constat édifiant : la mer n'appartient plus aux pêcheurs, ni à Tarcu, ni à Favona. Aujourd'hui, en période estivale, les plages sont cernées d'embarcations de plaisance. Il y a une cinquantaine d'années, il n'y avait que des bateaux de pêche. Dès lors, il suffit de constater le nombre de corps-morts sauvages et de bateaux en mouillage spontanés pour comprendre la situation. La côte des nacres et la petite anse de Fautea sont devenus des aires de loisirs et de jeux faisant fi des dangers et de l'importance de la bonne santé de la mer.



SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur secondaire – Bâtiment, artisanat et transformation alimentaire

Le bâtiment.

Quelques entreprises du bâtiment (maçonnerie, électricité, peinture, menuiserie) répondent à une demande locale : construction et/ou rénovation et autres petits travaux de maintenance.

Il est évident que la réalité du territoire s'offre plus particulièrement aux entreprises familiales et/ou artisanales ainsi qu'à la rénovation du bâtiment.

L'artisanat

Un artisan coutelier s'est installé et commercialise ses produits notamment en période estivale pour les touristes et lors des foires artisanales hors saison, mais également suite à des commandes d'amateurs, collectionneurs. Un commerce de souvenirs artisanaux est ouvert depuis plusieurs années.

La transformation agro-alimentaire

Une entreprise de produits surgelés. Sur la commune de Conca il serait plus opportun de parler de transformation fermière des produits laitiers en fromage de chèvre, de miel, d'huile, de fruits et de confiserie. 7 producteurs transformateurs ont été recensés sur Conca.

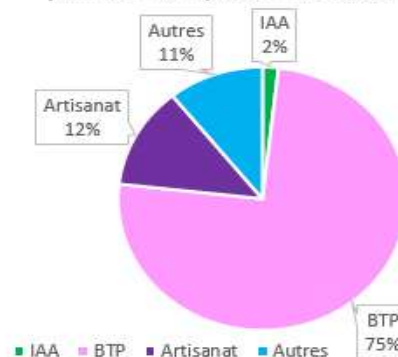
Le bâtiment en chiffres – commune de Conca

- 5 entreprises nouvelles sur un an (24% des créations d'entreprises).
- 42 entreprises sur le territoire (26% de l'ensemble).
- 2^{ème} secteur d'activités derrière le commerce et les services.
- 56 salariés soit 14% de la masse salariale sur la commune derrière le tourisme, les services et le commerce.
- 70% des entreprises du bâtiment n'ont pas de salariés.
- 30% des entreprises du bâtiment ont entre 1 et 9 salariés.

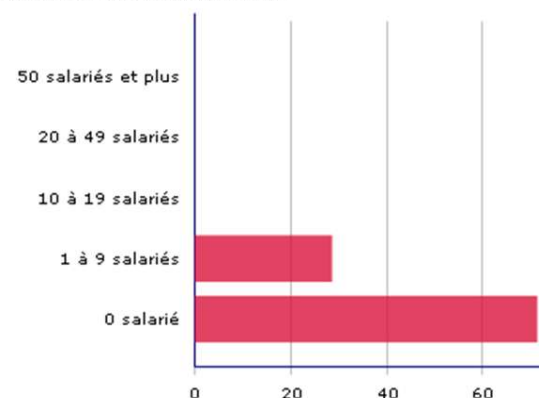
Pistes d'actions

- Structurer les unités de transformation fermière.
- Organiser et les filières de commercialisation.
- Création sur le village de la maison et/ou du hameau des artisans : transformateurs et artisans d'art.
- Aménagement sur l'éco-pôle d'un espace de transformation du bois avec sècherie, scierie et menuiserie.
- Aménagement d'une légumerie sur le village et d'une unité de transformation des produits issus des productions agricoles locales regroupée autour d'un projet d'éco-pôle ou de marché.

Répartition des activités du secteur secondaire par branche, commune de Conca



CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au



Menaces

Fragilité économique.
Faible aire d'influence commerciale.
Délocalisations.
Insuffisance du marché local.

Enjeux

Création d'emplois non délocalisables.
Structuration des activités et filière à partir de polarités économiques et structurelles.
Tendre vers la transition économique durable.
Rechercher de nouvelles orientations économiques (économie circulaire...).
Restaurer les savoir-faire et l'authenticité des productions.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur secondaire - production d'ENR

Energie : l'autonomie en question un pari ambitieux

La programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE – sur la période 2016-2023 fixe la part des énergies renouvelables à 22% de la consommation d'énergie en Corse en 2023 et 40% de la production d'électricité.

Les conséquences du changement climatique ont un impact sur le secteur énergétique. Le faible taux de remplissage des retenues ces trois dernières années hypothèque le mix énergétique ou l'hydroélectricité représente 22% de la production électrique de l'île. Ce qui entraîne une augmentation de la part représentée par le thermique.

Aussi, le faible enneigement de nos montagnes annonce par ricochet des débits faibles des cours d'eau et par conséquent une **production hydraulique limitée**. Toutefois, force est de constater que grâce au réchauffement climatique et à ses hivers cléments, les économies d'énergie pour le chauffage sont réelles. Mais il ne faut pas oublier l'augmentation de la consommation en période estivale à cause de l'activité touristique et du développement généralisé de la climatisation. Ce qui aggrave en proportion les besoins énergétiques dans la période la moins propice à en produire naturellement... excepté le **photovoltaïque** qui est la carte à jouer pour cette période de l'année.

Les énergies renouvelables (ENR) ont aussi leurs limites d'un point de vue technique. Le photovoltaïque et l'éolien compte tenu de leur caractère aléatoire posent **les problèmes du stockage**.

Toutefois, l'Université de Corse et ses partenaires publics sont en train de développer un concept novateur associant ENR et stockage de l'énergie électrique. Il s'agirait d'une centrale photovoltaïque qui alimente un électrolyseur destiné à produire l'hydrogène nécessaire au fonctionnement d'une pile à combustible.

Les barrages et les micro-centrales ont un impact sur l'écosystème aquatique, notamment sur les espèces endémiques telles que la truite macrostigma, les batraciens et les invertébrés.

Les éoliennes affectent la faune ornithologique et notamment les rapaces. Aussi, il faut considérer l'implantation de fermes photovoltaïques sur les terres à fort potentiel agricole.

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité. Néanmoins, le développement durable ne peut se faire que dans le respect des paysages souvent emblématiques et identitaires et des écosystèmes.



Enjeu

Redéployer la production d'ENR sur le territoire

Pistes d'actions

- ⇒ Renforcer la production d'ENR domestiques (éolien, photovoltaïque, pompe à chaleur, géothermie...).
- ⇒ Multiplier l'implantation de hangars agricoles avec toit photovoltaïque, un cercle vertueux entre développement agricole et production d'ENR sans impacter l'environnement.
- ⇒ Imposer des toits couverts de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et sur les bâtiments de la zone d'activités et l'éco-pôle de San Martino.
- ⇒ Soutenir la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour les aires de stationnement recevant le public (hors sites protégés et patrimoniaux).
- ⇒ Réflexion en vue d'implanter un champ photovoltaïque producteur d'hydrogène et/ou d'électricité.
- ⇒ Aménagement de micro-centrales électriques.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur tertiaire & Tourismes

Un programme de tourisme durable Pour revitaliser le monde rural

L'objectif est de construire un modèle de développement porteur de *projets innovants au service d'un tourisme durable* en vue de **revitaliser les villages**. Il s'agit de mener à bien la transition écologique et de rééquilibrer les flux du littoral vers l'intérieur, de mettre en place des *activités économiques basées sur les ressources naturelles, patrimoniales matérielles et immatérielles*.

Les touristes veulent de nouvelles expériences : visiter des endroits peu connus, découvrir des éléments de la culture locale, vivre des émotions, des aventures, découvrir les produits gastronomiques du terroir, réaliser des rencontres avec les populations locales. La possibilité des vacanciers de vivre une expérience immersive comme réaliser des ateliers aux côtés des artisans pour découvrir leur métier, participer à des activités sportives ou culturelles, ou encore découvrir les anecdotes d'un lieu aux côtés de ses habitants véritables ambassadeurs de leur région. Mais aussi organiser des chasses au trésor responsables.

L'objectif est de mettre les acteurs en réseau (OT, restaurateurs, hébergeurs, producteurs, artisans, prestataires de loisirs....) afin de *mutualiser les compétences et les moyens*. Le tout de *manière écoresponsable*.

Pour ce faire, il s'agirait de définir **une charte** délimitant les contours d'un tourisme durable qui œuvre pour la revitalisation des villages avec la mise en valeur des territoires, une politique d'achats responsables, la réduction de production de déchets, la préservation de la ressource en eau, la limitation de la consommation énergétique, favoriser les comportements éco-citoyens et communiquer pour développer l'éco-tourisme.

Pistes d'actions

- ✓ Renforcement du parc de gîtes et de chambres d'hôtes sur l'espace villageois.
- ✓ Schéma des circulations douces en collaboration avec la com-com, l'ONF, le Conservatoire du Littoral et le PNRC.
- ✓ Valorisation patrimoniale de l'espace villageois (identité et savoir-faire).
- ✓ Développement des tourisme équestre, de congrès, culturel, gastronomique, vert, doux, scolaire, social.
- ✓ Aménagements légers pour l'accueil du public, préservation et enchantement des plages et arrières-plages (Favona, Tarcu).
- ✓ Valorisation patrimoniale et socio-économique du GR20.

Besoins

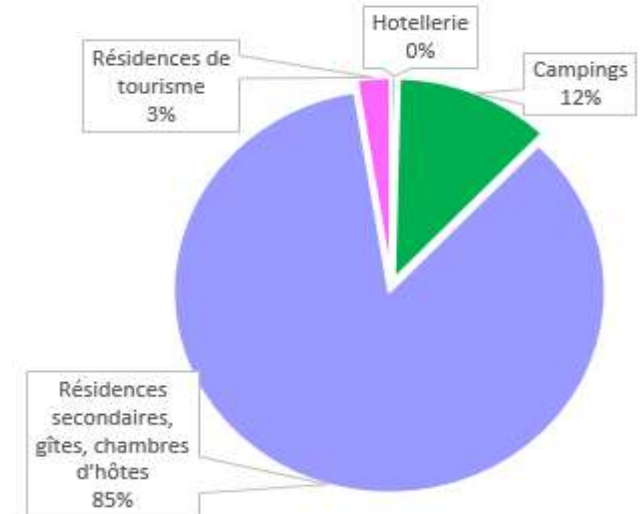
- Développement de l'artisanat.
- Renforcer l'animation culturelle.
- Renforcer le stationnement.
- Développer des produits touristiques d'accompagnement.
- Allongement de la saison touristique.
- Renforcer la place des hébergements touristiques marchands.
- Réserver du foncier dédié au tourisme.

Impacts

- Economie saisonnière.
- Dégradation des sites.
- Banalisation de l'espace.
- Menace les équilibres socio-culturels.

Enjeux

- Pérenniser à l'année l'ouverture des commerces et des services de proximité.
- Lutter contre la surfréquentation.
- Rééquilibrage des flux touristiques et allongement de la saison touristique.
- Rechercher des modes de développement économique alternatifs.
- Renforcer la capacité d'accueil touristique de la commune.
- Se détacher du marché concurrentiel avec Pinarello, Solenzara et San Cipiriano et capter les flux.
- Enrayer l'hypertrophie des RS.



Quels Atouts ?

Le village traditionnel de Conca et ses quartiers anciens, son patrimoine historique et immatériel, le GR20, les massifs forestiers, les places de Favona, Tarcu et Fautea, l'artisanat local, la gastronomie et les savoir-faire. ...

Catégorie d'hébergements	Nbre de lits	Part relative
Hôtels – Motel (1u)	28 lits	1%
Campings (1u)	210 emplacements	11%
Résidences de tourisme, appart. (3u)	182 lits	2%
Villages et centres de vacances (0u)	-	-
Tourisme vert (chambres d'hôtes, gîtes et meublés)	1160 u	86%
Résidences secondaires		
	7 764 lits	



SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur tertiaire – services et petits commerces

Tourisme, services et petits commerces

Le tourisme permet de promouvoir les **petits commerces, les services, les loisirs et la restauration** sur place :

- 18 unités commerciales d'hébergements touristiques marchands.
- 10 restaurants.
- 3 bars – glaciers.
- 2 magasins de souvenirs.

Les services destinés à la population résidente sont essentiellement liés à l'alimentaire, aux services publics et aux services de proximité (coiffeur, tabac, librairie...).

Tourisme, services ludiques, loisirs et animation :

- Découverte.
- Sorties en mer.
- Activités sportives.
- Transports.
- Location de matériels.
- Spectacles vivants et animation.
- Agence immobilière.

Commerces alimentaires

- Une épicerie.
- Alimentation générale.
- Une boucherie.
- Une boulangerie.

Les commerces alimentaires se concentrent essentiellement sur le village de Conca.

Des commerces itinérants parcourent l'ensemble de la commune, notamment en période estivale.

Les Services sociaux

- Repas à domicile.
- Aide à domicile.
- Foyer Rural.

Les Services médicaux et sociaux

Uniquement une infirmière, les habitants doivent se rendre au mieux sur Sainte-Lucie, Porto-Vecchio ou Solenzara.

Les services publics

- La poste.
- La mairie.
- L'école communale.
- Bibliothèque.
- CLSH.

Un allongement de la saison touristique permettrait de maintenir nombreux petits commerces, les services à la population à l'année et préserverait les services publics comme l'école, la poste ou la gendarmerie.

Les services publics apportent inéluctablement une population permanente à la commune.

Les structures d'enseignement supérieur, professionnel et de recherche apporte des populations exogènes régulières et renouvelées qui engendrent des besoins socio-économiques supplémentaires.

Aussi un renforcement des services à la personne (portage de repas, maison de repos, résidence senior, maison de convalescence, EHPAD...) et les services médicaux (centre médical...) sont autant d'atouts à renforcer afin de rendre plus attractive la commune de Conca.

Le développement de la commune dépend de son renouvellement démographique qui lui-même dépend du développement économique, des services publics et des commerces de proximité, comme de la possibilité de travailler sur la micro région.

Menaces

Fermeture de commerces et services.
Poursuite de l'exode rural.
Vieillesse de la population.
Appauvrissement de la commune.
Renforcement du parc de résidences secondaires.

Enjeux

- Renforcer le rayonnement économique de Conca sur la microrégion.
- Renforcer l'économie locale comme effet de levier dans le renouvellement démographique et pour un rééquilibrage du parc de logements.
- Maintenir les services publics.
- Garantir une ouverture à l'année des services et petits commerces.
- Renforcer l'attractivité de la commune.
- Capter les populations exogènes.
- Libérer du foncier urbanisable dédié au développement économique.
- Tendre vers la mixité fonctionnelle des quartiers.

Pistes d'actions

- Renforcer le stationnement sur les espaces habités et ceux recevant le public.
- Dédier du foncier urbanisable au développement des hébergements touristiques marchands.
- Réserver du foncier pour le développement de loisirs et lieux de rencontres.
- Planifier la mixité fonctionnelle des quartiers dans les opérations de réparation urbaine et/ou de renouvellement urbain afin de garantir un minimum d'espaces dédiés au renforcement des services et des petits commerces de proximité.
- Réserver une place pour la commercialisation des productions locales et l'émancipation de l'artisanat.

UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols

Tâche urbaine : 126ha.
Espaces agraires : 699ha.
Espaces naturels : 6971ha.
Bois et forêts : 2246ha.
Cours d'eau : 106,8kms.
Zones humides : 64ha.
Routes structurantes : 14,5kms.
Routes secondaires : 17,7kms.

Tendances

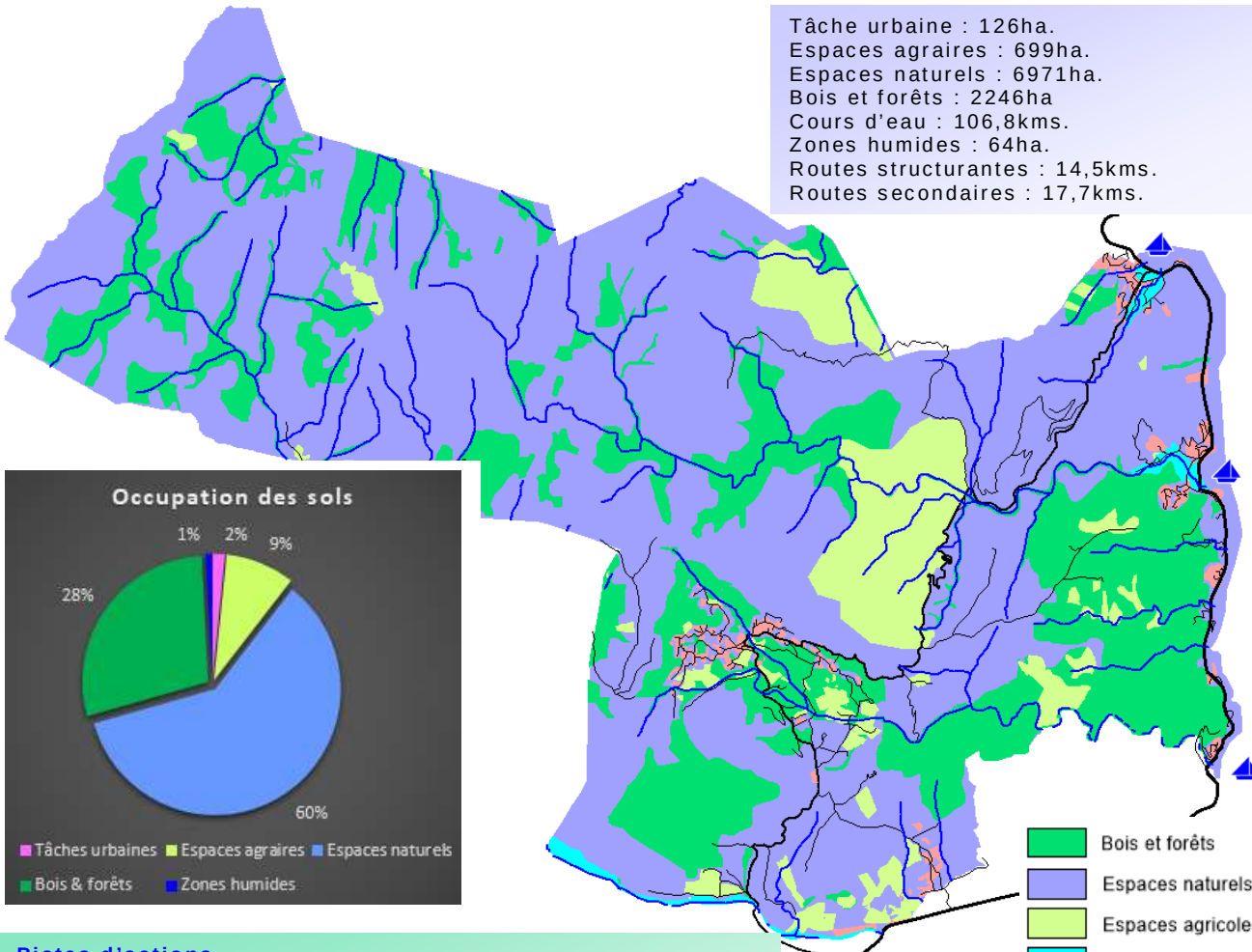
- Étalement urbain.
- Banalisation de l'espace.
- Dégradation de la qualité identitaire et patrimoniale de l'espace villageois par une extension contemporaine.
- Dégradation de la qualité paysagère des petites stations balnéaires de Tarcu et de Favona par des programmes immobiliers d'envergure.
- Conflits d'usages.
- Pression urbaine sur les naturels protégés.
- Absence d'exploitation des massifs forestiers.
- Fermeture du milieu et renforcement du risque incendie.
- Dégradation des sites naturels sensibles.
- Économie saisonnière et dépendante.
- Poursuite de l'exode rural.
- Hypertrophie des résidences secondaires.

Menaces

- Déprise vieillissement de la population.
- Délocalisation économique.
- Crise socio-économique.
- Disparition des services et des équipements publics
- Poursuite et renforcement de l'exode rural.
- Accentuation du déséquilibre du parc de logements.
- Disparition de la vie de village en basse saison.
- Disparition des repères identitaires.

Enjeux

- Développement socio-économique.
- Renouvellement démographique.
- Croissance verte.
- Renforcement de l'armature urbaine.
- Valorisation du patrimoine.
- Rééquilibrage du territoire dans les réflexions de développement.
- Anticiper le changement climatique

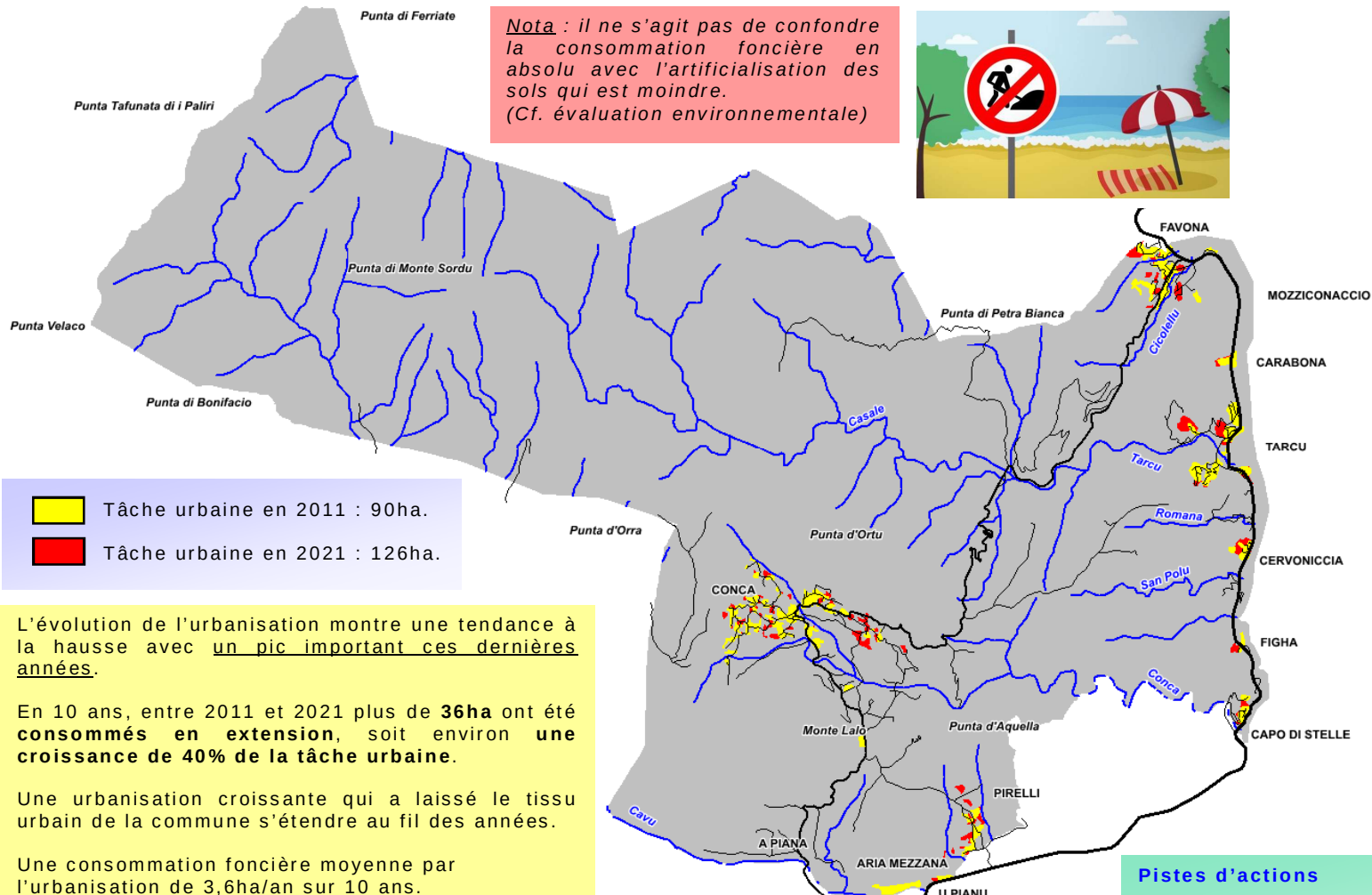


Pistes d'actions

- Lutte contre l'étalement urbain.
- Renforcement des polarités.
- Reconquête verte du territoire.
- Urbanisme écologique.
- Urbanisme opérationnel.
- S'appuyer sur le déterminisme géographique dans les politiques de réflexion sur l'aménagement du territoire.

UTILISATION DES SOLS

Consommation foncière par l'urbanisation



Une expansion de l'urbanisation essentiellement sur l'espace villageois, de Tarco et de Favona. Généralement de part et d'autre des voiries de desserte et sur les piedmonts littoraux avec vue sur mer.

Tous ces secteurs d'urbanisation contemporaine se caractérisent par des constructions pavillonnaires ou des résidences de vacances. Un tissu urbain discontinu, individuel lâche et diffus contraire aux principes même des lois Alur et ENE.

Une urbanisation qui grignote les ENAF, les anciens jardin-vergers et les boisements sensibles.



Enjeux

- Lutter contre l'étalement urbain.
- Tendre vers la mixité fonctionnelle.
- Développer un projet de territoire durable.
- Assurer le renouvellement socio-économique.

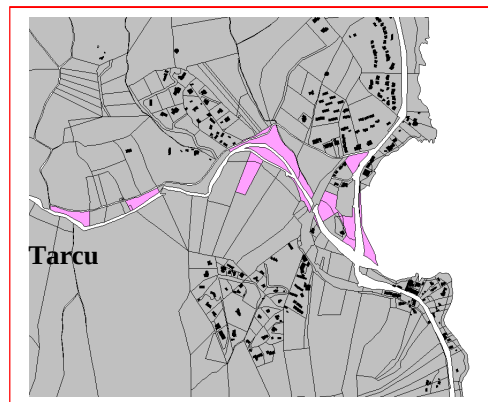
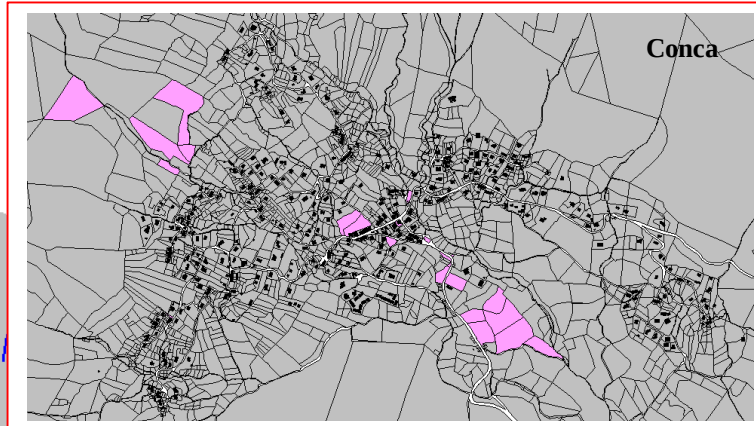
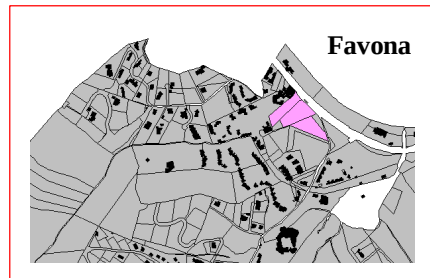


Pistes d'actions

- Urbanisme opérationnel.
- Urbanisme écologique.
- Planification urbaine & intervention publique.
- Optimisation foncière.

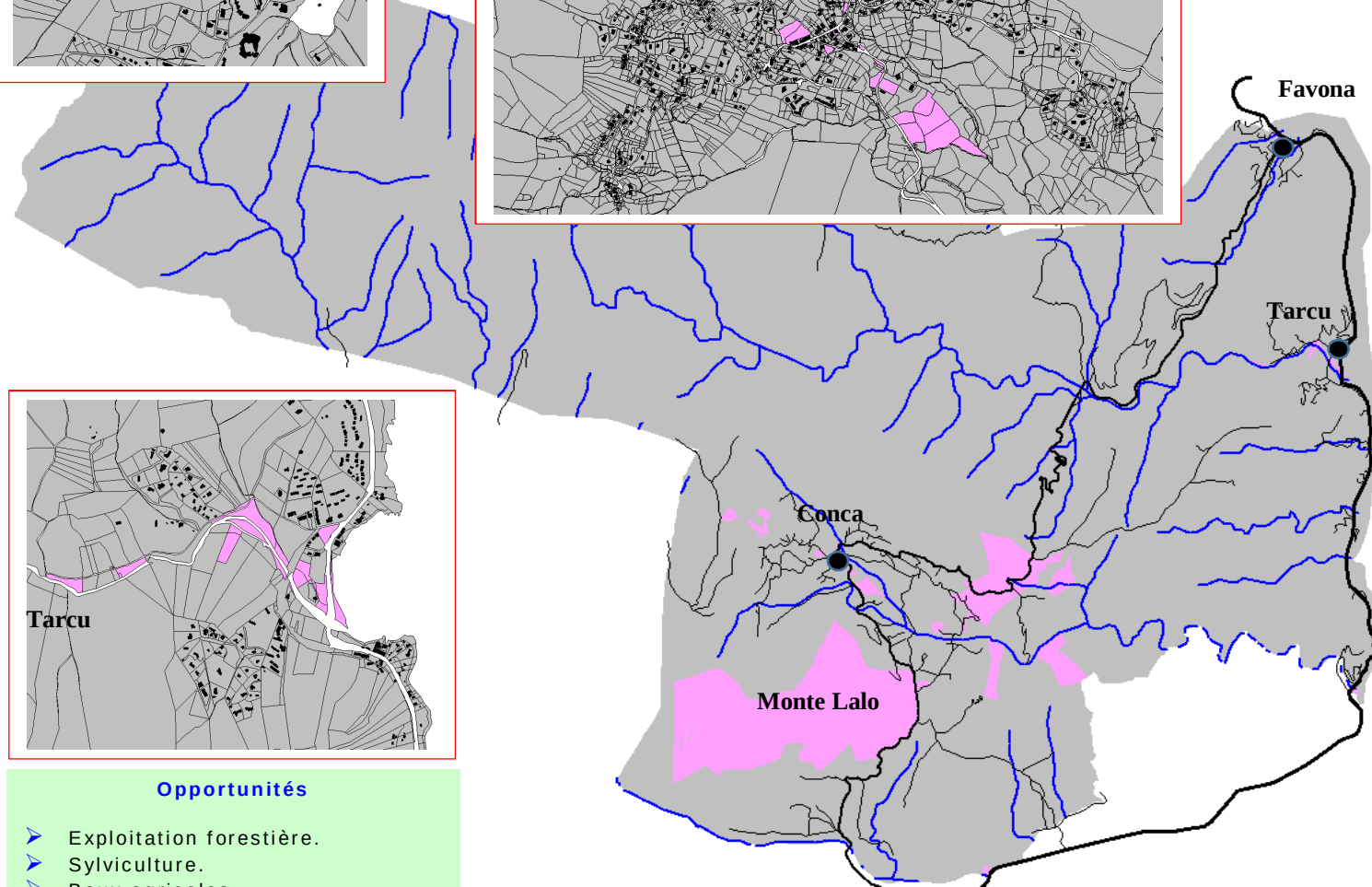
UTILISATION DES SOLS

Propriétés communales



Opportunités

- Exploitation forestière.
- Sylviculture.
- Baux agricoles.
- Equipements publics et culturels.
- Sports de pleine nature.
- Découverte et tourisme vert.



Les propriétés bâties

- Ecole communale.
- Mairie.
- Bureau de Poste
- Bibliothèque.
- Logements communaux.
- La maison des jeunes.
- La poste.
- L'église.
- Cimetières.
- Chapelles.
- Tennis.
- Station d'épuration.

Propriétés non bâties : 351ha (5%)

- Forêt communale.
- Equipements publics (Step...).
- Espaces publics (Pk...).
- Voiries.
- Maquis, friches.

Enjeux

Reconquête verte du territoire.
Valorisation économique.
Développement culturel et des loisirs.
Renforcement de l'armature urbaine.
Renforcement du lien social.
Baux communaux.
Maîtrise foncière du développement urbain.
Valorisation socio-économique des propriétés communales.
Accès au logement.

UTILISATION DES SOLS

Parcellaire



13,7ha de potentiel à bâtir sur le territoire communal soit **entre 90 et 170 logements bruts**. Les parcelles non-bâties se localisent essentiellement sur l'espace villageois, là où le tissu urbain est à la fois continu et aéré. Contrairement à Conca, la frange littorale présente un tissu urbain discontinu et rythmé par un bâti individuel lâche, le potentiel à bâtir est nul

Constats

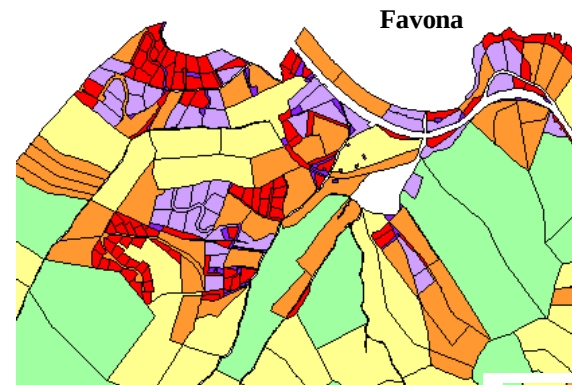
Gros parcellaire : espaces naturels, agraires, massifs forestiers et propriétés communales.
Petit parcellaire < à 500m² sur les cœurs de village et hameaux traditionnels et jardins de polyculture : Conca et ses hameaux satellites.
Autres aires bâties parcellaire compris entre 500m² et 3000m² = pavillonnaire diffus à isolé.

Enjeux

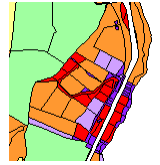
Renforcer et structurer l'urbanité du territoire.
Renforcer les polarités.
Renforcer la place de l'agriculture.
Appliquer un droit à l'environnement

Piste d'actions

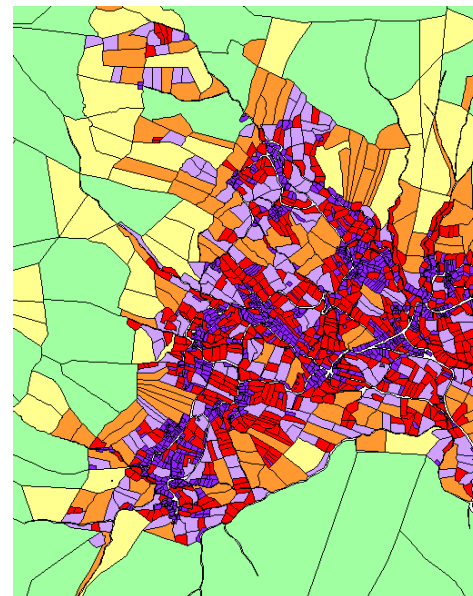
Densifier les dents creuses.
Structuration de l'armature urbaine
Aménagement de polarités
Renforcement des densités
Organisation de l'espace public.
Mixité urbaine.
Renforcer le lien social.
Développement culturel et des loisirs.
Renforcement de l'activité économique.
Redéploiement agro-pastoral
Préservation des espaces naturels sensibles



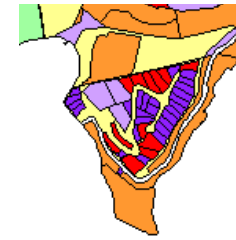
Capo di Stelle



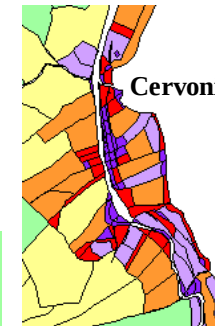
Figlia



CONCA



Cervoniccia



Tarcu



ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

Aspects généraux relevant du la morphologie urbaine du territoire Concais

L'implantation des hommes sur ce territoire difficile s'est réalisée en retrait de la frange littorale, sur une petite plaine suspendue, abritée de montagnes, dans une petite conque protégée, d'où très probablement le nom e la commune.

Le développement des petites stations balnéaires et tâches urbaines littorales est directement lié à l'avènement de la société de loisirs, dans une logique contraire à celle des anciens : le plus près de la mer.

Si la morphologie des anciens villages reflète une emprise minimaliste, un lien social fort, une logique d'implantation étroitement liée au site support, aujourd'hui, l'action urbaine ou plutôt l'action de construire échappe totalement à ces logiques de bons sens. Et c'est pourquoi, ces nouveaux espaces sont dépourvus de toute identité : l'urbanisation moderne est consommatrice d'espace, individualiste, et inflexible aux contraintes du terrain. L'urbanisation du territoire depuis une vingtaine d'années semble suivre cette logique. Il existe en Corse de nombreux exemples des effets de ces nouveaux espaces "non-urbains".

Pour ce faire le Padduc a voulu parler de « *réparation* » en vue non pas de d'étendre ce type de tâches urbaines, mais leur donner la possibilité de les densifier, de les structurer de les organiser, avec une mixité de formes de l'habitat, des services, des équipements de l'habitat permanent en vue d'en faire de véritables polarités urbaines et centres de vie dynamiques, organisés et respectueux de l'environnement. Une adaptation des lois montagne et littoral qui semble cousue de bon sens et vertueuse au regard de l'environnement et des paysages vécus et perçus.



Le village de Conca - Implantations anciennes

Implanté en moyenne montagne, sur une petite conque protégée, à plus de 250 m. d'altitude, le village de Conca s'est organisé suivant sous forme de virgule inversée partant du noyau villageois au sud, remontant en circonvolution vers un chapelet de petits hameaux liés les uns aux autres par une extension contemporaine de la nappe urbanisée et se terminant au nord-Est sur la route de Favona.

Un noyau central organisé en cardo et decumanus entre l'église, centre administratif et groupe scolaire-maison des jeunes d'une part et perpendiculairement avec un alignement de pâtés de maisons généralement mitoyennes, de services, petits commerces, lieux de sociabilité.

En périphérie, tout un ensemble de petits hameaux traditionnels dispersé en satellite autour du village.

Sur ces deux types d'entités, l'habitat y est dense sous forme de logements collectifs mitoyens, de maisons familiales, ou en unités indépendantes, le dédale de ruelles est hiérarchisé à partir de piazzette. Le profil de l'ensemble épouse la pente régulière du terrain sans décrochement brutal et les terrasses et jardins familiaux ceinturaient le tout mettant en scène les façades principales.

L'unité est également créée par le parallélisme des faîtages entre eux et avec les courbes de niveaux, la mitoyenneté, l'homogénéité générale de teintes des façades et des toitures, celles des ouvertures bien proportionnées par rapport à la volumétrie des bâtiments.

Les extensions contemporaines de l'espace villageois concais

Depuis les années 1980 s'est développé un urbanisme plus distendu de constructions pavillonnaires individuelles implantées en extension des hameaux traditionnels, au cœur de jardins d'agrément et d'espaces privatisés, sans lieu de sociabilité ni d'espaces publics, particulièrement consommateurs de foncier. Ces espaces semblent moins bien structurés et moins denses car de manière générale, plus récente. Ces extensions contemporaines reliant les vieux quartiers entre eux.

Le tissu se dissout : l'habitat individuel prédomine et s'est installé sur les anciennes terrasses. Son architecture plus banale introduit des éléments nouveaux : arcades, teintes rosées, disproportions volumétriques, hétérogénéité des ouvertures et des matériaux...

ESPACE URBANISE

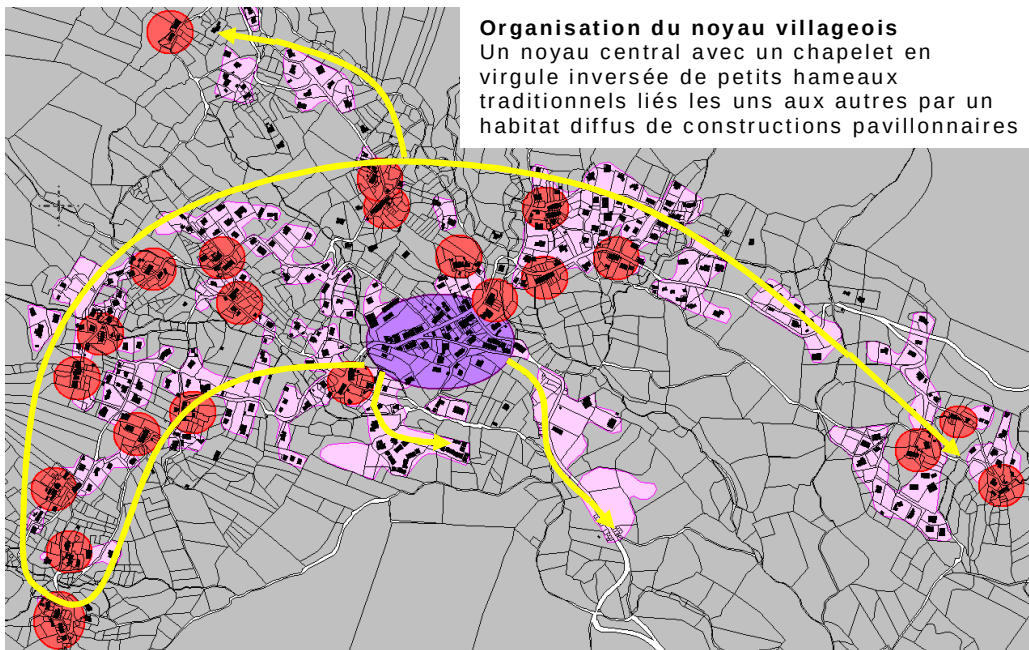
Les espaces publics villageois

Conca est une commune ne s'est plus investie dans l'aménagement de ses espaces publics de longue date. Pourtant ils permettent de réaliser des transitions plus cohérentes avec les nouveaux quartiers du village.

Les espaces piétons se situent au même niveau que les voies de circulations automobiles : seul le mobilier urbain et l'utilisation des marquages au sol hiérarchisent l'utilisation de la rue dans le quartier ancien. Cette forme d'aménagement favorise le maintien d'espaces ouverts. Par contre sur l'espace villageois central (église – mairie – poste – groupe scolaire – débits de boissons), la circulation impose une différenciation plus nette et sécurisée.

Rues de Conca larges et aménagées aux alentours de l'église

La végétation est peu présente dans le village ancien alors que de nouvelles places et aires de stationnement pourraient être aménagées et végétalisées dans un souci d'enchantement et d'amélioration du cadre de vie villageois.



Organisation du noyau villageois

Un noyau central avec un chapelet en virgule inversée de petits hameaux traditionnels liés les uns aux autres par un habitat diffus de constructions pavillonnaires

Morphologie urbaine

Les petits hameaux de l'espace villageois

Tout un chapelet de petits hameaux – Livanella, Funtanella, Alzitella, Vignola, Morontaghja, Impartu sopranu et sottanu, Contramurata, Sparella soprana et sottanna, Pascialella, Guardiola, Livisan - s'étire comme des satellites autour du cœur de village. Tous sont reliés par un maillage de routes chemins et ruelles rejoignant le noyau central villageois.

Ils se caractérisent par des noyaux anciens compacts, avec un alignement des fronts bâtis regroupés autour de fours à pains, de fontaines, de piazzette devenues des aires de stationnement pour riverains. Cette densité des formes bâties a permis ainsi de préserver vergers et jardins jusqu'aux années 1980.

Depuis, l'urbanisation est devenue tentaculaire et a conduit à des extensions périphériques rejoignant les hameaux les uns aux autres au détriment de parcelles jadis cultivées ou couverte de boisements de chênes, de pins, d'aulnes. Cette urbanisation tend à s'étaler vers le noyau central villageois par la dispersion d'un habitat pavillonnaire diffus.

Les équipements et hébergements touristiques

Hôtels, villages de vacances, résidences de vacances, campings, gîtes... correspondent à une phase récente de l'histoire de Conca, d'une quarantaine d'année pour les plus anciens. La plupart se situent sur la frange littorale et à fortiori sur Favona et Tarcu.

Il s'agit de complexes de taille relativement importante avec pour la plupart une mauvaise insertion dans les sites, notamment pour les opérations les plus récentes, contrairement aux premières opérations des années 1980-2000 sur Favona. Ils se situent généralement sur les versants, exposés aux champs de depuis la RT10, depuis les entrées de tâches urbaines, depuis l'espace littoral.

Leur implantation n'a pas tenu compte des prescriptions de la loi littoral et s'est fait au gré des opportunités foncières, ce qui a engendré une dégradation sans précédent des paysages bâtis et des petites stations balnéaire de Favona et de Tarcu ainsi qu'un mitage généralisé de la côte des naces et notamment de la frange littorale entre Fautea-Capo di Stelle et Favona.

- Noyau villageois
- Tâche urbaine en 2021
- Hameau traditionnel

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine



Favona – Une petite station balnéaire grignotée par un urbanisme spontané

Favona est une petite station balnéaire qui s'est implantée à l'orée des années 1970-80 en retrait d'une des rares anse sableuses de la côte des naces. Cette petite plaine littorale aux formes douces et arrondies est à l'opposé du reste du territoire très accidenté. C'est un site favorable au développement des activités humaines d'autant plus qu'il correspond à l'image idyllique que la Corse renvoie au visiteur : anse sableuse, eaux cristallines, dans un cadre sauvage de maquis.

Elle est traversée par la RT10 qui relie Bastia à Bonifacio. Son organisation a débuté par un habitat regroupé sur un espace retro-littoral qui accueille petits commerces, restaurants et débits de boissons, noyau principal de la station. Par la suite, dans les années 1980, en creux de plaine se sont développés un camping et une résidence de vacances qui présente un habitat groupé de maisons mitoyennes en R+0. Parallèlement, les bas piedmonts ont vu la dispersion d'un habitat pavillonnaire groupé. Alors que les années 2000 annoncent l'éparpillement de la nappe urbanisée sur les hauteurs, un mitage sans précédent, l'absence totale de sensibilité paysagère et architecturale par la construction de complexes touristiques en discontinuité à qui trouvera les meilleures implantation possibles quant au vues privatisés sur la remarquable anse sableuses, les zones humides et les espaces protégés en arrière-plage... au mépris des prescriptions mêmes de la loi littoral.

Les opérations immobilières sont destinées à l'accueil de touristes dont la principale attraction est la mer et l'environnement remarquable.

Au-delà de ces considérations, il est regrettable de constater que l'organisation de la zone na pas permis de préserver le site, ni d'aménager l'espace public, les lieux de rencontre, ni de promouvoir la sensibilisation à l'environnement, ni de programmer un traitement paysager adapté et d'organiser la traverse de la station.

Aujourd'hui, si des efforts ont été engagés dans le traitement de l'occupation du DPM et du stationnement en arrière-plage, beaucoup de travaux sont à envisager quant à l'organisation des tâches urbaines, quant à la préservation des sites protégés, quant à l'aménagement d'espaces publics, quant au traitement paysager de la station et la restauration des continuités écologique, quant à la mixité urbaine et fonctionnelle du site. **Un gros travail de réparation urbaine au sens du Padduc s'impose.**

Tarcu, la dégradation d'un site de villégiature engendrée par un étalement urbain sans précédent au détriment des populations locales

Tarcu est la seconde petite station balnéaire de la commune de Conca. Comme Favona, elle s'inscrit sur une petite plaine littorale enclavée par des piedmonts montagneux. Comme Favona, elle est traversée par la RT10. Comme Favona elle accueille une zone humide non gérée. Comme Favona elle présente les mêmes atouts touristiques.

Comme favona elle s'est réalisée dès les années 1970 à partir d'un petit noyau dense de constructions et de logements collectifs sis au sud de la plage. Le nord de l'anse sableuse a vu le développement de petits services, commerces, restaurants et débits de boissons dans les années 1980 et le développement sur les versants rétro-littoraux d'un habitat pavillonnaire diffus sous forme de lotissements. A partir des années 1990 et à fortiori des années 2000, le rythme de la construction a cru de façon exponentielle avec l'arrivée de gros complexes touristiques, de résidence et villages de vacances et de formes d'habitat standardisées et inadapté au territoire comme au site. Une dégradation sans précédent malgré l'apparition de la loi littoral dès 1986 (ndlr).

Comme Favona, elle pâtit à plus grande échelle de la dégradation environnementale et paysagère du site par les débordements de l'étalement urbain et de la programmation immobilière au mépris de la loi littoral, au mépris de la mixité urbaine, au mépris de la mixité sociale, au mépris des populations locales, au mépris des espaces publics, au mépris de la sensibilité du site. Les choix d'urbanisation de ces 20 dernières années ont été fatals pour la station, son équilibre et son fonctionnement rationnel. Ils révèlent l'absence chronique de planification urbaine, des choix architecturaux inadaptés, des implantations malvenues et surtout l'abandon des ambitions premières de faire aboutir un document d'urbanisme capable de recadrer de façon drastique les modalités d'aménagement du territoire.

Comme Favona, un gros travail de réparation urbain s'impose dans le respect des prescriptions de la loi littoral et de la sensibilité du site. Vers un urbanisme raisonné au service des populations et vers un équilibre fonctionnel de la station.



Noyau d'origine de la station balnéaire de Tarcu

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine



Pirelli – Aria Mezzana

Pirelli accueille des constructions pavillonnaires diffuses à regroupées, sous forme de lotissements et/ou de constructions individuelles qui se sont développés dans les années 2000-2010 au gré des opportunités foncières, du renforcement des VRD par la collectivité et de la proximité immédiate de la RT10, voie structurante d'intérêt régional qui situe la zone à moins de 5mn. du village de Sainte-Lucie.

Aria Mezzana se décompose en 3 entités distinctes : un espace agro-pastoral et viticole au nord, un camping le long du Cavu et une petite zone d'activités de part et d'autre de la RT1. Certains bâtiments semblent désaffectés et pourraient faire l'objet d'une opération de restauration. Entre le camping et la zone d'activités, un vaste terrain communal pourrait faire la jonction des 2 secteurs dans le cadre d'une opération en réparation afin d'améliorer la qualité du site et de renforcer son usage fonctionnel.

Capo di Stelle - Fautea

Une concentration bâtie, regroupée sous forme de lotissement de villas mitoyennes et individuelles organisées autour d'une place centrale avec en périphérie une dispersion diffuse. Capo di Stelle est implanté sur un éperon rocheux rétro littoral dominant la remarquable anse sableuse de Fautea, son camping et la RT10.

Le site est saturé en termes d'artérialisation et ne permet pas d'opération en réparation. Aussi, l'habitat isolé en sa périphérie ne permet pas non plus d'être rattaché à la tâche urbaine de Capo di Stelle. Seul le traitement paysager de l'entrée de site, l'organisation du stationnement et la sécurisation de la zone ne pourront être envisageables.

Cervonniccia – Carabona – Figha – Capo di Stella

Ces tâches urbaines ou plutôt ces portions d'espaces artificialisés s'étirent le long de la RT10 entre les différentes stations balnéaires de la côte. Elles présentent une dispersion particulièrement diffuse voire isolée des bâtis, entre résidences pavillonnaires constructions individuelles, parfois démesurées, constructions touristiques pour la plupart, parfois campings ou résidences hôtelières.

Les modes d'implantation se sont réalisés aux grés des opportunités structurelles et conjoncturelles sans aucune réflexion possible au préalable et surtout, depuis 1986, au mépris des prescriptions mêmes de la loi littoral.

Le mitage est tel qu'il ne permet pas d'envisager des opérations en réparation urbaine compte tenu de la dispersion importante des bâtis, compte tenu qu'ils sont inscrits dans les espaces proches du rivage et à fortiori généralement dans la bande des 100m.



Pont de Conca

Les forme d'implantation de bâtis à proximité du pont de Conca révèle de l'habitat isolé qui résulte bien souvent de bâtis agricoles relevant d'exploitations jadis ou encore en activité, de chapelle ou encore d'implantations antérieures à la loi littoral. Au regard de la loi littoral, ce secteur est voué au renforcement de l'activité agro-pastorale et sylvicole. Il s'inscrit en discontinuité avec les village et agglomérations.



Ci-dessus : Cervonniccia
Ci-contre : Figha



ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine & Fonctionnement du territoire

La commune s'articule autour d'une **urbanisation centrale** au niveau de l'espace villageois Concais comme point névralgique. Un chapelet d'extensions part du noyau ancien constitué de hameaux traditionnels liés par des extensions contemporaines d'habitat pavillonnaire diffus. Un espace villageois relativement éloigné des dynamiques littorales. Un bourg isolé, à dominante d'habitat permanent.

Un lien de bâtis discontinus se disperse sur la frange littorale de la côte des naces de part et d'autre de la RT10, entre Fautea et Solenzara, avec deux petites stations balnéaires : Favona et Tarcu. Quelques constructions diffuses à isolées se présentent sous formes de micro tâche urbaines ou tout du moins d'espaces artificialisés (Cervonicia, Carabona, Figha...).

Sur l'Entre-Deux, sur les abords de la RT10, entre littoral et espace villageois, en périphérie de Sainte-Lucie, se dispersent quelques espaces artificialisés sous formes de groupements de construction d'habitation contemporains, de petite zone d'activités, de camping ou d'habitat isolé, entre maquis, rivière et espaces agraires.

Fonctionnement du territoire

L'évolution contemporaine de la société s'est traduite par un bouleversement profond du fonctionnement du territoire.

Le cœur du village a perdu progressivement son rôle de centre urbain. Le glissement saisonnier des populations s'est rapproché de la RT10, de Sainte-Lucie et des petites stations balnéaires de Tarcu et de Favona.

Cette urbanisation contemporaine révèle bien souvent un urbanisme spontané lié aux nouveaux espaces résidentiels avec un transfert géographique des zones d'habitat résidentiel.

Aujourd'hui, la politique d'aménagement consiste à **rétablir une certaine structuration urbaine organique en renforçant** l'organisation des aires bâties dominantes, en recherchant la mixité fonctionnelle des quartiers et l'optimisation foncière des espaces artificialisés.

Il s'agit d'insister sur le rôle des noyaux historiques dans le développement socio-économique et culturel du territoire tout en s'appuyant sur la réalité fonctionnelle et des spécificités du territoire.

Dysfonctionnements

Saturation du stationnement.
Insuffisance d'espaces publics et lieux de rencontres.
Insuffisance d'équipements culturels et de loisirs.
Absence de gestion des sites sensibles retro-littoraux
Étalement urbain, grignotage des jardins-vergers et des boisements.
Absence d'espaces de respiration en cœur des espaces urbanisés.
Hypertrophie pavillonnaire.
Modes de transport en commun insuffisants, voire inexistants.
Urbanisation diffuse sans logique d'aménagement fonctionnel, ni recherche d'intégration architecturale et paysagère.

Enjeux

Rompre avec les dysfonctionnements engendrés par l'étalement urbain et la banalisation de l'espace.
Préserver l'identité du village et des quartiers anciens.
Renforcer le lien social.
Renforcer la place de l'espace public au cœur des territoires.
Préserver les ambiances de la ruralité et du littoral.
Préserver le patrimoine bâti et environnemental.
Préserver et renforcer la biodiversité.
Préserver les espaces naturels sensibles et les écosystèmes menacés.

Pistes d'actions

Renforcer les équipements publics.
Développer de nouvelles aires de stationnement.
Mener une opération publique d'amélioration de l'habitat (OPAH).
Traitement des entrées de village et les traverses de stations.
Traitement paysager des abords de la voirie primaire et des interfaces public/privé.
Restaurer et/ou aménager les circulations douces.
Renforcer les animations au cœur du village et à partir du GR20.
Développement de l'artisanat d'art et des savoirs faire.
Renforcer le parc de logements et la mixité de l'habitat.
Mettre à disposition un parcellaire communal en vue de renforcer l'accession à la propriété, les baux agricoles et l'exploitation forestière.
Reconquête verte et agro-pastorale.
Restaurer les jardins-vergers de l'espace villageois.
Restaurer et structurer l'activité sylvicole.
Tendre vers la transition écologique.

ESPACE URBANISE

Analyse des densités surfaciques

Constats

- ⇒ L'ensemble des tâches urbaines couvre 1,6% du territoire en 2021 (126ha).
- ⇒ 790m² de foncier nécessaire en moyenne par logement au regard de la dispersion générale des bâtis.
- ⇒ Trame urbaine claire et hiérarchisée pouvant permettre une optimisation de l'espace urbain.

Une urbanisation discontinue, en périphérie des quartiers anciens de l'espace villageois, sur la frange littorale et le long des voies de communication (RT10 notamment), voir sans organisation particulière qui se caractérise par une densité surfacique comprise entre 10% et 30% du parcellaire dans le meilleur des cas.

Un maillage structuré des fronts bâtis sur les quartiers anciens de l'espace villageois avec une trame viaire hiérarchisée, des constructions mitoyennes, une activité sociale et économique, et des espaces publics favorisant une urbanisation dense et continue.

Une périphérie plus lâche mais organisée de part et d'autre des voiries de desserte.

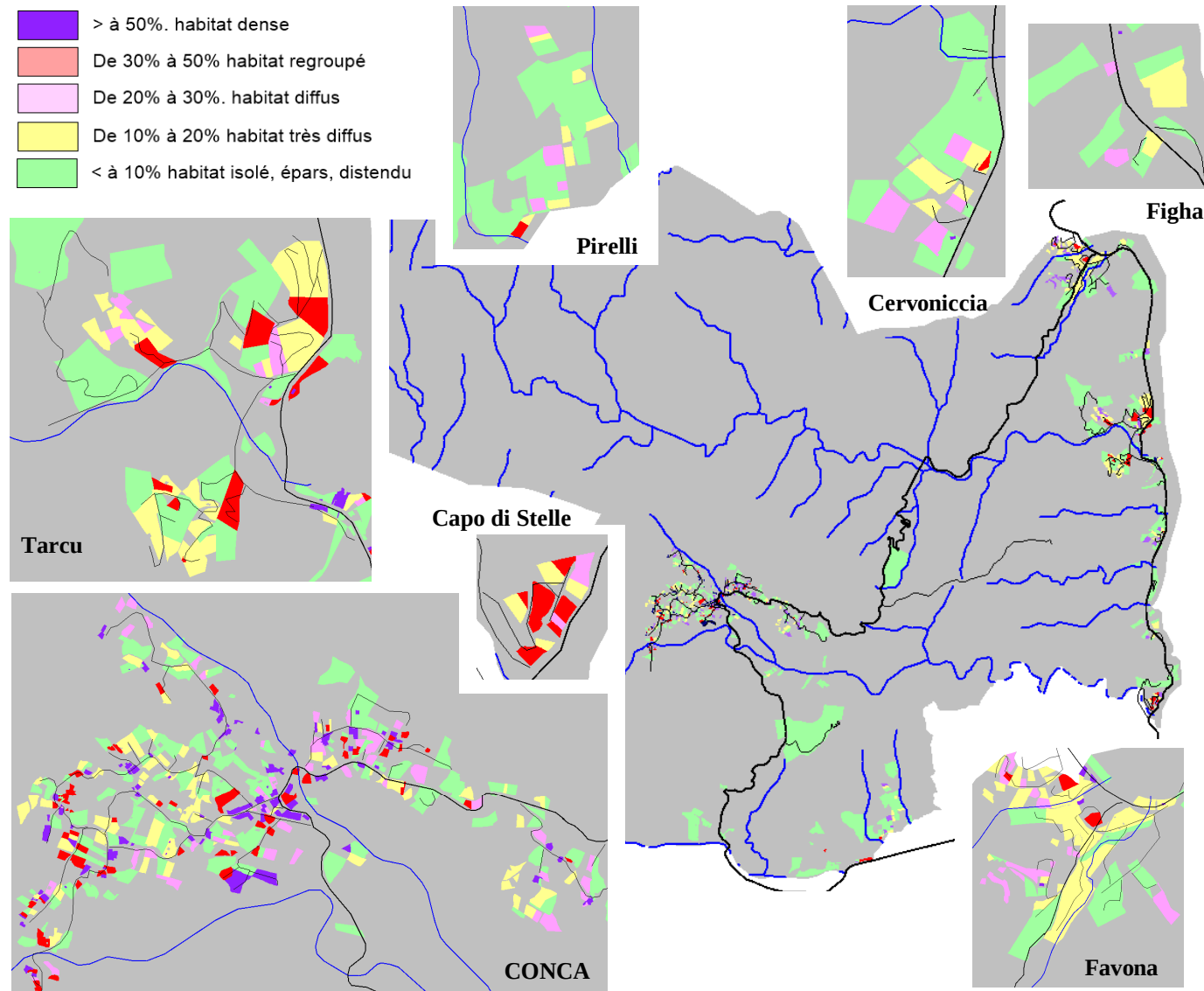
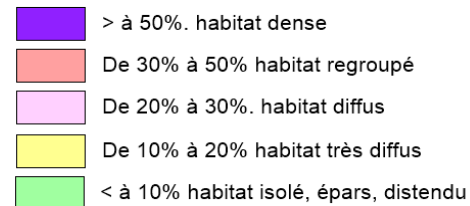
Un habitat que trop diffus, voir isolé au fur et à mesure que l'on s'éloigne des cœurs anciens.

Quelques lotissements sur la route de Favona, au nord-Est de l'espace villageois, très consommateurs de foncier pour peu de logements.

L'espace littoral accueillant essentiellement résidences de vacances, camping, hébergements touristiques, services et résidences secondaires.

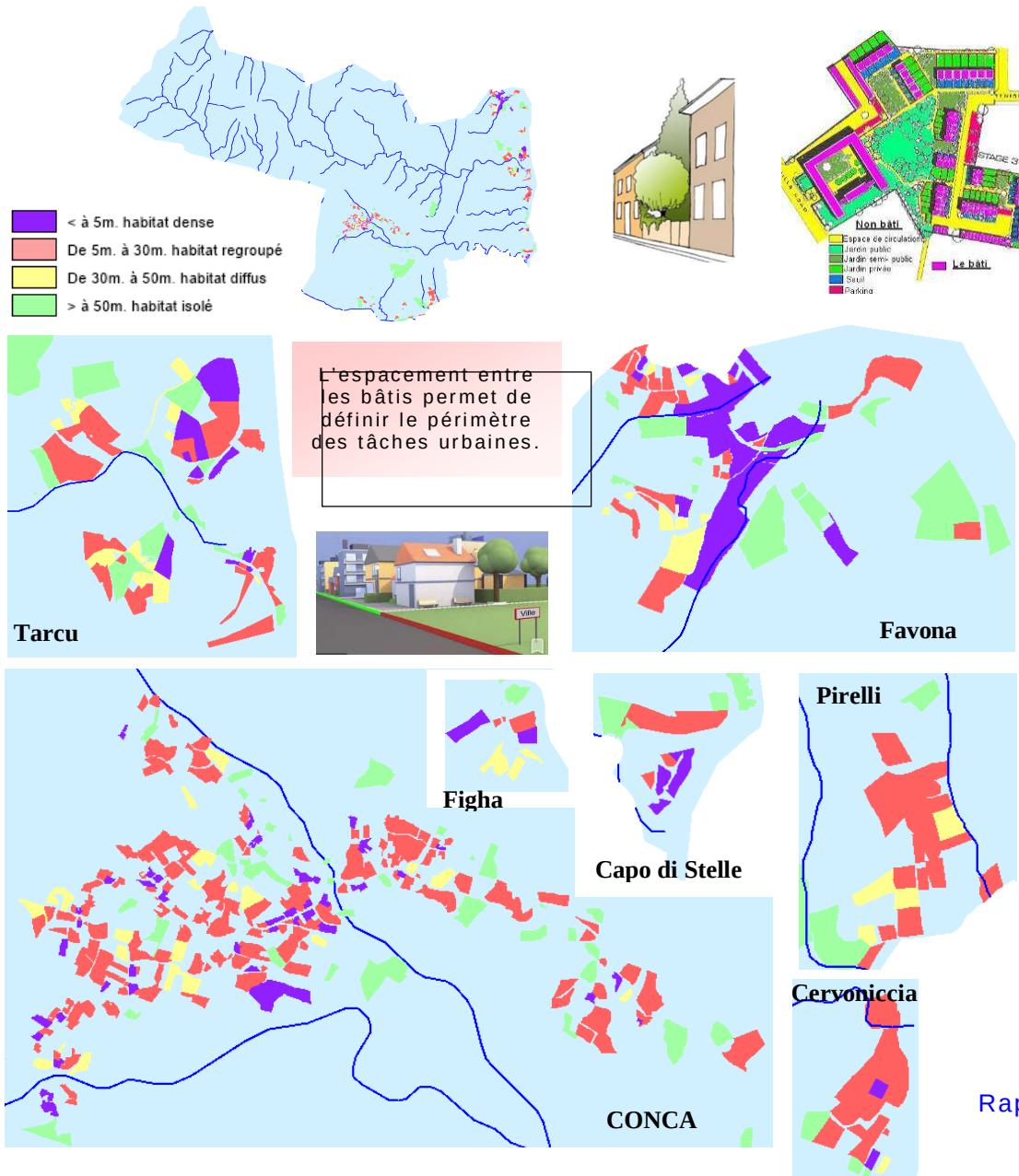
Objectifs

Renforcer les polarités fonctionnelles.
Renforcer la mixité du parc de logements.
Mettre l'espace public au cœur des politiques de développement.
Renforcer la programmation urbaine.
Procéder à des opérations de *réparation urbaine*.
Améliorer le cadre de vie par un ré-enchantement des quartiers.



ESPACE URBAINE

Analyse de l'espacement des bâtis et proximité



Proximité entre bâti faible là où la densité surfacique est importante, notamment sur les quartiers anciens. Distances minimalistes avec un bâti dense, regroupé, continu ($d < 5m$. entre bâtis) : quartiers anciens espace villageois de Conca.

Distances importantes entre bâtis ($d > 30m$.): habitat discontinu, sans organisation spatiale. Mauvaise intégration paysagère au site support et dans l'environnement en général, habitat regroupé à diffus : frange littorale, lotissements, résidences de vacances, abords de la RT10, Pirelli, Aria Mezzana, entrée nord-Est de village.

Habitat diffus à isolé sur la frange littorale et notamment sur Figha, Cervoniccia, Tarcu, Capo di Stelle, Purcilella. Il s'agit de grandes propriétés, ou de centres de vacances, inscrits parfois sur des pentes.

L'espacement entre les constructions va permettre de définir le type de formes urbaines en fonction de la concentration des bâtis au regard des lois montagne et littoral.

Enjeux

Structuration urbaine.
Mixité urbaine.
Urbanisme écologique.
Programmation publique
Végétalisation.
Acquisition foncière.
Urbanisme opérationnel

Distance moyenne de 25m. entre bâtis.

Moyenne : Extensions contemporaines de l'espace villageois, centre de Favona, Capo di Stella.

Forte : Frange littorale, campings, centres de vacances...

Faible : hameaux anciens, cœurs de quartiers.

Pistes d'actions

Organiser la réparation de l'espace urbain par des opérations de renouvellement urbain, d'amélioration de l'habitat, de programmation publique, d'aménagement urbain concerté.

Intervention publique dans la reconstruction du paysage urbain (préemption et requalification urbaine, aménagement de quartiers, d'espaces verts et lieux de rencontres...).

Densification des espaces urbanisés et optimisation de l'espace habité.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Conca

L'organisation spatiale de la commune présente un territoire inachevé, partagée entre un espace villageois organisé, structuré à partir d'un noyau central et d'une succession de petits hameau traditionnels liés les uns aux autres par des constructions pavillonnaires individuelles, les groupements de constructions d'habitat résidentiel permanents de l'Entre-deux, les petites stations balnéaires de la frange littorale et ponctuellement une dispersion d'habitat diffus sur les abords de la RT10.

*L'espace villageois de Conca, son noyau ancien, ses hameaux traditionnelles, ses espaces résidentiels pavillonnaires.
Les groupements de constructions d'habitation contemporains de l'Entre-Deux.
Les tâches urbaines de la frange littorale : stations balnéaires, habitat diffus à isolé.*

Menaces

Banalisation de l'espace.
Disparition de l'espace public et du lien social.
Pavillonnaire diffus à isolé.
Blessures dans le paysage.
Consommation des ENAF et étalement urbain.
Dégradation des sites naturels sensibles.

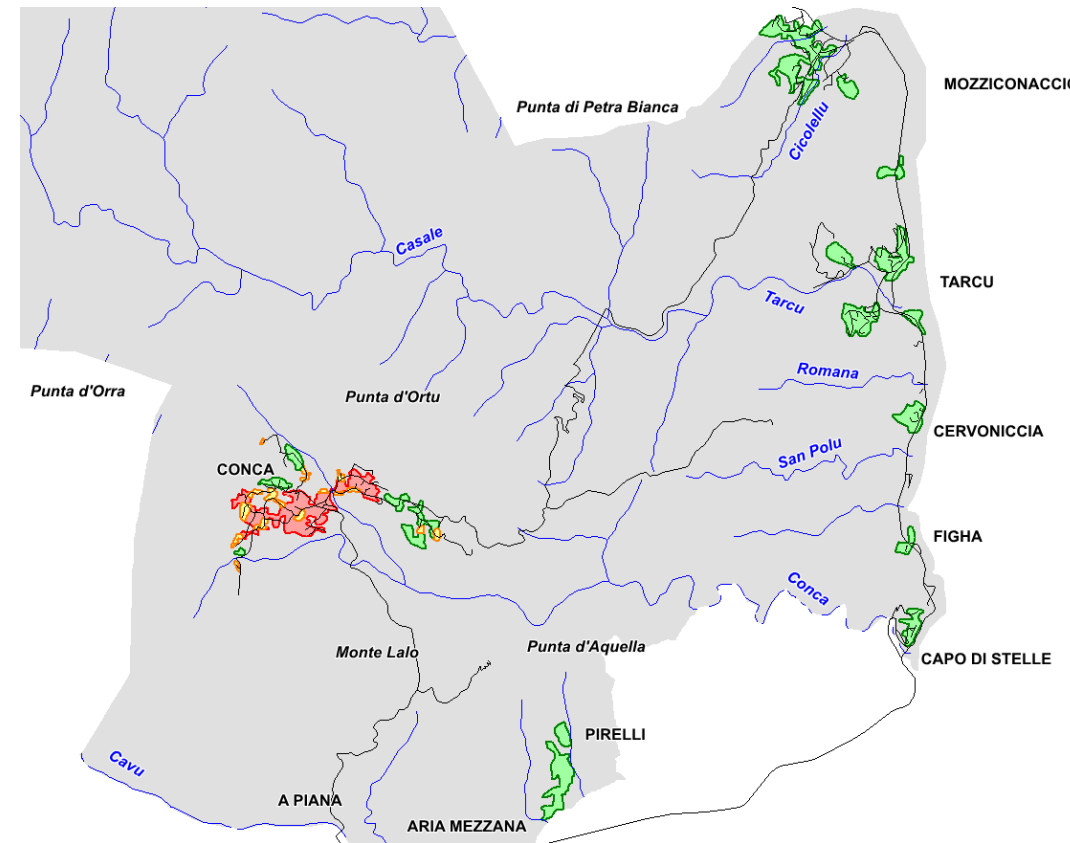
Enjeux

Maîtriser et structurer l'urbanisation du territoire au regard de la réglementation.
Sauvegarder et valoriser la vitrine identitaire du territoire.
Organiser le développement durable et l'urbanisme écologique.
Préserver le littoral et les espaces sensibles.
Tendre vers la transition écologique.

Une urbanisation diffuse contemporaine qui ne reprend pas les principes de développement traditionnel quant à l'implantation du bâti, l'orientation, la structuration de l'espace.

Une urbanisation contemporaine consommatrice d'espace avec des constructions qui ne reprennent pas les règles de gabarit, de hauteur, de couleur et de forme des constructions traditionnelles des villages et des hameaux corses.

Ce développement génère **une banalisation des paysages** avec des formes urbaines reproduites et inadaptées qui présentent bien souvent des constructions plus stéréotypées et engendrent une perte du caractère rural, de l'identité des lieux et un renforcement des individualismes par une segmentation du foncier et de la place de l'espace privé sur l'espace public et le lien social. Des grappes de constructions poursuivent leur développement depuis une vingtaine d'années et tendent à impacter maladroitement le paysage avec de gros problèmes de co-visibilité compte tenu de la pente.



1 Village Conca.

22 Hameaux (espace villageois)

18 Groupes de constructions d'habitation contemporains Aria Mezzana, Pirelli, Capo di Stelle, Cervoniccia, Mozziconaccio, Figha, Tarcu, Favona, Mucchiato, Peseto, Livisani, Guardiola, Tozza, Impartu Supranu, Funtanella.

Village

Hameau

Groupement de constructions d'habitations contemporain

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Conca

L'espace villageois de Conca et le chapelet de hameaux traditionnels

Situé au cœur du territoire, sur une petite conque abrité, enclavé par une chaîne de moyennes montagnes à plus de 250m. d'altitude, le village de Conca constitue un véritable cœur de vie d'habitat permanent. Une morphologie compacte sur son cœur ancien, plus de 22 hameaux d'habitat traditionnel regroupés en fronts bâtis alignés çà la voirie ou regroupés autour d'une piazzette, d'un four à pain, une dispersion d'habitat pavillonnaire individuel faisant la jonction entre les quartiers anciens reliés par une voirie en étoile partant du cœur de village.

Une densité homogène du bâti inférieure à 50m. entre les constructions contemporaines. Des places, des aires de stationnement, du mobilier urbain, des équipements publics, des services de proximité, des petits commerces.

Le village a été organisé autour d'une vie sociale (église, école, poste, bibliothèque, restaurants, logements communaux, HLM, espaces ludiques, fête locale, cimetières...) et présente un rayonnement sur le territoire plus ou moins étendu. On retrouve une structure bâtie relativement dense et organisée selon un parcellaire cohérent et la présence d'un ensemble bâti à caractère patrimonial.

L'évolution moderne du village a connu une évolution en virgule inversée vers les hauteurs parsemées de hameaux traditionnels jusqu'à la route de Favone. Elle s'est traduite par des constructions individuelles pavillonnaires plus récentes et éparses et révèle un habitat périphérique contemporain plutôt diffus.

Aujourd'hui le village de Conca, quoiqu'isolé, est conforté par sa proximité à Sainte-Lucie, des bassins d'emplois et des zones de chalandises. Cela a engendré le renforcement de la trame urbaine et le développement du groupe scolaire, d'activités ludiques et culturelles. Aussi, la dispersion de l'habitat renvoie depuis peu un renouveau et un certain rayonnement sur le territoire.

Enjeux :

- ⇒ Renforcement culturel et identitaire.
- ⇒ Renforcement de la place de l'espace public.
- ⇒ Renforcement du lien social.
- ⇒ Renforcement de la mixité de l'habitat.
- ⇒ Renforcement de la mixité et de l'armature urbaine.
- ⇒ Préservation d'espaces de respiration et d'espaces verts au sein de la tâche urbaine.
- ⇒ Préservation des jardins-vergers, des ambiances de la ruralité, des échappées et horizons, et du patrimoine vernaculaire.
- ⇒ Renforcement de la place du GR20.
- ⇒ Amélioration du cadre de vie.



Les hameaux traditionnels de l'espace villageois

Des concentrations de fronts bâtis dispersés en périphérie immédiate du cœur villageois. Pourvus de tous les éléments qui déterminent le hameau traditionnel :

- ⇒ Des constructions marquées par une fonction résidentielle.
- ⇒ Une structure compacte.
- ⇒ Un noyau rural ancien, à la trame bâtie resserrée (moins de 30m.), généralement mitoyenne, à la fois dense et aérée.
- ⇒ Quelques équipements publics : éclairage, piazzette, bancs, four à pains, aires de stationnement.
- ⇒ Absence d'activités et de services publics.
- ⇒ Présence d'un patrimoine bâti traditionnel.

Extension contemporaine de constructions d'habitat pavillonnaire groupées en périphérie immédiate comme interface avec les jardins-vergers et le noyau villageois de Conca.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Conca

Les groupes de constructions d'habitation existants de la frange littorale- Capo di Stelle – Tarcu - Favona

Capo di Stelle. Une urbanisation pavillonnaire résidentielle permanente homogène datant des années 1990-2010 avec un regroupement de constructions pavillonnaires type hameau qui s'inscrit dans une continuité de 5 à moins de 30 mètres. Un espace résidentiel touristique cohérent dans son organisation groupé autour d'un espace public central et relativement homogène dans sa structure architecturale présentant une intégration assez réussie dans le site support sans trop impacter le site sensible de Fautea, son anse sableuse, son écrin végétal, sa tour génoise.

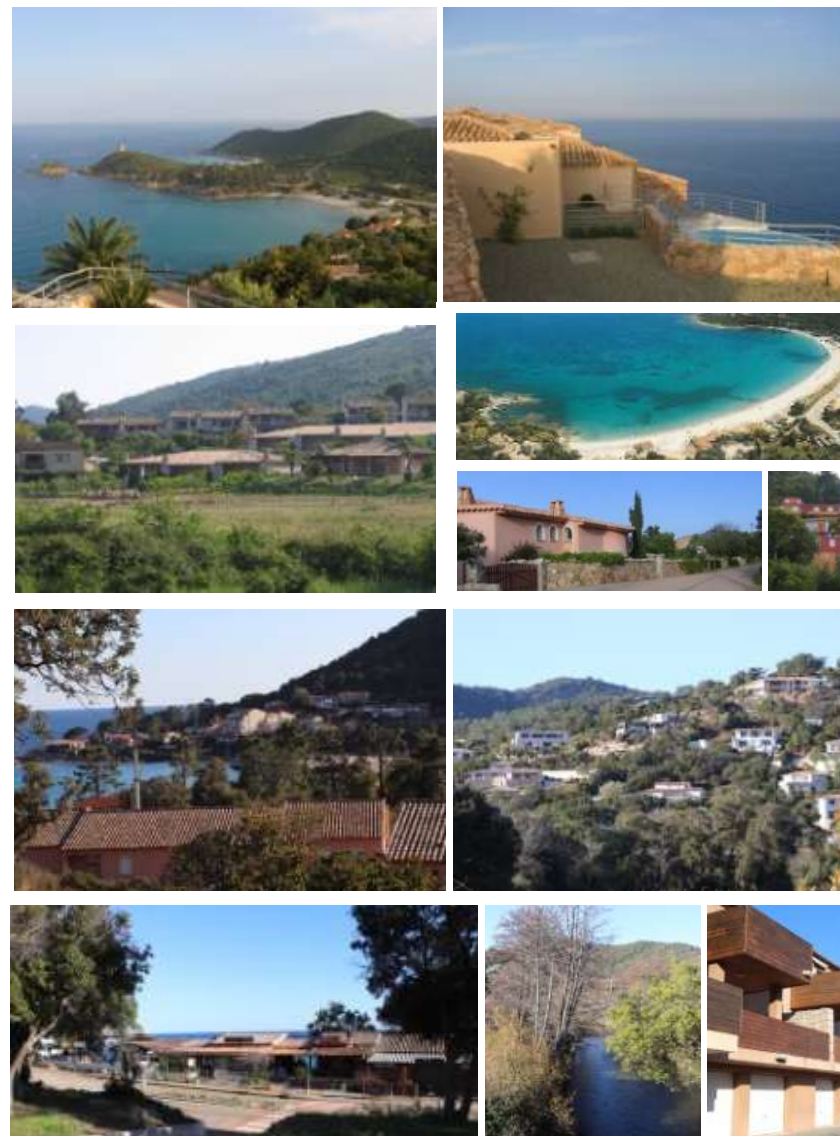


Les petites stations balnéaires de Tarcu et de Favona.

Hébergements touristiques, résidences secondaires, résidences de vacances, petits commerces et services saisonniers se sont développés aux grés des opportunités, au coup par coup. Partis à partir d'un noyau relativement compact dans les années 1970, vers une extension pavillonnaire contenue et limitée, relativement respectueuse des sites dans les années 1980, s'est poursuivie dans les années 2000 par une dégradation accrue engendrée par des opérations immobilières d'envergure, sans sensibilité particulière, consommatrices d'espace avec des impacts irréversibles dans le paysage et surtout loin des principes et des prescriptions de la loi littorale.

Enjeux :

- ⇒ Aménagement des plages et arrières-plages en respect de la loi littoral.
- ⇒ Renforcement de la place de l'espace public.
- ⇒ Organisation du stationnement.
- ⇒ Sécurisation et mixité des déplacements.
- ⇒ Promouvoir des mobilités durables.
- ⇒ Renforcement du lien social.
- ⇒ Rééquilibrage du parc de logements.
- ⇒ Préservation d'espaces des zones humides, des sites sensibles et sensibilisation du public par des aménagements adaptés et respectueux de l'environnement.
- ⇒ Redonner un sens au paysage comme vitrine du développement.
- ⇒ Amélioration du cadre de vie par des opérations publiques de réparation urbaine.



ESPACE URBANISE

Les groupes de constructions d'habitation existants de l'Entre-Deux – Pirelli – Aria Mezzana

Implantés sur les abords de la RT10, non loin du pont de Sainte-Lucie, ces groupements de constructions d'habitations contemporains accueillent une urbanisation pavillonnaire résidentielle permanente homogène (Pirelli) dans une continuité de 30-50 mètres, des secteurs pavillonnaires dits « dortoirs », dépourvus de mixité urbaine et de cohérence en matière d'urbanisme.

Plus près du pont, une petite zone d'activités, partiellement désaffectée, alignée à la voirie primaire avec quelques constructions d'habitations, suivies d'un terrain vague communal et se terminant par un terrain de camping. Cet espace est contigu à des coteaux viticoles et les vergers d'oliviers d'Aria Mezzana.

L'enjeu serait de **procéder à une « réparation » de ces zones** par l'aménagement d'espaces publics et lieux de rencontres, d'espaces culturels et ludiques, par le développement de petits programmes en recherchant la mixité de l'habitat et le renforcement de l'économie locale autour de la réorganisation de la petite zone d'activités. Une politique de restructuration des tâches urbaines sans pour autant autoriser d'extensions.



Les formes urbaines de Conca

Habitat diffus à isolé à diffus

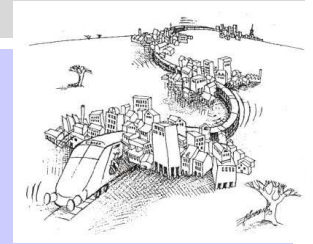
Habitat épars et extrêmement diffus voir isolé particulièrement localisé sur le site d'Arone. Une urbanisation spontanée au coup par coup qui est apparue bien avant la loi littoral et a engendré un mitage du paysage qui laisse augurer une urbanisation qui n'a jamais abouti. Plus récemment, sur les entrées nord et sud du village qui se caractérise soit par un regroupement des complexes hôteliers, soit par des bâtis publics, soit encore par de l'habitat permanent.

- ✓ Un habitat individuel discontinu.
- ✓ Des volumes, des styles architecturaux et des formes de constructions très hétérogènes.
- ✓ Une absence d'équipements et d'espaces publics.
- ✓ Une implantation généralement sur les abords de la voirie.

Une concentration d'habitations au cœur d'espaces naturels, parfois boisés et agraires qu'il est **impératif de préserver**.

Constats :

- ⇒ Banalisation de l'espace.
- ⇒ Etalement urbain.
- ⇒ Non-respect de la loi littoral.
- ⇒ Dégradation de la vie publique.
- ⇒ Disparition du lien social.
- ⇒ Impact de la saisonnalité de l'activité dans l'économie touristique.



Enjeux :

Au regard des prescriptions du Padduc, engager une réparation en profondeur des tâches urbaines et des espaces artificialisés et de leur périphérie dans les politiques d'aménagement du territoire.

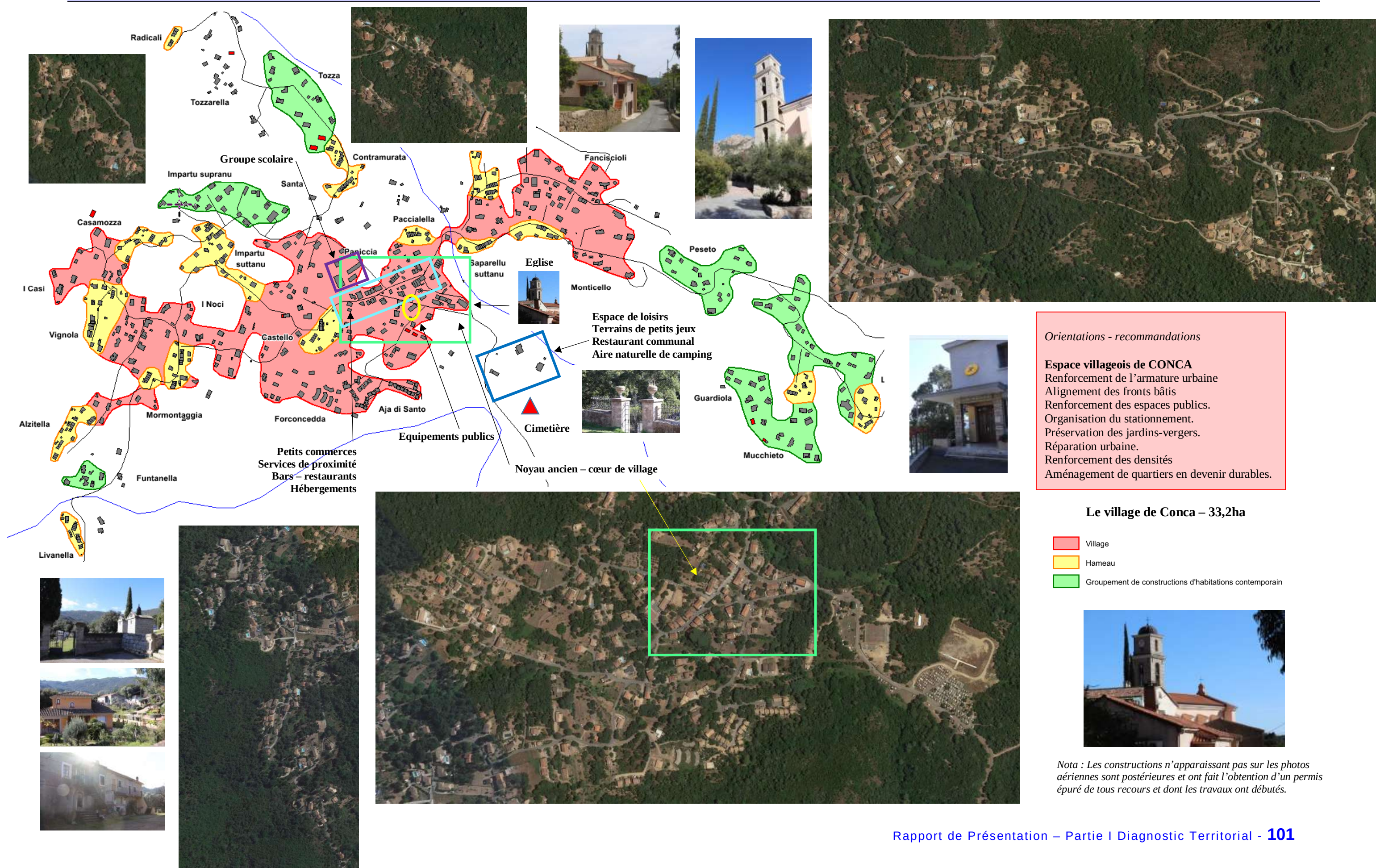
Promouvoir un équilibre entre l'homme et le milieu dans un souci de développement durable.

Pistes d'actions :

- ⇒ Renforcer l'urbanisme opérationnel.
- ⇒ Positionner l'espace public au cœur des politiques de développement.
- ⇒ Renforcer les polarités fonctionnelles.
- ⇒ Organiser le stationnement.
- ⇒ Promouvoir l'urbanisme écologique.

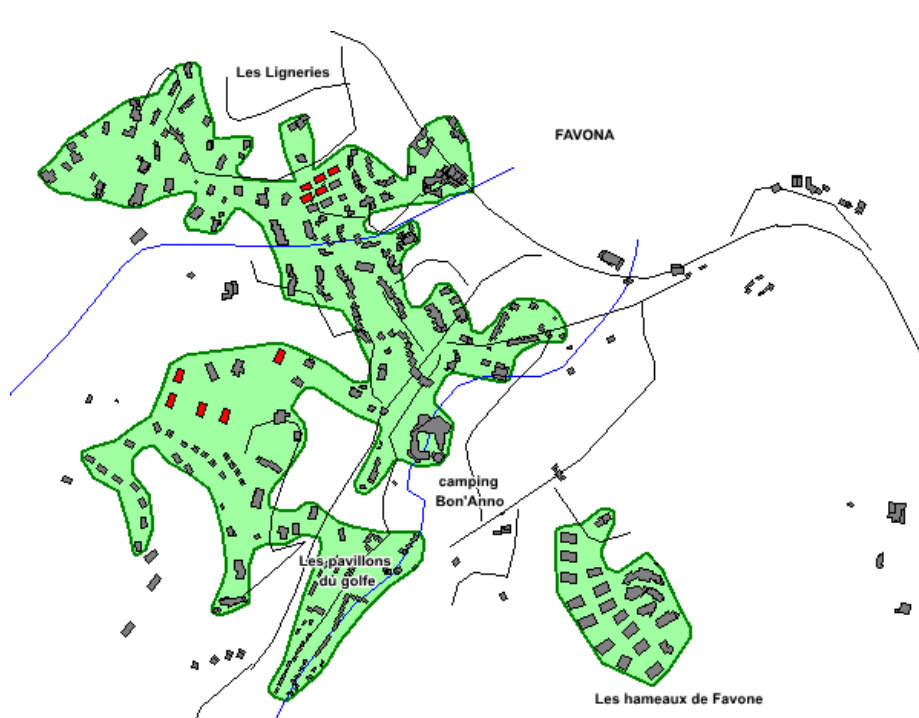
ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Conca



ESPACE URBAINE

Les formes urbaines de Conca

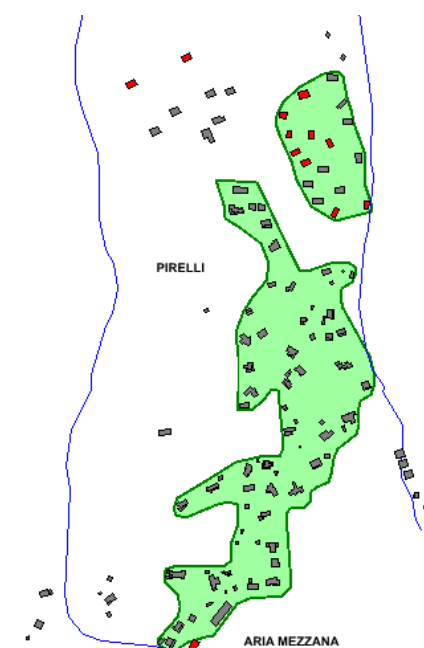


Orientations - recommandations

TARCU - FAVONA

(gr. de const. d'hab. contemp. – stations balnéaires)
Application stricte des prescriptions de loi littoral.
Préservation des coupures d'urbanisation.
Restauration des cœurs de station.
Mixité urbaine et rééquilibrage du parc de logements.
Aménagement de l'espace public.
Traitement paysager des traverses de stations.
Renforcement du lien social.
Développement culturel.
Traitement des interfaces.

Nota : Les constructions n'apparaissant pas sur les photos aériennes sont postérieures et ont fait l'obtention d'un permis épuré de tous recours et dont les travaux ont débutés.



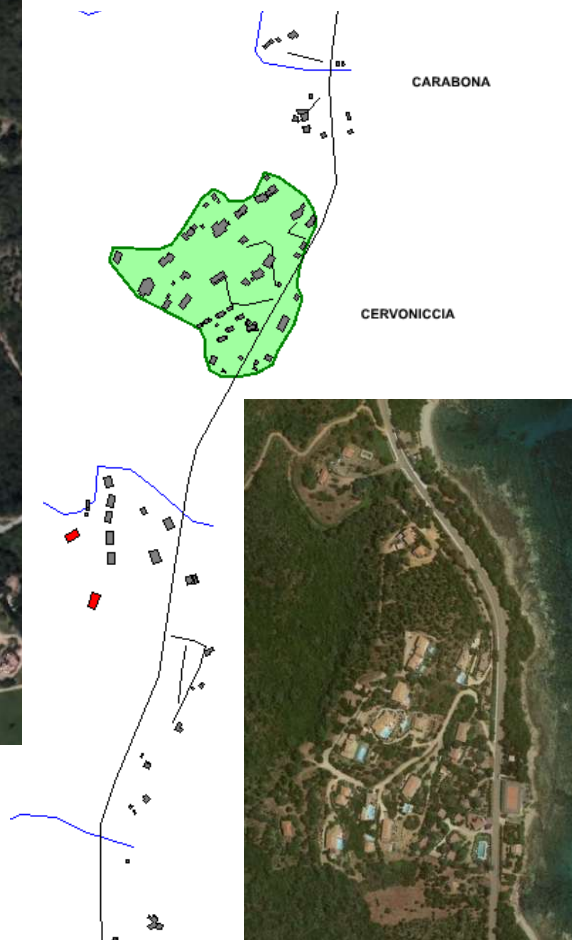
Orientations - recommandations

PIRELLI – ARIA MEZZANA

(gr. de const. d'hab. contemp.)
Réparation urbaine.
Organisation du stationnement.
Renforcement des densités
Mixité du parc de logements.
Micro quartiers.
Traitement des interfaces.
Préservation de la trame verte.

MOZZICONACCIO

U PIANU



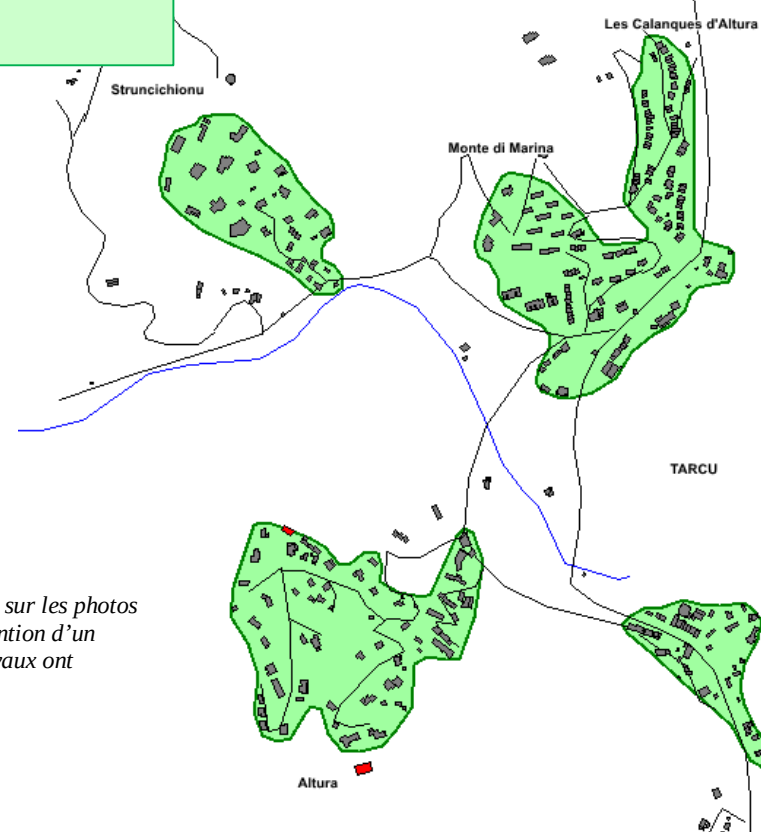
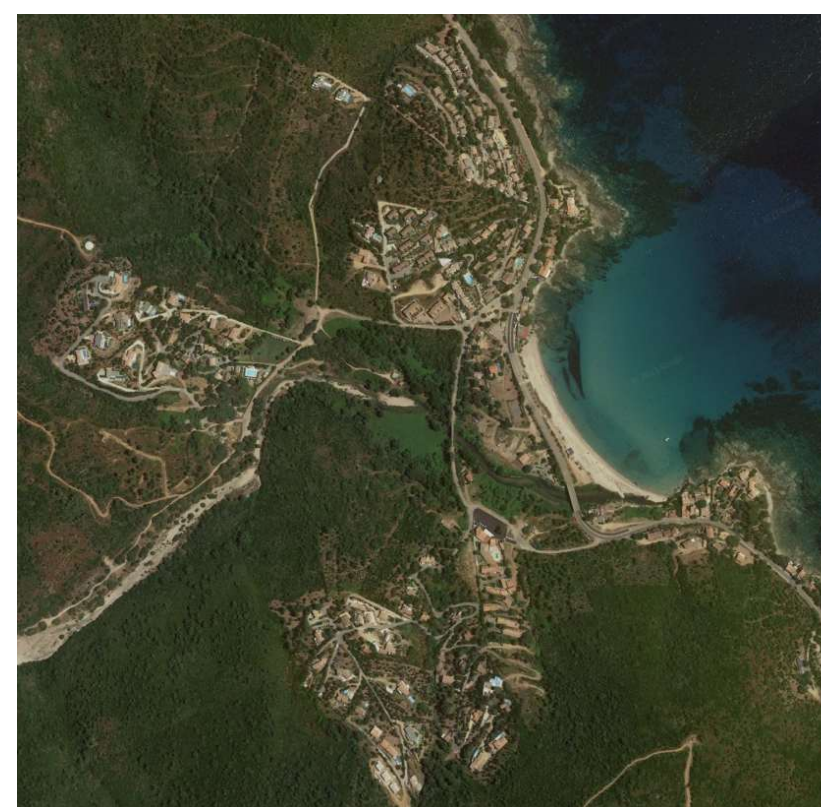
FIGHA



Orientations - recommandations

CAPO DI STELLE

(gr. de const. d'hab. contemp.)
Aménagement de l'espace public
Organisation du stationnement.
Traitement des interfaces.



ESPACE URBANISE Les formes urbaines – gisement foncier et capacité de densification

GISEMENT FONCIER DES FORMES URBAINES

Enveloppe des formes urbaines : 135,4ha

Groupements de constructions d'habitation contemporains de l'Entre-deux

- Aria Mezzana : parcelle communale comme interface entre camping, habitat et ZA.
- Aria Mezzana : Renouvellement urbain sur bâti désaffecté (ZA).
- Pirelli : lots de lotissements, dents creuses.

Groupements de constructions d'habitation contemporains de Tarcu et Favone (EPR)

- Portions de lots, de parcelles souvent enclavées ou en pente, généralement inexploitable.
- Lots de lotissements.
- Parcelles enclavées, dents creuses, surfaces mutables.

Espace villageois de Conca

- Portions de parcelles déjà artificialisées par du bâti.
- Parcelles enclavées.
- Micro parcelles au cœur des noyaux anciens.
- Jardins d'agrément ou de polyculture familiale ne supportant pas d'enjeux de développement.
- Anciens jardins de polyculture sur les abords de cours d'eau (constructibilité impossible).
- Indivision, ruines.
- Jardins, poumons verts, espaces de respiration urbaine (noyau ancien notamment).
- Portions de lots, de parcelles en pente souvent enclavées ou en pente, généralement inexploitable.
- Parcelles enclavées, dents creuses, surfaces mutables.

Gisement foncier brut de formes urbaines (village + entre-deux) : 12,4ha.

- Groupements de constructions d'habitation contemporains de l'Entre-Deux : 2,9ha.
- Groupements de constructions d'habitation contemporains du littoral : 0
- Espace villageois de Conca : 10,8ha.

Gisement réellement exploitable et disponible : 8,2ha*

Soit une capacité 102 de logements à raison d'une moyenne de 800m²/log.

*ont été déduits les trames vertes, les coulées vertes, les zones inondables, les jardins, les bosquets.

Les caractéristiques des sols à l'assainissement non collectif constituent un facteur déterminant. La plupart des tâches urbaines est couvert par un réseau public d'assainissement collectif (Cf. § assainissement).

Au niveau environnemental & paysager et au niveau de l'organisation des tâches urbaines, on atteindrait un chiffre net de 8,2ha **densifiables**, soit toute proportion gardée la possibilité d'envisager la construction pure d'environ **102 logements** à raison de 800m²/log.

Reste donc à définir quelles sont véritablement les formes urbaines qui pourraient être retenues comme telles par les lois montagne et littoral compte tenu de la dispersion du bâti. Aussi, il s'agirait en termes de planification urbaine de sortir du tout pavillonnaire en réservant des espaces dédiés au développement socio-économique, au renforcement des espaces publics et lieux de rencontres, à l'amélioration de la circulation et à l'organisation du stationnement et au développement des mobilités douces et des transports en commun. Sans oublier la nécessaire recomposition des continuités et des corridors écologiques, l'importance de la trame verte en zone urbaine et l'importance de renforcer la place de la biodiversité sur le territoire dans un souci de développement durable afin d'assurer la transition écologique.

Si bien qu'outre la notion de renforcement des espaces artificialisés hors EPR, Les besoins de mixité fonctionnelle (espaces et équipements publics, lien social, développement économique, espaces de respiration urbaine...), nécessaire vont nécessiter du foncier supplémentaires en au niveau de l'espace villageois, ce qui va orienter les choix nouveaux en termes de développement et de préservation dans l'élaboration du PLU et au regard de spécificités environnementales et paysagères, du Padduc et des lois littoral & montagne.

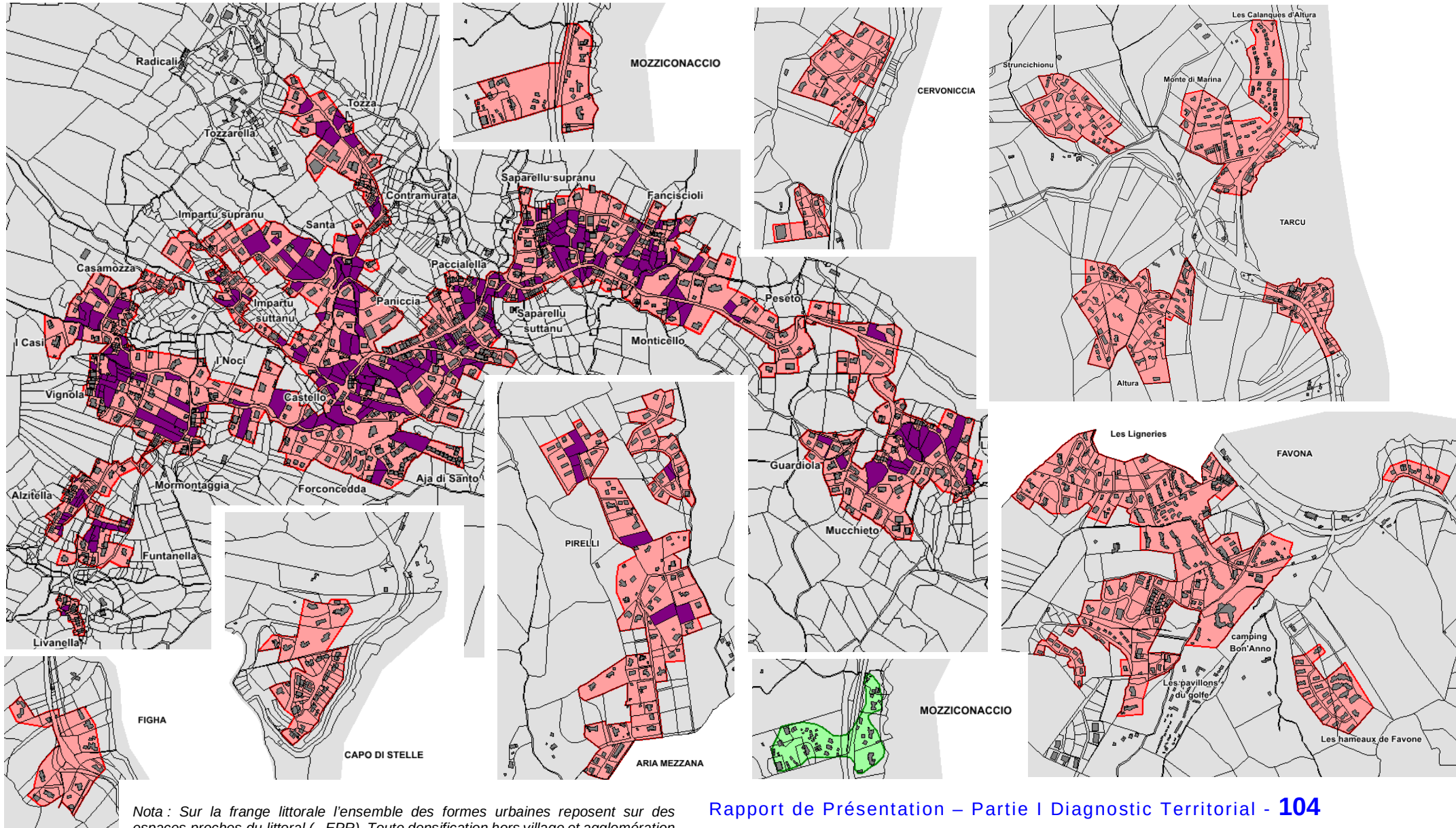
La capacité de densification des formes urbaines est également à relativiser sachant qu'elle n'identifie pas les aspects environnementaux (jardins, vergers, terrasses, pentes, corridors écologiques, ripisylves, boisements, mesures de protection de l'environnement, paysage, points de vues et horizons...), ni les prescriptions des lois montagne & littoral en termes d'urbanisation. Si l'on veut se rapprocher au mieux de la réalité du fonctionnement du territoire, il serait plus opportun de retravailler ces espaces afin de définir concrètement en respect de ces postulats les véritables espaces mutables et dents creuses qui serviront d'appui au document d'urbanisme.

Capacité densifiable brute des FU : 13,7ha
Capacité densifiable nette des FU : 8,2ha



ESPACE URBAINE

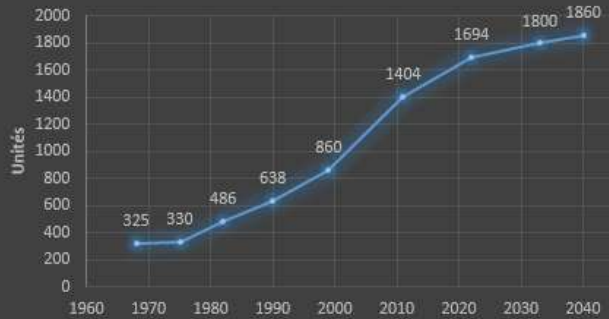
Analyse de la capacité de densification des formes urbaines



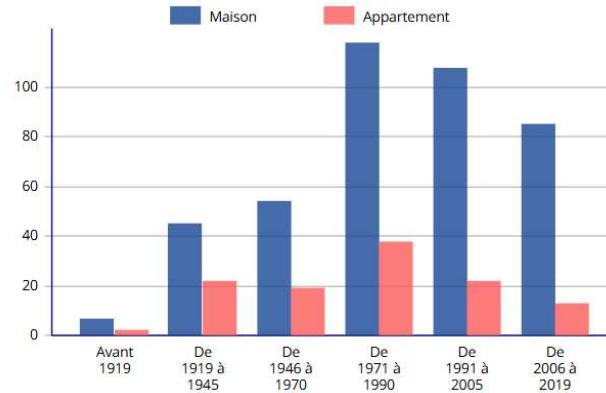
ESPACE URBANISE

Parc immobilier et évolution de la demande

Evolution du logement
comune de Conca



LOG G1 - Résidences principales en 2022 selon le type de logement et la période d'achèvement



Enjeux et besoins

- Promouvoir la mixité urbaine.
- Soutenir la mixité sociale.
- Rééquilibrage du parc de logements.
- Soutenir l'accès au logement pour les jeunes.
- Favoriser l'accès à la propriété.
- Anticiper le retour de la diaspora.
- Soutenir le développement économique.
- Renforcer le lien social intergénérationnel.

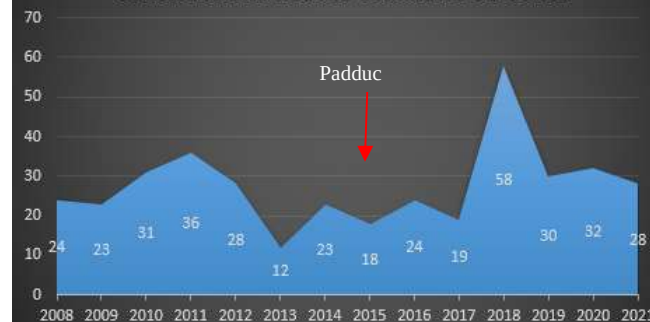
Données de cadrage 2022

1694 logements.
Progression de 21% du parc en 10 ans (290u).
Progression de 97% en 20 ans (834u).
34% de résidences principales (578u), -1 point.
65% de résidences secondaires (1099u) + 2 points.
1% de logements vacants (22u), inchangé.
52% de maisons (883u).
47% de logements collectifs (801u).
63% de propriétaires -4 points.
27% de locataires, + 1 point.
10% de logés à titre gratuit (57u), + 3 points.
4% d'HLM (25u), - 1 point.
1% de logements vacants (17u), -19%.

Constats

Vocation résidentielle de la commune.
Parc immobilier en progression exponentielle.
Hypertrophie des résidences secondaires (65%).
Tout pavillonnaire (derniers PC).
Croissance des revenus des ménages.
31% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans
51% des ménages ont emménagé il y a moins de 10 ans.

Evolution du nombre de PC
constructions neuves commune de Conca



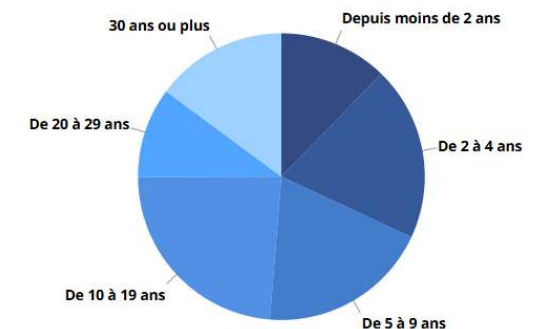
Evolution de l'immobilier sur Conca depuis 2008

- Accélération des demandes de PC (58 en 2018).
- Une moyenne de 28PC/an sur 10.
- Accélération de demandes relevant d'actifs.
- Dispersion de l'habitat (pavillonnaire diffus).

Pistes d'actions

Planification urbaine.
Urbanisme opérationnel.
Soutenir les éco-constructions.
Intervention publique comme priorité.
Logements à caractère socio-communal.
Opérations d'aménagement groupé.
Répondre aux besoins générés par les nouvelles populations (culture, loisirs, espaces publics).
Aménager une résidence senior.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



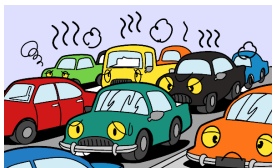
DESSERTE ROUTIERE

Réseaux routiers

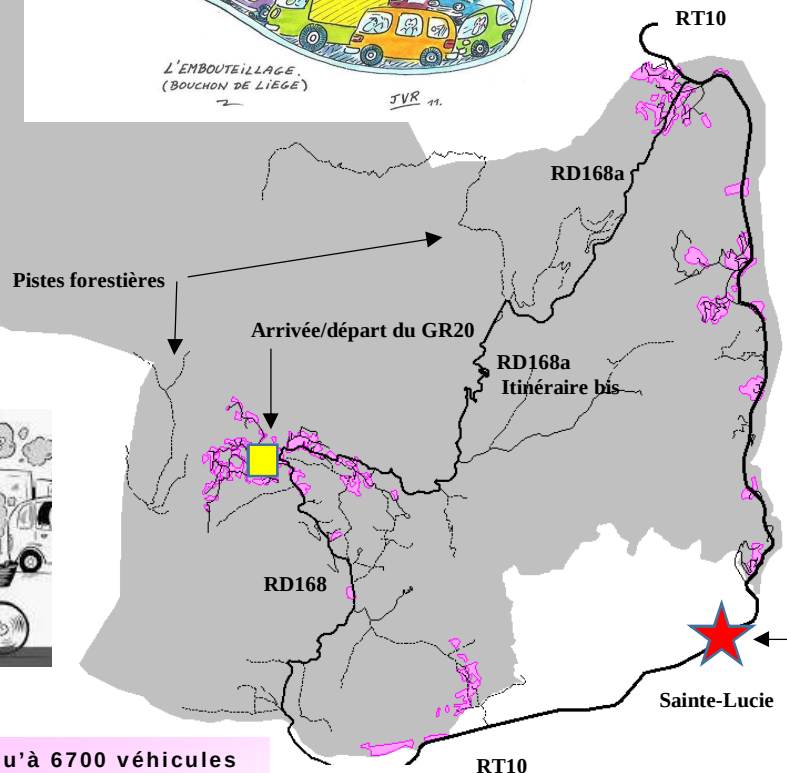
Le réseau viaire de la commune propose une configuration en boucle qui s'articule à partir de la RT10, vers le pont de Conca, vers l'espace villageois de Conca et vers la station balnéaire de Favona. Il y a la route touristique de l'arrière-pays littoral (RD168a) entre Conca et Favona. Il y a aussi les routes communales en étoile sur l'espace villageois, à partir de l'église qui desservent les différents quartiers. Elles viennent d'être refaites compte tenu de l'accroissement de la fréquentation due au renforcement des résidences d'habitat permanent. Le réseau routier interne se nourrit de nombreuses routes, pistes et ruelles secondaires qui permettent de desservir l'entièreté des constructions et tâches urbaines.



- Pistes et chemins
- Routes communales
- Routes secondaires
- Routes structurantes



Jusqu'à 6700 véhicules traversent la frange littorale chaque jour. (RT10)



Focus sur le réseau routier de Conca

- Amélioration du réseau sur l'espace villageois et notamment la boucle de Conca.
- Conditions de circulation de qualité.
- Connexions aisées avec le bâti.
- Réseau structurant linéaire, en arborescence sur les espaces habités par une voirie secondaire.
- Maillage de ruelles et chemins à caractère culturel et ludique.
- Itinéraire bis entre Favona et Conca par une petite route départementale abîmée et peu empruntée.
- Embouteillages chroniques au croisement de Sainte-Lucie (hors commune).
- Ralentissement de la circulation sur Tarcu et Favona en période estivale.

Réseaux de pistes et de sentiers

Par sa tradition rurale et pastorale la commune de Conca dispose d'un maillage de sentiers avec les jardins, les vergers et les espaces pastoraux, ainsi que de nombreuses pistes forestières qui facilitent l'accès et la surveillance des massifs. Pistes forestières, aujourd'hui empruntés par les randonneurs. Conca constitue un point de référence quant au Départ/Arrivée du célèbre et réputé GR20.

Enjeux

- Résorber les problèmes de circulation et de saturation du réseau
- Améliorer la sécurité routière.
- Promouvoir la mixité des circulations
- Favoriser la réduction des déplacements
- Valoriser à titre économique et patrimonial le GR20

Pistes d'actions

- Améliorer le bouclage viaire en en partie retro-littorale.
- Connexion de l'espace littoral avec le village par des circulations douces (pistes cyclables).
- Maillage viaire et interconnexion des quartiers entre eux par des circulations douces.
- Organisation du stationnement.

DESSERTE ROUTIERE

Mobilités & Transports

Un territoire favorisant les déplacements intra-territoriaux

Le fonctionnement du territoire révèle une forte polarisation des déplacements autour des pôles concentrant emplois, commerces et services. Un territoire tourné vers l'automobile. Toutefois, on peut malgré tout imaginer **des marges de progression sur la mobilité active/proximité en lien avec la qualité des aménagements urbains**.

- ⇒ 8% des personnes ne se déplacent pas.
- ⇒ Les circulations douces représentent 3% des déplacements.
- ⇒ Une place prépondérante de la voiture individuelle comme mode de déplacement (88%).
- ⇒ La marche à pied peut atteindre 3% des déplacements.
- ⇒ Le vélo n'est pas utilisé (0%) compte tenu du déterminisme géographique, de l'éloignement relatif du village.
- ⇒ 36% sont des déplacements internes au territoire.
- ⇒ Des interactions avec les territoires voisins (64%).
- ⇒ Fortes interactions avec les territoires éloignés - Porto-Vecchio (26%).

Un réseau viaire structurant et un trafic accru en période estivale

- ⇒ La RT10 comme artère principale du territoire.
- ⇒ La RD168a, un itinéraire bis avec l'espace villageois.
- ⇒ La RD168 vecteur de flux pendulaires.
- ⇒ Une moyenne annuelle de 6700 véhicules/j. avec de pic dépassant les 15 000 véhicules jour en période estivale.
- ⇒ Des infrastructures facilitant les trajets domicile/travail : un maillage de routes en très bon état, suffisamment calibré et relativement fluide sur le territoire, excepté l'itinéraire bis (RD168a) qui mériterait une sécurisation par le renouvellement de l'enrobé.
- ⇒ Une croissance annuelle régulière des flux stable depuis 2010.

Quels dysfonctionnements ?

- ⇒ Un réseau routier peu fluide en période estivale sur les stations balnéaires et saturé sur Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.
- ⇒ Une problématique du stationnement sur le cœur de village, et sur les arrières-plages de Fautea, Tarcu et Favona.

Une offre de transports collectifs restreinte hors période estivale

Un besoin de renforcement et de maillage de l'offre pour les populations captives (jeunes, personnes âgées, populations fragiles) est nécessaire. Les relations inter-territoires sont à développer.

- ⇒ Une offre de transports en commun non adaptée en termes de fréquences, de tarification et de maillage.
- ⇒ Un manque d'information autour des transports en commun.

Une offre faible en modes actifs peu polluants Des infrastructures et une offre d'équipements trop faible

Des marges de progression importante pour encourager le report modal vers les modes doux et le co-voiturage.

- ⇒ Une quasi absence d'aménagements réalisés : pistes cyclables, zones piétonnes, voies vertes...
- ⇒ Absence de stations de location de vélos.
- ⇒ Absence de bornes de recharge électrique.
- ⇒ Absence d'aires de co-voiturage.

Enjeux

Faciliter le maillage viaire dans le développement urbain.
Promouvoir la mixité des modes de déplacements.
Renforcer la place des circulations douces.
Mettre les transports en commun au cœur des politiques de développement des territoires.
Réduire les déplacements

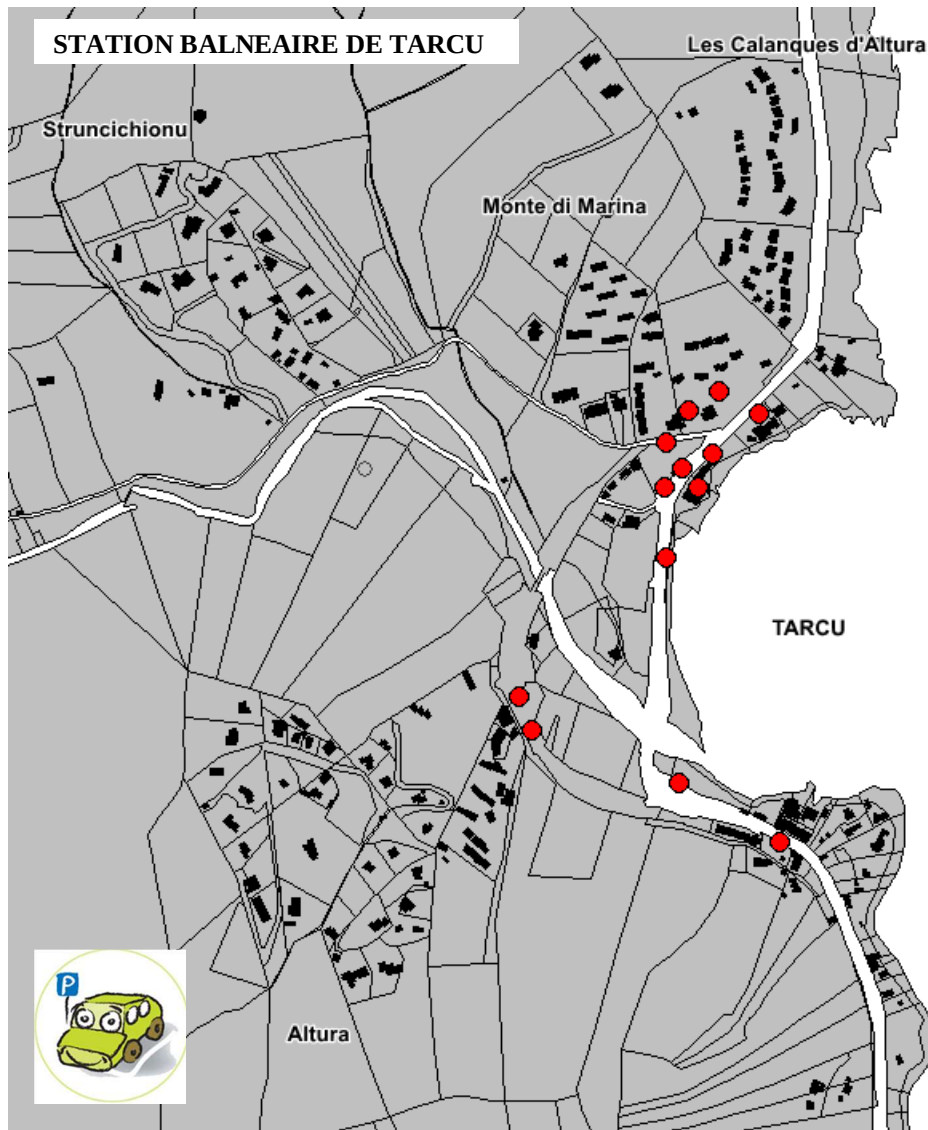
Pistes d'actions

Aménager tout un maillage de cheminements piétons inter quartiers.
Mettre en place le cabotage sur Favona et Tarcu.
Organiser des aires de co-voiturage sur les entrées de village et de stations.
Aménager un maillage de circulations douces au sein du territoire.
Imposer des circulations vertes dans les opérations de renouvellement urbain.
Concentrer l'activité, les services, et l'habitat sur les concentrations urbaines.



DESSERTE ROUTIERE

Stationnement



Constats

Les sites stations balnéaires, les arrières-plages, le stade, les structures touristiques, les équipements publics et culturels ont des aires de stationnements aménagées qui répondent partiellement aux besoins hors période estivale.

61 aires de stationnement publiques sur la commune.
Environ 700 places de stationnement accessibles au public.

Stationnement à l'intérieur des parcelles
(habitat pavillonnaire).

Le stationnement est peu géré au niveau des plages essentiellement par manque de maîtrise foncière.
Absence d'aires de stationnement publiques sur la plupart des espaces habités.

Aires de stationnement accessibles au public (public + privé)

- Conca : 142u.
- Stade : 45u.
- Capu di Stelle : 12u.
- Tarcu : 190u.
- Favona : 308u.

+
Stationnement privé
Parkings des restaurants, hôtels, commerces, résidences de vacances...



Menaces

Difficulté pour la commune à retenir les flux de la RT10.
Sécurité publique (Tarcu et Favona).
Ruelles étroites sur les hameaux anciens de l'espace villageois et stationnement difficile.
Stationnement sur sites protégés (Favona, Tarcu).
Saturation du stationnement en période estivale.

Enjeux

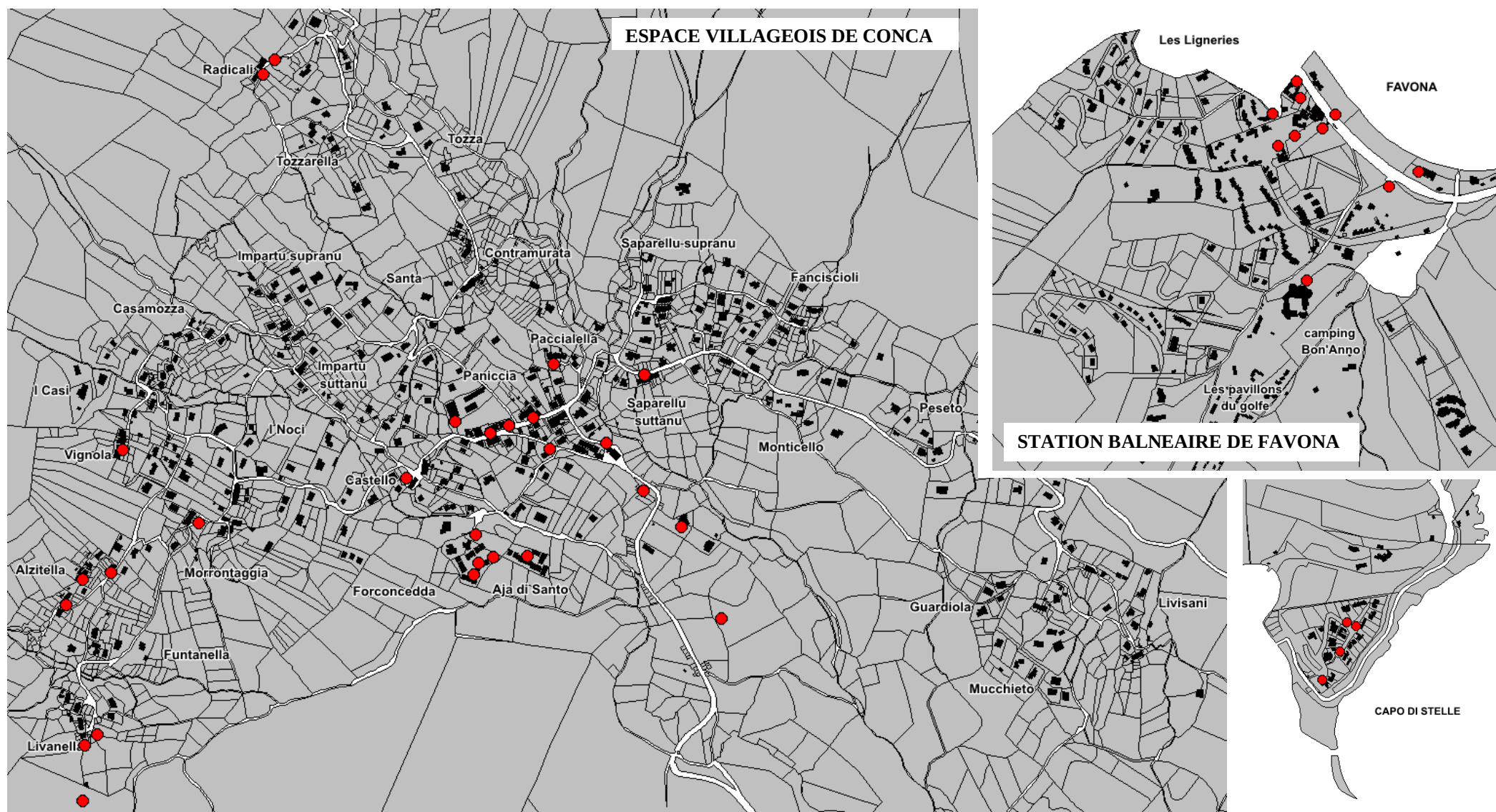
- Promouvoir la mixité des stationnements.
- Libérer les espaces publics du stationnement.
- Intégration paysagère des aires de stationnement.
- Organiser la mixité du stationnement et anticiper l'avenir.
- Gérer le stationnement en arrière-plage.

Pistes d'actions

- Renforcer le stationnement intramuros et sur les sites fréquentés par le public.
- Parc de co-voiturage sur les entrées de village et des stations balnéaires
- Parc de stationnement paysagé et réglementé en arrière-plage de Tarcu et de Favona.

DESSERTE ROUTIERE

Stationnement



DESSERTE ROUTIERE

Entrées de la commune

Les entrées de la commune

Les entrées de la commune ne correspondent pas aux limites administratives pour une raison géographique : l'entrée sud (pont de Conca) est éloignée du village et l'espace vécu associe le secteur de Capo di Stelle à Fautea (commune de Zonza).

L'espace vécu est réellement ressenti à partir du cimetière (Conca) où l'activité du village se ressent particulièrement. La rupture est très marquée entre le village et la frange littorale : la succession de piedmonts retro littoraux, la couverture végétale, la frange littorale de la côte des nacres, la punta Calcina, les stations balnéaires, les anses sableuses...sont autant d'éléments marquants qui identifient la commune.

A cela s'ajoutent les aménagements et le mobilier urbain qui caractérisent l'entrée dans le village (cimetière, église, espace de loisirs, restaurant. Les entrées littorales (RT10 + baies) semblent plus proches des limites administratives matérialisées par les petites stations balnéaires.

L'entrée du village est également marquée par l'arrivée sur le plateau, au niveau du stade et la vue sur la Punta Cacina.

Pistes d'actions

- ⇒ Aménagement de massifs d'agrément paysagers sur les entrées de commune
- ⇒ Aménagements paysagers et fleurissement des bâtis publics (mairie, fontaine, église, chapelles).
- ⇒ Aménagement de parc de co-voiturage au niveau du stade.
- ⇒ Aménagement d'un espace paysager sur les espaces retro-littoraux de Tarcu et de Favona.
- ⇒ Traitement paysager et protection des plages et arrière-plages pour l'accueil du public.
- ⇒ Aménagement d'un parc de stationnement paysager en arrière-plage de Tarcu.
- ⇒ Aménagement de polarités littorales au travers d'opération de renouvellement urbain sur les cœurs de stations de Tarcu et de Favona.

Enjeux

- Ré-enchanter les espaces habités.
- Rechercher une meilleure intégration paysagère des aménagements voués à accueillir le public.
- Renforcer la sensibilité des visiteurs.
- Renforcer les infrastructures et les équipements capables d'accueillir et de retenir les visiteurs.

Menaces

Dégradation des entrées de commune.
Banalisation de l'espace.
Dégradation paysagère des petites stations balnéaires.

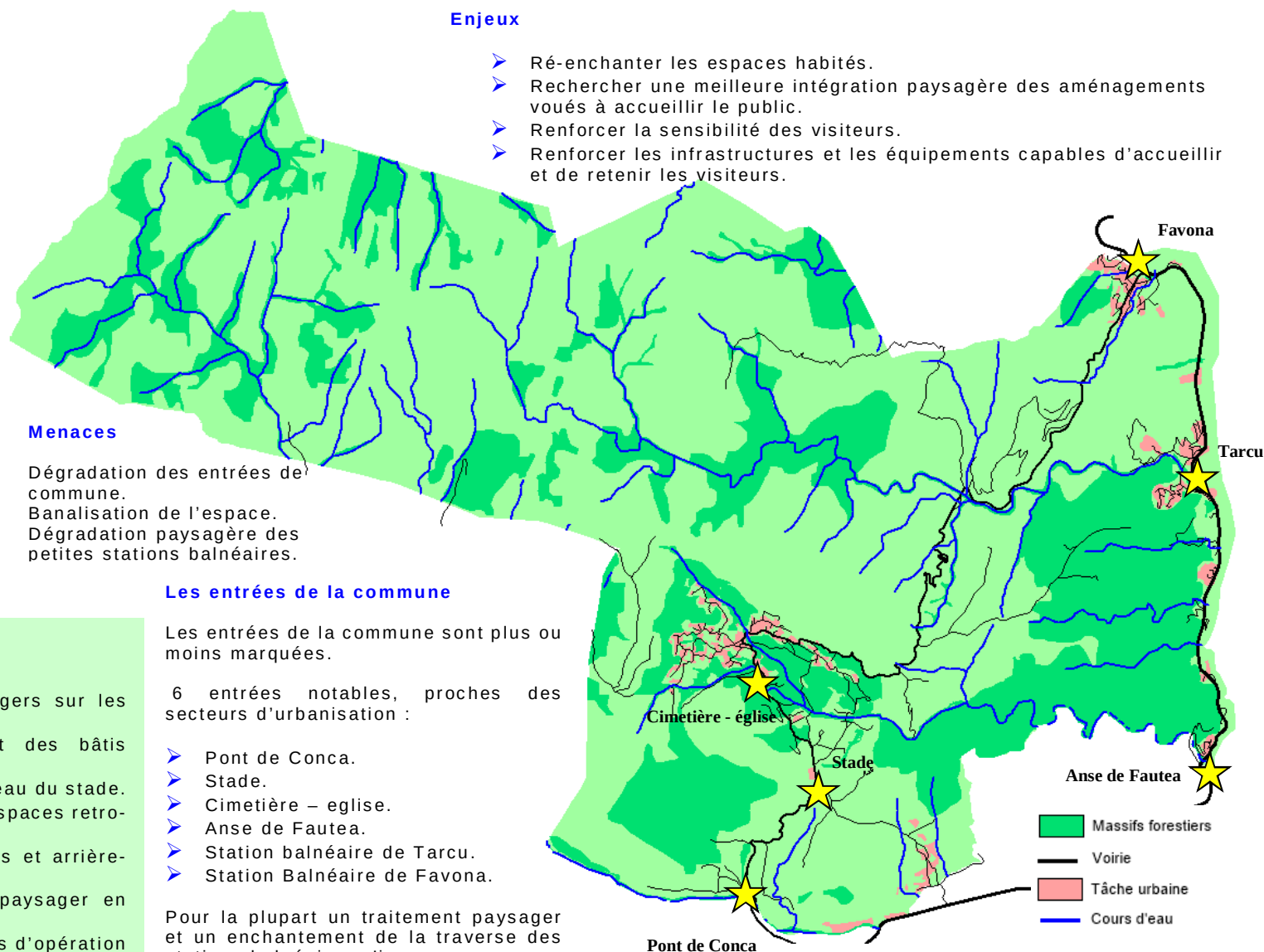
Les entrées de la commune

Les entrées de la commune sont plus ou moins marquées.

6 entrées notables, proches des secteurs d'urbanisation :

- Pont de Conca.
- Stade.
- Cimetière – église.
- Anse de Fautea.
- Station balnéaire de Tarcu.
- Station Balnéaire de Favona.

Pour la plupart un traitement paysager et un enchantement de la traverse des stations balnéaires s'impose.



DESSERTE ROUTIERE

Bilan

En matière d'infrastructures

Atouts :

Réseau viaire primaire.
Bonne desserte des aires urbaines.
Accès possible par la mer – Favona, Tarcu et Fautea.

Faiblesses :

Eloignement relatif des bassins d'emplois et zones de chalandises.
Circulation difficile sur les stations balnéaires en période estivale.
Saturation chronique du nœud routier de Sainte-Lucie (hors commune).
Absence d'aménagements adaptés pour les véhicules électriques.
Absence de lignes régulières de transports en commun.
Circulations douces à développer.

Enjeux :

Créer des modes de circulation alternatifs.
Adapter les transports en commun aux besoins des usagers et aux spécificités du territoire.

Sécurité

Atouts :

Foncier disponible permettant de réaliser des aménagements adaptés et de réaliser des opérations en intégrant la notion de circulations et de mobilités.

Faiblesses :

Saturation généralisée du stationnement en période estivale.
Croisement difficile des véhicules sur les centres anciens.
Stationnement sur la chaussée, notamment à proximité des services administratifs et des petits commerces.

Enjeux :

Résorber les dysfonctionnements en termes de circulations, et de mobilités en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le PLU.
Renforcer la sécurité des circulations.
Optimiser les circulations.
Sécuriser les abords des espaces publics.
Rechanter les quartiers habités et promouvoir les circulations vertes.

Cadre de vie

Atouts :

Paysages singuliers et remarquables.
Richesse des échappées et horizons sur le grand paysage, sur le littoral et les massifs montagnards et forestiers, sur le village et ses quartiers anciens (punta Calcina).
Place importante du vert en périphérie immédiate des espaces urbanisés.
Trames vertes au sein des tâches urbaines.
Richesse du patrimoine vernaculaire (murets, fours, vergers, jardins) et environnemental (ripisylves, rivières, zones humides, plages...).
Infrastructures de loisirs (bibliothèque, salle des fêtes, tennis, stade, GR20, plages...).

Faiblesses

Absence des moyens de transports en commun.
Absence d'aires de stationnement dédiées aux deux roues.
Saturation des d'aire de stationnement au sein des quartiers résidentiels.
Sous-équipement en termes d'espaces publics.
Absence d'alternative au véhicule individuel.
Absence d'équipements capables d'assurer la transition énergétique.
Absence de modes de transports alternatifs et écologiques.
Minéralisation des espaces artificialisés.
Disparition progressive des jardins-vergers au niveau de l'espace villageois.

Enjeux :

Rapprocher les services et les équipements des lieux de vie.
Promouvoir le lien social et intergénérationnel.
Renforcer la mixité des déplacements.
Promouvoir les modes de déplacements durables.
Renforcer et développer les circulations douces.
Interconnexion des quartiers habités.
Consacrer une place importante à l'espace public.

Pistes d'actions :

Végétalisation des quartiers.
Plantation d'arbres d'agrément sur les abords de la voirie primaire.
Aménagement de piazzette, de squares, de jeux pour enfants, de terrains de boules au cœur des quartiers.
Implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
Organisation du stationnement & de la mixité du stationnement.
Mise en place du cabotage.
Aménagement de points de location vélos.

DESSERTE ROUTIERE

Bilan

Constats

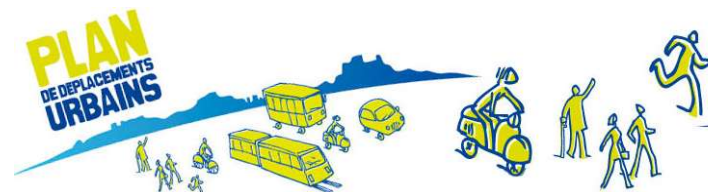
- ⇒ Axes principal d'intérêt régional : la RT10 – route de Bastia-Bonifacio.
- ⇒ Axes touristiques majeurs : RD168a, RD 168.
- ⇒ Eloignement relatif de la commune du bassin de Porto-Vecchio (35mn) et des principales stations balnéaires (15-20mn).
- ⇒ Mouvements pendulaires.
- ⇒ Transports en commun insuffisants voire inexistants en termes de lignes et de fréquences.
- ⇒ Entrées de village peu marquées à améliorer prioritairement.

Enjeux

- ✓ Amélioration de la sécurité et de la santé publique.
- ✓ Amélioration des circulations et de leur fluidité.
- ✓ Mutualisation et mixité des déplacements.
- ✓ Préserver la mixité des déambulations au sein des quartiers et des espaces de vie.
- ✓ Organiser le stationnement dans des perspectives d'avenir et en respect des paysages bâtis et non bâtis.
- ✓ Traitement paysager des entrées de village.
- ✓ Traitement paysager des plages et arrières-plages.

Pistes d'actions

- ⇒ Requalification et traitement de la traversée de Tarcu et de Favona.
- ⇒ Renforcer le maillage viaire et la mixité des circulations sur le territoire.
- ⇒ Connecter le village aux stations balnéaires par des circulations douces.
- ⇒ Contourner le nœud routier de Sainte-Lucie par l'ouverture d'une bretelle ou d'un itinéraire bis.
- ⇒ Développer un parc de co-voiturage sur le territoire.
- ⇒ Redéploiement des lignes et des fréquences de transports en commun (CdC, com-com).
- ⇒ Mise en place du cabotage (Cdc, Com-com).
- ⇒ Renforcer le stationnement sur les espaces résidentiels.
- ⇒ Organiser le stationnement sur les arrières-plages.
- ⇒ Organiser la mixité du stationnement.
- ⇒ Anticiper sur les modalités de déplacements durables (bornes de recharge électrique, location de vélos électriques...).

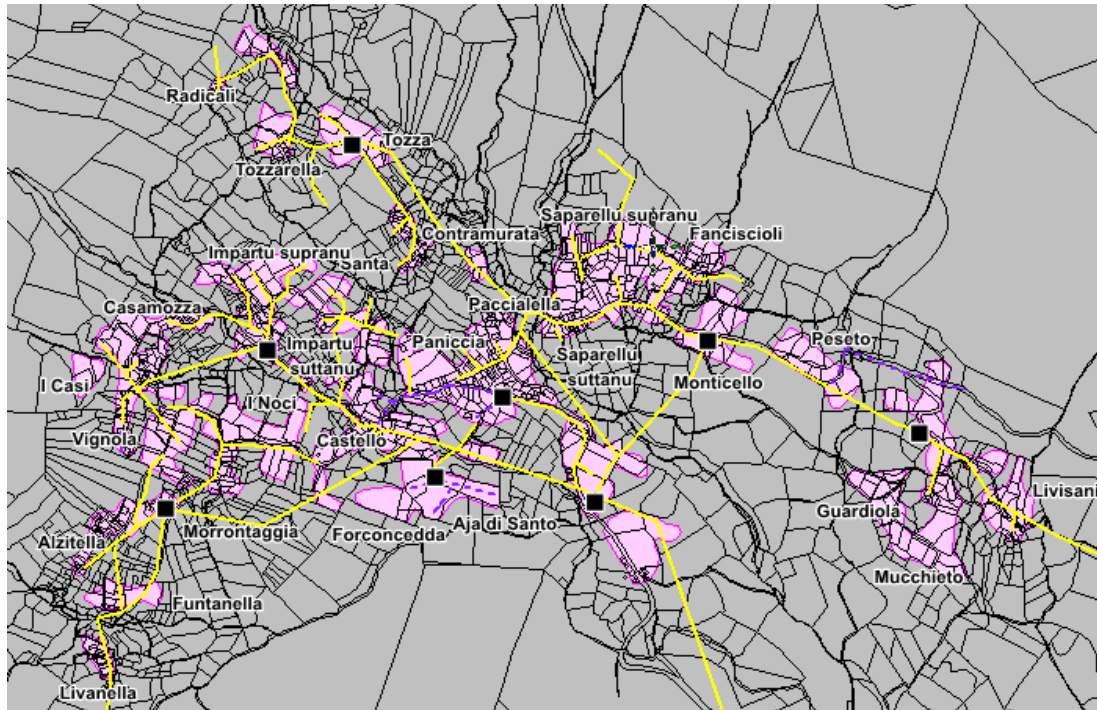


**Comment
vous déplacez-vous?**

bus - car - train - voiture - vélo - marche à pied



RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC



Impacts

- ⇒ Nuisances pour la faune locale.
- ⇒ Fragmentation lumineuse relative.

Enjeux

- ⇒ Garantir l'accès au réseau et à la puissance électrique.
- ⇒ Lutter contre la fragmentation lumineuse.
- ⇒ Assurer la sécurité publique.

Pistes d'action

- ⇒ Remplacement des éclairages énergivores.
- ⇒ Adapter l'éclairage aux usages et à l'environnement.



Constats

- ✓ Couverture totale des zones urbanisées.
- ✓ Lignes aériennes.
- ✓ Lignes enfouies sur la frange littorale.
- ✓ Lignes à haute tension nord/sud.
- ✓ Câble SACOI en provenance de Sardaigne.
- ✓ Eclairage public sur l'ensemble des espaces habités.

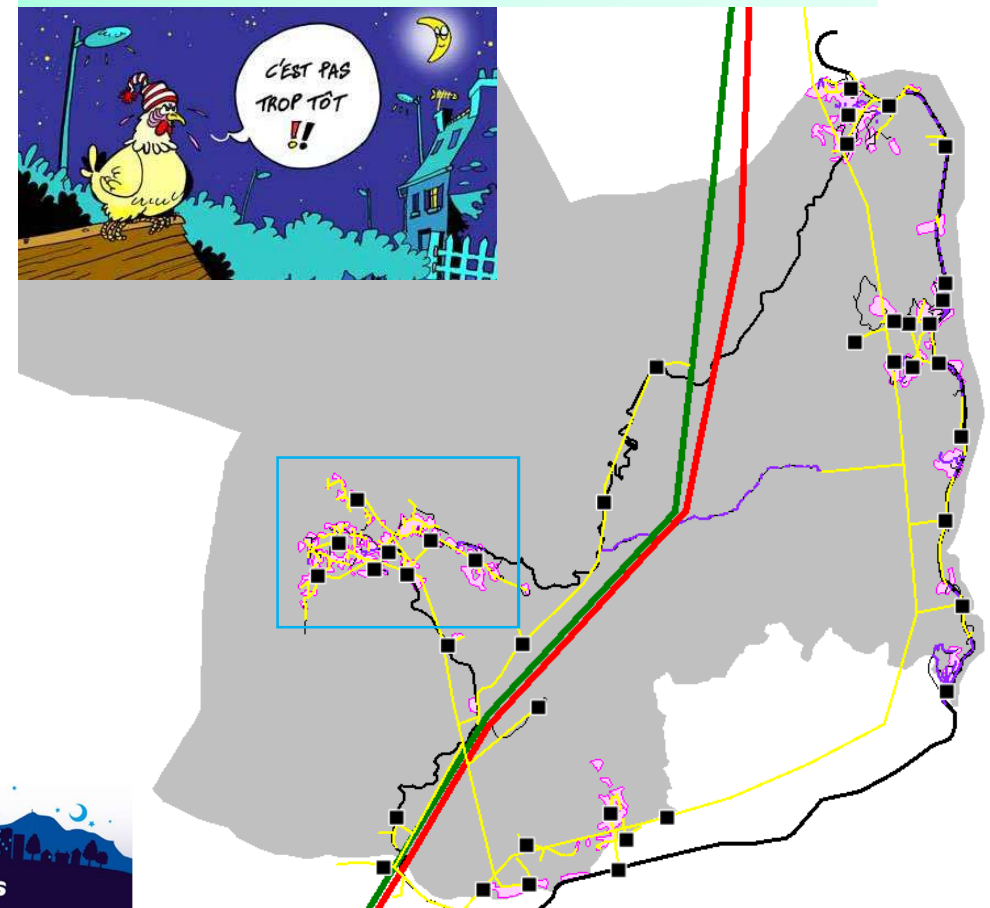


TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation	3
-------------------------	---

INTERCOMMUNALITE

La communauté de communes de l'Alta Rocca	4
La Parc Naturel Régional de Corse.....	5

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de la commune.....	6
Patrimoine.....	7
Patrimoine ordinaire	8
Monuments et archéologie.....	9

ENVIRONNEMENT

Géologie	10
Formes et modelés	12
Hydrographie	13
Le SDAGE	15
Zones humides	16
Climat.....	17
Exposition	19
Risques naturels	20
Faune	27
Couverture végétale	30
Boisements forestiers et filières bois	32
Les forêts soumises au régime forestier.....	33
Espaces boisés à classer	34
Trame verte et bleue	35
Mesures de protection de l'environnement.....	37

Menaces sur la biodiversité	40
Espace littoral et loi littoral	41
Espace littoral ERC et EPR	42
Espace littoral et écosystème littoral	43
Espace littoral et biodiversité marine	44
Espace littoral et pollutions en mer	45
Espace littoral et économie touristique	46
Espace littoral, DPM, concessions et AOT	47
Paysages	48
Alimentation en eau potable	50
Gestion et traitement des eaux usées	56
Eaux pluviales	62
Gestion des déchets	64
Pollution atmosphérique	65
Pollution sonore	66
Pollution lumineuse	67

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale.....	69
Ménages	70
Population active	71

SERVICES, EQUIPEMENTS

Taux d'équipement	72
Enseignement.....	73
Transports en commun.....	74
Sports et loisirs	75
Vie associative, animations et festivités.....	76
Services publics, équipements de la santé	77

SECTEURS ECONOMIQUES,

Les entreprises.....	78
Secteur primaire, l'agriculture.....	79
Secteur primaire, la ressource halieutique en danger	81
Secteur secondaire, le bâtiment.....	82
Secteur secondaire, production d'ENR.....	83
Secteur tertiaire, et tourisms.....	84
Secteur tertiaire, services et petits commerces.....	85

UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols	86
Consommation foncière par l'urbanisation	87
Propriétés communales.....	88
Parcellaire	89

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine et fonctionnement du territoire	90
Analyse des densités surfaciques.....	95
Analyse de l'espacement entre bâtis.....	96
Formes urbaines	97
Analyse de la capacité de densification des formes urbaines	104
Parc immobilier et évolution de la demande	105

ACCESSIBILITE Et DESSERTE ROUTIERE

Réseau routier	106
Mobilités et transports	107
Stationnement	108
Entrées de la commune.....	110

RESEAUX ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Réseau électrique et éclairage public	113
---	-----



This document was created with the Win2PDF "print to PDF" printer available at
<http://www.win2pdf.com>

This version of Win2PDF 10 is for evaluation and non-commercial use only.

This page will not be added after purchasing Win2PDF.

<http://www.win2pdf.com/purchase/>